MAIRIE DE PARIS

N° 6 - Vendredi 8 août 2008
Imprimé sur papier recyclé

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

VILLE DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance du lundi 16 juin 2008

http://www.paris.fr

Abonnement annuel : 9,15 euros. Prix au numéro : 0,84 euro. Les paiements sont effectuées par chèque bancaire ou postal à l'ordre du TRESOR PUBLIC et adressés à la "Régie de la Caisse intérieure - Service des Publications administratives - Bureau 262 - 4, rue de Lobau - 75196 Paris cedex 04". Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, prière de joindre la dernière étiquette d'abonnement.
Jouve, 11, boulevard de Sébastopol 75001 Paris *ISSN 0151-8291*

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, MM. Gauthier CARON-THIBAULT et Bruno JULLIARD, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, la séance est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le procès-verbal intégral de la séance du lundi 21 avril 2008 a été publié au Bulletin Municipal Officiel ; le compte rendu sommaire de la séance des lundi 26 et mardi 27 mai 2008 a été affiché.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Vous n'en avez pas.

Ils sont donc adoptés.

2008, DF 30 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2007.
2008, DF 34 - Compte de gestion de M. le Receveur général des Finances de Paris, Trésorier-payeur général de la Région d'Ile-de-France pour les opérations de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2007.
2008, DF 31 - Compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2007.
2008, DF 32 - Compte de gestion 2007 de M. le Receveur général des Finances de Paris pour les états spéciaux d'arrondissement.
2008 DALIAT 19 - DF 17 Compte administratif du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour 2007.
2008 DALIAT 21 - DF 18 Compte de gestion pour 2007 de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-payeur général de la Région d'Ile-de-France concernant le Service Technique des Transports Automobiles Municipaux.
2008 DPE 33 - DF 6 Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris. - Approbation du compte administratif 2007.
2008 DPE 35 - DF 7 Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris. - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2007.
2008 DPE 32 - DF 8 Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. - Approbation du compte administratif 2007.
2008 DPE 34 - DF 9 Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2007.
2008 DEVE 92 - DF 15 Compte administratif du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2007.
2008 DEVE 93 - DF 16 Compte de gestion pour l'exercice 2007 du budget annexe du fossoyage rendu par M. le Receveur général des Finances, Trésorier-payeur général de la Région Ile-de-France.
2008 PP 56 Approbation du compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2007. - Affectation des résultats de l'exercice 2007.
2008 PP 55 Approbation du compte de gestion 2007 de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-payeur général de la Région d'Ile-de-France concernant les opérations de la Préfecture de police (budget spécial).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Comme nous allons examiner d'abord les comptes administratifs de 2007, vous savez que j'ai le droit de participer à l'échange mais pas d'être présent pendant le vote. Vous pouvez même faire un putsch si vous voulez, ne vous gênez pas !

Mais pendant le vote…

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je vois qu'il y en a à qui cela rappelle de bons souvenirs ! C'est quand même très loin, maintenant il y a prescription, Alain DESTREM !

En application des articles L. 2121-14 et L3312-5 du Code général des Collectivités territoriales, nous allons procéder à la désignation du président pour le moment du vote des comptes administratifs 2007.

Et je vous propose de désigner Mme STIEVENARD.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Mme STIEVENARD présidera tout à l'heure.

En attendant, je vais vous dire quelques mots rapides sur ce compte administratif 2007.

D'abord, deux indications révélatrices d'une efficacité pour laquelle je tiens à exprimer, au nom de tous, ma reconnaissance à M. Christian SAUTTER. La Ville et le Département de Paris enregistrent des résultats excédentaires qui permettront un report au budget supplémentaire de 2008 de 302 millions d'euros. Et conformément à une exigence que je réaffirme aujourd'hui, nous maîtrisons notre niveau d'endettement.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles ont progressé en 2007 de 3,5 % dans un contexte de stabilité du taux des impôts locaux. La fiscalité immobilière atteint 340 millions d'euros, mais je vous précise que cela pourrait ne pas durer, cela c'était en 2007. Et les recettes de stationnement payant qui sont en très légère baisse - ça ce n'est pas bien - s'élèvent à 45 millions d'euros.

Les dotations de l'Etat n'ont progressé que de 0,6 %. Vous ne commentez pas là ? Et cette année encore, le versement du R.M.I. n'aura pas été intégralement compensé. La charge nette pour Paris aura été de 24 millions d'euros.

Je le redis : nous n'avons aucune raison de nous résigner à ce que l'Etat se défausse partiellement sur les contribuables parisiens d'une mission qui lui revient totalement.

Par ailleurs, la progression des dépenses de fonctionnement s'établit à près de 4 % sous l'effet notamment des dépenses sociales, en particulier à la suite du transfert au Département des personnel T.O.S. des lycées et collèges. Les charges de fonctionnement des services ont été bien tenues et de nombreux équipements ont été ouverts.

Mais ce sur quoi je souhaite insister le plus clairement, c'est l'ampleur de notre effort d'investissement qui a augmenté à périmètre constant de plus de 10 % par rapport aux comptes administratifs 2006.

Les travaux, qui ont représenté 653 millions d'euros pour la Ville et 55 millions d'euros pour le Département en constituent toujours la part principale.

Par ailleurs, les acquisitions sur le compte foncier sont en augmentation de plus de 70 %.

Paris a, en somme, réalisé en 2007, plus encore que les années précédentes, un programme d'investissement exceptionnel.

Nous allons donc continuer sur ces bases saines et je compte sur M. Bernard GAUDILLERE pour nous permettre de préserver cette dynamique.

Notre Ville doit rester une capitale qui investit, qui se donne les moyens de ses ambitions notamment sur le plan social, sans jamais perdre le sens de la gestion et de l'efficacité au service des Parisiens.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, Mouvement Républicain et Citoyen et "Les Verts").

Je reconnais que c'est un sujet qui est moyennement excitant mais il est essentiel pour arriver à faire du bon travail.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, avec cet examen du compte administratif 2007 que nous sommes amenés à effectuer aujourd'hui, nous sommes littéralement à l'heure d'un bilan.

En ce début de mandature nous voilà héritiers des réalisations et des engagements précédents, ceux-là même qui ont été portés par les différents groupes de la majorité municipale. Cet examen des comptes de la mandature précédente comporte plusieurs motifs de satisfaction.

Le premier d'entre eux, vous l'avez souligné, est l'effort d'investissement réalisé par Paris. Hors opérations exceptionnelles, cela a été dit, il s'élève à plus d'1,5 milliard d'euros.

La priorité absolue que nous accordons au logement pour la présente mandature s'inscrit dans l'accroissement d'un effort déjà bien amorcé dans une vraie dynamique. 6.165 logements sociaux financés en 2007 constituent un beau résultat compte tenu de la difficulté de faire du foncier à Paris et nous savons qu'il faudra encore accroître cet effort.

De la même manière de vastes efforts on été faits en matière d'aménagement de l'espace public et en matière de transport. Parmi l'ensemble des travaux financés, des opérations d'envergure donnent et donneront à Paris un visage nouveau pour bâtir une Ville solidaire.

Il en va ainsi des 50 millions d'euros affectés à la couverture du périphérique, il en va ainsi également des différentes opérations en matière de circulation et de transport et notamment du tramway.

Les établissements scolaires, les établissements culturels, les bibliothèques ou les équipements sportifs ne sont pas oubliés. Aucun secteur n'est sacrifié et les ambitions nouvelles n'ont pas été réalisées au détriment d'investissements déjà nécessaires.

Il nous faudra au cours de la mandature qui vient donner un nouveau souffle à la mixité sociale au sein de la capitale avec des efforts particuliers en termes d'habitat, de transport, d'aménagement, d'emploi et d'urbanisme.

Pour ce qui est du fonctionnement, le personnel représente bien sûr le poste principal de dépense, parfois au-deçà de ce qu'il pouvait être. Les deux milliards d'euros dépensés en 2007 pour les personnels de la Ville de Paris, s'ils représentent un coût, ne sont pas une charge.

Ces dépenses de personnel sont précisément celles qui donnent vie aux projets et aux services dont nous débattons ici.

Je veux d'ailleurs saluer le travail réalisé par les personnels de la Ville et du Département, un travail essentiel à la qualité de vie des parisiennes et des parisiens. Cette gestion publique du bien-être n'est plus à la mode, nous dit-on parfois, mais le marché ne fait pas forcément mieux.

Face à ces dépenses, nos recettes et cet examen des comptes nous montrent également que les bons gestionnaires ne sont pas toujours là où l'on croit. Nous sommes amenés à constater une nouvelle fois le désengagement de l'Etat. La droite s'autoproclame championne de la bonne gestion, or, en 2007, vous l'avez dit, sur le seul R.M.I. le total de la compensation de l'Etat est inférieur aux dépenses du Département à hauteur de 26 millions d'euros.

De la même manière je rappelle que les dotations de l'Etat n'augmentent que de 0,6 %, c'est finalement à ce faible niveau que se situe en réalité l'engagement de la droite pour Paris. Il faut que les Parisiens le sachent !

Je ne reviens pas sur la nécessité d'augmenter nos recettes, nous savons que ce n'est pas précisément avec la dotation de l'Etat que l'on réalisera les projets dont nous avons besoin.

Une hausse de la fiscalité sera d'ailleurs discutée bientôt ici même, mais il faudra aussi, nous le pensons, envisager les pistes qui permettront de rendre cette fiscalité plus juste.

Enfin Monsieur le Maire, chers collègues, je tiens à dire quelques mots sur le compte administratif de la Préfecture de police, ainsi je n'y reviendrai pas plus tard. Celui-ci met en évidence une augmentation de 40 % de la participation de la Ville au budget de la Préfecture, somme qui dépasse le budget dépensé par la Ville en direct pour la politique de prévention et de sécurité.

Nous souhaitons donc appeler l'attention de M. le Maire de Paris sur la nécessité de veiller à la bonne exécution de ce budget. Cette nouvelle assemblée, notre majorité, ne manque pas de volonté de faire mieux encore pour la mandature qui vient et pour les années à venir ni d'ambition ni de projet pour ce Paris pour tous que nous voulons construire ensemble.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci d'avoir tenu dans vos cinq minutes, même beaucoup moins, que vous soyez un exemple pour tous vos collègues.

La parole est à M. ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire.

Circulez, il n'y a rien à voir. Tel semble être votre mot d'ordre pour cette présentation des comptes de Paris pour 2007, une tentative d'escamotage en bonne et due forme.

Bien sûr, nous n'évitons pas les chiffres tarte à la crème que vous ne manquez pas de nous administrer : l'effort d'investissement à hauteur d'1,6 milliard d'euros, le faible endettement et les trois A dont vous ne cessez de vous targuer en y apportant d'ailleurs souvent une interprétation assez approximative et parfois même tendancieuse.

Sans oublier le couplet récurrent sur le désengagement de l'Etat, notamment en matière sociale : ah, comme tout irait mieux si vos amis ou vous-mêmes étaient au pouvoir !

Voilà pour l'écume.

Pour autant, nous ne pouvons nous satisfaire de cette banalisation du moment, le compte rendu de l'exécution n'est jamais une petite affaire.

Au contraire, c'est un moment de vérité budgétaire.

Puisque nous en sommes à la vérité, laissez-nous vous dire notre déception réelle et profonde.

Il ne suffit pas pour rendre compte de sa gestion de se contenter d'une avalanche insipide de soldes comptables ou d'une ronde monocolore de ratios financiers que ni veulent dire que ce que l'on veut bien leur faire dire.

En rester là comme vous le faites c'est se borner à une administration préfectorale depuis longtemps dépassée à Paris.

Aujourd'hui, rendre compte de sa gestion c'est présenter ses résultats, évaluer sa performance, estimer son efficacité et tirer les enseignements pour l'avenir. Voilà ce qu'est manager une ville.

Plutôt qu'un rapport financier sur papier glacé ou un CD-Rom distribué à la hâte pour feindre la modernité, nous aurions aimé, nous, élus de l'opposition municipale, un rapport pertinent, complet et précis. Rien ne sert de dépenser si l'efficacité de la dépense n'est pas mesurée.

Il est plus que temps que Paris se mette au diapason de toutes les grandes administrations de notre pays. Il est plus que temps que Paris présente en exécution des indicateurs de performance pour les crédits consommés.

Quelques exemples pris au hasard naturellement. Nous aurions aimé connaître le taux de satisfaction des Parisiennes et des Parisiens en matière de propreté de leur quartier.

Nous aurions aussi été intéressés d'apprendre le taux d'absentéisme dans les crèches et haltes-garderies municipales en 2007, et pourquoi pas, toujours au hasard, un indicateur sur le délai de traitement des demandes en logement social à Paris ou sur le respect des délais sur les chantiers engagés.

Bref, on l'aura compris, votre socialisme municipal a encore du chemin à faire sur la voie d'un management dynamique de la collectivité parisienne. L'opposition municipale aura à coeur tout au long de cette mandature d'être force de proposition dans un esprit ouvert et constructif.

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, Mouvement Républicain et Citoyen et "Les Verts").

Vous pourrez compter sur nous pour être créatifs, performants et vigilants.

En guise de conclusion, momentanée bien sûr, et pour illustrer cet état d'esprit, permettez-moi Monsieur le Maire une suggestion.

Pour le prochain exercice de l'exécution budgétaire, au mot d'ordre si décevant : circulez il n'y a rien à voir, pourquoi ne pas préférer celui-ci : de l'audace !

A Paris, cette valeur mérite plus et mieux que de rester désespérément figée sur une première de couverture.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Nouveau Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je salue l'intervention audacieuse de l'U.M.P.

La parole est à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, quelques mots après ce que vient de dire M. ALPHAND.

Je voudrais d'abord m'étonner, pour une fois je crois que c'est une grande première, il n'y a pas de réajustement des droits de mutation au budget supplémentaire prévu. Faut-il y voir un signe de perspectives plus ou moins pessimistes pour l'avenir ?

Je voudrais revenir sur des déclarations du Maire de Paris, qui avait dit "Je maîtrise les dépenses de fonctionnement" et qui nous le dit encore. Il cite à chaque fois le même chiffre : 30 millions d'euros économisés chaque année sur les dépenses de fonctionnement. Si je lis bien nos rapports financiers, je ne trouve pas 30 millions, mais 6,5 millions d'euros, à moins que mes calculs ne soient inexacts. Remarquez : 6,5 ce n'est pas mal, mais c'est un peu moins que 30.

Nous constatons aux comptes administratifs une véritable explosion de la dette de la collectivité puisque l'on atteint maintenant 2,1 milliards en 2007. Je rappelle que l'on était à 1,2 milliard en 2001, donc c'est presque le doublement pendant les sept ans de cette mandature.

Alors vous nous dites que la dette n'augmente pas de plus de 15,5 % en un an… c'est quand même pas mal. Le solde est inférieur à Marseille et Lyon, on pourrait aussi dire que c'est inférieur à Angoulême. On voit tout de même tous les ingrédients de la gestion socialiste : plus de dépenses de personnel, plus d'endettement, et il manquait l'augmentation de la fiscalité, mais je crois que c'est pour très bientôt.

Vous nous parlez toujours de la dette de l'Etat et vous nous dîtes, au sujet du R.M.I., que l'Etat doit 100 millions d'euros, et vous faites comme si l'Etat était décidé à ne pas payer. Vous nous dites que c'est un scandale, que l'Etat ne respecte pas les engagements constitutionnels de compensation.

Ecoutez, que l'Etat ait des retards de paiement, je crois que c'est vieux comme le monde ; en tout cas c'est aussi vieux que les finances de la Ville de Paris et il y a une grande différence, sur le plan de l'appréciation et du jugement moral, entre une dépense contestée et une dépense différée dans le temps.

Calmez nos angoisses ! Dites-nous que vous vous efforcez d'obtenir des assurances de ce point de vue-là...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Calmez les miennes ! Et dites-moi qu'ils vont nous payer, même en retard.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Mais, payer en retard… Pendant ce temps-là, la Ville de Paris reçoit…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Donc, vous êtes sûr qu'ils vont vous payer, même en retard !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - J'en suis sûr, puisque c'est la Constitution qui le dit ! Je n'ai aucune raison de douter de la volonté de l'Etat de respecter la Constitution. Pendant ce temps, la Ville perçoit des produits financiers sur un certain nombre de ventes de ses immeubles.

Concernant les restes à réaliser, c'est un point que nous avions soulevé, que j'ai comptabilisé, en tout cas, que j'ai vu apparaître pour 58 millions d'euros, avez-vous tenu compte, à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes, des méthodes comptables que l'on vous avait demandé de modifier ?

Enfin, je voudrais poser une question à M. GAUDILLERE, non pas en tant qu'adjoint chargé des finances, mais en sa qualité de contrôleur d'Etat. Il doit connaître l'existence d'un décret du 21 février 2002, modifié le 28 avril 2008, qui dit en son article 5 : "Le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires". Vous allez me dire que cela devrait valoir pour l'Etat, mais cela devrait aussi valoir pour la Ville. En effet, depuis la mise en place de notre nouveau progiciel de gestion intégrée baptisé "Alizé", qui a été mis en place pour le Département en 2007 et en février pour la Ville, il me revient que de très nombreux fournisseurs de la Ville sont payés avec beaucoup de retard et que cela suscite de très nombreux problèmes. Si les propos que l'on me rapporte sont exacts, la Ville ne verse pas d'intérêts moratoires et n'envisage pas de le faire.

Je voulais donc vous demander si vous comptez remédier à cette situation ou ne pas respecter la loi, puisque ces intérêts moratoires sont de droit. J'aimerais aussi que vous puissiez nous rassurer. Vous avez déjà apporté quelques réponses en première commission, mais je pense qu'il est utile que vous nous répétiez ce que vous avez dit en séance publique. En gros, le système « Alizé » commencerait à fonctionner de manière à peu près satisfaisante après une période de rodage que tout le monde a trouvé très longue, vous aussi vraisemblablement. Néanmoins, concernant cette question des intérêts moratoires pour les entreprises qui ne sont pas payées ou qui sont payées avec beaucoup de retard, j'aimerais que vous vous y penchiez avec un peu de bienveillance, car c'est un problème de vitalité économique, qui est essentielle à Paris.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Nouveau Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Monsieur le Maire, chers collègues, je note, en lisant ce compte administratif, l'évolution des dépenses de fonctionnement, qui ont augmenté au cours de la mandature passée d'un point par an, plus vite donc que les recettes, ce qui laisse présager une dérive forte de ces dépenses.

Si nous regardons l'évolution des dépenses d'investissement, l'investissement réel a certes fortement augmenté : il est passé de 660 millions d'euros au cours de la mandature à 1900 millions d'euros en 2007. Néanmoins, au même moment, nous assistons à une baisse de l'épargne brute de 710 millions en 2001 à 690 millions en 2007. On ne sera donc pas étonné qu'il en ressorte une très forte hausse de l'endettement, alors que les recettes de droits de mutation ont doublé à 940 millions d'euros. La dette brute est donc passée au total de 1,5 ans d'épargne brute en 2001 à plus de 3 ans en 2007. C'est le point absolument fondamental du bilan de la mandature : un doublement du poids de l'endettement brut par rapport à l'épargne brute de la Ville, qui correspond à ses ressources libres. La Ville est très riche, ce qui permet d'accompagner une dérive de la dépense forte, mais on peut regretter cette dérive des dépenses parce que cette évolution ne laisse aucune marge de manœuvre si les recettes exceptionnelles devaient baisser ou si l'on voulait participer à des investissements importants visant à desserrer les freins à la croissance.

Pour résumer, la Ville est mal gérée, mais sa richesse permet de cacher la dérive des dépenses courantes.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, la parole est à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Monsieur le Maire, chers collègues, les délibérations sur les comptes administratifs 2007 constituent une bonne occasion de nous retourner vers la mandature précédente.

De 2001 à 2007, Paris a investi 8,5 milliards d'euros, faisant de notre collectivité, et de loin, le premier investisseur public local de France. De 2001 à 2007, Paris a augmenté de 160 millions d'euros ses aides sociales, de 107 millions sa contribution aux transports collectifs, soit plus 50 % et de 34 % sa participation à la Préfecture de police.

Parallèlement, Paris a diminué de 4 points l'effort fiscal demandé au ménage. Le temps d'avance pour Paris, nous l'avons aussi gagné dans la bonne gestion des finances depuis 2001, avec deux objectifs : un service public efficace au service des Parisiennes et des Parisiens et la volonté de rattraper des années de sous investissement. A la lecture du précieux rapport financier de l'exercice 2007 réalisé par la Direction des Finances, et il faut la remercier pour ce travail, on pourrait avoir l'impression que tout cela était facile, mais cette gestion sérieuse des finances a demandé tout au long de la précédente mandature d'intenses efforts de modernisation. Cela, nous le devons en particulier à M. Christian SAUTTER et, à titre tout à fait personnel, je me joins aux félicitations du Maire de Paris.

Tout d'abord, la mise en place d'outils de gestion active de la trésorerie…

M. LE MAIRE DE PARIS. - … M. Christian SAUTTER et ses collaborateurs !

M. Julien BARGETON. - Merci de cette précision.

Tout d'abord, la mise en place d'outils de gestion active de la trésorerie de la dette a permis de dégager 25 millions d'euros par an, soit l'équivalent de la piscine Nakache, qui ouvrira prochainement à Belleville.

Ensuite, une véritable politique de professionnalisation des métiers d'achat, de marché et de contrôle de gestion renforce les efforts d'économies.

Les bénéfices de ces actions sont aussi au service du développement durable dans le cadre des objectifs du plan climat adopté en 2007. Des véhicules moins polluants, la réduction des consommations de fluides et notamment d'eau, c'est à la fois moins de dépenses et c'est bon pour l'environnement.

Enfin, La mise en place d'un nouveau système d'information comptable mettra à niveau l'ensemble des systèmes d'information de la Ville.

En effet, bien gérer est déjà un objectif en soit pour plus de transparence et je note que le taux de consommation des crédits atteint 95 %, ce qui montre que le pilotage des finances est renforcé.

C'est aussi un moyen de dégager des marges utiles pour mener des politiques publiques.

Cette saine gestion est ainsi au service de la solidarité, avec un soutien sans faille pour le Plan départemental d'insertion : 54 millions d'euros pour faire vivre le "I" de R.M.I. (7.500 allocataires du R.M.I. ont ainsi retrouvé un emploi en 2007).

La solidarité, c'est aussi pour Paris une participation de 317 millions d'euros au Syndicat des transports d'Ile-de-France et je note qu'au total la dépense a été de 1,6 milliard d'euros sur la mandature, pour le S.T.I.F. C'est plus de 100 millions d'euros pour le fonds de solidarité en faveur des communes les moins favorisées d'Ile-de-France et c'est 50 millions d'euros pour la couverture des périphériques, notamment avec le beau programme de la Porte des Lilas.

C'est ainsi que Paris agit concrètement avec ses partenaires afin de faire vivre Paris-Métropole, loin des annonces brouillonnes ou de l'agitation tacticienne. C'est ainsi que Paris est solidaire.

Si les dépenses de fonctionnement ont progressé de 4,3 % en 2007, dans la continuité des années précédentes, cela s'explique principalement par ses efforts en faveur des partenaires extérieurs, par le dynamisme des dépenses sociales et une progression nécessaire de la rémunération des personnels (+ 4,7 %). En regard, les dotations de l'Etat n'ont progressé que de 0,6 %, bien en deçà de l'inflation.

Marie-Pierre de LA GONTRIE développera la politique de défausse de l'Etat, mais je rappelle juste que ces désengagements, nous les avons subis aussi en matière d'investissement, notamment pour le logement social, où, lorsque Paris investit 342 millions d'euros en 2007, nous obtenons de l'Etat 38 millions d'euros, soit même pas 1/7e de la somme consacrée.

Pourtant, nous avons investi massivement en 2007 : 64 millions d'euros pour le patrimoine scolaire, car nous, nous construisons des écoles et des collèges, 40 millions d'euros pour les espaces civilisés et les quartiers verts, mais aussi les crèches avec l'ouverture de 1262 places en 2007.

Dans le domaine culturel, 113 millions d'euros ont été dépensés, et 53 millions d'euros pour les équipements sportifs.

Voilà les signes bien réels de la vitalité de la Capitale.

Au total, en 2007, avec 5,3 milliards d'euros de dépenses réelles de fonctionnement et 1,9 milliard d'euros en investissement, soit une hausse de 10 % par rapport à 2006, un effort sans précédent aura été réalisé, sans hausse de la fiscalité et avec un endettement de la collectivité parisienne qui reste extrêmement modéré : 36 % des recettes de fonctionnement.

Et oui ! A rapprocher de 61 % pour Bordeaux, 79 % pour Lyon et - je m'excuse ! - 195 % pour Marseille et, plus généralement, 81 % en moyenne pour les villes de plus de 100.000 habitants.

2007, une année utile, une année active, une année de livraisons concrètes qui s'inscrit dans la mandature 2001-2007, soit sept ans de bonne gestion au service des Parisiennes et des Parisiens, tout cela sans épuiser nos marges de manœuvre.

Conjuguons encore prudence et performances dans l'avenir.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE.

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est vrai, chacun l'a dit ici, la vérité d'un compte administratif, et de ce compte administratif, prend une dimension toute particulière et je suis heureuse, même si j'ai été surprise, que M. LEGARET et M. ALPHAND mettent l'accent là-dessus, à la lueur des relations que notre collectivité entretient avec l'Etat, si ambitieux en paroles pour Paris ces derniers mois et tout à la fois trop intrusif et insuffisamment actif.

Une constatation simple : dans un contexte de procès permanent engagé par l'Etat aux collectivités locales sur leur capacité de gestion, de grands appels à la maîtrise dans la durée, l'horizon des financiers des collectivités locales s'assombrit.

Et ce compte administratif nous livre brutalement les chiffres.

Les dotations de l'Etat, cela a été dit, ralentissent d'année en année.

2007 : +0,6 %. Je rappelle à titre de comparaison que l'inflation, pour cette même année, était de 2,6 %. Ce n'est pas un accident mais une dégringolade. Ce n'était que 1,5 % en 2005, 1 % en 2006, 0,6 % en 2007 et on peut s'inquiéter pour l'année à venir. Je ne sais si Mme LAGARDE est là, mais elle aurait pu nous rassurer, certainement, sur ce point !

Qui plus est, la fiscalité locale, dont je rappelle que la majorité municipale n'a pas fait usage, lors du précédent mandat, ne constitue plus un levier décisif. C'est ce qu'affirme d'ailleurs le récent rapport remis au Gouvernement par l'ancien Ministre délégué au Budget, Alain LAMBERT, peu suspect de complaisance avec la gauche, vous en conviendrez. Je le cite : "De plus en plus amputée par les décisions du législateur, la fiscalité locale laisse de moins en moins de marges de manoeuvre aux collectivités." On ne peut pas être plus explicite.

Cette stagnation programmée des ressources de la collectivité, Paris comme les autres, s'accompagne de plus d'une véritable crise d'efficacité de l'Etat constatée sur tous les territoires. Les difficultés sociales s'accroissent, les inégalités s'accentuent, et pourtant l'Etat apparaît de plus en plus dans l'incapacité de maintenir un niveau de service suffisant dans les dispositifs faisant l'objet d'une gestion partagée. Mais aussi la crédibilité de l'Etat en tant que partenaire est écornée. Une forme d'opacité des arbitrages, complétée parfois par une certaine brutalité dans la décision, entache son image.

Par ailleurs, son désengagement chronique auprès de nombreux acteurs de la société, mais, il faut le dire aussi, le peu de fiabilité de ses engagements, et nous le savons, en tant que collectivité, ont fortement entamé le crédit de confiance dont il pouvait bénéficier.

Parallèlement, les collectivités locales se sont affirmées comme des partenaires sereins, responsables, à l'écoute des besoins et des atteintes des acteurs de terrain et démontrant leur capacité à mener à bien des projets ambitieux pour les territoires. Paris est désormais considérée par ses interlocuteurs (institutionnels, sociaux et citoyens) comme un partenaire de confiance, de qualité et d'ouverture mais aussi, et c'est important, un partenaire fiable en matière financière et budgétaire, ce qui n'est pas le cas de l'Etat aujourd'hui : la fin de la forte croissance, une intégration difficile dans le processus de mondialisation, des choix fiscaux contestables (450 millions d'euros de rentrée diminuée pour l'Etat en raison du paquet fiscal), le mode de financement de l'Etat, tandis que la prise en charge sociale et économique des plus en difficulté accroît la nécessité de nos dépenses.

Ainsi, l'on s'aperçoit trop souvent que l'Etat ne remplit pas ses obligations et, plus grave, reporte sur d'autres, sur nous, ses incapacités de gestion. Le processus de décentralisation mené ces dernières années illustre cette tendance.

Alain LAMBERT, encore une fois, le dit : "Il est vérifié que les collectivités ont amélioré le service sur les compétences transférées et que l'Etat leur a confié des dépenses structurellement en hausse, sans capacités suffisantes de contrôle."

Oui, l'Etat a transféré aux collectivités des dépenses en hausse mécanique, avec des recettes au mieux en stagnation. Et ce compte administratif le démontre.

Oui, Monsieur LEGARET, au seul titre du R.M.I. et contrairement aux principes constitutionnels, l'Etat ne compense pas l'intégralité du montant des allocations versées par le Département de Paris aux R.M.istes. C'est une dette de 106 millions d'euros depuis 2004, 26 millions pour la seule année 2007 ; je ne sais s'il s'agit de retard de paiement, mais lorsqu'il y a quatre années de retard, cela devient un problème fonctionnel !

Oui, 53 millions cumulés depuis 2004 sont toujours dus par l'Etat, liés à la réforme de la taxe professionnelle de France Télécom.

Oui, il manque 12 millions au titre du fonds de compensation de l'allocation personnalisée d'autonomie entre 2002 et 2004. La dette est trop lourde : 200 millions en moins de quatre ans. Et dans le même temps, l'Etat ne prend pas en compte des projets d'investissement parisiens, pourtant majeurs.

Incroyable décision d'écarter à ce jour toute université du Plan Campus ; c'est une faute pour l'avenir des étudiants, de la recherche et de l'université française.

Comment ne pas rappeler le renoncement par l'Etat à son engagement de participation à la couverture du périphérique Porte de Vanves ? Ce recul génère une dette de 42 millions d'euros, étant entendu que l'annonce du report de cette somme sur la couverture du périphérique Porte de Champerret a provoqué un retard considérable de l'opération.

L'Etat sera-t-il au rendez-vous d'autres opérations majeures d'aménagement ? Rien n'est moins sûr ! La simple évocation de la prolongation du tramway des Maréchaux à la Porte d'Asnières semble plonger les responsables gouvernementaux dans un mutisme incertain.

J'en termine !

En vous indiquant que, malgré ces contraintes, en 2007, l'Exécutif a maintenu une gestion rigoureuse, cela été rappelé, gestion saine saluée par l'attribution de la notation AAA par les trois plus grandes agences internationales de notation qui ont pointé les efforts considérables consentis par Paris, mais qui ont souligné aussi, en relevant l'importance des investissements en matière de transports, de logement, de formation, d'innovation et de solidarité, elles ont souligné, ce sera le mot de la fin, Monsieur le Maire, le danger que fait peser sur la pérennité de cet équilibre le comportement de l'Etat, Monsieur LEGARET, en matière de transferts, de charges et de compensations des dépenses.

Mes chers collègues, je crois que nous vivons aujourd'hui un instant de réalité mais aussi de vérité.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Maire, depuis 2001, un effort exceptionnel d'investissement a été réalisé.

Si la Ville consacrait en 2001 550 millions pour l'investissement, elle a investi en 2007 à hauteur de 1,635 milliard d'euros. L'investissement a été triplé en six ans, c'est exceptionnel. Rien que par rapport à 2006, c'est une augmentation de plus de 10 %.

En crédits de paiement, la Ville et le Département ont dépassé 1,9 milliard d'euros pour ces dépenses.

Cet effort, les Parisiennes et les Parisiens les ressentent chaque jour. Il a permis en 2007 l'acquisition, la restructuration et la réalisation de logements sociaux pour un montant de 481 millions d'euros, deux tiers de cette somme ont été utilisés à engager le financement de 7.365 nouveaux logements.

Ainsi sous la mandature non seulement 30.000 logements auront été financés alors que l'objectif annoncé était de 22.000 et très bientôt 80 % des immeubles insalubres ne le seront plus.

70 millions d'euros ont permis la rénovation et la reconstruction de nouvelles crèches et l'ouverture de 1.262 places de crèche et de halte-garderie. 138 millions d'euros ont été consacrés aux établissements scolaires, un collège dans le 20e arrondissement et deux nouvelles écoles ont été ouverts.

70 millions investis dans le domaine du sport et de la jeunesse ont permis, entre autres, la construction de la piscine Belleville, du centre musical Fleury Goutte d'Or, la rénovation du centre d'animation Point du Jour, la restructuration de trois piscines et de trois gymnases. 113 millions ont été consacrés à la politique culturelle qui contribue au rayonnement international de notre Ville. Enfin, 207 millions ont été affectés à l'aménagement de l'espace public, dont 26 millions ont permis la réalisation de la première phase du tramway auxquels s'ajoutent 50 millions pour la couverture du périphérique. Monsieur le Maire, votre municipalité n'est pas seulement audacieuse, elle est de parole.

Nous nous félicitons également de la réalisation du projet Vélib', que d'aucuns dans l'opposition stigmatisaient en parlant, je cite : "d'implantation à la hussarde de centaines de stations Vélib'". Je crois aujourd'hui que les faits parlent d'eux-mêmes. Mesdames et Messieurs les conseillers, Vélib' n'est pas seulement une réalité qui a modifié notre cadre de vie, c'est aussi une réalité économique, c'est une nouvelle recette de près de 9 millions d'euros pour notre ville en 2007, ce sont donc des places en crèches ou des logements sociaux en plus. C'est donc une réussite complète. En matière de fonctionnement, l'augmentation des dépenses vient principalement de la participation versée au S.T.I.F. à hauteur de 317 millions d'euros soit plus 23,2 % en 2007 permettant ainsi de renforcer l'offre de transport public. C'est particulièrement à souligner en regard du désengagement de l'Etat.

Les dépenses sur le budget social ont augmenté de 2,5 % avec un effort tout particulier pour nos anciens. Plus 6 % pour l'aide sociale aux personnes âgées, plus 3,5 % pour l'allocation personnalisée d'autonomie. Paris participe également au maintien financier des centres d'hébergement d'urgence du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Le montant affecté au paiement du R.M.I. est en baisse de 2 % pour la première fois depuis 2004 pour la bonne raison que 7.409 anciens allocataires ont retrouvé un emploi.

Saluons ici le travail de tous les acteurs qui ont permis à ces personnes de se réinsérer dans la vie professionnelle.

Avoir un budget équilibré avec des recettes et des dépenses courageuses permettant la maîtrise de notre endettement n'était pas chose facile. Sans compter que l'engagement financier de l'Etat est soit quasi inexistant soit totalement absent comme par exemple en matière de transport en commun, sans compter que le Gouvernement démantèle la solidarité nationale en se déchargeant sur les collectivités locales, hier le R.M.I., demain une partie de sa réforme injuste du bouclier fiscal.

Paris avait fait sous votre impulsion, Monsieur le Maire, le pari de doubler l'investissement sans augmenter les taux de fiscalité locale. Ce pari était difficile. Mais avec ces septièmes comptes administratifs le pari est plus que gagné puisque l'investissement a pratiquement triplé en maîtrisant notre endettement, tout en tenant bon le cap de nos engagements.

De plus, l'investissement localisé permet de combler progressivement le fossé qui avait été creusé sous les mandatures de Droite entre les arrondissements de l'Est et du Nord de Paris et ceux du Centre et de l'Ouest. La Droite n'a de cesse de se plaindre de ce rééquilibrage nécessaire lors de chaque débat budgétaire. Ce serait Byzance que d'y échapper aujourd'hui. Eh bien nous, nous nous en félicitons. Nous nous félicitons que l'on donne prioritairement des moyens dans les arrondissements qui en ont le plus besoin. Si un reproche pouvait être fait, c'est que cela n'est pas encore suffisant, pour rattraper le retard pris à cause d'une gestion ségrégative et droitière des fonds municipaux durant trop d'années. Rien ne sert, Messieurs et Mesdames, de vous dissimuler sous le masque des thuriféraires de l'égalité, cela ne prend pas. L'égalité est un objectif, un résultat, non un moyen.

Je ne terminerai pas sans saluer nos personnels pour lesquels nous engageons deux milliards d'euros, mais c'est le choix d'un service public municipal fort et efficace. J'attirerai encore une fois l'attention de la Municipalité sur la nécessité de donner au personnel de notre Ville une priorité pour la mandature qui s'ouvre, le bon fonctionnement des établissements et de l'ensemble de nos services en dépend. Ce sera un véritable enjeu.

En attendant, nous aurons plaisir, Monsieur le Maire, à voter l'ensemble des comptes administratifs qui nous sont aujourd'hui présentés.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vous en prie. Monsieur Philippe GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je voudrais d'abord intervenir sur le projet de délibération PP 55 c'est à dire sur le compte de gestion pour dire en premier lieu qu'il permet de constater que si en 2007 la situation de la Préfecture de police s'est améliorée par rapport à 2006 s'agissant de la section de fonctionnement, il n'en n'a pas été de même pour la section d'investissement. En effet, la section de fonctionnement enregistrait en 2006 un résultat propre à cet exercice qui s'est traduit par un déficit de 2,2 millions qui ne pouvait pas permettre de couvrir le déficit normal de la section d'investissement, qui s'est élevé cette année-là à 3,6 millions.

En revanche, en 2007, si la section de fonctionnement a connu un résultat propre à cet exercice qui s'est traduit par un excédent de 7,5 millions, la section d'investissement enregistrait sur la même période un excédent de 3,9 millions. Ce dernier excédent est donc la traduction d'un problème d'exécution budgétaire, s'agissant du programme d'investissement de la Préfecture de police et j'y reviendrai dans un moment sur le compte administratif de la P.P.

En second lieu, le compte de gestion permet de constater que le taux de recouvrement des recettes du budget spécial s'est dégradé malheureusement en 2007 et que la Ville de Paris, je tiens à le signaler, joue un rôle non négligeable dans cette dégradation. Ainsi, après avoir été de 91,8 % en 2005 et de 93,2 % en 2006, le taux de recouvrement des recettes n'était que de 88,5 % en 2007.

Il convient de rappeler qu'à la clôture de l'exercice 2006 sur le montant total des restes à recouvrer il y avait deux titres de recettes d'un montant global de 21,4 millions qui concernaient le solde de la participation de la Ville de Paris aux dépenses de fonctionnement du budget spécial pour 2006.

La Ville de Paris ne s'est acquittée de sa dette que dans le courant de janvier 2007 comme cela d'ailleurs avait également été le cas lors de l'exercice budgétaire précédent.

A la clôture de l'exercice 2007 la situation ne s'est pas améliorée, s'agissant de l'attitude de la Ville de Paris face à ses obligations financières vis-à-vis du budget spécial, puisque sur le montant total des restes à recouvrer il y avait trois titres de recette, soit une somme globale de 38,2 millions, qui concernaient le solde de la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement du budget spécial de la Préfecture de police pour 2007.

La Ville de Paris là aussi ne s'est acquittée de sa dette que dans le courant du mois de janvier 2008. Je ne peux que constater, pour conclure, que la Ville de Paris qui se déclare si vertueuse dans ses relations financières avec la Préfecture de police a en réalité beaucoup de mal à passer de la parole aux actes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GOUJON.

Peut-être voulez-vous faire, Monsieur le Préfet de police, un petit commentaire ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que, d'après les informations qui m'avaient été données, aucun élément concernant la Préfecture de police n'a été évoqué en Commission. C'est donc en séance plénière que je peux répondre très rapidement aux questions posées par M. Philippe GOUJON.

D'abord, comme lui-même vient de le reconnaître, l'exécution des dépenses de fonctionnement a été très satisfaisante au cours de cette année, puisqu'elle correspond à 97,2 % des sommes qui avaient été votées, dont 52 % concernent la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Ceci, évidemment, me donne l'occasion de vous remercier, Monsieur le Maire, pour les efforts consentis en faveur de la Préfecture de police depuis quelques années, en précisant que c'est la B.S.P.P., ce qui est normal, qui en bénéficie principalement et que, peut-être, mais on aura l'occasion d'en reparler, il y a d'autres secteurs de la Préfecture de police qui pourraient être aidés.

S'agissant de l'émission des titres de recette, je rassure M. Philippe GOUJON, mais cela montre bien qu'il n'y a pas que l'Etat qui soit quelquefois un peu en retard pour honorer ses dettes, puisqu'il s'agit de collectivités locales autres d'ailleurs que la Ville de Paris.

Ce que je dois dire pour l'investissement, puisque M. Philippe GOUJON est plus critique, sur deux points, c'est d'abord que, s'agissant des dépenses d'investissement, elles ne se sont élevées qu'à 62,14 % des crédits qui nous avaient été alloués. Mais nous n'en sommes pas principalement responsables, puisque comme chacun sait, c'est l'annulation du gros projet Masséna qui est à l'origine de cette baisse des investissements. Et chacun sait que dans cette affaire de l'opération de la B.S.P.P. qui a déjà été exposée à votre Assemblée, c'est un vice de procédure imputable au prestataire qui est à l'origine de la nécessité de repasser les marchés.

Quant à l'individualisation des autorisations de programme, je tiens à préciser que c'est une technique de gestion qui a été souhaitée. Cela nous donne toute liberté pour mieux ensuite dépenser. Ce qui me donne d'ailleurs l'occasion de dire à M. ALPHAND que l'administration préfectorale n'est pas aussi désuète qu'il l'a dit dans son propos et qu'il nous arrive de savoir gérer.

Il se trouve que pour le corps auquel j'appartiens, je me devais de faire cette petite remarque qui n'était pas agréable à l'égard du seul corps de fonctionnaires qui figure dans la Constitution de la République.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très bien, Monsieur le Préfet de police, mais je n'insisterai pas.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Maire, je vous rappelle que je suis également inscrit sur le projet PP 56.

M. LE MAIRE DE PARIS. - M. GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci.

Je voudrais parler des investissements et ensuite des crédits destinés à payer les sociétés d'enlèvement de véhicules.

En 2006, les investissements immobiliers de la PP avaient été satisfaisants en ce qui concerne les bâtiments de l'administration générale, mais surtout s'agissant des locaux de la B.S.P.P. En 2007, et vous l'avez reconnu, la situation s'est dégradée, ce qui s'est traduit par un excédent de 3,9 millions de la section d'investissement.

Pour les bâtiments de l'administration générale, qui appartiennent à la Ville de Paris et sont mis à la disposition de la Préfecture de police en 2007, le taux d'individualisation des A.P. n'a été que de 25 % contre 45 % en 2006 et aucune explication n'est fournie dans l'exposé des motifs. Merci de nous les donner.

Par ailleurs, le taux de mandatement des crédits de paiement a fléchi puisqu'il était de 97 % alors qu'il était de 99,5 % en 2006. Pour les investissements immobiliers de la B.S.P.P. en 2007, le taux d'individualisation des A.P. s'est amélioré effectivement et l'effort doit être poursuivi.

Sur les autres équipements, je ne les évoquerai pas, mais je voudrais dire un mot sur les crédits destinés à payer les sociétés d'enlèvement de véhicules. Il s'agit de dépenses, bien sûr, dont la charge incombe juridiquement à la Ville de Paris. Je l'ai fait remarquer, les crédits positionnés à chaque budget primitif pour payer les sociétés d'enlèvement de véhicules sont toujours notoirement insuffisants au regard des dépenses réalisées.

Chaque compte administratif, je dois le reconnaître, me donne ensuite raison et conduit à réajuster à la hausse la ligne budgétaire en question lors de la D.M.1, cet apport de crédit n'étant en pratique jamais à la charge de la Ville. La PP doit en effet, face à cette attitude, soit augmenter les recettes des fourrières, soient prélever les crédits sur ses moyens de fonctionnement courants afin de gérer la pénurie.

Et l'examen des documents budgétaires révèle les contorsions que doit faire la Préfecture de police pour faire face à ses obligations, en raison tout simplement du refus de la Ville d'accorder au budget spécial la totalité des crédits qui lui sont nécessaires pour remplir cette mission.

Je rappelle qu'au budget primitif de 2007 figurait un montant de 8,5 millions au titre des marchés d'enlèvement. Le compte administratif 2006 fait apparaître que cette année-là, il avait été dépensé 12 millions d'euros. Et lors de la D.M.1 de juillet 2007, il avait été rajouté 4 millions d'euros sur la ligne budgétaire correspondante.

Le compte administratif de 2007 indique qu'il a été payé en fait 14,7 millions aux sociétés d'enlèvement de véhicules, soit 2,3 millions d'euros de plus que les crédits budgétés, même à l'issue de la D.M.1 de 2007. Où a donc été prélevée cette somme ?

Lors du débat en D.M.2, je me suis interrogé sur le montant d'un transfert de crédit de personnel que je trouvais assez démesuré. En effet, il a été pris 4,5 millions sur les crédits de rémunération des A.S.P. afin de transférer 2,3 millions sur la ligne de rémunération des personnels de l'administration générale et 2,5 millions sur la ligne de rémunération des personnels de la police administrative.

Et le compte administratif 2007 indique, s'agissant des personnels de l'administration générale que la moitié des 2,3 millions d'euros précités a bien été dépensée au titre des rémunérations des agents concernés, le reliquat ayant été utilisé pour d'autres dépenses de fonctionnement.

Quant aux 2,5 millions supplémentaires qui devaient servir à la rémunération des personnels de la police administrative, ils n'ont pas été utilisés pour cela, puisque sur cette ligne les crédits prévus au budget primitif de 2007 s'élevaient à 26,6 millions d'euros et qu'il était dépensé 26,4 millions d'euros.

Deux transferts de crédits ont cependant été opérés au sein du même article budgétaire afin d'abonder la ligne des marchés d'enlèvement de véhicules.

Si la Préfecture de police est exposée à de telles dépenses en matière d'enlèvement, c'est que la Ville de Paris l'y oblige car elle a intérêt à ce que cette activité soit très soutenue, puisque les recettes de fourrière abondent le budget spécial et plus elles sont importantes, moins la Ville verse d'argent à la Préfecture de police dans le cadre de sa contribution obligatoire.

Le compte administratif fait ainsi apparaître qu'en 2007 les recettes de fourrière ont représenté 66,2 % du total des recettes atténuatives contre 61 % en 2006, recettes qui allègent la charge qui incombe à la Ville.

Monsieur le Maire, vous démontrez au travers du compte administratif du budget spécial de 2007 que malgré tout ce que vous proclamez, vous n'accordez pas finalement à la Préfecture de police les moyens dont elle a réellement besoin et que le moment est proche sur ces points où malheureusement elle ne pourra plus faire face à ces besoins.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GAUDILLÈRE, vous allez répondre globalement et Mme STIEVENARD me remplacera pour le vote.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Un de nos collègues disait tout à l'heure : circulez, il n'y a rien à voir ! Je trouve au contraire que le compte administratif de 2007 est un compte très intéressant parce qu'il est dans le droit fil de la gestion des années précédentes. Et sans vouloir lasser l'auditoire, je vais donner quelques coups de projecteur sur le fonctionnement et sur l'investissement.

Je commencerai par l'effort social. En 2007, la Ville a dépensé 1,8 milliard - j'arrondis 1,760 milliard - sur les dépenses sociales. Ce qui se subdivise en 1,3 milliard d'aide sociale simple et 500 millions de personnel et de charges générales.

Ces dépenses sociales, qui sont à destination des personnes âgées, de l'aide sociale à l'enfance, des handicapés ou des aides facultatives du C.A.S.V.P., se situent, je le répète, dans le droit fil de ce que la Municipalité a fait depuis 2001 et constituent plus d'un tiers des dépenses de fonctionnement totales de la Ville de Paris. Je crois pouvoir dire aujourd'hui que cet effort sera poursuivi.

Le deuxième secteur sur lequel je souhaite donner des précisions, ce sont ce que l'on appelle les contributions à des organismes extérieurs à la Ville de Paris, parce que chacune de ces contributions a une signification importante et parce que les taux d'évolution de ces contributions sont importants.

D'abord, la contribution au S.T.I.F., au Syndicat des transports de l'Ile-de-France qui a progressé d'un quart en 2007, après avoir progressé de 27 % en 2006. On sait bien que cet effort de la Ville de Paris - j'insiste - ne concerne pas que les Parisiens ; c'est aussi un effort de solidarité vis-à-vis de l'ensemble de l'Ile-de-France. La Ville de Paris, on ne le dit jamais assez, couvre 30 % des dépenses du S.T.I.F., dépenses qui améliorent l'offre de transports en commun non seulement à l'intérieur de Paris mais également dans l'ensemble de l'Ile-de-France. Et je crois qu'au moment où "Paris Métropole" et le destin de l'Ile-de-France constituent un des sujets majeurs du débat politique parisien et francilien, il était bon de le rappeler.

La deuxième contribution concerne la Préfecture de police qui a augmenté l'an dernier de 2,6 % et qui, je le redis puisque nous l'avons déjà dit à de multiples reprises, a augmentée de plus d'un tiers depuis 2001.Très exactement 34 % depuis le budget 2001, c'est-à-dire le premier budget de la mandature précédente.

Je constate, pour avoir beaucoup…

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est contestable parce que M. GAUDILLIÈRE part de 2001. Si on part de l'année 2000, c'est plus de 42 %.

Je préfère alors que tu prennes 42 % plutôt que 34 %.

Pardonnez-moi pour cette remarque, M. GOUJON m'y a poussé. Poursuivez Monsieur GAUDILLERE.

M. Bernard GAUDILLERE, adjoint, rapporteur. - Pour avoir collaboré dans mes précédentes fonctions aux discussions budgétaires annuelles avec les différents Préfets de police successifs depuis 2001, je n'ai vraiment pas l'impression que ces discussions budgétaires se déroulent dans un climat difficile au sein duquel la Ville de Paris mesurerait ses efforts. C'est le moins que l'on puisse dire.

En tout cas, notre contribution à la sécurité des Parisiens au sens large et incluant la brigade des sapeurs-pompiers me paraît un exemple dont beaucoup de villes pourraient s'inspirer.

La troisième contribution sur laquelle je veux insister, parce qu'elle a augmenté l'an dernier de 8 %, est la contribution au Fonds de solidarité de l'Ile-de-France.

La Ville de Paris qui est de très loin le premier contributeur au Fonds de solidarité de l'Ile-de-France a versé l'an dernier 103 millions d'euros. Je crois que là encore, dans le cadre du débat sur Paris métropole, il était utile de le rappeler.

La dernière contribution a également une signification importante, elle concerne l'environnement. Notre contribution au Syndicat de traitement des ordures ménagères a augmenté de 6 %. Je n'ai pas besoin de souligner qu'elle est, en matière environnementale, un élément capital de la politique francilienne.

Troisième masse des dépenses de fonctionnement sur laquelle je voulais dire un mot : la masse salariale. J'observe que pratiquement aucun des orateurs n'a souligné que la masse salariale augmentait d'une manière assez sensible : elle augmente de 4,7 %.

Il est bon de s'expliquer sur ce chiffre car je ne veux pas laisser croire qu'il est le résultat d'une gestion laxiste. L'augmentation de 4,7 % de la masse salariale est due pour l'essentiel à des décisions qui ne concernent pas la Ville de Paris.

Elle est due à l'augmentation du point de la Fonction publique. Elle est due à l'intégration de ce que l'on appelle les agents T.O.S., décision de l'Etat et elle due à des glissements statutaires qui ne sont pas des décisions de l'actuelle municipalité.

Il est exact que les décisions de l'actuelle municipalité majorent la masse salariale, c'est le cas notamment de l'ouverture de nouveaux équipements. Nous nous efforçons autant que faire se peut, le Maire l'a dit et écrit à plusieurs reprises, de compenser ces augmentations de personnel dues à des équipements nouveaux par des redéploiements et par des rationalisations administratives qui nous permettent de ne pas faire dériver de manière excessive la masse salariale.

Deuxième décision municipale. Il s'agit de la réforme de la catégorie B et du début de la réforme de la catégorie C dont nous pensons qu'ils sont des éléments fondamentaux d'une politique des ressources humaines juste et intelligente.

Je terminerai ce que je voulais dire sur les dépenses de fonctionnement en évoquant les recettes.

Vous le savez, nous avons, pendant sept ans, laissé les taux des impôts au niveau auquel M. Jean-François LEGARET les avait fait voter à la fin de 1999.

Cela n'a évidemment pas été facile car cela a signifié que les recettes de fiscalité directe ont évolué grosso modo comme l'inflation du fait des décisions prises par le Parlement.

Les dotations de l'Etat ont augmenté à un rythme extrêmement lent, je crois que le pourcentage de plus 0,6 % de 2007, qui se situe là aussi hélas dans le droit fil des années précédentes, mérite d'être médité.

Je sais que les orateurs de l'opposition n'aiment pas que l'on revienne sans cesse sur les promesses non tenues de l'Etat.

Je ne reviendrai pas sur toutes les promesses non tenues de l'Etat, ce serait un peu long, j'en ai une liste.

D'ailleurs Monsieur le Maire, vous avez écrit à Mme Christine LAGARDE il y a quelques mois une lettre qui, quelle que soit la concision que vous nous aviez recommandée, faisait je crois deux pages et demi. Il était difficile de faire moins.

Je focaliserai mon raisonnement sur le R.M.I. Souvenez-vous de la révision constitutionnelle qui a entériné un certain nombre de transferts de compétences de l'Etat vers les Collectivités Territoriales.

Le Premier Ministre de l'époque, dans une inspiration à laquelle je crois que l'on ne rendra jamais assez hommage, avait dit : ces transferts seront compensés à l'euro près.

Nous en sommes, s'agissant du R.M.I., à 103 millions d'euros près.

M. Jean-François LEGARET disait tout à l'heure que le Gouvernement respecterait la Constitution, ce qui est la moindre des choses, cependant j'aurais personnellement aimé, je le dis sans aucune polémique, que cet engagement d'un des membres de l'opposition soit peut-être corroboré par l'un des membres de notre assemblée qui n'est pas totalement sans influence sur le budget de l'Etat.

Le troisième élément de recette sur lequel je voulais m'exprimer concerne les droits de mutation. Ceux-ci se sont élevés à 940 millions d'euros l'an dernier. Ils sont inscrits au budget 2008 pour 870 millions d'euros.

M. Jean-François LEGARET a raison, j'insiste beaucoup lorsque c'est le cas, cela prouve que mon discours n'est pas manichéen. Les droits de mutation immobilière sont imprévisibles.

Effectivement ils sont imprévisibles Monsieur LEGARET, comme l'est le marché immobilier lui-même. Si le marché immobilier était prévisible, voilà bien longtemps que les banquiers en auraient tiré des conclusions et ne se trouveraient jamais confrontés aux crises immobilières qui périodiquement dévastent leurs comptes, ce qui est actuellement le cas des banques du monde entier.

Les droits de mutation sont imprévisibles, je ne me risquerai pas à faire la moindre prévision à cet égard.

Je constate simplement que pour l'heure, les encaissements de la Ville sont en ligne par rapport à nos prévisions. Je bornerai à cette constatation mon raisonnement sur les droits immobiliers.

Compte tenu de ce que je viens de dire sur l'évolution des recettes je crois qu'il est mal venu de dire que nous aurions pu boucler le budget sans un effort de gestion très rigoureux.

J'ai entendu tout à l'heure avec beaucoup de tristesse l'un des orateurs de l'opposition, je crois que c'était M. SAINT-ETIENNE, qui est très compétent en matière de finances publiques, qui disait que la Ville de Paris est mal gérée.

Si la Ville de Paris était mal gérée, avec des évolutions de recettes comme celles que je viens de vous décrire et des évolutions de dépenses comme celles que j'ai décrites, je ne vois pas très bien comment mon prédécesseur auquel je rends d'ailleurs hommage au passage comme l'ont fait tant des orateurs précédents, parce qu'il le mérite, je ne vois pas comment mon prédécesseur, l'administration municipale, la municipalité toute entière auraient pu faire ce que nous avons fait.

Il suffit de se reporter à la page 8 du cahier financier que vous avez sans doute tous lu, mes chers collègues, pour voir toute une série de réformes de gestion, de réformes de la politique d'achat qui ont permis à la Ville, entre autres facteurs, de conduire cette politique ambitieuse que je viens de décrire.

Je n'en citerai pour ma part qu'un seul exemple, car il est significatif de ce que nous avons fait depuis sept ans : c'est la politique de trésorerie et d'endettement.

Je rappelle que, lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités en 2001, il n'y avait pratiquement pas de politique de trésorerie de la Ville de Paris, que la Ville de Paris empruntait et laissait ses excédents à la Recette générale des finances, c'est-à-dire sans rémunération.

Nous avons mené et nous continuons à mener une politique de trésorerie zéro, c'est-à-dire que nous empruntons généralement le plus tard possible dans l'année. Nous le faisons de la manière la plus moderne qui soit, c'est-à-dire que nous empruntons très largement par des emprunts directs sur le marché et non pas par des emprunts bancaires.

C'est qui nous a permis depuis sept ans d'avoir un taux moyen de notre dette, écoutez-le bien, très inférieur à tous les taux de dette à long terme du marché.

Je cite un chiffre : en 2007 le taux moyen de la dette de la Ville de Paris est de 2,8 % alors que les taux moyens à long terme sur le marché sont de 4,3 %.

Si ce n'est pas de la bonne gestion, j'aimerais que l'on m'explique ce que serait une gestion encore meilleure. Je crois vraiment que les personnels de la Direction des finances méritent dans ce domaine un hommage tout particulier.

Je terminerai sur le fonctionnement en répondant à M. ALPHAND, qui nous disait tout à l'heure : "Tous ces ratios ne veulent rien dire" - je cite : "Tous ces ratios ne veulent dire que ce que me vous voulez bien leur faire dire, et il serait intéressant d'avoir des indicateurs d'activité".

Je répète, parce que cela a déjà été dit à la Commission des Finances, mais il est vrai que M. ALPHAND n'y siégeait pas, car c'était lors de la précédente mandature, que la Ville, après une décision du Maire prise il y a quelques mois, souhaite s'engager dans un processus identique à celui que l'on appelle dans le jargon de l'Etat la LOLF, c'est-à-dire la Loi organique sur les lois de finances, qui implique une comparaison entre les moyens mis en oeuvre et les résultats constatés. C'est un processus auquel nous ne sommes nullement contraints, mais le Maire de Paris a décidé de s'y engager. Nous sommes en train de mettre en place les indicateurs qui permettront aux élus et aux Parisiens de mesurer ce que l'on fait de l'argent encaissé par la Ville de Paris et de conclure clairement.

Je terminerai un exposé que vous trouvez peut-être un peu trop long sur l'investissement.

Je ne m'y arrêterai pas très longuement sur l'année 2007, d'abord parce que je pense que les problèmes d'investissement doivent être appréciés sur le long terme et ensuite parce que l'année 2007 est de ce point de vue-là une année assez identique aux années précédentes.

Je voudrais tout de même rappeler les chiffres de la dernière mandature.

La Ville de Paris a investi 8 milliards d'euros entre 2001 et 2007, c'est-à-dire 1,1 milliard par an en moyenne. Le financement de cet investissement a été le suivant, j'arrondis les chiffres, mais ils figurent dans les documents officiels et vous pouvez les vérifier à l'euro près. Globalement, cet investissement a été financé à hauteur de 40 % par l'épargne, c'est-à-dire par l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement, 40 % d'épargne, 40 % de cessions d'actifs et de subventions.

En matière de cessions d'actifs, je peux d'ores et déjà annoncer que ces cessions, qui se situaient aux alentours de 100 à 150 millions dans les dernières années de la mandature précédente, seront poursuivies et seront toujours poursuivies avec l'objectif de ne céder que des actifs inutiles.

40 % de cessions d'actifs et de subventions et 10 % seulement d'augmentation de la dette, car la dette était de 1,3 milliard en début 2001. Elle est de 2,1 milliards début 2008. Je signale au passage que c'est un chiffre que l'on connaît peu, mais que l'on devrait peut-être méditer : la Ville de Paris est moins endettée qu'elle ne l'était au 1er janvier 1997.

Au 1er janvier 1997, et alors même que l'investissement de la Ville était relativement faible, la Ville de Paris était endettée à hauteur de 2,2 milliards et nous le sommes aujourd'hui à hauteur de 2,1 milliards.

Je crois que l'un des orateurs de l'opposition a évoqué tout à l'heure l'explosion de la dette. Je répondrai que lorsqu'on finance 8 milliards d'investissement avec seulement 10 % d'endettement supplémentaires, il est difficile, en français en tout cas, et tel que je comprends cette langue, de parler d'explosion de la dette.

Je ne citerai que quelques chiffres de comparaison avec les autres villes françaises.

L'un des orateurs de la majorité, je crois qu'il s'agissait de M. BARGETON, a parlé du ratio qui est le ratio cardinal pour les agences de notation, c'est-à-dire le rapport entre la dette et les recettes de fonctionnement. J'en évoquerai un autre qui est la dette par habitant, c'est-à-dire ce qui pèse aujourd'hui sur chaque Parisien et ce qui pèse sur chaque habitant des villes que je vais citer, étant entendu que nous avons cumulé les dettes communale, communautaire et départementale pour ces villes, car nous assumons les compétences d'une commune, d'une communauté urbaine et d'un département.

La dette qui pèse aujourd'hui sur chaque Parisien est de 1.000 euros par habitant – j'arrondis à quelques dizaines d'euros près – tandis que sur un Bordelais, pèse une dette de 1.600 euros, sur un Lyonnais une dette de 2200 euros – vous voyez que je choisis mes exemples de manière extrêmement œcuménique –, sur un Lillois, une dette de 2.500 euros, et sur un Marseillais, une dette de 3.200 euros.

Le résultat d'une mandature qui a été particulièrement ambitieuse ; nous avons construit 30.000 logements, 5.800 places de crèche, 32 hectares d'espaces verts, et je ne comptabilise ni les écoles, ni d'autres équipements, avec un résultat comme celui-ci c'est, me semble-t-il, une mandature modèle sur le plan de la gestion et je n'ai qu'un seul espoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues : que nous parvenions, dans la mandature qui s'ouvre, à égaler ces résultats.

Merci Monsieur le Maire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup de cette excellente démonstration. Conformément à la loi, je donne la présidence à Mme STIEVENARD.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Il n'y a pas de réponse aux questions.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais si. Monsieur LEGARET, vous non plus ne répondez pas sur votre excellente gestion d'avant.

(Mme STIEVENARD, adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

(M. le Maire de Paris quitte l'hémicycle).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Chers collègues, nous allons maintenant procéder aux votes des projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 30, compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2007.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DF 30).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 34, compte de gestion de M. le Receveur général des Finances de Paris, Trésorier-payeur général de la Région d'Ile-de-France pour les opérations de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2007.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DF 34).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 31, compte administratif des Etats spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2007.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DF 31).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 32, compte de gestion 2007 de M. le Receveur général des finances de Paris pour les Etats spéciaux d'arrondissement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DF 32).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DALIAT 19 - DF 17, compte administratif du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour 2007.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DALIAT 19 - DF 17).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DALIAT 21 - DF 18, compte de gestion pour 2007 de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-payeur général de la région d'Ile-de-France concernant le Service Technique des Transports Automobiles Municipaux.

Qui est favorable ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DALIAT 21 - DF 18).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 33 - DF 6, budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris. Compte administratif 2007.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPE 33 - DF 6).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 35 - DF 7, budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris. Approbation du compte de gestion 2007.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPE 35 - DF 7).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 32 - DF 8, budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. Approbation du compte administratif 2007.

Qui est pour ?

Quoi est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPE 32 - DF 8).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 34 - DF 9. Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. Compte de gestion de l'exercice 2007.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPE 34 - DF 9).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 92 - DF 15, compte administratif du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2007.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DEVE 92 - DF 15).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 93 - DF 16, compte de gestion pour l'exercice 2007 du budget annexe du fossoyage rendu par M. le Receveur général des Finances, Trésorier-payeur général de la Région Ile-de-France.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DEVE 93 - DF 16).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 56, compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2007. Affectation des résultats de l'exercice 2007.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, PP 56).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 55, compte de gestion 2007 de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-payeur général de la Région d'Ile-de-France concernant les opérations de la Préfecture de police (budget spécial).

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, PP 55).

Nous avons procédé aux votes sur l'ensemble des comptes administratifs soumis à notre délibération ce matin.

Je vous en remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Vous pouvez, en effet, applaudir.

2008, DU 43 - Echange foncier entre la Ville de Paris et l'OPAC de Paris dans le cadre de l'opération Maroc, Tanger, Flandre (19e).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 43, relatif à un échange foncier entre la Ville de Paris et l'OPAC de Paris dans le cadre de l'opération Maroc, Tanger, Flandre (19e), sur lequel l'Exécutif a déposé un amendement technique n° 1.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Madame la Maire.

C'est effectivement simplement un amendement technique qui doit permettre à l'O.P.A.C. de déposer un permis de construire sur une partie de ce terrain qui est situé rue du Maroc dans le 19e arrondissement de Paris.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 1 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 43 amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DU 43).

2008, DU 119 - Lancement d'un appel d'offres en vue de passer un marché de conception et de maîtrise d'oeuvre urbaine dans le cadre de l'aménagement du secteur 112 à 122, rue des Poissonniers (18e).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 119, concernant le lancement d'un appel d'offres pour un marché de conception et de maîtrise d'œuvre urbaine dans le cadre de l'aménagement du secteur 112 à 122 rue des Poissonniers, 18e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Nous avons eu l'occasion, lors du dernier Conseil, de proposer un vœu à propos de cette zone d'aménagement, cette zone du 112 au 122 rue des Poissonniers, qui est une zone de faubourg entre la Porte des Poissonniers et le faisceau ferré de Paris-Est.

Je dois dire que nous sommes tout à fait favorables à l'esquisse d'aménagement qui prévoit des équipements publics, un gymnase, un centre d'animation, des logements, des commerces, un jardin et qui prévoit de faire tout un quartier de ville, avec des voies nouvelles, qui va être créé là où, avant, il n'y avait qu'une zone ferroviaire.

Ceci étant dit, nous souhaitons attirer l'attention sur le risque qu'il y a à aménager sans aucun souci du passé ou sans souci du passé.

En effet, il y a sur le site deux petites maisons qui doivent être démolies dans le cadre de la réalisation du programme et la Ville a demandé que les terrains soient remis libres de construction. Il nous semble que les aménageurs savent travailler maintenant avec beaucoup de finesse et que la préservation de ces deux maisons ou même de l'une des deux permettrait une inscription plus harmonieuse des nouvelles constructions, plus harmonieuse parce que gardant la trace, même très modeste, du passé. Et c'est souvent ce qui fait le charme mais aussi la vie des quartiers populaires. Même si cette architecture n'est pas signée du nom d'un architecte célèbre, même si les matériaux en sont simples, elle témoigne d'une époque et d'une vie qui méritent mieux que la démolition.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Roxane DECORTE.

Melle Roxane DECORTE. - Mes chers collègues, il nous est demandé d'approuver le lancement d'un appel d'offres en vue de passer un marché de conception et de maîtrise d'œuvre urbaine dans le cadre de l'aménagement du secteur 112 à 122 rue des Poissonniers dans le 18e arrondissement, avec la réalisation de logements sociaux aux abords de voies ferrées, dans un quartier qui concentre en la matière un parc déjà important et une population fragile sur le plan social.

Lors du Conseil du 18e arrondissement, j'ai demandé pourquoi le pilotage de cette opération a été confiée à la Direction de l'urbanisme plutôt qu'à un aménageur. M. Jean-Pierre CAFFET l'a reconnu, il y a eu débat pour trancher ce choix.

Je souhaite exprimer également différentes interrogations quant au projet.

Dans ce secteur où les logements sociaux sont nombreux, les habitants se plaignent à juste titre du manque cruel de transports, de l'absence de desserte, de l'enclavement de ce secteur.

Lors du débat sur le Plan de déplacement en février 2007, j'avais déposé un vœu pour la création d'une navette électrique desservant Goutte d'Or-Sud, Goutte d'Or-Nord, rue des Poissonniers, Porte des Poissonniers, mairie du 18e arrondissement. Qu'en est-il aujourd'hui ? M. BAUPIN avait répondu qu'il fallait étudier la faisabilité de cette liaison.

Ce quartier doit être au cœur d'un faisceau entre les Maréchaux et les voies ferrées. Il n'y a aucun échange Est-Ouest, il faut les favoriser. Qu'en est-il également de la passerelle de franchissement des voies ferrées ? Pourquoi ne pas faire un appel à projets pour que cette passerelle soit une œuvre d'art ou un pont végétalisé ? Pourriez-vous préciser le programme privé au Sud de la voie ? Quid des commerces de proximité tant attendus par les habitants ?

Lors de la concertation qui a consisté à ce jour en une réunion en décembre dernier, il a été demandé de traiter la circulation piétonnière le long de la rue des Poissonniers entre la rue Ordener et le carrefour Championnet-Boinot. Où en est cette étude confiée à la Direction de la voirie et déplacements ?

Par ailleurs, lors des réunions du conseil de quartier Amiraux-Simplon, la question de l'offre en locaux scolaires du premier et second degré était mise en exergue. Quid de cette réflexion ?

Merci de répondre à ces interrogations.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci.

Tout d'abord, une réponse à Danielle FOURNIER.

On a eu l'occasion, lors du précédent Conseil de Paris, d'évoquer ce point. J'avais répondu à un vœu déposé par le groupe "Les Verts" qui demandait que l'on ne démolisse pas les deux maisons. J'avais donné un argumentaire.

Visiblement, il ne vous a pas convaincu. Mais, quand même, je rappelle qu'il y a sur ce site deux maisons, une située le long de la rue des Poissonniers qui, si elle n'était pas démolie, et elle ne présente pas un caractère incontournable par rapport au patrimoine parisien, si elle n'était pas démolie, elle nous empêcherait de faire un jardin public dont ce quartier a grandement besoin.

Pour ce qui est de la deuxième maison qui, elle, est en bordure des voies ferrées, là, nous serions, pour le coup, dans l'impossibilité de pouvoir construire à terme le talus qui permettra justement de mieux relier ce quartier avec notamment le secteur du boulevard Ney.

Il y a donc une impossibilité. Ce n'est pas que les architectes et les urbanistes soient incapables de travailler dans la finesse, je crois qu'ils le sont de plus en plus, et tant mieux ! Chaque fois que nous pouvons préserver des bâtiments, des équipements qui, vraiment, méritent l'intérêt, nous le faisons. Cela a été fait sur la Z.A.C. Pajol, c'est fait dans beaucoup d'autres lieux, mais là, en l'occurrence, ce serait vraiment une contrainte qui ne nous permettrait pas de réaliser un programme tout à fait intéressant.

Quant à Mme DECORTE, elle nous dit qu'il y a déjà trop de logements sociaux dans ce quartier, etc.

Nous, ce que nous voulons, c'est faire naître à cet endroit un quartier de ville agréable, dans lequel il y ait du logement, des équipements, un jardin public, un gymnase et un quartier qui va être désenclavé. Justement, la démolition de la maison sur la rue des Poissonniers est aussi une façon de permettre à cette rue d'être beaucoup plus commode pour les piétons, notamment de favoriser des circulations piétonnes plus sûres et de meilleure qualité.

Quant à l'autre partie du quartier, vous dites qu'il est en bordure de voie ferrée, je vous rappelle que ces voies ferrées aujourd'hui sont désaffectées ; il n'y a pas de train qui passe sur ces voies. C'est un secteur sur lequel la Ville a bien sûr des vues et nous souhaitons obtenir de la S.N.C.F. la possibilité de travailler sur cette emprise qui permettrait de relier ce quartier notamment au secteur Ney et, cela rejoindra sans doute un point sur lequel je reviendrai tout à l'heure, au secteur sur lequel se trouvent les entrepôts du boulevard Ney.

Il vous sera apporté des réponses plus précises sur les questions relatives aux études de circulation, mais voilà les éléments que je voulais apporter pour vous demander de bien vouloir adopter cette délibération qui va vraiment changer la vie de ce quartier en faisant naître un nouveau morceau de ville adapté et, je pense, agréable pour ses habitants.

Merci.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Avant de passer au vote, le président GAREL a demandé une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Devant le refus de prendre en compte notre demande de sauvegarder ces deux éléments du patrimoine industriel et ouvrier de Paris, que sont ces deux pavillons, nous nous abstiendrons sur cette délibération comme nous l'avons fait dans le 18e arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 119.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de cette délibération est adopté. (2008, DU 119).

Je vous remercie.

2008, DU 125 - Z.A.C. "Chalon" Paris (12e). - Reddition des comptes et quitus à la SEMAEST.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 125, concernant la ZAC "Chalon" Paris (12e).

Je donne la parole à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

L'opération de l'îlot Chalon visait deux objectifs précis : d'abord, répondre à l'extension du trafic de la Gare de Lyon qui a connu des développements très importants et deuxièmement résorber l'habitat insalubre dans l'îlot Chalon bien connu à l'époque puisque s'étendait derrière la Gare de Lyon une zone absolument horrible qui concentrait énormément de problèmes, de trafics de drogue et de misère. Jamais une opération d'une telle ampleur n'avait été menée à Paris.

Pour résorber l'habitat insalubre, près de 700 logements ont été traités, ce qui est considérable au regard des chiffres annoncés aujourd'hui. Affirmer, comme nous l'avons entendu sur ces bancs, que rien n'avait été fait avant 2001 pour lutter contre l'habitat insalubre devient proprement insignifiant au regard des efforts accomplis sur cet îlot Chalon.

Compte tenu de l'ampleur de la tâche à accomplir, cette opération s'est également effectuée dans des conditions financières remarquables. La participation de la Ville a représenté seulement 8 % des dépenses totales, alors que certaines opérations actuelles voient cette participation s'élever jusqu'à 40 %.

Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de la présentation des krachs de certaines opérations d'aménagement. J'ajoute que le souci de la mixité dans cette opération a permis de réaliser un programme d'accession sociale à la propriété, ce que la municipalité actuelle refuse toujours d'accepter.

Enfin, ceux qui ont connu l'îlot Chalon et son concentré d'errance sociale, savent ce que Paris doit à Jacques CHIRAC.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Ils savent ce que Paris doit à Jacques CHIRAC qui a porté de bout en bout cette opération à laquelle peu d'élus croyaient, y compris vous aujourd'hui ! C'est l'occasion, au nom de notre groupe, de le rappeler très simplement mais de manière très affirmée.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Pour vous répondre, Mme Anne HIDALGO a la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez dit tout ce que vous deviez à Jacques CHIRAC, c'est très bien. Là, il s'agit d'une délibération qui propose simplement la reddition des comptes et le quitus à la S.E.M.A.E.S.T. sur une opération achevée qui est l'opération Chalon.

Vous dites que c'était une opération exemplaire, que sur le plan financier elle n'a pas généré de déficit, peut-être, sans doute. Mais s'il y a aujourd'hui des opérations d'aménagements sur lesquelles il y a une intervention publique forte, c'est en général pour réaliser des choses qui n'existaient pas dans ce que vous faisiez avant 2001, des équipements publics, du logement social, un équilibre permettant à des populations, qui étaient condamnées à quitter la Capitale, de pouvoir rester dans Paris.

Bien sûr, quand on investit dans des équipements publics ou dans du logement social, cela coûte plus cher à la collectivité. Nous l'assumons. Je crois que c'est la condition pour que des quartiers mixtes, à la fois dans leur fonction et dans leur population, puissent voir le jour. C'est sans doute une différence de taille entre vous et nous dans les affirmations que nous pouvons faire aujourd'hui mais aussi dans les actes que nous posons pour construire Paris.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Une demande d'explication de vote de Sylvain GAREL pour le groupe "Les Verts".

M. Sylvain GAREL. - Je donne la parole à René DUTREY pour l'explication de vote.

M. René DUTREY. - Très rapidement, mais nous ne pouvions pas ne pas réagir après les propos de Monsieur DUBUS à propos de la Z.A.C. "Chalon". La Z.A.C. "Chalon" était l'exemple de l'urbanisme autoritaire mené par Jacques CHIRAC. Cela a été l'occasion pour la Ville de Paris d'acheter des lots dans des immeubles pour "planter" les copropriétés, pour les rendre insalubres et pouvoir les racheter moins cher. C'était le plus gros déplacement de population que vous ayez organisé. C'était un urbanisme autoritaire où seuls peut-être Ceaucescu en Roumanie avait des leçons à prendre, je dirais !

(Protestations sur les bancs des groupes UMPPA et Centre et Indépendants).

Prendre cela comme exemple de l'urbanisme et du traitement de l'insalubrité est absolument indécent ! Et je suis bien content que cette Z.A.C. soit clôturée aujourd'hui. Vraiment, ce n'est pas le seul point de clivage, par rapport à ce que disait Mme HIDALGO, que nous, majorité de gauche, avons avec vous sur la Z.A.C. "Chalon", je vous assure.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUTREY. Les choses sont ainsi dites.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 125.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DU 125).

Je vous remercie.

2008, DU 137 - Approbation d'un protocole d'accord Ville de Paris - TIRU portant sur la dépollution du terrain d'assiette de l'usine d'incinération d'ordures ménagères désaffectée et déclassée d'Issy-les-Moulineaux (92) dans le cadre de sa cession.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 137 relatif à l'approbation d'un protocole d'accord Ville de Paris, sur lequel un amendement technique n° 1 bis a été déposé par l'Exécutif.

Je propose à Denis BAUPIN d'intervenir et Anne HIDALGO lui répondra.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que l'amendement que dépose Anne HIDALGO est plus que technique et qu'il permet d'essayer d'apporter des réponses à un sujet qui est préoccupant. C'est celui de l'utilisation de sols pollués et la façon dont on peut les recycler et les rendre réutilisables, notamment dans le cadre de ce projet pour une école maternelle et une crèche. Je pense que c'est important que Paris prenne sa responsabilité en adoptant ce protocole sur la dépollution des sols.

C'est un sujet sur lequel il est important de faire preuve de précaution car il y a eu par le passé des sols pollués qui ont été réutilisés et qui ont donné lieu à beaucoup d'inquiétude de la part de ceux qui vivaient au dessus, en termes de conséquences sur la santé, de la pollution des sols mais aussi des nappes phréatiques et des eaux souterraines. Il est donc important que l'on prenne le maximum de précautions pour qu'il n'y ait pas par la suite de conséquences sanitaires.

Je voudrais regretter que les délais très courts, dont nous avons disposés à partir du moment où l'on a découvert cette délibération et la nécessité d'aboutir, ne nous aient pas permis d'avoir plus de temps pour nous préparer. Il est clair que la période des élections municipales n'a sans doute pas favorisé les choses mais il faudrait, pour d'autres dossiers qui interviendraient par la suite, qu'on essaie d'avoir un travail plus pluridisciplinaire notamment en faisant en sorte que les services de la Ville qui s'occupent de ces questions de sol pollué soient largement associés.

Je souhaiterais, en ce qui concerne la suite et la mise en œuvre de ce protocole puisqu'il est indiqué que pour l'instant des études seulement partielles ont pu être menées en ce qui concerne la pollution - puisque notamment on n'a pas pu explorer en dessous de la partie bâtie - avoir donc l'assurance que par la suite du travail, on fera en sorte que toutes ces études soient menées avec le maximum d'expertise indépendante et en collaboration avec les services de la Ville, notamment avec le Service de l'écologie urbaine, de façon à ce que l'on puisse vérifier ensemble l'innocuité des terrains et aussi le fait que les mesures qui seraient mises en place et qui sont aujourd'hui relativement limitées, en ce qui concerne l'école et la crèche et qui se contentent d'enlever deux mètres de sol, puissent être renforcées dans le cas où l'on découvrirait des pollutions complémentaires, notamment en dessous de ces deux mètres de pollution.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUPIN.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis bien sûr tout à fait de l'avis évoqué ici par Denis BAUPIN. Lorsque cette délibération est arrivée en 8e Commission, j'ai décidé de déposer cet amendement qui n'est pas que technique, qui effectivement apporte des précautions complémentaires compte tenu de la pollution du site et compte tenu du fait que des équipements publics, notamment école et crèche sont prévus et qu'il faut prendre absolument toutes les précautions.

C'est donc le sens de cet amendement.

Je donne bien sûr l'assurance à Denis BAUPIN que les études seront menées avec sérieux mais aussi en associant le Service de l'écologie urbaine, cela me paraît tout à fait indispensable.

Si on était amené à découvrir des pollutions plus graves encore que ce qu'il peut y avoir compte tenu de l'exploitation antérieure de ce site, nous prendrions des mesures renforcées.

J'ai tenu à ajouter ces éléments dans la délibération car il est vrai que la rédaction initiale ne me paraissait pas suffisamment prendre en compte la question des pollutions qu'on ne manquera pas de trouver sur ce site et des précautions à prendre.

Je donne toutes les garanties que souhaitait Denis BAUPIN pour l'associer et faire le travail extrêmement sérieusement.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n°1 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n°1 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 137 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DU 137).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la mise en place d'un référendum d'initiative locale sur l'opportunité de construire des tours à Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du voeu référencé n° 2 dans le fascicule, relatif à la mise en place d'un référendum d'initiative locale sur l'opportunité de construire, je cite, des tours à Paris, déposé par le groupe "Les Verts".

Je propose à M. René DUTREY de nous le présenter et Mme Anne HIDALGO répondra avant une explication de vote de M. Gilles ALAYRAC.

M. René DUTREY. - Je vous remercie.

C'est au milieu des années 1970 que, devant le fiasco de l'urbanisme des tours, Valéry GISCARD-D'ESTAING avait mis un terme à l'aventure de la construction de grande hauteur dans notre pays.

Ce matin, je ne développerai pas les nombreuses raisons qui font que "Les Verts" sont absolument persuadés que construire des tours est totalement anti-écologique et serait une erreur majeure dans l'aménagement de la Ville.

Nous pensons effectivement que les sites aujourd'hui dont nous entendons parler : la Chapelle, Bercy Poniatowski, les Batignolles viendront s'ajouter aux stigmates des années 1970 qui frappent la capitale : Montparnasse, les Halles, Beaugrenelle et Olympiades.

Lors du vote du Plan local d'urbanisme, une majorité de Parisiens s'était exprimée en opposition avec ces projets de tours.

Ce sujet est un sujet sérieux, essentiel, qui engage l'avenir de Paris, un sujet parfait pour tous les démocrates afin d'organiser un référendum d'initiative locale.

En général, je l'espère, on ne peut pas être contre le fait de consulter les citoyens.

Il est de plus en plus difficile par les temps qui courent, par ces temps de démocratie locale et participative de refuser de consulter les citoyens.

D'expérience, dans ce type de situation on a tendance à dire, lorsqu'on ne veut pas organiser un référendum, qu'il est trop tôt. Dans ce cas précis, à mon avis, ce n'est pas trop tôt. Le débat sur les tours est rouvert depuis le Plan local d'urbanisme.

De nombreux projets ont été avancés mais il faut que le petit cercle parisien des architectes, des politiques et des promoteurs se confronte aux citoyens et à la population sur ce sujet.

Il serait trop tard pour organiser un référendum. Les électeurs auraient tranché lors des élections, en votant pour des listes de gauche, ils auraient voté implicitement pour réaliser des tours à Paris.

Je ne crois pas que lorsque les électeurs ont voté en mars ils aient voté pour des tours. Ils ont voté pour la qualité de vie, pour le tramway, pour Vélib'.

Très peu, voire aucun, étaient conscients en mettant leur bulletin de vote dans l'urne que c'était également pour réaliser des tours à Paris. Il aurait fallu peut-être préciser sur le bulletin que voter pour le tramway pouvait entraîner la construction d'immeubles de grande hauteur dans la capitale.

C'est de bon sens aujourd'hui d'organiser ce référendum d'initiative locale comme la loi nous le permet et même nous y encourage.

Je ne serai pas plus long, je ne développerai pas comme je l'ai dit la position de fond du groupe les Verts concernant les tours mais resterai sur la forme, la nécessité de consulter les parisiens aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai plusieurs demandes d'explication de vote de la part des groupes.

La parole est à Mme Marinette BACHE pour le groupe M.R.C.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

En général vous le savez le M.R.C. dans son ensemble est plutôt favorable aux consultations référendaires.

En effet, quand on donne la parole au peuple, il arrive souvent qu'il donne de bonnes réponses.

Aussi ne sommes-nous pas soupçonnables de refuser de le consulter. Cependant, pour qu'un référendum ait un sens il faut au moins deux choses.

La première est la question soit claire. La deuxième est qu'un débat en raison ait été correctement organisé et que les passions ne soient pas les seules à pouvoir s'exprimer.

Dans le cas présent, je pense que ces deux exigences ne sont pas remplies. Il ne peut pas y avoir une seule question du style : pouvons-nous construire des tours à Paris ? Elle n'aurait pas de sens.

De débat aujourd'hui il ne peut y avoir que sur des projets déterminés, des projets localisés, argumentés avec examen des avantages et des inconvénients de chacune de ces propositions.

Je ne doute pas d'ailleurs que lorsque que cela sera le cas, lorsque la question se posera sur certains projets, au cas par cas de ces projets, la consultation de l'ensemble des personnes concernées y compris évidemment celle des habitants sera organisée.

Par conséquent, aujourd'hui, nous ne pouvons pas voter ce voeu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT pour une explication de vote du groupe communiste.

M. Ian BROSSAT. - Ce vœu anticipe de fait le débat que nous allons avoir en juillet lors du prochain Conseil de Paris au sujet des immeubles de grande hauteur.

Ce sujet est essentiel parce qu'il renvoie, M. René DUTREY l'a dit, à la conception de la Ville que nous portons. C'est ce qui fait aussi que c'est un débat difficile et exigeant.

Je souhaite à ce sujet exprimer trois convictions.

La première est que pour bien mener ce débat, il faut partir de la situation de notre Ville aujourd'hui, marquée à la fois par un foncier qui se fait de plus en plus rare et par des difficultés en matière d'emploi et de logement.

La deuxième est que, dans une telle situation, nous ne pourrons pas nous en sortir sans un cœur de métropole dense, actif économiquement et divers socialement.

La troisième est qu'à partir de là nous ne nous en sortirons pas si on part de l'idée que l'identité de notre Ville devrait être mise dans le formol et ne devrait pas bouger, devrait rester calée sur des règlements conservateurs.

Pour toutes ces raisons, la proposition de voeu qui nous est faite ne nous paraît pas adaptée parce qu'un tel référendum nous obligerait à répondre par oui ou non à une question complexe pour laquelle nous avons besoin de débattre publiquement et de prendre un certain temps pour le faire avec les habitants de notre Ville.

C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas ce voeu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Explication de vote du groupe U.M.P.P.A. par le Président LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a une évolution assez radicale, une sorte d'activisme concernant cette question des tours à Paris.

Elle est certainement due à l'initiative prise par le Président de la République d'imaginer ce que doit être le Grand Paris dans les 10 à 20 ans qui viennent.

Cette consultation et un groupe d'experts pluridisciplinaires ont été mis en place. Les conclusions seront rendues dans les six à huit mois qui viennent, en particulier pour imaginer ce que doit être l'urbanisme à Paris ainsi que dans sa petite et sa grande Couronne.

Nous attendons le projet de délibération du 7 juillet prochain concernant la démarche qui sera engagée par Mme Anne HIDALGO concernant la consultation mais aussi, je l'espère, le projet économique et le projet social liés à cette évolution du P.L.U.

Imaginer simplement de construire des tours comme si c'était une fin en soi ne sert strictement à rien.

Nous attendons donc des précisions sur le dispositif de consultation locale qui sera mis en place pour permettre ce dialogue, la place de l'opposition, nous travaillons et débattons de notre côté et ferons en sorte de vous faire des propositions dans ce domaine.

Il ne peut y avoir effectivement cette évolution profonde, lourde importante pour notre Capitale sans consultation, dialogue ni projet cohérent.

Pour ces raisons, nous ne prendrons pas par au vote car nous estimons aujourd'hui que se voeu est prématuré.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre à l'ensemble des interventions, la parole à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - D'abord, je voudrais rappeler à M. Jean-François LAMOUR, que la majorité municipale n'a pas attendu l'arrivée à l'Elysée et le discours de Roissy de M. Nicolas Sarkozy pour lancer ce débat sur le dépassement ou non du plafond de 37 mètres de hauteur à Paris. Cela fait quand même simplement cinq ans que nous en parlons. Cinq ans que nous en parlons et donc je voulais le rappeler.

J'ai envie de partir en fait, de la dernière phrase qu'a prononcée notre collègue M. René DUTREY pour la présentation de ce voeu. Il nous a dit : "il faut organiser un référendum d'initiative locale aujourd'hui". Et je crois que c'est ce dernier terme qui est important.

D'abord, j'ai quand même un petit problème sur ce qu'est un référendum d'initiative locale.

Oui, cela peut être demain bien sûr, mais enfin avant le débat en tous cas.

J'ai un petit problème sur ce qu'est un référendum d'initiative locale, il me semblait quand même que dans les pays qui le pratiquent, le référendum d'initiative locale est dû, comme son nom l'indique, à l'initiative de citoyens qui se regroupent pour demander qu'une consultation soit organisée.

Or, là, on est quand même dans une démarche surprenante du point de vue de la démocratie puisque ce sont les élus en fait qui demandent aux citoyens de se regrouper pour organiser un référendum.

Peu importe mais il me semble qu'il y a antinomie même dans les termes. Mais, ce qui est important, et je le répète, c'est le terme qu'a employé M. René DUTREY : "aujourd'hui". En disant cela, M. René DUTREY nous dit : "nous ne voulons pas débattre". Et il n'y a pas besoin de débattre avec les Parisiens sur les 37 mètres. Voilà la réalité des choses.

Alors que nous avons, je crois, considérablement progressé en fait sur cette problématique de dépassement de plafond, il me semble quand même qu'un certain nombre d'avancées ont été faites, notamment dans le groupe de travail que vous avez préféré quitter à un moment donné, sans en attendre la poursuite des travaux et les conclusions. Et donc, ce que l'on nous dit aujourd'hui c'est : "nous ne voulons pas discuter de cela". D'ailleurs M. Sylvain GAREL nous le répétait dans une réunion de la majorité il y a encore quelques jours, il est hors de question ne serait-ce que d'en discuter et d'en parler.

Non seulement ce voeu est prématuré, mais je crois qu'il pose un problème du point de vue de la démocratie.

Nous allons prendre, et Mme Anne HIDALGO va la présenter lors du prochain Conseil de Paris, une délibération qui organisera les modalités de la concertation et y compris de la concertation locale sur ce sujet.

Attendons de voir quelles seront les propositions de l'exécutif sur cette question. Mais ne disons pas aujourd'hui "nous ne voulons pas en discuter" et ne prétendons pas organiser aujourd'hui une consultation avant même que le débat, non pas entre nous mais avec les Parisiens, c'est cela qui est important, soit mené.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Le groupe "Centre et Indépendants" n'a pas eu droit à son explication de vote.

Je vous donne la parole, président Yves POZZO-DI-BORGO.

M. Yves POZZO-DI-BORGO. - Merci, Monsieur le Président.

Il est évident que le débat engagé par ce voeu est plus qu'un débat parisien, c'est un débat de Grand Paris, c'est un débat fondamental et encore une fois, moi je le regrette. Je m'adresse à l'ensemble des groupes de la majorité comme de l'opposition, lorsqu'il s'agit de sujets aussi importants, je crois qu'il serait nécessaire que l'on se mette d'accord.

J'espère que dans la Commission de Règlement nous pourrons aborder ce genre de problème pour que sur les sujets qui concernent tous les Parisiens ou tous les Franciliens - c'est même un sujet national - on ait le temps d'y réfléchir, que le débat soit engagé, que l'on se mette d'accord pour qu'il y ait des débats le matin sur ces sujets-là en profondeur et que cela ne se passe pas comme on le fait très souvent au détour d'un voeu.

Sylvain GAREL, tu as raison, tu engages le débat.

Mais nous, en ce qui concerne ce débat aujourd'hui, nous ne voterons pas le voeu car, comme le disait M. Jean-François LAMOUR, le 11 juillet, il y aura une délibération qui concernera la tour dans le 15e arrondissement, si j'ai bien compris.

Est-ce que je me trompe ou pas ? Ce sujet-là est un sujet important, que nous avons refusé d'engager à l'époque lorsqu'il y a eu le P.L.U. qui est quand même quelque chose d'un peu fou. Monsieur Sylvain GAREL, je sais ta position. Notre position à nous c'est : on est dans un processus pour engager le débat sur les tours.

Donc, nous ne participerons pas et nous ne voterons pas ton voeu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Sylvain GAREL. – Je demande la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur Sylvain GAREL, vous êtes déjà intervenu, il me semble ?

M. Sylvain GAREL. - Non. J'ai été mis en cause par M. Jean-Pierre CAFFET, lequel a dit quelque chose qui était inexact. Je n'ai pas dit dans la réunion de pré conseil que j'étais opposé au fait qu'on ait une discussion sur ce sujet. J'ai dit que nous étions opposés aux tours et que l'on s'y opposera jusqu'au bout.

Je vous le confirme. Ce n'est pas la même chose. Je ne suis pas opposé à ce que l'on en discute. La preuve : on propose qu'il y ait un référendum pour que l'ensemble des Parisiens puisse en discuter.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien, merci.

Madame Anne HIDALGO, vous avez la parole pour répondre à l'ensemble des intervenants.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, merci aux différents orateurs qui se sont exprimés avec, pour ce qui est de l'expression de Mme Marinette BACHE, de M. Ian BROSSAT ou de M. Jean-Pierre CAFFET, bien sûr, une communauté de vues et de convictions. Merci aux autres orateurs qui ont considéré que ce voeu n'était pas tout à fait à sa place dans cette séance.

Je rappelle à M. Yves POZZO-DI-BORGO qu'au mois de juillet prochain, je vais proposer une délibération dans laquelle il sera fait état des propositions de sites sur lesquels nous pourrons imaginer la possibilité d'aller sur des immeubles de 50 mètres pour du logement.

Moi, je n'appelle pas cela des tours. Peut-être que ce sont devenus des tours dans un jargon commun. Mais je pense que nous avons intérêt les uns et les autres à être précis dans les mots que nous utilisons. Pour les sites sur lesquels il pourrait être envisagé d'avoir des immeubles de plus grande hauteur, soit pour accueillir des grands équipements publics, soit pour accueillir des locaux d'activité et surtout dans la délibération que je propose le mois prochain, il y aura bien la mise en débat public de cette question qui ne peut pas se résumer, Monsieur René DUTREY, à la question : êtes-vous pour ou contre les tours ? Désolée c'est une question qui est bonne pour les jeux télévisés ou pour les quizz que l'on trouve dans les magazines l'été pour savoir si vous êtes ceci ou cela. Ce n'est pas une question pertinente et ce n'est pas pertinent de la poser comme cela.

Je crois que c'est faire offense aux Parisiens que de vouloir caricaturer à ce point un débat très important. S'il y avait une question à poser, elle serait : quels types d'évolution urbaine et architecturale voulez-vous pour votre ville, compte tenu des défis que nous avons à relever ? Le défi du développement durable, d'abord, parce que s'intéresser à la densité, c'est bien sûr répondre à la question du développement durable.

Tous s'accordent à dire aujourd'hui, surtout quand on est en train de préparer l'ère de l'après pétrole, que la ville dense c'est la ville durable. Il faut limiter les temps de déplacement entre les activités et les logements. Et donc c'est un des premiers défis.

Deuxième défi que nous avons à relever, la question du logement.

Et notamment la question du logement social puisque Paris est une ville avec une emprise très étroite et sur laquelle nous avons des opportunités foncières, on y reviendra au mois de juillet, notamment en couronne de Paris, opportunités foncières sur des sites qui sont aujourd'hui des terrains ferroviaires. On a parlé tout à l'heure des Poissonniers ou des terrains qui sont des terrains de logistique urbaine sur lesquels nous avons la possibilité de construire et de fabriquer la Ville, la Ville durable et cela passe notamment par une réflexion aussi sur les hauteurs.

Et puis nous avons aussi un autre défi à relever, celui d'avoir des quartiers qui soient des quartiers mixtes dans leurs fonctions, avec du logement, de l'activité, des équipements publics des espaces verts, et mixtes dans la façon dont ils sont habités c'est-à-dire eu égard aux catégories professionnelles qui y habitent. Et donc tout cela, Monsieur René DUTREY, Monsieur GAREL, cela ne peut pas se résumer dans une question simple à laquelle on répondrait par oui ou par non. Nous avons besoin d'engager ce débat. N'ayez pas peur, on va convaincre les Parisiens.

N'ayez pas peur.

En tous les cas, moi, je n'ai pas peur de la démocratie. Je ne suis pas très christique d'habitude et je n'ai pas du tout l'intention de le devenir. N'ayez pas peur parce que la démocratie ce n'est pas fermer les portes à double tour en posant, comme vous le faîtes, d'une façon quand même relativement, je dirais, caricaturale, cette question de savoir si l'on serait pour ou contre les tours. Vous fermez là à double tour le verrou de la démocratie.

Je propose, comme vous le verrez dans la délibération de juillet, d'ouvrir les portes et les fenêtres, d'engager la discussion avec les Parisiens.

Vous voulez fermer justement fermer la voie au débat. Vous avez peur que les Parisiens ne soient finalement convaincus par un travail pédagogique que nous allons engager dans un souci de démocratie locale et participative. Nous allons le faire, et cessez de caricaturer les urbanistes et les architectes. Eux, comme nous, ont tiré les enseignements des erreurs dramatiques des années 1960 et 1970. Comme les politiques, ils ne sont plus du tout dans la même réflexion eu égard à la construction de la ville de demain. Et enfin, cessons de considérer que Paris est une ville achevée, une ville finie dans laquelle nous ne pourrions pas ensemble réfléchir aussi à la façon dont on construit le patrimoine du XXIe siècle.

Pour toutes ces raisons, j'émets bien évidemment un avis défavorable à ce vœu. Il est malvenu, nous aurions pu en parler d'une façon beaucoup plus rationnelle, beaucoup plus posée, au mois de juillet. Vous avez décidé d'ouvrir cette porte pour montrer votre opposition aux tours. Sachez que je suis aussi opposée aux tours, mais justement, nous ne voulons pas faire des tours, mais travailler sur les innovations urbaines et architecturales de Paris.

Monsieur LAMOUR, et j'en finirai par là, quand vous dîtes que cela n'aurait pas de sens, qu'il faut des projets économiques et sociaux, mais bien sûr ! Vous verrez toute la philosophie et la motivation qui sous-tendent le travail engagé par Jean-Pierre CAFFET dans la précédente mandature, sur lequel un groupe de travail a émis des recommandations. J'entends bien m'appuyer sur ces recommandations pour conduire ce débat qui est non seulement passionnant, mais qui est un débat dans lequel nous devons nous inscrire tous en responsabilité, eu égard à l'utilité que les Parisiens doivent pouvoir trouver dans les évolutions que nous voulons donner à notre Ville, Paris qui, je le redis n'est pas une ville achevée. En tous les cas, nous avons le droit et la responsabilité de nous intéresser à son avenir.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de voeu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est rejetée.

Voeu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'opération d'aménagement Batignolles-Clichy-Cardinet.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 3 dans le fascicule, relatif à l'opération d'aménagement Batignolles-Clichy-Cardinet.

Ce voeu a été déposé par le groupe UMPPA, et sera présenté par Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - C'est un vœu qui va dans le prolongement de la discussion, puisqu'il est à nouveau question d'aménagement et d'immeubles de grande hauteur.

Je voudrais faire un point préalable sur l'aménagement des terrains Cardinet, puisque ce vœu vise à faire le point par rapport à différentes déclarations que j'ai pu lire dans la presse. Je le présente au nom des élus du 17e arrondissement. En effet, le site actuel Batignolles-Cardinet a fait l'objet d'une zone d'aménagement sans précédent et nous avons acté 200.000 mètres carrés de logements, 120.000 mètres carrés de bureaux et 25.000 mètres carrés pour l'implantation d'équipements publics.

La Mairie du 17e arrondissement avait déjà été amenée, sous la précédente mandature, avec Françoise de PANAFIEU, à émettre des réserves sur la zone nord en matière d'aménagement de logements sociaux, puisque des logements sont prévus entre le périphérique et les maréchaux. Ces réserves avaient également été émises sur l'emplacement du lycée Honoré de Balzac ou des immeubles de logements sociaux devaient être réalisés sur l'emprise du lycée international.

Lors de mon entretien avec M. le Maire de Paris, je lui ai fait part de nos inquiétudes. Il m'a rassuré sur une partie de l'aménagement concernant l'emprise prévue sur les terrains Honoré de Balzac et je lui ai fait part de l'intérêt de revoir la zone nord de l'aménagement des terrains Cardinet avec éventuellement la possibilité de remettre à plat la discussion telle qu'entamée jusqu'à présent et telles que les choses avaient été actées. Il s'agit de la possibilité d'un geste architectural fort dans cette partie qui serait consacrée principalement aux activités économiques.

Or, nous avons relevé dans la presse que des immeubles de 50 mètres à vocation de logements sociaux étaient prévus ou en tout cas envisagés par la Municipalité actuelle. Ce n'est donc absolument pas l'objet de la discussion que nous avions commencée à avoir avec le Maire de Paris et je m'inquiète, au moment où l'on parle de dialogue et de concertation, que des propos soient déjà émis dans la presse sans que la concertation avec les élus, et encore moins avec la population du 17e arrondissement ait eu lieu.

C'est donc l'objet de ce vœu : nous souhaitons que soit exclue l'hypothèse d'implanter sur la ZAC une tour de logements sociaux de 50 mètres de hauteur, que l'emplacement visé fasse en revanche l'objet d'un concours d'architectes aboutissant à la création d'un véritable geste architectural, modèle de développement durable et à vocation économique, que le Maire de Paris s'engage à associer la population dans cette réflexion, et qu'il respecte en tout état de cause les engagements de l'Etat et de la Ville de Paris relatifs à la mixité de la ZAC, à savoir 50 % de logements sociaux et 50 % de logements privés, parce que les logements sociaux prévus initialement entre la zone périphérique-Maréchaux, nous proposons qu'ils soient répartis autrement sur les terrains Cardinet.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Nouveau Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La parole est à Mme HIDALGO pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Tout d'abord, je voudrais dire à Mme Mme KUSTER que ce vœu est un peu surprenant, parce que j'avais cru comprendre, et je ne suis pas la seule, que la question des hauteurs, et notamment la possibilité d'aller à 50 mètres, c'est-à-dire 15 étages, pour des immeubles de logements – pourquoi dîtes-vous "logements sociaux" car il y aura peut-être des logements sociaux, il y aura sûrement des logements en accession à la propriété, il y aura peut-être des immeubles mixtes - j'avais donc cru comprendre que c'était un point sur lequel vous n'étiez pas tout à fait hostile, dont acte, vous vous reprenez, et vous expliquez qu'il y a des conditions.

Les conditions que vous fixez ne sont pas acceptables, Madame KUSTER, parce que vous dîtes que sur la ZAC Cardinet, il faudrait qu'il y ait essentiellement bâtiments dédiés aux activités, et vous voulez revenir à un urbanisme qui a prouvé combien il était destructeur ; vous voulez refaire des quartiers zonés : le quartier d'activités d'un côté, le quartier des logements sociaux de l'autre, le quartier des logements en accession à la propriété de l'autre…

Ce n'est pas du tout de cette façon que nous souhaitons travailler. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous souhaitons faire émerger des quartiers mixtes dans leurs fonctions, c'est-à-dire que l'on y trouve des locaux d'activité, des équipements publics, du logement social et du logement en accession, des espaces verts, des quartiers qui garantissent au mieux la qualité de vie pour les habitants. Nous ne pouvons donc accéder à votre vœu qui vient, finalement d'une façon très protectionniste, faire marche arrière par rapport à ce que vous aviez indiqué préalablement.

Deuxièmement, vous dîtes qu'il n'y a pas aujourd'hui d'emplacement précis. Justement, nous voulons justement travailler sur l'urbanisation de l'ensemble de ce secteur, mettre en place une concertation. J'ai souhaité que soit mis en place un comité permanent de concertation sur la ZAC Clichy-Batignolles pour que nous puissions travailler et discuter avec l'ensemble de la population et les élus pour avoir vraiment un programme pour ce quartier qui sera un quartier tout à fait emblématique de Paris, un quartier nouveau qui va voir le jour à proximité de quartiers qui eux, étaient quand même plutôt en souffrance et enclavés.

Nous ne pouvons donc accéder à ce vœu non plus pour ces raisons.

Je voudrais ajouter un point : vous dites qu'il faudrait respecter la programmation de logements et vous dites 50 % de logements sociaux et 50 % de logements privés.

D'abord, M. Jean-Pierre CAFFET était là, M. le Maire de Paris aussi, ce dossier, qui a été négocié à l'époque de Paris 2012, avait amené M. le Maire de Paris à obtenir un arbitrage du Premier Ministre de l'époque, M. de VILLEPIN, pour qu'il y ait bien du logement social à l'arrivée. L'engagement qui a été pris, c'est au moins 50 % de logement social. Nous nous réservons donc aussi la possibilité d'aller au-delà de ces 50 %. C'est l'engagement pris par le Premier ministre de l'époque.

Et pourquoi cet engagement a-t-il été arraché ? Parce qu'à l'époque, l'ancienne Maire du 17e arrondissement, Mme de PANAFIEU, avait vraiment essayé d'obtenir que surtout, surtout, il n'y ait pas de logement social ! Vous vous rendez compte le drame ! Du logement qui permette aux habitants de notre ville de trouver à se loger à des tarifs abordables, ...

(Vives protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - S'il vous plaît, Messieurs, calmez-vous !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Ce n'était franchement pas quelque chose que vous souhaitiez. Eh bien, nous l'avions inscrit.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centres et Indépendants).

Cela vous fait hurler et c'est pourtant la vérité ! C'est comme cela que cela s'est passé.

C'est exactement comme cela que cela s'est passé !

Donc, Madame KUSTER, je termine. N'y aurait-il pas une petite tentation sectaire lorsque, d'un côté, vous applaudissez lorsque le Président de la République lance un concours international, en confondant un petit peu au passage l'urbanisme et l'architecture, et lorsque vous dénoncez, notamment par la voix de votre Président de groupe, une opération de communication - je vous cite - "lorsque nous, nous voulons poser des actes ambitieux pour améliorer le quotidien des Parisiens" ?

Vraiment, laissez tomber cette tentation sectaire.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants.)

L'enjeu est trop important pour que vous y cédiez.

Je rejette, bien sûr, ce vœu de l'U.M.P.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame KUSTER, le règlement ne prévoit pas une nouvelle prise de parole. Néanmoins, je ne peux pas refuser la parole au maire du 17e arrondissement. Je vous la donne, en vous remerciant d'en faire un usage limité dans le temps.

Madame KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Oui, Monsieur le Président, c'est en effet en tant que maire d'arrondissement que j'interviens, et même si je n'avais pas défendu le vœu, je vous aurais demandé la parole, parce que la manière dont Mme HIDALGO vient d'engager le débat de juillet prochain démarre sur les plus mauvais augures !

Vous êtes dans la caricature pure, Madame HIDALGO, et vous allez donc prendre une lourde responsabilité parce qu'en caricaturant les propos des uns et des autres, vous engagez très mal un débat qui mérite justement le ton le plus posé qui soit et surtout pas de formuler les propos que les précédents orateurs ont formulés et surtout qui n'étaient pas du tout ce que vous avez dit !

Vous n'étiez pas présente lors de l'entretien que j'ai eu avec le Maire de Paris, vous n'étiez pas au courant de la proposition lorsqu'il l'a évoquée devant la presse, cela vous ennuie peut-être mais, en effet, j'ai proposé que le site des Batignolles fasse l'objet d'un concours d'architectes pour que, justement, dans cette partie située entre périphérique et Maréchaux, qui est dans ce programme pour l'instant, où nous avons une centrale à béton, un centre de tri, une zone de fret et des logements sociaux,… oui, Madame HIDALGO, nous maintenons que c'est une aberration de prévoir des logements sociaux à cet endroit. Nous pensons que la vocation économique conviendrait mieux et c'est pour cela que nous proposons que les logements prévus là soient répartis autrement dans la Z.A.C. Cardinet.

Alors, n'essayez pas de dire que nous sommes contre le logement social, vous ne nous enfermerez pas dans ce débat. Les engagements de l'Etat, ce n'était pas au mieux ou au plus ou au moins 50 %, c'était 50 %. Et, de toute façon, ne déviez pas le débat sur la partie du logement social. Nous sommes pour que Paris ait des lieux d'implantation, avec des immeubles, même de très grande hauteur. Car, lorsque vous voulez faire du logement à 50 mètres, c'est exactement ce que, Porte Pouchet, nous allons détruire à la cité de Bois-Le Prêtre, des logements sociaux de 50 mètres.

A 800 mètres de là, dans le cadre du G.P.R.U. de la Porte Pouchet, nous allons abattre l'immeuble de Bois-Le Prêtre. Et aujourd'hui, vous voudriez recommencer la même erreur… mais la même erreur !... entre périphérique et Maréchaux pour faire un ghetto !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Nouveau Centre et Indépendants).

Je conclus en espérant que Mme HIDALGO aura à cœur, lors du débat de juillet prochain, non seulement de nous écouter, de ne pas être, comme je viens de le dire, dans la caricature. Surtout, j'ai appris quelque chose que je viens d'entendre : vous avez parlé d'un comité de concertation. Je suis heureuse, en tant que maire, d'apprendre que vous avez lancé un comité de concertation sur ce projet.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Nouveau Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame Anne HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Mme KUSTER a évoqué notamment la démolition de la tour Borel, c'est d'ailleurs dans son vœu, Porte Pouchet, qui est prévue dans le cadre du G.P.R.U. C'est un immeuble de 50 mètres de haut mais qui est à peine à 15 mètres du boulevard périphérique.

Cela correspond justement à ce que nous ne voulons pas faire. Lorsque nous voulons construire du logement, ce n'est sans doute pas en bordure du périphérique et ceci justifie pleinement sa démolition.

A l'inverse, vous auriez pu le citer, il y a une tour similaire, plus éloignée du périphérique, qui fait l'objet d'un projet très ambitieux et exemplaire de rénovation et de réhabilitation, qui est mené par l'O.P.A.C. ; il s'agit de la tour Bois-Le Prêtre.

Vous le voyez, il y a des immeubles qui peuvent être retravaillés parce qu'ils sont dans des sites où la vie peut être rendue plus agréable, et notamment lorsqu'ils ne sont pas en bordure du périphérique, et d'autres que nous prenons la décision de détruire, lorsqu'ils sont vraiment invivables pour leurs habitants. Bien évidemment, ce que nous voulons faire, c'est du durable, c'est-à-dire des immeubles qui, dans 20 ans, seront toujours agréables à vivre pour leurs habitants, qu'ils soient en logement social ou en privatif, et donc ni au bord du périphérique ni au bord des réseaux qui sont des gênes pour les habitants de ces immeubles.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous passons maintenant au vote de ce vœu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le groupe "Les Verts" s'abstient.

La proposition de voeu est rejetée.

Je vous remercie.

Voeu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux modalités de la concertation sur le secteur d'aménagement Paris Nord-Est.
Voeu de l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 4 et n° 4 bis dans le fascicule, relatifs aux modalités de la concertation sur le secteur d'aménagement Paris Nord-Est.

Le vœu n° 4 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A. et le n° 4 bis par l'Exécutif.

Pour le groupe U.M.P.P.A., je crois que c'est M. GIANNESINI qui nous le présente.

Vous avez la parole.

M. Jean-Jacques GIANNESINI.- Merci, Monsieur le Maire.

C'est effectivement un vœu présenté par les élus U.M.P. du 19e et du 18e arrondissement, Roxane DECORTE et Pierre-Yves BOURNAZEL.

En effet, avec ses 200 hectares, Paris Nord-Est constitue le plus vaste secteur d'aménagement de Paris, plus vaste que Paris Rive Gauche et ses 130 hectares.

Avec Paris Rive Gauche, un dispositif étoffé et permanent de concertation a été mis en place, en référence à la charte de la concertation proposée par le Ministère de l'Environnement en 1996.

Ce dispositif permanent de concertation semble avoir donné largement satisfaction et son intérêt fait consensus parmi les personnes s'étant intéressées de près ou de loin à ce grand projet, comme je l'avais rappelé dans mon dernier vœu lors du précédent Conseil de Paris.

Or, pour le secteur Paris Nord-Est, la concertation se limite à quelques réunions publiques sporadiques. Dans ces conditions, les personnes qui ne peuvent assister à ces réunions ou simplement les personnes qui souhaitent obtenir de l'information à tous moments se trouvent dépourvues.

Dans ces conditions, depuis le lancement de ce secteur d'aménagement, la consultation a été plus que minimaliste. C'est ainsi qu'elle n'a pas respecté la charte de 1996, notamment sur le volet de l'information qui aurait dû être complète, accessible aux non-spécialistes, permanente et contradictoire.

Considérant l'enjeu et l'enrichissement que la collectivité parisienne peut retirer d'une concertation réalisée dans les règles de l'art, et au moins dans le respect de la charte de concertation, pour un projet aussi important que l'aménagement du secteur Paris Nord-Est ;

Considérant la réussite du dispositif permanent de concertation de Paris Rive Gauche ;

Considérant la nécessité d'impliquer davantage les différentes personnes concernées par ce projet Paris Nord-Est et le devoir d'information des aménageurs à l'encontre des populations, des entreprises et des associations ;

Je considère, et nous considérons, avec mes collègues du 18e arrondissement, qu'il faut maintenant mettre en place sur le secteur Paris Nord-Est un dispositif de concertation étoffé et permanent, inspiré de l'expérience de la Z.A.C. "Paris Rive Gauche".

Merci, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Anne HIDALGO présentera le voeu de l'Exécutif.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci Monsieur le Maire.

Je propose à l'U.M.P.P.A. de bien vouloir retirer ce vœu. J'en ai déposé un au nom de l'Exécutif pour l'installation d'un Comité de concertation, Comité que j'ai d'ailleurs annoncé il y a une dizaine de jours lors d'une réunion publique sur le secteur de Chapelle Internationale. Beaucoup de vos collègues y étaient, j'y ai aperçu notamment Pierre-Yves Bournazel.

Pourquoi un voeu en substitution au vôtre ?

D'abord parce que, dans les considérants du voeu que vous présentez, on ne peut pas accepter que vous minimisiez à ce point les dispositifs qui ont été mis en place pendant la précédente mandature et plus récemment sur Paris Nord-Est avec notamment le Comité de concertation et le local d'information. Ce n'est pas possible.

J'avais eu l'occasion de répondre le mois dernier à un vœu que vous aviez présenté dans ce sens, il y a eu de la concertation, un travail, il existe un local dans lequel les habitants peuvent venir, ils y sont reçus et reçoivent des explications sur l'ensemble du secteur Paris Nord-Est. Il y a également eu des Comités locaux de concertation sur l'ensemble de ce secteur.

Le vœu que je propose reprend l'historique réelle et non pas fantasmée de la véritable concertation qui a eu lieu et tire effectivement le bilan positif des concertations que nous avons menées notamment sur Paris Rive Gauche mais aussi sur le secteur des Halles.

Ce sont des secteurs sur lesquels il existe des comités permanents de concertation, des groupes de travail, des réunions publiques et c'est ce modèle que je voudrais voir appliquer sur ce secteur d'aménagement Paris Nord-Est qui arrive maintenant dans sa phase de réalisation.

Si vous le voulez bien, en raison de ce que je viens d'exprimer, retirez votre vœu. Dans le cas contraire je demanderai un rejet par le vote de cette assemblée.

Je présente un vœu de l'Exécutif prévoyant les modalités de cette concertation.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

M. GIANNESINI, acceptez-vous de retirer ce vœu ?

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Le contre vœu produit par l'Exécutif et présenté par l'intermédiaire de Mme HIDALGO va tout à fait dans le sens que j'avais déjà défini au dernier Conseil de Paris, alors que Mme HIDALGO m'avait fait une grande démonstration comme quoi la concertation sur Paris Nord-Est était fabuleuse, parfaite, pertinente, il n'y avait pas de mot assez fort pour décrire cette concertation. Il ne fallait donc rien y ajouter.

La preuve en est que la concertation n'est pas si parfaite puisque l'Exécutif reprend le voeu que nous avons déposé avec mes collègues du 18e.

Il est certain que nous allons retirer ce dernier vœu puisque celui de l'Exécutif va dans le bon sens. Cependant je voudrais simplement dire à Mme HIDALGO que j'ignore s'il y a une tentation sectaire de la part de ma collègue et amie Brigitte KUSTER mais vous dites tout et son contraire en l'espace de trois semaines.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je souhaite remercier M. GIANNESINI du retrait du vœu et vous assurer de la constance des propos que je tiens. Vous le retrouverez de mois en mois dans ce Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. – La proposition de voeu déposée par le groupe U.M.P.P.A. est donc retirée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de voeu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de voeu est adopté. (2008, V. 43).

Voeu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place de plates-formes de concentration en vue d'une meilleure gestion des grands chantiers parisiens.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du voeu référencé n° 5 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Ce voeu est présenté par M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une nouvelle forme de gestion des chantiers parisiens. Nous en aurons un certain nombre, nous venons d'en parler, pour Batignolles, Clichy Cardinet, Paris Nord-Est, tout ce qui concerne Beaugrenelle, la rénovation des Halles ou encore le site Bercy Poniatowski.

Tout cela aura évidemment des conséquences sur la vie des Parisiens. Nous sommes déjà dans une zone très dense dans Paris, un certain nombre de riverains nous ont déjà fait part de leurs inquiétudes quant à la gestion de ces chantiers notamment aux Batignolles.

Il existe une manière assez simple de gérer ces inconvénients et ces nuisances à travers, assez rapidement, la mise en place de plates-formes de concentration.

Ces plates-formes de concentration existent à Londres et ont été mises en place pour les grands chantiers des Jeux Olympiques de 2012. Il s'agit, à l'extérieur de Paris, d'avoir des plates-formes regroupant l'ensemble des matériaux nécessaires à ces chantiers qui seront livrés à flux tendu sur les chantiers parisiens.

Cela évite clairement qu'un certain nombre de poids lourd ne pénètrent dans Paris, et permet de faire également à cette occasion des économies en matière d'émission de CO_2.

Ces plates-formes pourraient être installés notamment sur la zone du port de Gennevilliers ou encore sur l'arrivée de zones de fret ferroviaires permettant également d'éviter des allées et venues de poids lourds.

Voilà ce que nous proposons.

Nous souhaiterions que la Ville de Paris teste ces plates-formes de concentration avec un certain nombre de communes riveraines et qu'elle les impose petit à petit sur les grands chantiers parisiens.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Mme HIDALGO va vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci Monsieur le Maire.

La gestion de ces chantiers n'est jamais simple et jamais tout à fait identique. Leur localisation se fera sur des secteurs très différents. Je prends par exemple tout le secteur Paris Nord-Est pour lequel nous sommes à proximité des zones de fret ferroviaire. Il est donc évident que pour l'organisation de ces chantiers on envisagera les possibilités avec les entreprises utilisatrices.

Nous verrons pour chacun des chantiers posant des problèmes spécifiques. Je ne crois pas que le modèle de Londres soit transposable, ce modèle est prévu pour les travaux relatifs aux J.O.

Londres n'est pas organisée de la même façon que Paris, il faut tout de même tenir compte de la position des communes limitrophes. Je vois mal comment on pourrait dire qu'on va implanter une plate-forme de concentration à tel ou tel endroit dans une commune voisine sans que tout cela ne génère aussi des difficultés.

Il ne s'agit pas de reporter notre gêne comme cela a été fait pendant très longtemps sur les communes limitrophes. Je peux vous dire que bien sûr, nous avons le souci, pour chacun des chantiers, d'avoir des chantiers propres.

Vous citiez par exemple Beaugrenelle. C'est un chantier sur lequel l'acheminement des gravats par la Seine est prévu et fonctionne. C'est quelque chose que nous mettons en oeuvre en nous adaptant à chaque fois aux spécificités du chantier.

Je propose donc de rejeter votre vœu. Sur le fond nous faisons la même démarche sauf que si je vous propose de le rejeter c'est que nous ne pouvons pas proposer des modalités uniques aux entreprises qui interviendront sur des chantiers qui présentent chacun des particularités qu'il faut traiter en tant que telles.

Nous sommes bien sûr engagés sur l'ensemble des chantiers afin que ce soit des chantiers propres.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - M. GAREL demande à faire une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - La démarche de ce vœu nous semble intéressante. Nous aurions pu le voter, nous sommes cependant gênés par un point, c'est l'exemple qui est donné que pour assurer la tranquillité de la population parisienne, on installerait un tel dispositif dans le port de Gennevilliers.

Cela me semble être une démarche totalement contradictoire avec nos engagements en banlieue. Il serait bon de retravailler sur ce sujet afin de construire ce genre de plates-formes à Paris intra muros. Nous ne pouvons pas imposer aux communes limitrophes des désagréments par rapport aux chantiers qui se dérouleront dans Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de voeu déposée par le groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est rejetée.

Je vous remercie.

(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au projet municipal "Paris Wi-Fi".
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 6 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts" et du voeu référencé n° 6 bis dans le fascicule déposé par l'Exécutif.

Le vœu déposé par le groupe "Les Verts" est présenté par Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce voeu porte initialement sur la question du Wi-Fi mais en fait, il y a un vœu de l'Exécutif qui visiblement l'étend à d'autres éléments et de façon très intéressante. Je pense qu'aujourd'hui, chacun peut constater que la question des nouvelles technologies et de leur utilisation pose des problèmes de santé publique dans un domaine où il y a de l'incertitude.

En cas d'incertitude, s'applique le principe de précaution et aussi des mécanismes de prévention par rapport aux risques. D'une certaine façon, l'appel qui est paru hier dans le "Journal du dimanche" où vingt scientifiques font part de préconisations en matière d'utilisation du téléphone portable va dans ce sens. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de dire qu'il ne faudrait plus utiliser le téléphone portable mais de donner des recommandations qui permettent de limiter des risques.

Un peu, d'une certaine façon, comme ce qui s'est fait avec l'automobile, dont chacun sait qu'elle pollue et qu'elle peut être dangereuse à grande vitesse, et pour laquelle on a recommandé le port de la ceinture de sécurité, la mise en place de pots catalytique, etc. Il ne s'agit pas ici d'avoir un débat entre ceux qui seraient pour et ceux qui seraient contre, mais sur la façon dont la société assume la part de risque qu'elle est prête à prendre sur l'utilisation de ces technologies.

De ce point de vue, le vœu que je présente préconise de regarder, pour ce qui est du Wi-Fi, ce qui se fait à l'étranger. Ce qu'on peut constater, c'est que selon les pays, alors que les technologies sont les mêmes, on ne place pas le curseur au même endroit. Il y a donc une appréciation différente sur la part de risque que nous sommes en capacité d'accepter, du point de vue de la société, et donc le souhait que nous puissions regarder la façon dont ces technologies sont encadrées dans ces pays pour nous en inspirer au niveau parisien.

Je constate qu'il y a en réponse un vœu de l'Exécutif, qui reprend déjà l'idée de cette étude, c'est une excellente chose, et qui reprend aussi l'idée que j'avais préconisée d'une conférence de citoyens et sur laquelle j'avais d'ores et déjà eu l'occasion de discuter avec Jean-Louis MISSIKA. C'est en effet une bonne façon aujourd'hui de faire en sorte que notre collectivité propose le débat à nos concitoyens pour leur permettre d'élaborer des recommandations qui nous seraient utiles, à nous en tant qu'élus municipaux qui ne disposons d'ailleurs pas du pouvoir ni législatif ni réglementaire en la matière, mais qui pourrions faire des préconisations. Ainsi, il s'agit de poursuivre la démarche déjà engagée par la Ville de Paris avec la charte de la téléphonie mobile, qui a déjà été une avancée très significative par rapport à ce qui existe en termes de réglementation.

En ce qui concerne la question du Wi-Fi dans les bibliothèques, ce voeu propose que le C.H.S. donne un avis sur le Wi-Fi dans les bibliothèques. Je ne sais pas exactement quel est le sens de cet alinéa, sachant que c'est déjà à l'ordre du jour du C.H.S. en question.

En tout état de cause, il me semble que sur ce sujet, il est important évidemment de prendre en compte l'avis des salariés parce que ce sont eux qui sont présents le plus longtemps dans les établissements et qui sont donc les victimes potentielles.

Mais il faudra évidemment prendre en compte aussi l'avis des usagers. Je pense notamment à certaines catégories d'usagers comme, par exemple, les personnes électrosensibles de plus en plus nombreuses, qui peuvent se retrouver du fait de l'utilisation de ces technologies, si on les encadre mal, dans des situations où il serait interdits d'utilisation dans ces bibliothèques. Voilà les éléments.

Je pense que ce voeu de l'Exécutif, si j'ai bien compris, doit nous permettre de progresser en ce sens.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame HIDALGO, vous avez la parole pour la réponse.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, le vœu de l'Exécutif est une réponse au vœu présenté par le groupe "Les Verts". Nous rejoignons ce que vient de dire Denis BAUPIN, c'est-à-dire la nécessité d'éclairer les élus, d'éclairer les citoyens sur les risques existants. Et, bien sûr, la question du principe de précaution est pour nous une question importante, mais nous voulons aussi réaffirmer que le projet que nous portons pour Paris est d'en faire aussi une ville pionnière des technologies numériques. C'est aussi dans cet esprit-là que nous nous inscrivons.

Vous vous souvenez, le Conseil de Paris avait adopté en décembre 2007 un vœu sur le Wi-Fi dans les bibliothèques, suite aux inquiétudes exprimées notamment par des agents municipaux. Conformément à ce vœu, la Ville a mené une campagne de mesures des niveaux de champs électriques sur un échantillon de six bibliothèques. Ces mesures relevées dans la gamme des fréquences relatives au Wi-Fi sont comprises entre des seuils très inférieurs aux valeurs limites d'exposition des populations qui sont aujourd'hui fixées par la réglementation.

Je tiens quand même à le rappeler même si nous souhaitons progresser dans notre connaissance commune et dans la connaissance des risques pouvant exister. Il est vrai que les technologies sans fil sont de plus en plus présentes dans les espaces privés et publics. Elles se diversifient. Cela a une importance quotidienne grandissante.

Donc, la Ville de Paris, tout en étant consciente à la fois des controverses et des inquiétudes et de l'éventuel impact des ondes sur la santé, veut rester vigilante sur ces questions.

Je propose, comme Denis BAUPIN l'a évoqué en commentant son vœu, d'abord que le prochain C.H.S. de la D.A.C. donne un avis sur le Wi-Fi dans les bibliothèques ; le C.H.S., c'est la représentation des agents des bibliothèques. Je propose que la Ville prenne l'initiative d'organiser sur le thème "Ondes et santé" une conférence citoyenne. Vous en aviez parlé avec Jean-Louis MISSIKA et Jean-Marie LE GUEN sera aussi bien sûr partie prenante de cette initiative, l'idée étant qu'un avis de cette conférence citoyenne puisse nous permettre au plus tard au printemps 2009 d'avoir une expression. Nous pourrons rendre cet avis public et bien sûr en tenir compte dans notre travail.

Et puis, tout à fait d'accord aussi, et c'est repris dans ce vœu de l'Exécutif, pour que la Ville réalise une étude comparative des réglementations et des dispositifs mis en place pour limiter l'impact des ondes électromagnétiques.

Si ce voeu vous convient, je vous demande de retirer le vœu que vous aviez déposé pour bien vouloir nous rejoindre sur ce vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - J'ai cru comprendre que le groupe "Les Verts" retirait son vœu mais il y a une explication de vote de M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Effectivement, le vœu de l'Exécutif répond à nos préoccupations. Simplement, il vaudrait mieux supprimer le troisième paragraphe sur les considérants, parce qu'il renferme tout de même beaucoup d'erreurs techniques et juridiques. C'est dommage parce que cela pourrait être utilisé contre la collectivité territoriale.

Le décret ne règle absolument pas la question des champs électromagnétiques autres que la téléphonie mobile. On ne cumule pas des champs électromagnétiques de télévision, de téléphone et de Wi-Fi. Je ne sais pas qui dans les services techniques a rédigé cette partie mais c'est truffé d'erreurs. J'attire votre attention sur le fait que ce considérant ne devrait pas y figurer.

Pour le reste, nous sommes d'accord pour ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame HIDALGO êtes-vous d'accord ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je propose de maintenir le considérant technique. Nous allons faire les vérifications. Je ne dis pas que la réglementation règle le problème. Je l'ai dit, nous sommes très en dessous des niveaux exigés par la réglementation. Je suis d'accord avec ce que vient de dire M. CONTASSOT sur le fait qu'on ne mélange pas la question de la téléphonie avec celle du Wi-Fi.

Pour autant, je vous propose de le voter en l'état et on sera amené à faire toutes les vérifications nécessaires.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur POZZO-DI-BORGO, vous avez la parole, très rapidement.

M. Yves POZZO-DI-BORGO. - C'est M. CAVADA qui fera l'explication de vote.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Alors, c'est vraiment très court. Merci beaucoup.

M. Jean-Marie CAVADA. - Plus court que ça, ce n'est pas possible.

Je voudrais dire que nous soutiendrons le vœu de nos collègues "Verts", en raison d'un fait simple : nous ignorons la réalité scientifique de cette affaire. Une urgence du principe de précaution s'impose, d'autant plus, il faut le savoir, que beaucoup de pays se sont déjà engagés dans la même voie avec un certain aspect raisonnable.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur, vous soutenez donc le vœu de l'Exécutif qui vient se substituer au vœu du groupe "Les Verts" ? On est d'accord ?

M. Jean-Marie CAVADA. - D'accord.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président**. -** Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 44).

2008, DU 146 - SGRI 42 - Attribution de la dénomination "rue Lounès Matoub" à la voie DN/19 (19e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 146 - SGRI 42, sur l'attribution de la dénomination "rue Lounès Matoub" à la voie DN/19 dans le 19e.

Je donne la parole à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens à saluer, à l'occasion de ce triste anniversaire, l'initiative de la Ville de Paris de nous proposer aujourd'hui la dénomination d'une "rue Lounès Matoub" dans notre Capitale. Cette initiative est un hommage nécessaire et mérité au combat et au sacrifice de Lounès Matoub dont la réputation et la popularité sont demeurées intactes 10 ans après sa disparition.

Dans la communauté berbère du monde entier, Lounès Matoub est un symbole incontesté. Il y a 10 ans, la chanson kabyle est devenue orpheline. L'assassinat en 1998 à Tizi-Ouzou de Lounès Matoub a été perçu comme un message de menace envoyé à la résistance à l'intégrisme et à tous les militants de la démocratie en Algérie.

Mais cela n'a fait que renforcer les rangs d'une génération matoubienne qui scandait, au prix de sa vie : "Matoub, iela, iela !" : Matoub n'est pas mort !

Cela n'a fait que renforcer la prise de conscience de millions de personnes à travers le monde, d'un danger des cocktails intégristes et mafieux qui menacent la stabilité de l'humanité.

Lounès Matoub reste le symbole inébranlable du combat identitaire kabyle et de tous les combats : des Droits de l'Homme et des peuples opprimés. Lounès Matoub, c'était également cet artiste berbère algérien, talentueux, qui s'est fait connaître loin et souvent malgré ou contre les canaux officiels et les médias de service. La voie, la mélodie, le texte et beaucoup de détermination lui ont donné cette rage de chanter fièrement sa cause et les douleurs de son peuple.

Avec cette initiative, la Ville de Paris permet de mettre en avant le combat d'un homme refusant l'intégrisme sous toutes ses formes.

C'est pourquoi c'est avec fierté que le groupe M.R.C. votera cette délibération.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole maintenant à M. Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Mes chers collègues…

Ghasa aken arzageth tha ghou chéou ghasaken efadnéouaayan ourcsa kaghafous ("Même si mes propos sont amers, même si je suis épuisé, je ne renoncerai jamais à mon pays").

Je voulais commencer mon propos par la belle langue de mon enfance. J'allais dire la belle langue de mon enfance et de l'enfance de ces plusieurs centaines de milliers de Kabyles, montagnards pauvres mais fiers, venus en France pour manger, certes un peu du pain des Français, mais pour construire ce beau pays que nous habitons !

Ils furent fauchés au champ d'horreur par la guerre, la tuberculose, le travail pénible, la misère et la souffrance de l'exil. Ils firent souche et donnèrent à la France, outre son plat désormais national, le couscous - là, je vais me faire des ennemis sur quelques bancs -, de grands poètes ou de grands écrivains tels que Slimane Azem, Kad Biasin, Etmoun Hilet ou encore Idir que beaucoup d'entre vous ont pu écouter lorsqu'ils ont chanté à l'Hôtel de Ville en diverses circonstances.

A travers Matoub Lounès, c'est à chacun de ces hommes et à chacune de ces femmes que notre Assemblée et, après nous, la Ville de Paris, rendra hommage et ce n'est que justice.

Matoub Lounès était un combattant inlassable pour la culture kabyle, politiquement inclassable et donc chantre privilégié de la diversité des Kabyles. Il portait au langage l'âme berbère et, mieux encore, il la portait à la musique. Chanteur, poète, combattant pour la démocratie et les droits de l'homme, victime de la dictature, Matoub était tout cela.

Sa personne et son action sont également, à mon sens, porteurs de trois sources de méditation pour des questions cruciales d'aujourd'hui.

Tout d'abord, la Kabylie peut servir bien malgré elle d'illustration au phénomène de domination et d'exclusion de masse. Ce n'est pas un hasard, mes chers collègues, si la pensée de Bourdieu est née au cours de son passage en Kabylie. Tout système politique, même démocratique, peut, malgré tous ses discours d'autolégitimation, être une formidable machine à exclure et à broyer.

Bourdieu avait été frappé par l'analogie profonde entre la domination exercée par le pouvoir colonial, puis par le pouvoir algérien sur le paysan kabyle et la domination imposée à certains groupes en France même.

Tout peut devenir prétexte à domination et à exclusion. Un Algérien en France fait partie d'un groupe dominé, mais il peut devenir à son tour dominateur vis-à-vis des Kabyles en Algérie même. Mettant en jeu d'ailleurs les mêmes mécanismes de mépris de l'autre et, in fine, la même absurdité.

La voix de Matoub, venant d'un groupe exclu parmi les exclus du pouvoir colonial et du pouvoir algérien, est donc non seulement une voix venant des profondeurs de l'âme humaine mais aussi un rappel à la raison.

Deuxièmement, Matoub peut nous faire réfléchir sur la place à accorder dans notre beau pays aux langues et aux cultures. Pendant longtemps, la France a délibérément écarté toutes les cultures, locales ou venues d'ailleurs, les langues et les traditions. Elle a claironné l'affection d'un dépassement de la culture de chacun par des concepts politiques froids, par exemple la République ou l'Etat, que Nietzsche qualifiait déjà de "plus froid des monstres froids".

Or, il s'avère que, d'une part, ces concepts aseptisés ne sont souvent en fait que des véhicules ou des masques pour légitimer une culture dominante, dont ils servent souvent à légitimer la domination, et, d'autre part, l'aspiration démocratique s'exprime au cœur même d'une culture, comme en atteste l'œuvre de Matoub.

A l'heure où le débat sur les cultures resurgit en force dans le paysage politique français, le message de Matoub est que le changement, la démocratie, le regard humain surgissent des marges repoussées de la culture de l'autre.

Enfin, la vie de Matoub peut nous aider à jeter un regard neuf sur le détournement pervers dont font parfois l'objet le terrorisme et l'obsession de la sécurité.

Chers collègues, certains ne seront pas d'accord avec moi, mais il faut savoir qu'il a été assassiné par le pouvoir despotique, sous couvert de lutte antiterroriste, et que la responsabilité de sa mort a été imputée au GIA. Aujourd'hui, on sait ce qu'il en est.

Jefferson disait : “Quiconque est prêt à sacrifier un peu de sa liberté pour un peu plus de sécurité ne mérite ni l’un ni l’autre et va perdre les deux.”

Jusqu’à quel point, mes chers collègues, dans notre pays, l’autorité de l’Etat, le respect, au demeurant nécessaire, de la police, la sécurité de tous sont-ils des prétextes ou des cache-sexe pour des comportements inadmissibles ? Jusqu’à quel point sont-ils manipulés pour repousser à l’écart des beaux quartiers ceux que l’on n’aime pas et reformuler en un langage politiquement correct des pensées hideuses ou haineuses ?

Poète et militant, Matoub l’était à coup sûr. Mais mieux encore, il était un aède des temps modernes dont les chants portent à la mémoire non seulement la culture de ce petit peuple des montagnes dont je suis fier d’être l’un des enfants mais aussi un message exprimant ce qu’il y a de plus profondément humain en nous et que nous préférons, hélas, trop souvent reléguer dans l’oubli.

C’est pourquoi, mes chers collègues, je suis particulièrement ravi et honoré que nous votions cette délibération.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et “Les Verts”).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président**. -** Merci pour ce merveilleux hommage.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Je n’ai rien à ajouter, Monsieur le Maire, à cette présentation d’Hamou BOUAKKAZ sur qui était Matoub Lounès mais aussi des enseignements qu’il porte bien au-delà de la communauté berbère qui le célèbre, qui portent auprès de toutes celles et ceux qui considèrent que les Droits de l’Homme, les Droits de la personne humaine, que les libertés sont au-dessus de tous nos combats.

Nous avions voté le vœu le mois dernier, nous votons aujourd’hui la délibération sur le lieu sur lequel sera apposé ce nom de Matoub Lounès. Je ne peux que me réjouir de voir enfin honoré ce grand nom dans une de nos rues parisiennes.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 146 – SGRI 42.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DU 146 – SGRI 42).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à l’attribution de la dénomination “Yves Saint-Laurent” à un espace parisien.
Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants concernant un hommage à Yves Saint-Laurent.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner les vœux référencés n° 7 et n° 8 déposés par les groupes communiste et Centre et Indépendants, qui ont trait à Yves Saint-Laurent.

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues je n’ai pas besoin de rappeler le parcours d’Yves Saint-Laurent.

Chacun en garde un souvenir particulier. J’ai pour ma part le souvenir de ce défilé qu’il avait organisé à la fête de l’Humanité en Seine-Saint-Denis et qui visait à mettre la mode entre les mains de toutes et de tous, dans ce département populaire précisément.

Nous en gardons tous un souvenir et nous nous accordons tous sur l’idée qu’Yves Saint-Laurent est un grand artiste parisien.

Ce vœu vise à faire en sorte qu’un espace digne de ce nom soit attribué à Yves Saint-Laurent à Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le groupe Centre et Indépendants souhaite rendre hommage à Yves Saint-Laurent en faisant siens les propos de Pierre BERGÉ : “Si Chanel a donné la liberté aux femmes, Saint-Laurent leur a donné le pouvoir”.

Après des débuts chez Dior il crée sa première collection le 29 janvier 1962. Il rêvait d’un empire, Pierre BERGÉ lui construira. En disant lui-même adieu au monde de la mode en octobre 2002 après 30 ans de règne sur la haute couture et le prêt-à-porter, il sonnait le glas de la haute couture à la française.

“La mode est un art si elle est faite par un artiste”, disait Pierre BERGÉ. Il était cet artiste, “un révolutionnaire” qui trouvait dans l’Art son intarissable inspiration. Au lendemain de la collection hiver 1976, “Ballets lunes - Opéras”, le New-York Times faisait sa Une sur “une collection révolutionnaire qui changerait le cours de la mode dans le monde”.

Il a écrit l’une des plus belles pages du génie français. “Il a construit une oeuvre faite d’échos et de ruptures, de clins d’oeil et surtout de connivence” et de complicité avec les femmes.

Il a toujours cru que le vêtement devait être au service de la femme et non le contraire. Yves Saint-Laurent a donné un nouveau visage à la mode, une nouvelle identité à la femme moderne. La femme Saint-Laurent c’est le chic à la française, le chic à la parisienne.

Sa légendaire saharienne, le tailleur pantalon, le smoking… une façon de jouer sur l’ambiguïté à travers la ligne masculine pour mieux mettre en valeur et redécouvrir la femme ; une femme qui ose les robes du soir, les couleurs, le cœur ou le parfum mythique Opium.

Nous proposons, je souhaite y associer le 16e arrondissement, d’apposer une plaque commémorative sur la façade de l’hôtel particulier, 5 avenue Marceau dans le 16e arrondissement, dernière adresse de la maison de couture, aujourd’hui Fondation Pierre Bergé - Yves Saint-Laurent.

Le texte pourrait reprendre une citation de Pierre Bergé et en gravure, dans l'esprit du cœur qui ornait la bouteille de son eau de parfum Yves Saint-laurent, sa signature associée à son coeur fétiche.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous remercie.

J'ai cru comprendre que vous étiez révolutionnaire.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Bien sûr, concernant ces vœux au sujet de Yves Saint-Laurent, Christophe GIRARD y reviendra, nous avons appris avec une immense tristesse sa disparition le 1er juin dernier.

Il est vrai que les femmes lui doivent beaucoup, notamment dans la liberté de leurs mouvements. Je voudrais simplement faire un point préalable.

Nous avons de plus en plus de voeux déposés à chaque séance du Conseil de Paris pour que notre Ville rende hommage à des personnalités qui ont marqué par leur engagement, par leur personnalité ou leur destin l'histoire de Paris ou de notre pays. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Il nous arrive parfois de rendre un hommage à telle ou telle personnalité pour des raisons plus personnelles, plus affectives ou parce qu'elles ont pu marquer une époque de notre vie.

Il me revient de vous alerter sur un point : aujourd'hui, même si nous aménageons beaucoup, les rues et les espaces à baptiser se réduisent ou offrent des tailles de plus en plus réduites, de plus en plus symboliques.

La première fonction de ces dénominations reste de marquer des lieux et répond donc aussi à un besoin topographique. De fait, peu de lieux restent à dénommer, c'est-à-dire avec des adresses.

Je tiens à vous rappeler mes chers collègues que nous avons près de 150 à 200 propositions émises par des associations, des familles ou des élus de Paris. Je crains qu'à ce rythme, les voeux que nous déposons, tous pour des personnalités extraordinaires, ne puissent pas être honorés.

Il existait une règle sage adoptée par le Conseil de Paris en 1932 consistant à attendre un délai de cinq ans. Cette règle a connu parfois quelques entorses, nous l'assumons. Peut-être pourrions-nous y revenir.

J'ai deux propositions à vous faire : tout d'abord que les bâtiments, les équipements publics parisiens qui ne portent pas d'autre nom aujourd'hui que la rue dans laquelle ils sont situés, à l'exception des écoles pour lesquelles le sujet est particulier, que ces équipements publics puissent porter le nom de personnalités disparues comme celui d'Yves Saint-Laurent.

Je pense qu'il convient de mettre un peu de méthode dans notre travail et je vous propose d'organiser un groupe de travail avec l'ensemble des groupes politiques pour étudier comment nous allons progresser pour l'ensemble des propositions.

Enfin je vous rappelle, cela arrive en conclusion alors que pour moi ce n'est pas un élément mineur, je pense au contraire qu'il doit guider tout notre travail, que nous nous sommes engagés aussi à ce que des femmes soient honorées au même titre que les hommes.

Nous avons encore beaucoup de retard, nous en avons rattrapé un peu quant aux dénominations de rues ou d'équipements dévolus à des femmes qui font l'histoire de notre pays ainsi que celle de Paris.

Je vous demande d'en tenir compte. Bien sûr, ne limitons pas la créativité des groupes, le souci de vouloir honorer des personnalités fortes pour lesquelles nous éprouvons de l'admiration et dont le décès, comme celui d'Yves Saint-Laurent, suscite en nous une émotion forte.

Ce travail est nécessaire mais je vous propose de l'ordonner afin que ces voeux ne soient pas simplement un moment de discussion ici mais débouchent bien sûr sur des plaques apposées sur des équipements, sur des places ou des rues de Paris et que nous puissions réellement honorer la mémoire des personnalités qui ont fait notre histoire.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous remercie et donne la parole à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je partage évidemment la préoccupation d'Anne HIDALGO sur ce que j'appellerai un emballement des émotions qui est assez répandu aujourd'hui dans notre type de société médiatique accélérée.

En effet, on a quand même intérêt, pour la pérennité des messages que nous souhaitons envoyer, à ce qu'un petit temps de réflexion soit accordé, à la fois vis-à-vis de la famille ou des proches de la personne disparue, mais en même temps pour qu'il y ait une bonne compréhension des habitants lorsqu'on décide de dénommer une rue, une place ou une avenue.

Vous verrez passer plus tard une demande concernant Hélène BERR, grand personnage aujourd'hui disparu à qui il est temps maintenant de rendre hommage en donnant son nom à une bibliothèque ou un conservatoire.

Au sujet d'Yves Saint Laurent, je souhaite dire à Ian BROSSAT, ayant été le Secrétaire général de la société Yves Saint-Laurent pendant plus de 20 ans, que lorsque nous avions organisé le défilé à la fête de l'Humanité avec Michel Boué, magnifique journaliste de l'Humanité, mort du sida quelque mois plus tard, ce fut à l'image de l'affection populaire qu'Yves Saint-Laurent a rencontré tout au long de sa carrière.

Il était un homme mythique et je dois dire que ses obsèques avaient quelque chose de presque ironique lorsqu'on sait qu'il a été brisé par le service militaire quand il était jeune appelé, en raison de l'hommage militaire qui lui a été rendu, on se dit que l'Histoire fait parfois des détours et des contours assez extraordinaires et ironiques.

En tout cas, je crois qu'on peut répondre favorablement évidemment, mais ce sera aux héritiers d'Yves Saint Laurent d'en décider. Cette maison de couture porte déjà la plus belle plaque celle du monogramme Yves Saint Laurent, "YSL", créé par le graphiste Cassandre, même si une plaque est souhaitée par le Président de la Fondation et les ayants droit, à moins qu'il n'en soit le seul ayant droit d'ailleurs.

Quant à un lieu, j'ai fait une proposition à M. le Maire de Paris et à Mme Lyne COHEN-SOLAL, en charge du design. Une cité de la mode et du design va ouvrir très bientôt, et ce serait peut-être une piste intéressante pour la mémoire d'un artiste et d'un créateur de cette importance, de renommée internationale. A ce moment-là, la question sera peut-être posée, pourquoi Chanel, Lanvin, n'avaient-elles pas de rue à Paris, pourquoi Christian Dior n'a t-il pas d'avenue, et que fera-t-on un jour pour Pierre Cardin ou Courrèges et d'autres encore ?

La question se pose, soyons prudents, mais il faut laisser à M. le Maire de Paris le temps de choisir un lieu et de nous faire des propositions.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est adoptée. (2008, V. 45).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de voeu déposée par le groupe Centre et Indépendants.

Qui est pour ?

Qui est contre?

Abstentions ?

La proposition de voeu est adoptée. (2008, V. 46).

Voeu relatif à l'attribution de la dénomination "Léo Frankel" à une rue du 13e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. – Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 9 dans le fascicule, relatif à l'attribution de la dénomination "Léo Frankel" à une rue du 13e arrondissement, et déposé par le groupe communiste.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - L'histoire et l'héritage de la Commune de Paris restent peu relayés par nos institutions. En témoigne sa faible présence dans les programmes scolaires ou les noms de rues.

Pourtant, en l'espace de deux mois, la Commune réalise une œuvre d'une richesse et d'une anticipation foisonnantes. Une véritable démocratie est mise en place où les élus sont révocables, comptables et responsables. Portant l'émancipation des travailleurs, la démocratie s'étend aussi à l'entreprise. Le premier mouvement féminin de masse est créé, une école laïque est instaurée.

Tous ces domaines ont connu depuis des avancées considérables n'égalant pas en tout l'expérience de la Commune et notamment en matière de droit des étrangers. Beaucoup d'étrangers participent à la Commune, et reprenant l'héritage de la Révolution française, plusieurs occupent des places dirigeantes.

Léo Frankel, ouvrier bijoutier hongrois, siège au Conseil général de la Commune. La commission des élections, le 30 mars 1860, valide en ces termes son élection : "Considérant que toute cité à le droit de donner le titre de citoyen aux étrangers qui la servent […], la commission est d'avis que les étrangers peuvent être admis et vous propose l'admission du citoyen Frankel". Frankel accède donc en ces termes aux fonctions de ministre du Travail.

Considérant l'exemple et l'actualité que représente Frankel pour notre société, et notamment au regard des revendications des travailleurs étrangers en situation irrégulière, en grève depuis plusieurs mois pour obtenir des droits sociaux équivalents aux autres travailleurs sur le territoire national, considérant le travail remarquable de l'association "Les Amis de la Commune de Paris" aussi amie de notre municipalité, plus ancienne association ouvrière encore existante qui œuvre à perpétuer l'histoire de la Commune, et dans la mesure où Léo Frankel était également élu du 13e arrondissement, le Conseil de Paris émet le vœu que soit nommée une rue du 13e arrondissement du nom de Léo Frankel, afin d'honorer la mémoire de cet homme qui fut à la fois étranger et citoyen de plein droit, élu de la Commune et ministre du Travail.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci Monsieur le Maire.

C'est bien sûr un avis favorable que j'émets sur ce vœu. Une fois de plus, notre Conseil pourra honorer une grande figure de la Commune de Paris. Sous la mandature précédente, nous avions rebaptisé le square Willette en square Louise Michel. Je crois que rendre hommage de cette manière à Léo Frankel est aussi un signe fort. Vous l'avez dit, l'Association des amis de la Commune de Paris est toujours extrêmement active, continue à nous éclairer, à alimenter ce débat public, ce débat sur notre histoire dans laquelle nous forgeons les uns et les autres beaucoup des convictions qui continuent à nous animer.

Bien sûr, c'est un avis favorable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de voeu déposée par le groupe communiste avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de voeu est adoptée. (2008, V. 47).

Voeu relatif à l'attribution de la dénomination de "Darno Maffini" à une place du 11e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 10 dans le fascicule, déposé par les groupes socialiste et radical de gauche, communiste et mouvement républicain et citoyen.

Je donne la parole à M. DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Je me fais le porte-parole des élus de la majorité du 11e arrondissement et plus particulièrement de Patrick BLOCHE, son maire, de Georges SARRE et d'Hélène BIDARD.

Darno Maffini, après avoir fui le fascisme en Italie, en 1922, a joué un rôle important dans le milieu des exilés politiques italiens installés en France. Dès janvier 1942, il choisit de rejoindre la résistance intérieure en s'engageant dans les formations garibaldiennes des 11e et 12e arrondissements de Paris. Hostile au racisme et à l'antisémitisme, formalisés en Italie par les lois raciales de 1938, Darno Maffini a été également actif dans l'aide aux juifs parisiens afin de les soustraire à la déportation. Darno Maffini a accepté en mars 1943 d'être envoyé par le parti communiste pour organiser la résistance en Italie et accélérer la chute de Mussolini. Le 30 avril 44, il est envoyé en France en mission de contre espionnage et organise un réseau d'évasion qui libère de nombreux soldats italiens de la quatrième armée, qui prisonniers des Allemands, étaient astreints de travailler à l'édification du mur de l'Atlantique.

Darno Maffini a également offert asile à plusieurs d'entre eux, qui par la suite ont pris part aux combats pour la libération de la capitale. Lui-même a joué en celle-ci un rôle important en tant que lieutenant FFI. Il a commandé la 47e section des garibaldiens, composée d'Italiens comme lui. Il est allé au feu dans les combats contre la Kommandantur située place de l'Opéra, s'est battu devant la Préfecture de police et a participé à la prise de la caserne Prince-Eugène, place de la République, où il a été grièvement blessé.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, Madame la Maire, nous souhaitons et nous émettons le vœu que le nom de Darno Maffini soit attribué à une place du 11e arrondissement, et pour aller dans le sens de ce que disait Mme HIDALGO, nous allons proposer pour cette nomination un lieu qui se situe au 3, avenue de la République et à l'angle de la rue de Malte, à proximité du lieu ou il a été grièvement blessé lors des combats pour la libération de Paris.

Voilà le vœu que je soumets, je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - C'est un avis très favorable de l'Exécutif, bien sûr. Je n'ai rien à ajouter sur le fait que Paris s'honorera aussi d'avoir le nom de Darno Maffini dans le 11e arrondissement, lieu où il a vécu et où il a été grièvement blessé. Bien sûr, un avis favorable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de voeu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Mouvement Républicain et Citoyen et communiste avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de voeu est adopté. (2008, V. 48).

Voeu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la dénomination d'une place Henri Curiel.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons donc maintenant examiner le vœu référencée n° 11 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts".

Je donne la parole à Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci Monsieur le Maire.

Puisque nous honorons des combattants de la liberté, Henri Curiel était l'un d'eux. Lui aussi, vient d'ailleurs ; il est né en Egypte, de parents juifs italiens, et s'est réfugié en France parce que ses activités politiques l'ont obligé à quitter son pays d'origine, où il avait d'ailleurs un statut très inconfortable, puisqu'il était apatride, ce qui n'est jamais simple.

Il a continué son combat avec beaucoup de ces camarades qui avaient été des combattants, en particulier proches du parti communiste égyptien et il a milité comme un véritable internationaliste pour soutenir les résistances du monde entier, que ce soit en Algérie, en Afrique du Sud, les gens qui refusaient d'aller faire la guerre au Vietnam, ceux qui luttaient contre les dictatures en Grèce, en Espagne ou au Chili.

Il y a eu aussi un travail très important de sa part pour tenter un rapprochement entre les Palestiniens et les Israéliens, un travail qui, on le sait, est loin d'être terminé et que Henri Curiel a essayé de faire avancer.

Il a été, dans des circonstances restées aujourd'hui non élucidées, assassiné le 4 mai 1978 dans la rue Rolin dans le 5e arrondissement. Nous sommes certains qu'il a été assassiné pour des raisons politiques, mêmes si nous n'avons jamais su lesquelles exactement.

Nous souhaitons qu'à l'occasion du 30e anniversaire de cet assassinat, la petite place qui est à l'entrée de la rue Rolin, cette place où il est mort, porte le nom d'Henri Curiel. Nous souhaiterions que notre assemblée prenne cette décision. Je sais qu'elle l'a déjà refusé il y a cinq ans. J'espère, maintenant que le recul nécessaire a eu lieu, qu'il y aura une acceptation de ce vœu pour une personne qui a beaucoup contribué à ce que notre monde soit un peu moins injuste qu'il ne l'aurait été sans lui.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. – Merci.

Pour répondre, Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. – M. GAREL l'a dit : il y a cinq ans, cette proposition est venue par sa bouche, ici en Conseil de Paris, et elle avait été refusée. J'émettrai à nouveau un avis négatif.

Lorsque nous donnons des dénominations à des rues, à des places dans notre ville, cela suppose quand même une forme de consensus. Cela suppose que les noms que nous proposons ne suscitent pas des polémiques mais soient bien de nature à rassembler sur une histoire commune que nous assumons, en tous les cas qui est une histoire, même si tous n'approuvent pas, dont on a connaissance.

Henri Curiel, a eu des engagements très forts, c'est un personnage tout à fait respectable, mais pour autant, sa vie, ses engagements, son parcours politique et militant ne permettraient pas de dégager ce consensus et ce rassemblement nécessaire, dans la mesure où une bonne partie de son histoire est une histoire faite dans la clandestinité, et pour laquelle il y a quand même des zones d'ombre très fortes qui subsistent.

Je suis au regret de dire à Sylvain GAREL que depuis cinq ans, cet élément n'a pas été levé et donc, je réitère un avis négatif à ce vœu qui vient de nous être proposé.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous remercie.

J'ai une explication de vote de Mme Aline ARROUZE au nom du groupe communiste.

Mme Aline ARROUZE. – Monsieur le Président.

Comme le groupe des Verts vient de le rappeler, Henri Curiel, qui était un combattant de la paix et de la liberté, militant internationaliste juif, fondateur du mouvement communiste égyptien dans les années 40, s'est engagé en France dans le soutien à la lutte d'indépendance du peuple algérien.

Il fut plus tard l'animateur d'un réseau de solidarité avec les mouvements de libération du Tiers monde, notamment de l'Afrique du Sud. Puis, l'organisateur des premiers contacts secrets entre l'Organisation de libération de la Palestine et des responsables israéliens.

Une campagne affreuse de calomnie tenta de discréditer ses idées et sa personne, notamment dans le journal "Le Point" au cours de l'année 1976. Henri Curiel a été assassiné à Paris le 4 mai 1978 et les responsables de ce meurtre n'ont jamais été retrouvés.

Le dossier est aujourd'hui fermé sans qu'il y ait eu le moindre effort pour retrouver les assassins et leurs commanditaires. Il serait bon d'ailleurs d'exiger l'accès de la justice aux archives des services secrets français, mais aussi pour rappeler l'action de solidarité militante entre les peuples du nord et du sud à laquelle Henri Curiel a voué sa vie.

Nous voterons ce vœu, parce que le groupe communiste veut rendre hommage à cet homme qui fut l'un des siens, qui vécut pour ses idées et qui laissa en héritage l'ardente exigence d'inventer un nouvel internationalisme et qui reste une des grandes figures des combats progressistes dans le monde méditerranéen.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. – Monsieur GAREL, pour une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Je suis très peiné et un peu révolté de la réponse de Mme HIDALGO sur ce vœu. D'abord, je tenais à dire que ce vœu, il y a cinq ans, avait été déposé et défendu par Mylène STAMBOULI alors adjointe au Maire de Paris, dont le père était un compagnon de combat d'Henri Curiel et quelqu'un qui faisait partie de ses réseaux.

Deuxièmement, si on considère que la clandestinité est quelque chose qui empêche d'avoir une dénomination dans les rues de Paris, à ce moment-là il faut débaptiser toutes les rues à qui nous avons donné des noms de résistants, puisque les résistants, que ce soit en France ou au niveau international, ont vécu dans la clandestinité.

Troisièmement, s'il faut qu'il y ait un consensus, j'ai du mal à comprendre pourquoi à ce moment-là on a donné une place à Jean-Paul II, ce qui était loin de faire consensus entre nous et a même provoqué des débats très forts entre nous.

Dernièrement, et c'est ce qui me révolte le plus, ce refus accrédite la thèse que certains ont avancé, et qui a été rappelée par ma collègue, comme quoi Curiel aurait été un agent du KGB. Il faut savoir que c'est quelques mois après que "Le Point" ait avancé cette hypothèse - qui n'a jamais été confirmée ni prouvée malgré l'ouverture des archives des Pays de l'Est -, que Curiel a été assassiné.

En refusant de donner le nom d'une place de Paris à Henri Curiel, vous accréditez cette thèse qui a contribué à l'assassinat de cette personne.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. – Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est rejetée.

2008, DLH 67 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts ANPEEC et PLA-I en vue du financement des programmes de construction d'une résidence sociale située 11-13, passage du Génie (12e) et la restructuration du foyer de travailleurs migrants "La Commanderie" situé 12-21, boulevard de la Commanderie (19e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. – Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 67 concernant la modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts ANPEEC et PLA-I, en vue du financement des programmes de construction d'une résidence sociale située 11-13 passage du Génie du 12e arrondissement, et la restructuration du foyer de travailleurs migrants "La Commanderie" situé 12-21 boulevard de la Commanderie dans le 19e arrondissement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 67.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 67).

2008, DLH 112 - Changement d'appellation de l'OPAC de Paris en "Paris Habitat".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. – Nous examinons le projet de délibération DLH 112, relatif au changement d'appellation de l'OPAC de Paris en "Paris Habitat", et sur lequel un amendement n° 11 bis a été déposé par l'Exécutif.

Je donne la parole à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. – Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, dans le cas de l'évolution naturelle des offices H.L.M. ou des O.P.A.C., les O.P.A.C. sont transformées en O.P.H., Office public de l'Habitat, et à cette cette occasion nous avons pensé utile de pouvoir faire évoluer la dénomination historique et de transformer l'O.P.A.C. de Paris en "Paris Habitat.

Je suis dans l'obligation de vous soumettre ceci au Conseil de Paris. Cette proposition, validée par le Conseil d'administration, doit suivre un cours administratif assez long puisqu'après notre délibération, elle sera soumise au Préfet qui lui-même l'enverra au Conseil régional de l'Habitat.

Je rajoute qu'au-delà de ce nom "Paris Habitat", O.P.H., est associé un logo faisant référence à la partie humaine du travail de l'O.P.A.C. ainsi qu'une signature qui sera celle-ci : "Le Paris de vivre ensemble".

A partir de là, je pense qu'il y a tout un concept autour de cette nouvelle dénomination, de sa mission de construire, de loger et d'être un partenaire de la Ville dans sa diversité.

Voici la présentation brève que je pouvais faire de cette délibération.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. – Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 11 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 11 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 112 amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 112).

2008, DU 16 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. - Cession par voie d'adjudication publique d'un logement et d'une cave (lots n° 12 et 24) dépendant de l'immeuble situé 16-24, rue François Miron (4e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. – Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 16, concernant la vente du domaine privé de la Ville de Paris – Cession par voie d'adjudication publique d'un logement et d'une cave dépendant de l'immeuble situé 16-24, rue François MIRON (4e).

Je donne la parole à M. René DUTREY.

M. René DUTREY. - Je profite de cette délibération pour réaborder ce sujet du domaine privé, de sa vente et de son éventuel conventionnement. Pour rappel, en 1996 à l'initiative d'ailleurs je crois de M. Jean TIBERI, la décision avait été prise de créer le conseil du patrimoine pour orienter les décisions de la Ville de Paris, orienter car un certain nombre de suspicions pesait sur ce domaine privé, à commencer par le fait que certains de ces biens aient pu appartenir à des personnes spoliées pendant la seconde guerre mondiale et deuxième problème, les nombreuses personnes logées dans ce domaine privé qui avait défrayé la chronique.

Il a été décidé à l'époque d'en vendre un certain nombre et d'en conventionner une autre partie. Cette décision a été reprise en 2001, avec une réorientation, un déplacement du curseur : plus de logements ont été conventionnés et un peu moins ont été vendus. Quels critères orientent ce type de décision ? En tout cas depuis 2001, le principal critère a été de considérer que lorsque le bien était un bien de prestige et qu'il pouvait rapporter plus d'argent à la collectivité en le vendant qu'en conventionnant, il était décidé de le vendre, les autres biens étant conventionnés.

L'autre critère était aussi de fonctionner par immeuble entier, c'est-à-dire le refus à l'époque en 2001 de la Ville de Paris de gérer des appartements en diffus.

Aujourd'hui, un certain nombre de choses ont changé même dans la politique municipale. Les propositions que portaient le Groupe Vert depuis 2001 de laisser la possibilité à certains bailleurs de gérer en diffus semblent faire consensus. Le critère ayant changé, faut-il continuer à vendre des appartements dans des copropriétés dans lesquelles nous sommes minoritaires? C'est bien là la question. L'immeuble de la rue François MIRON en est l'exemple parfait, c'est un immeuble qui appartenait entièrement à la Ville de Paris et qui a commencé à être vendu aujourd'hui. Cet immeuble se trouve en plein centre de Paris, en plein secteur cible logement social. Ce n'est pas un immeuble de prestige ou complètement inadapté à faire du logement collectif. Il se prête absolument à la création de logements en diffus dans le centre de Paris.

Je ne voudrais pas que cette intervention porte seulement sur un appartement, ce qui est bien une histoire de logique et nous manquons de visibilité sur ces ventes privées, c'est bien normal car le Conseil du patrimoine s'est un peu endormi sur ses rapports.

Nous devions avoir un rapport annuel ou au moins tous les deux ans du Conseil du patrimoine sur ses choix, ses orientations et je crois que maintenant depuis cinq ans c'est le silence complet du côté du Conseil du patrimoine. Je profite de cette délibération pour demander que nous ayons une vision globale sur les ventes du domaine privé. Les critères qui ont amené à faire un certain nombre de ventes à l'époque entre autres le refus de la Ville de gérer en diffus, ces orientations donc ayant changé, je crois que nous pouvons maintenant penser à conventionner un certain nombre de logements en diffus de ce domaine privé. Je fais une demande de bilan de l'activité du conseil du patrimoine et une demande de réorientation des critères sur la création de logement social qui bien sûr est notre objectif à tous. Le Groupe Vert ne votera pas cette délibération car on ne voit pas pourquoi cet immeuble ne pourrait pas accueillir du logement social en diffus dans un secteur où nous en avons tant besoin.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. **–** Merci.

La parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre à M. DUTREY, je prends l'engagement évidemment de présenter au Conseil de Paris le bilan du travail du Conseil du patrimoine depuis un certain nombre d'années et si cela n'a point était fait, cela le sera, les choses seront remises en ordre. En même temps, bien évidemment nous avons toujours demandé, vous le savez, l'avis du Conseil du patrimoine en référence, mission pour laquelle il a été créé.

Dans les arbitrages que nous avons été amenés à rendre à partir de 2001, il est clair que nous avons largement réorienté la production de logements sociaux de telle sorte qu'une trentaine d'immeubles voués à la vente ont été transformés à 100 % en logements sociaux et ceci dans tous les arrondissements Parisiens. Nous avons continué effectivement, car cela nous semblait utile et nécessaire de poursuivre les ventes dans les immeubles en copropriété principalement dans le centre de Paris.

En même temps, il ne faut pas ignorer que le fruit de ces ventes a permis, qu'on le veuille ou non, d'alimenter largement les possibilités d'intervention y compris dans le centre de Paris, dans les 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements où un grand nombre de logements sociaux ont été créés, saisissant toutes les opportunités. Je rajouterai également qu'il y a dans le 4e arrondissement comme dans le 3e, un grand nombre de mutations possibles aujourd'hui de logements dont l'utilisation est à caractère administratif et qui dans les années à venir seront transformés en logements sociaux définitifs. Je crois que c'est à l'aûne de ces informations qu'il y a lieu d'analyser la proposition qui est faite sur ce type d'appartement.

Je me propose d'ailleurs de faire un bilan précis et une projection de ce qui reste dans le patrimoine privé de la Ville. A ma connaissance il reste 90 lots en secteurs diffus, hors les immeubles des boulevards Suchet. Ce bilan nous permettra de voir de façon globale les évolutions potentielles. Sachez que la réglementation nous impose, si nous donnons congé pour vente, de respecter la vente. Il se trouve qu'un grand nombre de personnes aujourd'hui sont protégées par leur âge, et donc il n'y a pas de congés pour vente et les ventes se font au gré de l'évolution.

La difficulté qui est la nôtre va au-delà de la gestion proprement dite. A partir du moment où nous sommes propriétaires d'appartements dans des immeubles qui sont devenus pour l'essentiel des copropriétés privées au cœur de Paris, achetés à des prix extrêmement élevés, la capacité financière des autres copropriétaires entraîne le votes des budget de travaux importants pour les parties communes, ce qui pèse in fine sur le budget de la Ville. Si aujourd'hui vous pensez utile qu'on ait une analyse objective sur la totalité des lots pour déterminer qu'elle est la politique que nous devons mener, personnellement, je n'ai pas d'opposition sur ce principe là. Nous allons nous engager.

Je vous propose de présenter lors d'une réunion ad hoc de la huitième commission un inventaire exhaustif de ce qui reste à vendre et le statut des locataires en place. Dès lors, nous regarderons avec intérêt de façon commune si l'intérêt pour la Ville est de vendre ou bien de transformer ces biens en logements sociaux via le conventionnement à une structure. C'est la meilleure solution à envisager, si les opportunités se présentent. En conséquence, dans l'état actuel des choses, je vous propose le retrait de la délibération.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - La délibération est retirée.

Voeu déposé par le groupe U.M.P.P.A. concernant le financement du logement social au titre des opérations d'acquisition-conventionnement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner le voeu référencé n° 12 dans le fascicule, relatif au financement du logement social au titre des opérations d'acquisitions conventionnements et qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. – Merci, Monsieur le Maire.

Ce voeu concerne les immeubles locatifs privés puisque leur acquisition est maintenant devenue un mode majeur de constitution du logement social à Paris. Or, les projets de délibération qui nous sont soumis sont souvent lapidaires et ne permettent pas d'apprécier l'offre réelle de logements sociaux créés. Il n'est pas fait mention par exemple d'un état prévisionnel d'expiration des baux ou d'une requalification éventuelle de ces derniers en bail social.

Le Conseil de Paris comme les conseils d'arrondissement d'ailleurs doit être en mesure de se prononcer bien sûr, en toute connaissance de cause, de même d'ailleurs que le comité de vigilance dont vous avez annoncé la constitution pour suivre le suivi et la réalisation de ses engagements. Donc, nous estimons qu'une information circonstanciée ne peut qu'être un plus pour la mission ainsi confiée à ce comité.

Nous demandons donc, Monsieur le Maire, que les délibérations soient accompagnées d'une fiche technique qui mentionne le nombre exact des locataires concernés ainsi que la surface de leur logement, la date d'expiration des baux et un calendrier prévisionnel de vacances des appartements.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. **–** Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Merci.

Sur ce sujet, ce débat revient régulièrement depuis un certain nombre d'années. Je crois noter dans les propos qui viennent d'être tenus par l'UMPPA une certaine réticence à s'engager dans la voie des acquisitions comme moyen pérenne de faire du logement social sur le long terme à Paris.

Je suis étonné d'ailleurs dans la mesure où le contenu du vœu dénote des méconnaissances quant à la réglementation en vigueur.

Par exemple, le fait de sous-entendre qu'au terme du bail classique, la personne occupant l'appartement devrait quitter les lieux n'a pas de sens. Ce n'est pas conforme à la loi. La personne qui occupe un appartement d'un immeuble racheté par un bailleur social demeure dans le logement avec un loyer différent s'il est au-dessous des plafonds de logement social.

S'il est au-dessus il garde son ancien loyer mais n'est en aucun cas dans l'obligation de quitter son logement.

C'est parce que nous avons racheté 8.600 appartements sur Paris, qui ont échappé de ce fait à la vente à la découpe, que nous savons que 60 % des personnes n'étaient pas en capacité d'acheter. Sans notre intervention, elles ne seraient plus parisiennes aujourd'hui. C'est une certitude.

A l'expérience, nous avons un taux de rotation sur ce type de parc qui est approximativement de 12 à 15 % par an. Les immeubles rachetés dans ce cas sont bien souvent avec un taux de vacance initiale de 15 %.

L'exemple le plus significatif que je peux donner est le rachat de 800 appartements d'AXA par la Société de gestion des immeubles municipaux. A l'heure actuelle, 70 % de ces logements rachetés en 2002 et 2003, sont devenus de façon définitive du logement social pérenne.

Bien évidemment, nous donnons les informations au moment opportun et au fur et à mesure qu'elles se présentent.

Par anticipation nous n'avons cependant pas la capacité de vous donner des chiffres précis au-delà du taux de rotation moyen constaté sur les sites, au-delà de la surface des appartements qui est connue lorsque nous achetons les appartements.

Pour autant, je ne peux inviter à voter votre voeu dans la mesure où il y a un amalgame avec le comité de vigilance qui n'est pas là pour contrôler ce que nous faisons mais pour regarder a posteriori si nous avons respecté nos engagements.

Il y a une instance de décision qui est le Conseil de Paris, il faut qu'elle demeure.

Permettez-moi un sourire. Votre vœu me surprend, dans la mesure où M. TIBÉRI, comme Madame Lyne COHEN-SOLAL, dépose un vœu invoquant les conséquences négatives des ventes à la découpe, qui est en contradiction avec l'esprit de votre vœu.

C'est un avis défavorable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Avis défavorable de l'Exécutif.

Madame DOUVIN, vous avez la parole, très rapidement s'il vous plaît.

Mme Laurence DOUVIN. - Je pense qu'il est de droit de pouvoir répliquer.

Je voulais dire que nulle part dans ce voeu n'est inscrit que les personnes concernées sont obligées de quitter les lieux, M. MANO, j'ignore où vous l'avez lu.

Par ailleurs, si vous vous contentez d'un taux de vacance initial de 15 %, je trouve que c'est extrêmement peu.

Enfin et surtout, je m'étonne que vous votiez contre un voeu qui demande que les conseillers de Paris et les conseillers d'arrondissement puissent disposer des informations nécessaires pour prendre les meilleures décisions en toute connaissance de cause.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Cela ne changera rien à l'avis de M. MANO.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de voeu déposée par le groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est rejetée.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'opération de vente à la découpe par Gécina des 200 logements de la résidence du 7-9, rue rue Nicolas Houël à Paris 5e.
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. et le groupe Centre et Indépendants relatif à la situation des 200 logements du 7-9, rue rue Nicolas Houël à Paris 5e.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner les voeux référencés n° 13 et 14 dans le fascicule, qui ont trait aux 200 logements de la résidence du 7 - 9, rue Nicolas Houël à Paris, déposés respectivement par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et U.M.P.P.A.

Je donne la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci Monsieur le Maire.

Nous avons très souvent dans cette enceinte parlé des problèmes que peuvent poser les ventes à la découpe pour les locataires parisiens qui doivent pouvoir rester sur notre territoire.

Les dispositions de la loi permettant ces opérations spéculatives n'ont pas disparu, nous devons donc envisager le cas des locataires du 7 - 9 rue Nicolas Houël dans le 5e arrondissement dont le propriétaire, la société Gecina, met en vente à la découpe ce grand immeuble qui comporte 192 appartements.

Naturellement les locataires de cet immeuble ne peuvent pas et n'ont pas l'intention de répondre pour acheter leur appartement. Ce sont des locataires qui sont là depuis longtemps. Nous devons faire en sorte qu'ils puissent rester dans le 5e arrondissement malgré ces opérations.

Je disais que les 200 locataires de cet ensemble immobilier désirent rester dans le 5e arrondissement et vous connaissez le décalage important qu'il y a entre ces prix de location et les prix de location dans le privé.

Je souhaite faire en sorte que la Ville de Paris, particulièrement M. le Maire de Paris par l'intermédiaire de M. MANO, puisse prendre en considération cette situation.

Je dois dire d'autre part que l'ensemble des locataires a signé une pétition adressée au Maire de Paris pour demander que leur ensemble soit soustrait aux ventes à la découpe et qu'ils puissent rester locataires de ces appartements.

C'est très important naturellement pour l'équilibre démographique du 5e arrondissement et plus largement pour Paris.

Je vous en remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, je donne la parole à M. TIBÉRI pour le voeu déposé par le groupe UMPPA et Centre et indépendants.

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Ma collègue vient de rappeler l'essentiel, il y a un problème effectivement dans cette rue Nicolas Houël.

Je rappelle que cette vente dite à la découpe, ce n'est pas le terme juridique classique, a été prise en compte en tout cas pour une bonne partie par la loi Aurillac de 2006.

J'ai d'ailleurs eu le privilège de faire un rapport sur l'application de cette loi avec notre collègue M. Christophe CARESCHE, ce qui démontre notre souci d'unanimité dans ce domaine.

Il apparaît qu'il y a une évolution intéressante et une diminution. Il n'empêche qu'il reste encore des problèmes et celui de la rue Nicolas Houël en est une démonstration.

Les habitants, à juste titre, souhaitent rester dans leurs appartements. Ils ont évidemment signé une pétition, nous les avons reçus. Un débat a eu lieu en Conseil d'arrondissement et je suis surpris que Mme COHEN-SOLAL ne l'ai pas rappelé : un voeu que j'avais présenté a été voté à l'unanimité, car celui de Mme COHEN-SOLAL ne prévoyait pas le recours à la préemption. Or la préemption était prévue par les textes et les habitants le souhaitent.

Il est indispensable qu'il y ait un voeu sur le droit de préemption et que M. MANO s'engage au nom de la Ville de Paris, c'est un élément essentiel. Encore une fois nous l'avons voté à l'unanimité sur ma proposition.

C'est d'autant plus important que durant sept ans la Mairie de Paris était très réservée sur la protection des locataires de classe moyenne. Je ne vais pas rappeler le nombre de textes rejetés à l'époque.

Durant la campagne électorale le Maire de Paris a insisté sur le fait qu'il voulait s'occuper des logements des classes moyennes. Voici une occasion excellente, M. MANO, de le mettre en application. Les habitants de ce groupe sont des habitants de classe moyenne.

Il y a des architectes, des journalistes, des enseignants et des chercheurs. Voilà une bonne manière de prendre en main cette opération et de donner votre accord pour la préemption.

C'est ce que souhaite l'unanimité des élus du 5e arrondissement, et ce que souhaitent les habitants de cet immeuble du 7 - 9 rue Nicolas Houël.

J'attends avec intérêt la position de la Mairie et l'ai fait dans un souci non polémique et d'union.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Permettez-moi de saluer la présence des représentants de l'Association des locataires de l'immeuble Nicolas Houël qui sont dans les tribunes. Je souhaite les rassurer.

Je constate qu'il est parfois possible dans le 5e arrondissement d'avoir des voeux votés à l'unanimité, c'est un progrès.

En même temps, M. TIBÉRI, on ne peut pas accepter ce que vous venez de dire. Durant sept ans votre groupe politique s'est souvent opposé en séance à toutes les acquisitions d'immeubles dont les locataires allaient être victimes de ventes à la découpe, sous différents prétextes que nous avons vu apparaître dans l'intervention de M. DUBUS.

La Ville de Paris a une grande pratique depuis 2001 de négociation avec l'ensemble des intervenants sur ce sujet, institutionnels ou sociétés foncières.

La société Gecina est une société avec laquelle nous avons actuellement engagé des discussions sur quatre à cinq immeubles parisiens dont celui de la rue Nicolas Houël.

Il est bien évident que la loi Aurillac a changé la donne, ce qui signifie que des sociétés de ce type ne peuvent plus vendre en bloc à un des opérateurs, qui lui-même serait amené à faire de la spéculation immobilière. Cette loi rend ces opérations plus difficiles pour les acquéreurs potentiels en bloc, ce qui en amoindrit l'intérêt.

La société GECINA visiblement s'engage vers une vente par lots et non en bloc Nous discutons et privilégions les achats en bloc pour garantir la pérennité de l'ensemble de la situation des locataires.

Nous avons une discussion globale engagée avec eux. Je tiens à souligner l'importance de la mobilisation des locataires en place, pour montrer leur détermination et l'attachement qu'ils ont de façon globale et collective à maintenir le caractère locatif de l'immeuble en sa totalité.

Je vous informe que "Paris Habitat" a été chargé de visiter la totalité des immeubles qui font aujourd'hui l'objet d'une négociation pour faire des évaluations techniques. A partir de là, nous engagerons des négociations plus amples sur le plan du financement potentiel de ces opérations.

Soyez assurés de la vigilance extrême de la Ville de Paris, comme c'est systématiquement le cas depuis 2001. Nous souhaitons effectivement pouvoir envisager toutes les solutions possibles, immeuble par immeuble, que ce soit un achat en bloc, ou bien éventuellement des solutions plus différenciées, comme nous avons pu le faire dans un immeuble du 39 bis rue de Montreuil. Sachez que, dans notre esprit, chaque locataire devra rester en l'immeuble, qu'il soit acquéreur ou bien qu'il demeure locataire.

Voilà l'état d'esprit dans lequel nous nous trouvons, dans une discussion ouverte et bien comprise, avec notre interlocuteur qui est la société GECINA.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Quel est votre avis sur les vœux référencés n° 13 et 14 ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Favorable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur TIBÉRI, théoriquement, vous n'avez pas le droit, donc ce sera vraiment très rapide !

M. Jean TIBÉRI, maire du 5e arrondissement. - Je remercie M. MANO d'avoir rappelé notamment les aspects positifs de la loi de 2006. Vous avez parlé de vigilance et d'état d'esprit, ce dont je me réjouis.

Je voudrais simplement avoir une réponse précise sur un point…

Je souhaiterais savoir s'il accepte, en cas de vente globale, d'acheter l'ensemble, par voie de préemption, ou alors, si ce n'est pas comme cela, par vente par appartement. Est-ce que la Ville s'engage, pour la protection des locataires, à préempter par appartement, si cela ne se fait pas de manière globale ?

Ce sont deux réponses qu'attendent les habitants et les locataires de cet immeuble.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président**. -** Monsieur MANO, mais très, très rapidement, parce qu'on ne va pas s'en sortir !

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Très rapidement, bien évidemment !

Vous avez bien compris notre état d'esprit. Nous sommes dans une perspective de négociation globale en vue d'acquisition.

Il est bien évident que, si nous avions une situation de blocage avec GECINA, nous serions amenés à procéder, là comme ailleurs, pour démontrer la volonté de la Ville de Paris, à des préemptions par lots, sachant tout de même qu'à ce moment-là, le coût global de l'opération n'est pas tout à fait le même, y compris dans le financement des logements, si bien que nous souhaitons vraiment arriver à un achat en bloc de l'immeuble.

Nous en sommes là aujourd'hui, dans cet état d'esprit, de la négociation avec GECINA. Je crois qu'il faut s'en tenir là dans un premier temps.

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Je n'ai pas de réponse !

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Monsieur TIBÉRI, il y a une stratégie globale avec GECINA. On l'appliquera ailleurs, comme dans le 5e, de la même façon.

Je mets aux voix la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 49).

Je mets aux voix la proposition de vœu déposée par le groupe UMPPA et Centre et Indépendants.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 50).

2008, DU 17 - Espace Champerret, situé 8-10, rue Jean Oestreicher ; 5-7, rue du Caporal Peugeot et 35, rue Jacques Ibert (17e). - Division en volumes de l'ensemble immobilier Champerret, signature d'un protocole d'accord, cession à la SCI Propexpo des Halles A, B et C de la place Basse.
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DU 17, concernant l'espace Champerret, situé 8-10 rue Jean Oestreicher, 5-7 rue du Caporal Peugeot et 35 rue Jaques Ibert dans le 17e arrondissement, sur lequel un vœu a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à M. Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention ne portera pas sur la délibération mais sur le vœu associé à cette délibération, puisque, dans le cadre de la délibération que vous avez rappelée, l'espace Champerret, qui exploite ce lieu, réalise en ce moment sur ce site des travaux de modernisation destinés à accueillir la clientèle et les exposants dans de meilleures conditions.

La Mairie du 17e arrondissement souhaite participer à l'amélioration de ce site par des travaux de rénovation de la place Haute, située Boulevard de la Somme, pour un budget prévisionnel de 200.000 euros qui sera inscrit sur l'exercice 2009.

Les nombreux salons à succès accueillis à l'espace Champerret (Salon des vignerons, des antiquaires, salon du mariage, salon des saveurs, etc.) génèrent, notamment du fait des montages et démontages successifs des exposants, d'importantes nuisances de circulation et de stationnement pour les riverains, plus particulièrement ceux des rues Jacques Ibert et du Caporal Peugeot.

Considérant l'importance pour le quartier de l'activité économique générée par ces différents salons et la nécessité de concilier les intérêts de l'espace Champerret avec ceux des riverains, nous souhaitons émettre le vœu suivant, qui considère :

- que la Mairie de Paris profite du projet de restructuration de l'espace Champerret pour aménager une zone de chargement et de déchargement pour les exposants ;

- que ce site soit réalisé en sous-sol, à l'emplacement de la station-service dont la concession avec la Ville de Paris arrive à terme ;

- que la Mairie de Paris confie par convention à la S.C.I. Propexpo ce site pour qu'elle y aménage cette zone.

Je tiens à préciser, puisque j'avais eu également un échange avec Mme LEPETIT sur le sujet, que les gestionnaires de l'espace Champerret étaient prêts à examiner la possibilité de prendre à leur charge le financement de cette solution.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

Madame LEPETIT, vous avez la parole pour répondre.

Je souhaiterais qu'on ait un accord partagé. Il y a le dossier des Halles qui vient après. Je souhaiterais qu'on puisse en discuter tout de suite avant d'aller déjeuner. Cela demande évidemment que chacun soit, notamment dans les questions et les réponses, le plus bref possible. Merci beaucoup.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Monsieur le Maire, effectivement, deux rencontres ont eu lieu, je crois, Monsieur BERTHAULT, en 2006 et 2007 avec la société Propexpo, la DVD ainsi que les commissariats de police. Au terme de ces réunions, le concessionnaire du site s'était engagé à mettre en œuvre des solutions pour mieux gérer, et cela le mérite d'ailleurs, l'arrivée des exposants.

Il faut, avant d'aménager un nouvel espace, dresser un bilan des mesures engagées. Je crois qu'il avait été convenu qu'on puisse étaler les arrivées de livraisons, concevoir un espace d'attente, organiser et contrôler le dispositif et je pense qu'il faudrait que nous ayons un bilan de ces mesures, d'autant que la faisabilité d'une zone de chargement et de déchargement sur le site que vous proposez dans votre vœu, se heurte visiblement à un certain nombre de problèmes techniques, hauteurs sous plafond limitées, etc., et à un problème de sécurité. En tout cas, c'est ce que les études qui ont été faites laissent entendre.

Mais je pense qu'il faut se rapprocher du concessionnaire du site pour mieux avancer. Je vous propose, d'une part, d'affiner les études et, d'autre part, de dresser un bilan avec tous les partenaires concernés.

Je souhaite que le vœu soit retiré pour que nous puissions poursuivre ce travail. Pour le moment, les éléments du côté du concessionnaire me semblent manquer.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président**. -** Votre avis sur le vœu ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Je souhaite que le vœu soit retiré. Si ce n'est pas le cas, je donne un avis défavorable.

Retirez-vous votre vœu, Monsieur BERTHAULT ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Il y a un certain nombre d'inexactitudes dans ce que vient de dire Mme LEPETIT, notamment sur le bilan, puisque les aménagements qui avaient été prévus pour faciliter le chargement et le déchargement des exposants ont été réalisés.

Il s'agit là, en fait, de pouvoir éviter la saturation lors des salons.

Et concernant les problèmes de sécurité, sachant que l'espace dont je parle abrite aujourd'hui une station-service, je ne vois pas en quoi, étant donné que la concession se termine, il serait plus dangereux d'y accueillir des exposants lors des chargements et déchargements.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président**. -** Donc, vous ne retirez pas votre vœu ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Donc, je ne retire pas ce vœu, parce que j'ai peur qu'ensuite le bilan ne soit jamais fait et que les solutions ne soient jamais trouvées.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président**. -** Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est rejetée.

2008, DPA 138 - DU 83 - Modalités de passation de 13 marchés de prestations intellectuelles pour la rénovation des Halles (1er) et signature des dossiers de permis de construire et de démolir.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPA 138 - DU 83, sur lequel un amendement n° 16 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A. Il s'agit des modalités de passation de 13 marchés de prestations intellectuelles pour la rénovation des Halles et signature des dossiers de permis de construite et de démolir.

Je donne la parole à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Une remarque sur le débat qui traverse en ce moment la rénovation des Halles. Nous avons fait l'objet de plusieurs sollicitations par e-mail et courriers d'associations.

Sur ce dossier, nous avons véritablement intérêt à sortir de l'idée qu'il ne concernerait que les riverains et à bien considérer que ce dossier est au cœur de Paris métropole. Mes élèves de Sarcelles fréquentent les Halles et à ce titre, ils ont évidemment aussi leur mot à dire sur l'avenir de ce lieu. Je voulais profiter de cette délibération pour le dire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci de votre brièveté, ce qui montre que l'on peut parler très rapidement de quelque chose de très important.

Monsieur LEGARET, je suis sûr que vous allez faire de même.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je vais essayer d'être bref, bien qu'il y ait beaucoup de choses à dire sur cette délibération qui est importante pour le devenir de l'opération des Halles, projet d'ampleur régionale, nationale et même internationale. Il n'y a pas que les habitants du centre de Paris qui sont concernés.

Je voudrais d'abord dire que si cet ensemble de délibérations, trois délibérations portant sur treize marchés, nous est proposé aujourd'hui, c'est pour essayer de venir au secours de la fragilité juridique de ce dossier au regard, justement, de la passation des marchés.

En effet, comme vous le savez, la délibération des 26 et 27 septembre 2005 a été annulée par le Tribunal administratif de Paris il y a près d'un an, le 23 juillet 2007.

Le Conseil d'Etat a été interrogé par le Maire de Paris sur les conséquences de ce jugement au regard des dernières évolutions de la jurisprudence, mais le Conseil d'Etat, à ma connaissance, n'a pas encore fait connaître sa position.

Je veux dire par là que l'on vient aujourd'hui essayer de délibérer à nouveau pour combler un vide juridique, sans connaître les conséquences précises de cette annulation par le Tribunal administratif. Nous sommes donc dans un contexte juridique qui reste fragile.

Je passerai très vite sur la question de l'aménagement du jardin qui fait l'objet à l'heure actuelle de différentes discussions et je dirai même de polémiques. Ce jardin est tout de même l'essentiel de la mission de l'architecte David MANGIN et c'est sur ce point que portent le plus grand nombre de contestations.

Il y a "la canopée". On peut tous se féliciter que "la canopée", le projet architectural de BERGER et ANZIUTTI, soit assez largement soutenu par l'ensemble des riverains, des associations et de nombreuses opinions favorables. Néanmoins, concernant "la canopée", différents points posent encore quelques problèmes.

Tout d'abord, le programme des équipements qui seront dans "la canopée". Nous avons eu un certain nombre de réunions de concertation, présidées ou coprésidées par Anne HIDALGO et tout le monde est attentif aux arguments. Je voudrais simplement faire observer que dans le programme tel qu'il est aujourd'hui défini, de nombreux points n'ont pas été pris en compte. Nous avons été nombreux à demander que dans le cadre de cette "canopée", on puisse renforcer certains équipements de proximité, notamment pour des activités sociales et des activités caritatives. De très grandes associations caritatives oeuvrent, et oeuvrent bien dans le périmètre. Elles oeuvrent toutes dans des structures sursaturées.

J'ai demandé depuis l'origine que l'on puisse ménager dans le cadre de l'opération des Halles des espaces pour ces activités. Nous avons une pénurie en matière de crèche, de halte-garderie, nous sommes le seul arrondissement de Paris dont la mairie ne dispose d'aucune salle des fêtes et d'aucune salle polyvalente. Voilà des équipements qui seraient utiles dans le centre de Paris, et pas exclusivement pour le 1er arrondissement.

J'avais aussi manifesté le souhait que dans le cadre de cette opération, une idée forte, une idée métropolitaine se dégage et puisqu'aucune idée n'était proposée, j'ai suggéré une maison de l'Europe. Le Maire de Paris a bien voulu me dire que c'était une bonne idée, mais qu'il ne fallait pas la faire ici. Si c'est une bonne idée, il n'est peut-être pas encore trop tard, pour reprendre une expression que Bruno JULLIARD a utilisée lors de notre comité de pilotage des Halles, sur un programme qui n'est pas encore définitivement figé, alors que l'APS n'est pas encore déposé par les architectes et qu'il y aura encore de nombreuses étapes pour que l'on puisse réfléchir sur de telles propositions.

J'en terminerai sur deux points.

D'abord, la question du chiffrage, parce que ces marchés comportent des conséquences économiques lourdes. Chacune de ces trois délibérations se termine par un article disant : "La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, nature, etc., mission tant, article tant". Il n'y a aucune dépense correspondante dans la délibération. Chiffrage : zéro.

Nous demandons donc avec ma collègue Florence BERTHOUT et les élus de notre groupe, qu'il y ait une mission pluraliste d'évaluation des différentes hypothèses, des différents scénarios de cette opération.

Pour finir, la question du relogement provisoire du conservatoire. Je suis très heureux de savoir que dans « la Canopée », on aura le plus beau conservatoire de Paris, de France et de Navarre pour le centre de Paris et les quatre arrondissements du centre. Mais, franchement, la question du relogement provisoire dans un local qu'il ne nous a pas encore été proposé de visiter… Non ! Christophe GIRARD m'a annoncé lors de la dernière séance que ce serait 53, rue Jean-Jacques Rousseau. Je connais ces locaux et je ne vois pas comment on peut y reloger ce conservatoire.

C'est un relogement qui va coûter 6 millions d'euros pour que ces travaux soient démolis dans trois ou quatre ans. Je me demande si une telle dépense qui par son ampleur, correspond à l'investissement de deux crèches, est vraiment justifiée et s'il n'y a pas d'autres hypothèses sur lesquelles nous pourrions encore travailler.

Je ne demande qu'une chose pour l'instant : au lieu de délibérer dans la précipitation alors que l'on ne connaît pas encore la position du Conseil d'Etat, alors que l'on n'a aucun chiffrage et alors qu'aucun autre scénario n'a pu nous être proposé, on ait simplement encore le temps de réfléchir et de décider collectivement au scénario le plus intelligent et à la dépense la plus utile.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Permettez-moi, même si nous avions une autre teneur dans les propos de M. LEGARET, de le remercier pour son engagement en faveur du projet que je constate dans les différentes réunions de comité de concertation ou de groupe de travail auxquelles nous participons tous les deux.

Quelques mots. M. LEGARET nous dit que l'on agit dans la précipitation. Mais non ! Il faut agir maintenant, poser les actes et passer les marchés maintenant pour pouvoir être en mesure de réaliser, et le jardin, et "la canopée" - surtout la canopée - dans le délai de cette mandature.

Nous avons d'abord ce devoir d'agir et de réaliser ce pourquoi nous nous sommes prononcés à maintes reprises, ce pourquoi il y a eu un programme défini, qui a d'ailleurs emporté un très large consensus ; nous devons agir. Nous ne pouvons pas laisser ce quartier, qui est un quartier très important de Paris, en travaux encore pendant trois, quatre ou cinq ans, en attendant ici que le Conseil d'Etat ait répondu, là que le consensus total ait été réuni. Ce ne serait pas sérieux, Monsieur LEGARET, et vous le savez.

Les commerçants qui sont sur le site, les habitants et les riverains savent et nous le disent à chacune des réunions, combien il est important pour eux aussi d'avoir un horizon. C'est aussi notre responsabilité de faire en sorte que cet horizon ne recule pas toujours davantage.

Sur ce premier point, je voulais vous dire que ces délibérations sont très importantes et qu'elles vont nous permettre d'agir, notamment pour l'essentiel sur "la canopée".

Vous dites que la question du relogement du conservatoire est un problème. Je vous rappelle tout de même que le conservatoire, tel qu'il est définitif est un équipement culturel principal et structurant de la "Canopée" et qu'il faisait partie vraiment du concours qui a été lancé.

On a demandé à l'équipe Berger-Anziutti de travailler sur l'intégration dans la "Canopée", ce fameux bâtiment qui verra le jour, de travailler à l'intégration dans ce bâtiment d'un programme qui a été défini suite à un cahier des charges, à une concertation relativement large. Dans ce programme, il y a notamment le logement définitif d'un conservatoire qui sera, oui c'est vrai, le plus beau conservatoire de Paris.

Si j'en reste sur la question du conservatoire, pour pouvoir engager les travaux, c'est-à-dire pour pouvoir faire les travaux de la "Canopée", et ne pas attendre indéfiniment je ne sais quoi d'ailleurs, nous devons reloger provisoirement le conservatoire actuel.

Je voudrais vraiment remercier, les services de la Ville notamment, et Bernard FRANJOU, qui est le responsable de la mission des Halles, pour avoir agi avec autant de célérité, trouvé un lieu qui convient. Et cela nous a été rappelé par les associations lors du dernier groupe de travail que nous avons eu sur la "Canopée". Elles nous ont remercié d'avoir trouvé ce lieu provisoire qui leur va très bien, qui est dans le quartier, pour pouvoir reloger le conservatoire.

C'est vrai que la question du coût a ici et là été évoquée. Le relogement provisoire a un coût important, il est de 6 millions d'euros. Mais le fait de pouvoir reloger rapidement ce conservatoire nous fera gagner deux ans sur la durée des travaux et donc nous fera économiser 8 millions d'euros. Nous nous en sommes entretenus à plusieurs reprises.

Vous nous dîtes qu'il faudrait revoir le programme et imaginer un équipement, et vous disiez à l'époque d'envergure européenne. Le Maire de Paris vous l'a dit : l'idée d'avoir une "Maison des Européens" à Paris est un élément fort d'ailleurs qui figure dans nos engagements pour cette mandature, mais nous voyons plutôt l'installation de ce type de lieu dans un quartier où la dimension européenne serait forte ; on pense notamment au 10e arrondissement, à proximité des gares de l'Est et du Nord où une "Maison des Européens" aurait plus de pertinence.

Bien sûr, et j'en viens à la suggestion de Ian BROSSAT, il est clair que sur le Forum des Halles, il y a une dimension qui préexiste aux Halles mêmes, c'est sa dimension métropolitaine. Il faut absolument, tout en tenant compte de la concertation avec les associations de proximité, être en capacité de partager cet espace. Cet espace doit être un espace en partage pour les Parisiens, pour les riverains, mais aussi pour les personnes qui sont des métropolitains.

Et nous savons notamment que les jeunes sont très présents sur ce site. Il y a eu une enquête faite par une équipe de sociologues qui a montré à quel point les jeunes franciliens considèrent que ce lieu leur appartient et qu'ils ont aussi leur mot à dire sur son évolution. Et ils ont raison : ce lieu leur appartient aussi. Ils nous disent, et il faut en tenir compte, que c'est un lieu dans lequel ils se sentent libres, ils se sentent en dehors du contrôle social et du regard de la cité qui parfois les empêchent dans les faits et gestes qu'ils voudraient avoir.

Je tiens à dire que la question de la sécurité a été très bien travaillée et qu'aujourd'hui les associations ne disent pas qu'il y aurait un problème, ne stigmatisent pas les jeunes comme une population qui poserait problème. Mais, de plus en plus, j'entends aussi dans les paroles des riverains l'idée que ces jeunes ont leur place et que les Halles, c'est aussi chez eux. Il faut en tenir compte.

J'ai suggéré qu'à la fois Pierre MANSAT et Bruno JULLIARD travaillent dans un groupe de travail sur la dimension métropolitaine de ce lieu. Ce que vous appelez de vos vœux, Monsieur LEGARET, un équipement emblématique au-delà du conservatoire, verra le jour à travers un espace que nous devons inventer - bien sûr, vous en êtes partie prenante, vous le savez et on l'a dit plusieurs fois dans nos réunions -, qui est cet espace métropolitain sur lequel nous devons aujourd'hui travailler et faire des propositions.

Enfin, en ce qui concerne la commission pluraliste, là aussi, on a une programmation, il y a des équipements publics, on est sur un espace où il y a des équipements privés, des équipements commerciaux. Tout cela a été peaufiné dans le cadre du cahier des charges et de la programmation qui a cours. En son temps, la Ville donnera bien évidemment tous les éléments budgétaires concernant notamment les équipements publics et le coût pour elle de cette opération.

Je crois que l'idée d'une commission pluraliste n'est pas appropriée. Nous aurons l'occasion, en 1ère commission notamment avec vous et avec notre adjoint en charge des finances, d'évoquer tous ces sujets. Mais cette idée d'une commission pluraliste ne me paraît pas aujourd'hui appropriée.

Je vous demanderai, soit de retirer votre amendement, soit j'appellerai à voter contre. Mais je redis que nous travaillons néanmoins très bien ensemble et je me réjouis des nombreuses réunions, des soirées longues que nous avons à passer sur ce très beau sujet des Halles…

Et oui, je vous le dis, je vous le confesse, nous passons des soirées très longues avec M. LEGARET, mais pas tous seuls !

(Rires).

…pour ce très beau projet des Halles, emblématique pour notre Ville et pour la métropole.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. – Monsieur LEGARET, en préparation de ces longues soirées, retirez-vous votre amendement ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je vais sans rougir maintenir l'amendement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - J'ai une explication de vote de M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. – Merci, Monsieur le Maire.

C'est Jacques BOUTAULT qui aurait dû intervenir sur ce sujet, qui bien sûr lui importe beaucoup. Même si je suis d'accord avec ce que disait Ian BROSSAT, que les Halles sont un lieu qui concerne pour le moins toute l'Ile-de-France, mais Jacques BOUTAULT est malheureusement retenu par des problèmes familiaux et ne peut pas être avec nous ce matin.

Il m'a fait part de deux messages que je souhaitais vous transmettre au nom du groupe. Premièrement, en ce qui concerne le conservatoire, nous pensons qu'il ne faut pas retarder les travaux et nous voterons cette délibération parce qu'il y a urgence à ne pas tergiverser plus longtemps.

Deuxièmement, rappeler qu'en ce qui concerne les jardins, il y a toujours un certain nombre de gens qui sont mécontents des propositions faites et il serait nécessaire d'approfondir la concertation pour arriver à ce qu'un consensus se dégage au sein de la population sur ce qui sera fait au niveau des jardins des Halles.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. – Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 16 qui a été déposé par l'U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 16 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 138 - DU 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPA 138 - DU 83).

Dépôt de questions d'actualité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. – Mes chers collègues, nous sommes saisis de plusieurs questions d'actualité.

La première question d'actualité émane du groupe communiste. Elle est adressée à M. le Maire de Paris et est ainsi rédigée :

"Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Depuis l'arrivée de Monsieur Darcos au Ministère de l'Education nationale, l'école est en butte à une attaque sans précédent sous forme d'une multitude de mesures qui constitue de fait une réforme qui ne dit pas son nom, une casse généralisée du service public de l'Education qui va à l'encontre de la réussite la plus large des élèves.

A de nombreux titres, les collectivités sont une nouvelle fois directement concernées par le désengagement de l'Etat et la légèreté voire l'irresponsabilité des dirigeants qui agissent à coups de communication et d'effets d'annonce plutôt que dans le sens d'une réflexion réelle sur un système éducatif juste.

Pour ce qui concerne Paris, deux problèmes sont à souligner : les modifications portées à la carte scolaire d'une part, l'organisation du soutien scolaire et de l'accompagnement éducatif d'autre part.

Sur ces questions, parents d'élèves et enseignants se montrent solidaires. Ils se sont mobilisés ensemble lors de la nuit des écoles, vendredi dernier, ou encore à l'occasion d'autres manifestations ces dernières semaines.

Nous nous associons à leur inquiétude.

D'une part sur la carte scolaire : des fermetures de classes -en particulier dans l'Est parisien- et des suppressions de postes -dont 5 postes de soutien à la lecture dans des établissements classés ZEP- ont été annoncées en début de mois. Ces modifications ont été discutées lors du CDEN la semaine dernière et nous souhaitons connaître les modifications de carte scolaire à ce jour retenues pour la rentrée prochaine.

D'autre part, nous souhaitons connaître la position que prendra la municipalité face à l'inorganisation de la rentrée prochaine. En particulier, la suppression des cours du samedi matin risque de donner lieu à des heures de soutien pour certains élèves sur le temps périscolaire de la pause méridienne. Qu'en est-il ?

Allons-nous également encore nous associer à l'organisation de stages quasi-improvisés durant les vacances scolaires, alors que ces stages n'ont pas fait la preuve de leur efficacité ?"

La deuxième question d'actualité est posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Préfet de police. Elle est rédigée ainsi :

"Depuis plusieurs semaines, des centaines de salariés dépourvus de titre de séjour se sont mis en grève dans plusieurs arrondissements parisiens, afin d'obtenir une régularisation de leur situation administrative.

Ces salariés subissent une véritable injustice qui soulève l'indignation : contraints à la clandestinité, ils travaillent et paient des cotisations sociales et des impôts en France, sans en retirer aucune contrepartie. Du fait même de leur situation administrative, ils se trouvent dans une position de faiblesse face à leur employeur, et sont contraints d'accepter des conditions de travail extrêmement dures qui vont parfois à l'encontre de notre Code du Travail.

La situation particulièrement préoccupante a été rappelée dans plusieurs voeux des 7e (Bistrot de Breteuil – restauration), 11e (Société Manet – nettoyage), 12e (Société AFTAM – nettoyage ; société Barrio Latino – restauration ; société EDRA Service – nettoyage) et 20e (société DMMS - propreté/nettoyage) arrondissements. Dans le 11e arrondissement, on assiste à des grèves organisées par des femmes, ce qui est une première qui révèle la gravité de la situation.

M. le Maire de Paris a récemment écrit à M. Brice Hortefeux, Ministre de l'Immigration, de l'identité nationale et du développement solidaire. Pourtant, la situation s'enlise. Il ne nous semble pas que des mesures adaptées à la dimension de la situation ait été prises. Le manque de transparence dans l'examen des dossiers et dans les critères de régularisation nous amène à interroger le Préfet de Police.

C'est pourquoi, au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, je demande au Préfet de Police :

- d'énumérer les pièces nécessaires à l'examen des dossiers des demandeurs

- de fournir les critères précis utilisés par la Préfecture de Police pour décider de la recevabilité des demandes de régularisation

- et de préciser les délais d'examen des demandes."

La troisième question d'actualité est posée par le groupe du Mouvement Républicain et Citoyen et est adressée à M. le Maire de Paris. Elle est rédigée ainsi :

"Il y a 25 ans des chercheurs de l'équipe du Professeur Luc Montagnier décrivaient un nouveau virus responsable du syndrome d'immunodéficience acquise. C'était la découverte du SIDA.

25 ans, 25 millions de morts.

Aujourd'hui, il semblerait, selon l'OMS, que le pourcentage de personnes vivant avec le virus soit stabilisé et que le nombre de nouvelles infections chute. Cependant, ils sont plus de 33 millions à vivre avec le VIH. Le nombre des femmes infectées a dépassé celui des hommes en 2000. L'Afrique est devenue le continent où l'épidémie progresse à grand pas : les traitements antiviraux efficaces ne sont pas à sa portée financière.

En France, la plupart des malades ont accès à ces traitements.

Il n'empêche que la prévention reste le meilleur moyen de lutter contre la maladie.

A Paris, existent des centres de dépistage. A ma connaissance, six dépendent de l'AP-HP, deux sont gérés par des associations, 3 sont municipaux. Tous les arrondissements ne sont pas couverts et de gros arrondissements populaires où vivent des populations mal suivies médicalement, le sont fort peu.

De plus les centres existants ont des horaires d'ouverture restreints ; certains sont même fermés le dimanche, quelquefois le week-end entier.

Ne serait-il pas possible, Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint chargé de la Santé, d'étudier la possibilité de plus grandes plages d'ouverture, d'abord pour les centres municipaux, puis en lien avec nos partenaires associatifs et de l'AP-HP. Et d'agir également pour qu'une information plus accessible soit faite sur l'existence de ces centres, d'agir enfin pour qu'une certaine coordination existe entre eux afin que si l'un est fermé, il soit immédiatement possible de savoir quel est le plus proche centre ouvert ?"

La quatrième question d'actualité est posée par le groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police. Elle concerne la répression des cyclistes à Paris.

La cinquième question d'actualité est posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris. Elle est relative à la présidence française du Conseil Européen et sur ses conséquences pour Paris.

La sixième question d'actualité est posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris. Elle concerne les procédures judiciaires relatives aux marchés de la collectivité parisienne.

Je suspends la séance pour aller déjeuner.

Nous nous retrouvons à 14 heures 45.

Suspension et reprise de la séance.

La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. – Mes chers collègues, nous reprenons la séance.

Examen des questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons aux questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe communiste à M. le Maire de Paris, relative à la situation des écoles parisiennes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous commençons par la question d'actualité du groupe communiste.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis l'arrivée de M. DARCOS au Ministère de l'Education Nationale, l'école est en butte à une attaque sans précédent sous forme d'une multitude de mesures qui constituent de fait une réforme qui ne donne pas son nom, une casse généralisée du service public de l'éducation qui va à l'encontre de la réussite des élèves.

A de nombreux titres les collectivités sont une nouvelle fois directement concernées par le désengagement de l'Etat et la légèreté voire l'irresponsabilité des dirigeants qui agissent à coups de communication et d'effets d'annonce plutôt que dans le sens d'une réflexion réelle sur un système éducatif juste.

Pour ce qui concerne Paris, deux problèmes sont à souligner : les modifications portées à la carte scolaire d'une part et d'autre part l'organisation du soutien scolaire et de l'accompagnement éducatif.

Sur ces questions, parents d'élèves et enseignants se montrent solidaires. Ils se sont mobilisés ensemble lors de la nuit des écoles vendredi dernier ou lors d'autres manifestations ces dernières semaines.

Nous nous associons d'ailleurs à leur inquiétude.

D'une part sur la carte scolaire : des fermetures de classe (en particulier dans l'Est parisien) et des suppressions de postes (dont cinq postes de soutien à la lecture dans des établissements classés Z.E.P.) ont été annoncés en début de mois.

Ces modifications ont été discutées lors du C.D.E.N. la semaine dernière et nous souhaitons connaître les modifications de carte scolaire à ce jour retenues pour la rentrée prochaine.

D'autre part, nous souhaitons connaître la position que prendra la Municipalité face à l'inorganisation de la rentrée prochaine, en particulier la suppression des cours du samedi matin risque de donner lieu à des heures de soutien pour certains élèves sur le temps périscolaire de la pause méridienne. Qu'en est-il ?

Allons-nous également encore nous associer à l'organisation de stages quasi improvisés durant les vacances scolaires alors que ces stages n'ont pas fait la preuve de leur efficacité ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à M. CHERKI.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - En effet, comme le disait Mme BECKER dans sa question, nous ne sommes pas totalement satisfaits concernant la carte scolaire, c'est le moins qu'on puisse dire bien qu'entre la carte scolaire proposée avant le Conseil départemental de l'Education nationale et celle d'aujourd'hui, des avancées substantielles aient été faites.

J'ai eu l'occasion de dire à l'inspecteur d'Académie que la carte scolaire était une provocation puisqu'elle comportait 34 fermetures de classe contre 16 ouvertures alors qu'il y a une stabilité globale des effectifs à Paris.

Grâce à la mobilisation des enseignants, des parents d'élèves et de la Municipalité, nous avons pu faire substantiellement évoluer cette carte scolaire puisque aujourd'hui nous sommes dans un solde net d'ouverture de cinq classes, à savoir 29 ouvertures et 24 fermetures.

Il reste cependant quatre problèmes : le premier d'entre eux, vous l'avez évoqué pour l'Est de Paris est que les fermetures de classe sont beaucoup trop nombreuses. Nous risquons d'assister à une remontée du nombre d'élèves par classe dans les écoles, pas toutes classées en Z.E.P. Chacun sait que ce classement en Z.E.P. est un classement trop restreint.

Le deuxième élément est la suppression des cinq postes de soutien à la lecture, cette disposition n'est pas comprise par la communauté pédagogique des écoles à juste titre, ainsi que la fermeture de quatre classes de soutien pour l'alphabétisation des enfants d'origine étrangère.

Enfin, il faut être vigilant car 23 classes sont susceptibles de fermer à la rentrée puisqu'elles font l'objet de mesures de blocage. Nous appelons les parents d'élèves et les enseignants à rester mobilisés. Il ne faudrait pas que d'une main l'Académie reprenne ce qu'elle a été obligée de concéder de l'autre.

Concernant les deux autres points que vous avez abordés, quant à la question de l'organisation de la rentrée, nous partageons votre inquiétude, Mme BECKER. Nous avons demandé à l'Académie qu'elle convoque un C.D.E.N. puisque c'est de sa compétence de manière à ce que nous puissions discuter de l'organisation de la rentrée scolaire.

Nous ne savons même pas quel jour elle aura lieu, ni ce qui va advenir, si oui ou non le samedi matin sera supprimé. Cela pose un problème : on nous parle beaucoup de l'accueil des élèves les jours de grève, pour six jours par an, et en parallèle le Gouvernement est en train d'organiser la grève ministérielle du personnel enseignant le samedi.

Dans de nombreuses écoles, les enfants verront leurs cours du samedi matin supprimés au nom de la réforme des programmes DARCOS sans bien évidemment que le Gouvernement se préoccupe des conditions d'accueil de ces enfants le samedi matin. Cela ne lui pose pas de problème.

Nous ne savons pas, si la réforme DARCOS est mise en application, ce que deviendront les deux heures de temps de service soustraites aux enseignants de leur temps devant élèves pour être rebasculées sur les temps de service.

Nous ne savons pas si ce sera le mercredi matin, le mercredi après-midi, le soir ou le samedi matin. A moins de deux mois de la rentrée c'est le flou le plus total. Les parents, les enseignants et nous-mêmes sommes dans l'expectative voire plus.

Le dernier élément concerne les stages, la question est différente. Nous l'avons dit, nous ne sommes pas opposés au principe de stage de soutien durant les vacances. C'est la raison pour laquelle nous n'y étions pas opposés considérant en effet que cela peut être quelque chose d'utile.

Il y a cependant deux conditions : la première est que ce soit un plus, c'est-à-dire que ces stages ne doivent pas être le prétexte de diminuer les moyens affectés à la lutte contre l'échec scolaire pendant le temps scolaire. Il ne s'agit pas de déshabiller Paul pour habiller Jacques.

La deuxième condition est qu'il ne s'agit pas de concevoir l'éducation comme un marché où nous mettrions d'un côté des enseignants et de l'autre des élèves. Nous souhaitons qu'il y ait un contenu pédagogique.

C'est pourquoi nous avons demandé à l'Académie de réunir un C.D.E.N. afin qu'elle discute après cette période expérimentale. Si des propositions pédagogiques sont faites après discussion avec la Communauté scolaire, la Ville de Paris renouvellera la convention passée avec l'Académie pour permettre l'organisation de ces stages.

S'il n'y a pas de contenu pédagogique, il n'y aura pas de raison que nous nous prêtions à ce qui ne serait plus une opération à caractère pédagogique mais une manoeuvre de propagande gouvernementale.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

II - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, à M. le Préfet de police, relative aux demandes de régularisation des travailleurs sans papiers.

M. LE MAIRE DE PARIS. – Nous passons à la question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

M. David ASSOULINE interroge M. le Préfet de police.

M. David ASSOULINE. - Merci Monsieur le Maire.

Depuis plusieurs semaines, des centaines de salariés dépourvus de titre de séjour se sont mis en grève dans plusieurs arrondissements parisiens afin d'obtenir une régularisation de leur situation administrative.

Ces salariés subissent une véritable injustice qui soulève l'indignation. Contraints à la clandestinité, ils travaillent et paient des cotisations sociales et des impôts en France, sans en retirer aucune contrepartie.

Du fait même de leur situation administrative, ils se trouvent dans une position de faiblesse face à leurs employeurs et sont contraints d'accepter des conditions de travail extrêmement dures qui vont parfois à l'encontre de notre Code du travail.

La situation particulièrement préoccupante a été rappelée dans plusieurs voeux des 7e arrondissement, Bistrot de Breteuil, secteur de la restauration ; 11e arrondissement, société Manet, secteur du nettoyage ; 12e arrondissement, société A.F.T.A.M., secteur du nettoyage ; société Barrio Latino dans la restauration, société Edra* dans le nettoyage ; dans le 20e arrondissement, la société de propreté nettoyage DMMS*. Dans le 11e arrondissement, on assiste même à une grève organisée par des femmes travailleuses, ce qui est dans le domaine des sans papiers une première qui révèle de la gravité de la situation.

M. le Maire de Paris a récemment écrit à M. Brice HORTEFEUX, ministre de l'Immigration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire. Pourtant, la situation s'enlise. Il ne nous semble pas que des mesures adaptées à la dimension de la situation aient été prises. Le manque de transparence dans l'examen des dossiers et dans les critères de régularisation nous amène à vous interroger, Monsieur le Préfet de police.

C'est pourquoi au nom du groupe socialiste et radical de gauche et apparentés, je vous demande, si vous le voulez bien, d'énumérer les pièces nécessaires à l'examen des dossiers des demandeurs, de fournir les critères précis utilisés par la Préfecture de police pour décider de la recevabilité des demandes de régularisation et de préciser les délais d'examen des demandes.

Vous voyez bien, Monsieur le Préfet, qu'il s'agit avant tout pour nous de savoir sur quels critères. C'est sur les critères et la transparence que l'équité républicaine peut s'appliquer dans ce pays, pour qu'il n'y ait pas d'arbitraire ou d'arbitraire ressenti que nous vous le demandons, car ensuite on pourra le communiquer et cela pourra permettre de faire le travail de façon un peu plus juste. Ce que vous pouvez nous dire aujourd'hui aura de l'importance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les conseillers, Monsieur le conseiller, je ne doute pas que ce que je pourrai dire aura quelque importance et je souhaite vous assurer que c'est avec humanité et justice, comme je l'avais écrit en réponse à M. le Maire de Paris, que nous traitons ces dossiers.

La question que vous évoquez concerne les mouvements sociaux initiés ces dernières semaines, à Paris et en Ile-de-France, en vue de l'admission au séjour d'un certain nombre de salariés de nationalité étrangère en situation irrégulière. Comme je viens de l'indiquer, c'est avec le plus de précision possible que je vais répondre en précisant les critères d'examen des dossiers qui sont effectivement nécessaires pour la transparence. Comme vous, bien que n'étant qu'un modeste responsable administratif, je pense que la démocratie est fondée sur la transparence.

Le premier élément de votre question, Monsieur le Conseiller, ce sont les pièces nécessaires à l'examen des dossiers des demandeurs. Ces éléments ont trait avant tout au statut de salarié du demandeur, ce qui paraît assez évident. Il faut que le demandeur apporte la preuve qu'il est salarié.

Pour cela, il est demandé à la Préfecture de police comme dans l'ensemble de la Région bien sûr, la fourniture d'un contrat de travail ou d'une promesse d'embauche qui doit permettre de déterminer avec précision l'employeur, d'apprécier la nature exacte du poste occupé, le volume horaire effectué, ainsi que les éléments relatifs à la rémunération. Cela paraît être tout à fait conforme au droit que vous souhaitez voir appliquer, et notamment au Code du travail. L'employeur doit lui s'engager à payer auprès de l'A.N.A.M. la contribution forfaitaire qui est également prévue par la loi. Ce sont les premières séries d'éléments qui sont demandés.

D'autres éléments concernent l'identité du demandeur, étant entendu que c'est quelquefois source de quelques difficultés ou malentendus. Ce qui est retenu pour déterminer la préfecture compétente, c'est le domicile de la personne en situation irrégulière et qui est au travail. Enfin, je précise que la procédure reste une procédure d'admission exceptionnelle au séjour, telle qu'elle est prévue par l'article 40 de la loi du 20 novembre 2007. Et comme l'a indiqué le Ministre de l'Immigration et de l'Intégration à M. le Maire de Paris, en réponse au courrier auquel vous avez fait allusion, je cite : "Un étranger en situation illégale n'a pas droit à la régularisation au seul motif qu'il dispose d'un contrat de travail ou d'une promesse d'embauche. L'intégration de la personne doit donc être évaluée et c'est la raison pour laquelle la demande doit comporter des éléments permettant d'apprécier la durée du séjour en France de la personne".

Le deuxième élément de réponse, après les documents qui doivent être présentés, ce sont les critères utilisés par la Préfecture de police dans le cadre de cette procédure. Bien évidemment, ceux-ci sont évidemment intimement liés aux pièces que je viens de décrire, lors de la constitution du dossier.

J'insisterai sur deux critères : d'abord, s'assurer d'une certaine ancienneté de la personne dans le travail, afin d'éviter tout effet d'aubaine de la part de l'employeur et une forme de "dumping" social, car si la personne ne travaille pas depuis un minimum de temps, il est évident qu'il y aurait sans doute quelques abus. Les sanctions encourues par les employeurs en cas d'emploi d'étrangers sans titre sont d'ailleurs très dissuasives et appliquées avec sévérité à Paris.

Ensuite, la personne doit apporter la preuve de sa présence en France depuis une certaine période. Cette exigence se justifie bien sûr par le fait qu'il existe des procédures légales d'introduction sur le territoire de main d'œuvre étrangère, et qu'il n'est pas question de les contourner.

Ensuite, ainsi que le Ministre l'écrivait également à M. le Maire de Paris, et j'avais eu j'avais eu l'occasion de le dire au Conseil il y a quelques semaines, le taux de chômage des étrangers légaux issus de pays extérieurs à l'Union européenne, reste supérieur à 20 % à Paris, soit près du triple de la moyenne nationale.

Selon les dernières statistiques, puisque j'avais fourni lors du dernier conseil la situation correspondant au mois d'avril, il y avait en mai 2008 à Paris 25.000 étrangers en situation régulière inscrits à l'A.N.P.E. Dans le seul domaine de l'hôtellerie, 2.347 personnes étrangères en situation régulière sont au chômage. Lorsque les employeurs nous disent qu'ils ne peuvent pas trouver des personnels, je réponds que nous pouvons aussi travailler avec l'A.N.P.E. pour les aider.

S'agissant du troisième élément de votre question, les délais d'examen des demandes : à ce jour, la Préfecture de police a reçu plus de 400 dossiers. La grande majorité d'entre eux étaient incomplets par rapport aux éléments que je vous ai indiqué. Ce qui fait que 200 demandeurs ont été convoqué pour apporter des pièces complémentaires. Au vu des dossiers présentés voire complétés, une centaine de personnes ont reçu aujourd'hui un récépissé de titre de séjour. D'autres seront délivrés sous peu, au fur et à mesure que les dossiers seront complétés et que les éléments probants recherchés seront délivrés.

Par ailleurs, je dois vous préciser, comme je l'avais déjà fait il y a quelques semaines, indépendamment du mouvement social en cours, que la Préfecture de police accueille depuis le 1er janvier, selon la procédure de droit commun, les personnes en situation irrégulière qui estiment occuper un emploi dans un métier dit "en tension" à Paris.

Bien évidemment, le rythme de traitement des dossiers est directement lié au caractère complet des éléments fournis. Nous n'avons pas de problèmes de moyens administratifs. Au contraire, je dois préciser que mes services ont répondu avec beaucoup de réactivité, en sachant s'organiser pour étudier rapidement les dossiers, dégager les créneaux horaires pour recevoir les requérants et instruire les procédures.

Si certains considèrent que ce rythme ne correspond pas à ce qu'ils pourraient souhaiter, c'est tout simplement qu'il s'agit - je crois qu'il n'y a jamais eu de malentendu sur ce point - d'un examen des dossiers au cas par cas, et non pas d'une régularisation globale. En conséquence de quoi les dossiers doivent être complets.

Je dois par ailleurs souligner, même si comme je l'ai indiqué nous traitons ces dossiers avec le plus de souplesse et d'humanité possible, que certaines indications qui sont données sont erronées. En effet, les contrats de travail n'existent pas toujours - malheureusement d'ailleurs car les travailleurs en question seraient mieux protégés -. D'autre part, s'agissant de l'argument qui consiste à dire que ces personnes payent des impôts, sur les plus de 400 dossiers qui ont été déposés à la Préfecture de police, il y en a seulement une dizaine qui contiennent des documents fiscaux.

Par rapport à votre légitime préoccupation sur l'égalité de traitement, sur la nécessité de regarder avec beaucoup d'attention ce dossier, voilà ce que je voulais vous dire. Je crois que nous respectons le cadre de la loi et de la politique d'immigration et d'intégration qui a été décidée par le Gouvernement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

III - Question d'actualité posée par le groupe M.R.C. à M. le Maire de Paris, relative au développement des centres de dépistage du Sida.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Marinette BACHE pour la question du groupe M.R.C.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a 25 ans, des chercheurs de l'équipe du professeur Luc MONTAGNIER décrivaient un nouveau virus responsable du syndrome d'immunodéficience acquis, c'était la découverte du sida. 25 ans, 25 millions de morts. Aujourd'hui, il semblerait, selon l'O.M.S., que le pourcentage de personnes vivant avec le virus soit stabilisé et que le nombre des nouvelles infections chute.

Cependant, ils sont plus de 33 millions avec le VIH. Le nombre de femmes infectées a depuis l'an 2000 dépassé celui des hommes. L'Afrique est devenue le continent où l'épidémie progresse à grand pas et les traitements antiviraux efficaces ne sont pas à sa portée financière.

En France, la plupart des malades ont accès à ces traitements. Il n'empêche que la prévention reste le meilleur moyen de lutter contre la maladie. A Paris, existent des centres de dépistage. A ma connaissance, six dépendent de l'A.P.-H.P., deux sont gérés par des associations, trois sont municipaux.

Tous les arrondissements ne sont pas couverts et de gros arrondissements populaires, dans lesquels vivent des populations mal suivies médicalement, le sont fort peu. De plus, les centres existants ont des horaires d'ouverture restreints. Certains sont même fermés le dimanche et quelquefois même le week-end entier.

Ne serait-il pas possible, Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint chargé de la Santé, d'étudier la possibilité de plus grandes plages d'ouverture, d'abord pour les centres municipaux puis en lien avec nos partenaires associatifs et de l'A.P.-H.P., et d'agir également pour qu'une information plus accessible soit faite sur l'existence de ces centres, d'agir enfin pour qu'une certaine coordination existe entre eux afin que si l'un est fermé, il soit immédiatement possible de savoir quel est le plus proche centre ouvert ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur LE GUEN, vous avez la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Tout d'abord, je tiens à vous remercier de votre question parfaitement légitime, parce que l'on a un peu trop tendance à parler de l'épidémie du sida en se disant que l'on a fait finalement des progrès considérables, qu'il existe un certain nombre de traitements. Néanmoins, on oublie que cette maladie, même si l'incidence au plan mondial pourrait semblait stabilisée, encore qu'il faudrait regarder les chiffres selon les continents, demeure évidemment une menace très grave et très lourde sur la santé publique et nous ne devons en aucune façon relâcher notre effort.

Toute la base de la lutte contre cette maladie réside dans la prévention, la plus efficace possible, et de ce point de vue nous allons bientôt lancer une nouvelle campagne de prévention, en essayant d'avoir une réflexion peut-être plus ciblée, plus territorialisée en fonction des populations qui sont le plus à risque. Nous allons donc développer en direction de ces populations une action plus résolue, plus ferme, plus directe, parce qu'elle est nécessaire quand on sait qu'une certaine ambiance de démobilisation autour du sida est cause d'inquiétudes pour tous ceux qui ont en charge les questions de santé publique.

L'autre aspect qui nous concerne également très directement, vous l'avez signalé, est celui du dépistage. Nous savons combien le dépistage est un élément majeur pour la maîtrise de l'épidémie. On doit pouvoir accéder à un dépistage anonyme et gratuit, ce qui le facilite et le rend en quelque sorte naturel. Lorsque l'on s'est mis dans une situation à risque, c'est une dimension tout à fait essentielle pour maîtriser l'épidémie.

Vous avez rappelé qu'à Paris nous avons onze centres, 6 hospitaliers, 2 associatifs, 3 municipaux. En tout état de cause, il s'agit d'une politique qui est de la responsabilité de l'Etat, que nous conduisons, que nous amplifions et que nous avons l'intention de continuer à amplifier. Je veux également signaler que les centres qui sont ouverts à des horaires un peu plus décalés et donc plus conformes à la disponibilité des personnes sont des centres municipaux, ouverts notamment le samedi. Sans doute, faut-il réfléchir à une meilleure information sur les heures d'ouverture et sur la disponibilité de ces centres.

Je tiens aussi à vous dire que nous allons mener à l'intérieur de ces centres un certain nombre d'études de recherche clinique qui font que nous allons essayer de tester, comme c'est le cas d'ailleurs au plan national, des tests qui soient plus rapides et qui allègent en quelque sorte l'ensemble du travail de suivi des personnes.

Nous allons donc faire en sorte que nous puissions avoir accès à ces centres avec des éléments d'innovation. Le dernier point sur lequel je voulais attirer l'attention de tous nos collègues y compris vous-même, Monsieur POZZO-DI-BORGO, puisque vous êtes responsable de cette majorité, est que les problèmes de démographie médicale sont tels que nous aurons, y compris à Paris, des problèmes extrêmement sévères et sérieux de démographie médicale dans tous les domaines de la médecine sociale dans les mois et les années qui viennent.

C'est pour vous dire que l'inaction malheureusement trop fréquente fait que nous nous trouverons devant des situations extrêmement difficiles dans les mois et les années qui viennent, faute de médecins susceptibles de s'investir dans les différents centres de médecine sociale, sans parler d'autres spécialités médicales.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je rappelle donc avec un peu d'insistance à tout le monde, y compris aux adjoints qui répondront tout à l'heure, que vous disposez de 2 minutes 30.

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police relative à la répression des cyclistes à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Denis BAUPIN pour la question d'actualité du groupe "Les Verts".

Vive la liberté ! Allez, Monsieur BAUPIN !

M. Denis BAUPIN, adjoint. - La liberté de parole au Conseil de Paris, oui !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, bien sûr ! Un jour, je vous ferai un coup : quand un adjoint interrogera au nom de son groupe, je le chargerai de répondre au nom de l'Exécutif, ce sera plus rigolo. Comme cela, il fera les deux.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Aucun problème.

M. LE MAIRE DE PARIS. - En fait, je suis trop libéral.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Cela est un point sur lequel nous pouvons être d'accord.

Monsieur le Préfet, jamais il n'y a eu autant de cyclistes dans Paris : nous nous en réjouissons et j'aurais pensé que l'Etat s'en réjouirait aussi. Que l'on pense à la pollution urbaine, aux émissions de gaz à effet de serre ou encore à la déplétion du pétrole, le vélo améliore la santé et l'environnement.

Or, tous les signes donnés par vos services vont dans le sens d'un ciblage délibéré des cyclistes dans le discours et les actions de répression. Ainsi, quand la Préfecture de police publie les chiffres de l'accidentologie au premier trimestre 2008, elle souligne une augmentation de 21 % des accidents cyclistes mais ne précise pas que dans le même temps, l'usage du vélo a crû de 33 %. Contrairement à ce que laisseraient croire les chiffres bruts publiés, la dangerosité de l'usage du vélo a donc diminué, comme cela avait été le cas à Lyon avec "Velov".

Plus les cyclistes sont nombreux, plus les automobilistes adaptent leur comportement et plus la circulation est apaisée. Certes, le nombre d'accidents reste préoccupant, mais la répression n'est pas la réponse adaptée. Je note d'ailleurs que c'est le seul domaine où la répression cible d'abord les victimes, plutôt que ceux qui les mettent en danger.

Il est bien plus utile de multiplier les aménagements cyclables, de diminuer la vitesse de circulation, de veiller à ce que les conditions de travail des salariés de Cyclocity soient conformes à la réglementation et à la sécurité des salariés et des usagers, ou encore de faire aboutir le code de la rue, notamment la généralisation des doubles sens cyclables dans les zones 30, et de modifier la réglementation des poids lourds, cause des principaux accidents mortels dans les grandes villes, et notamment à Paris.

Le 7 juin dernier, c'était la fête du vélo, et comme dans de nombreuses villes du monde, une cyclonudiste étaient organisée par les associations. Cette manifestation pacifique, déclarée, et qui n'avait fait l'objet d'aucune interdiction, a fait l'objet d'un déploiement policier et d'une brutalité sans commune mesure avec le caractère bon enfant d'une ballade qui avait pour but de mettre en évidence la fragilité du cycliste.

Nos collègues Véronique DUBARRY ou Christophe NAJDOVSKI pourraient en témoigner comme des responsables associatifs qui m'ont montré les hématomes causés par la brutalité des forces de police, que rien ne peut justifier.

S'il n'y avait eu ces brutalités, on pourrait sourire de la vision datée de la Préfecture de police dans ce qu'elle qualifie d'exhibitionniste. Tous les jours, nous voyons sur les murs de Paris des affiches 4x3 qui exhibent des corps bien plus dénudés et provocants. Y a-t-il deux poids deux mesures dans l'exhibitionnisme, selon que le corps dénudé a vocation lucrative ou militante ? Selon que l'on dénude pour faire vendre ou pour défendre des droits ?

Plus sérieusement, je conclurai en m'inquiétant de l'acharnement qui s'exerce contre l'un des organisateurs de cette manifestation, responsable associatif reconnu et interlocuteur des pouvoirs publics. Interpellé à son domicile sans mandat, mis deux fois en garde-à-vue en 24 heures, ce militant s'est vu notifier un outrage motivé par un jet de trac. Geste qu'aucun témoin ne confirme, pas plus que les fonctionnaires présents sur le stand de la Préfecture où sont censés s'être produits les incidents visés.

Je ne peux croire que la police n'ait mieux à faire. Les cyclistes sont-ils devenus l'incarnation des héritiers honnis de mai 1968 ? Leur liberté fait-elle si peur à la police, pour reprendre les termes de M. Christophe CARESCHE, qu'elle en vienne à tenter d'intimider l'un de ses animateurs ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur BAUPIN, je n'ai pas voulu vous interrompre parce que, même si on a arrêté les temps de jeu, mais quand les adjoints deviennent interrogateurs, la règle des 2 minutes 30 s'applique aussi à eux.

Donc un peu de discipline ! D'ailleurs, on va y revenir, à la discipline.

A propos de l'usage de la voie publique, que l'on soit cycliste, piéton, automobiliste, il faut bien que tout le monde respecte les règles.

Monsieur le Préfet ?

M. LE PREFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Monsieur le conseiller, tout d'abord, je voudrais vous dire de façon tout à fait solennelle et très sincère que la Préfecture de police, et plus modestement le Préfet de police, n'ont absolument rien contre les cyclistes de façon globale, pas plus que contre tout usager de la route. Mais, comme vient de le dire M. le Maire, je crois qu'il nous appartient de faire régner une certaine discipline, là encore avec intelligence et discernement.

Après un certain nombre de demandes de presse, nous avons effectivement rendues publiques les données des accidents de cyclistes pour le premier quadrimestre, et je peux vous garantir que tout cela a été fait avec prudence et honnêteté, en rappelant le contexte concomitant d'augmentation de la circulation, éléments qui ont d'ailleurs été repris dans le journal que vous avez signalé. Et, l'augmentation du nombre des deux-roues non motorisés, ce n'est même pas 30 % sur les quatre premiers mois de 2008, mais 70 % sur l'année 2007.

Vous voyez que je vais tout à fait dans votre sens et je crois qu'il n'a jamais été reproché à la Préfecture, en tout cas pas par le Maire de Paris, de ne pas avoir accompagné, avec tout ce qui était dans ses possibilités, la mise en place de Vélib'.

La Préfecture de police, s'agissant de ces chiffres sur la politique de sécurité routière, pratique la transparence en matière de statistiques. Cela vaut à la fois pour la délinquance, comme vous le savez, et pour la sécurité routière. J'ajoute d'ailleurs que ces informations figurent en permanence et de manière détaillée sur le site Internet de la PP, qui contient un très grand nombre de données détaillées par catégorie d'usager, par arrondissement ou encore par section de voie accidentogène.

Le document en ligne contient tout particulièrement la matrice des responsabilités dans les accidents corporels et l'examen de ces chiffres montre que les torts sont tout à fait partagés par toutes les catégories d'usagers, de manière à peu près également répartie. Cela ne signifie pas que tous les usagers sont fautifs, mais que l'on trouve des usagers fautifs et dangereux dans toutes les catégories, qu'il s'agisse des conducteurs de poids lourds, des voitures, des motos, cyclistes et piétons.

Vous insistez beaucoup sur le caractère répressif de la Préfecture de police, mais je m'honore d'avoir à développer et mettre en place une politique de prévention qui est une politique d'équilibre, et les débats sur prévention/répression sont largement dépassés aujourd'hui, puisqu'il s'agit d'un ensemble, notamment en matière de lutte contre la sécurité routière.

S'agissant de la prévention, la Préfecture de police a participé à de nombreuses actions, notamment la fête du vélo. J'y reviendrai sur les incidents que vous avez signalés, en tout cas perçus comme vous par des incidents dans le cadre de la manifestation de "vélorution". La Préfecture de police a étroitement travaillé en partenariat avec la Ville dans toute la préparation et l'accompagnement du lancement des vélos en libre service.

Certes, le développement récent du fait cycliste sur la voie publique, qui est nettement perceptible depuis quelques années, avant même l'arrivée des vélos en libre service, a entraîné une mobilisation plus forte qu'autrefois des services de police sur la question des infractions commises par les cyclistes. La verbalisation de leurs fautes de comportement n'est plus marginale, puisqu'il y a eu, effectivement, 11.000 PV en 2007.

Mais, en tout cas, dans cette affaire, il s'agit plutôt pour nous d'un effet de rattrapage que d'une volonté - cela, je vous le garantis - de cibler les vélos, puisque nous sommes tout à fait conscients que c'est un mode de déplacement qui a beaucoup moins de répercussions, notamment au regard de la pollution que d'autres modes de déplacement.

Mais l'activité répressive s'exerce aussi - je tiens à vous rassurer - de manière accrue à l'encontre des véhicules qui représentent une source de danger pour les cyclistes. Depuis un an, j'ai donné des instructions tout à fait fermes pour que les comportements dangereux des véhicules motorisés à l'encontre des cyclistes ou les utilisations abusives des voies qui leur sont réservées, soient systématiquement sanctionnés.

C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, comme les modes de contrôle classiques ne permettent pas toujours de toucher les gens les plus dangereux, j'ai été à l'origine d'une technique de verbalisation dite "au vol". Le but de la manœuvre est vraiment de sanctionner les usagers, quels que soient leurs modes de locomotion, qui sont les plus dangereux pour nos concitoyens.

Je terminerai, bien sûr, par "Vélorution".

Je crois qu'il ne faut pas accorder une importance démesurée à cette affaire, mais je vous dirai, dans le cadre de mes responsabilités, ce que nous avons fait.

Il était prévu le 7 juin 2008, à l'initiative de cette association, un défilé organisé à Paris, comme dans d'autres capitales européennes, pour expliquer, pour mettre en lumière la fragilité du cycliste par rapport aux autres usagers.

Bien évidemment, nous n'avons aucune prévention contre ce type de message, sauf que je ne vois pas pourquoi, pour prouver la fragilité du cycliste, on est obligé de se promener tout nu !

A titre personnel, je n'ai absolument rien contre les gens qui se promènent tout nu, mais on est dans un pays où il y a encore quelques règles !

Ce que nous avions dit, c'est qu'il nous paraissait que, le but étant de montrer la fragilité, un maillot de bain en tissu très léger…

(Rires - applaudissements).

… il ne s'agissait pas d'imposer le port d'une armure de guerre mais une tenue légère ne nous semblait pas incompatible avec la délivrance du message en direction du public.

En conséquence de quoi, nous avons appliqué le droit. L'association en question a été reçue à la Préfecture, comme, je l'espère, toutes les associations. Et nous n'avons pas accepté la déclaration. Fort heureusement, et vous me poseriez sans doute des questions, la France n'est pas soumise à un régime d'autorisation, mais de déclaration. Et ce n'est qu'au cas où nous considérons qu'il y a risque pour l'ordre public que nous interdisons la manifestation ce que je n'ai pas du tout voulu faire. J'ai simplement appelé à la décence parce que, dans notre pays, tout le monde ne pense pas exactement la même chose et se promener tout nu me paraît quelque chose qui n'est pas encore complètement accepté en France…

(Rires).

… et c'est la raison pour laquelle nous avons laissé cette manifestation se dérouler. Il y a trois personnes qui se sont dévêtues, qui ont été interpellées. Pourquoi y a-t-il eu ensuite des événements qui vous font parler de violence ? C'est que certains manifestants sont venus sur le stand de la Préfecture de police, ont insulté les fonctionnaires qui le tenaient, ont jeté par terre les documents que nous diffusons précisément.

Mais si, Monsieur BAUPIN, si, il y a eu tentative de démonter le stand de la Préfecture de police. Je trouve que c'est tout à fait inadmissible. C'est dans ces conditions que ces personnes ont été interpellées. Elles n'ont en rien été blessées, elles ne seront pas sanctionnées ; il y aura un rappel à la loi, le rappel à la loi. Le rappel de la loi, c'est qu'on ne peut ni se promener nu, ni renverser les stands de la Préfecture de police.

Je trouve qu'avec le respect de ces deux règles, on progressera beaucoup.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Peut-être tel ou tel adjoint veut-il ajouter un mot ? Mais je n'encourage pas à la dépense. Vous faites bref. On vient de passer beaucoup de temps là-dessus.

Le seul intérêt c'est la sécurité de tous. Que tout le monde fasse un effort et puis voilà, on a souri un peu sur le reste, on ne va pas y passer le réveillon.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Une phrase, Monsieur le Maire, concernant la sécurité, pour dire que l'installation dans les tous prochains jours d'un panneau provisoire sur le couloir de bus de la rue Lafayette qui rappelle l'interdiction aux cyclistes va se faire.

Sinon, concernant la Ville, effectivement il y a eu des actions de prévention importantes lors de la dernière Fête du vélo notamment au sujet des angles morts qui concernent les camions, et j'ajouterai enfin, comme vous l'avez dit et M. le Préfet est également d'accord avec ce principe, que la sécurité routière concerne tout le monde.

Il nous faut veiller au partage de l'espace public, à ce que chacun puisse trouver sa place, d'autant qu'on peut être tour à tour automobiliste, cycliste, motard, piéton. Nous ferons une grande campagne de sensibilisation à ce sujet.

J'espère que la Préfecture de police nous accompagnera dans cette campagne pour que chacun puisse être effectivement sensibilisé sur ces questions.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de Police, brièvement je dirai que c'est l'ensemble des situations dangereuses qu'il faut éviter en faisant respecter par tous, par tous les usagers de la route, le code.

Et je souhaite simplement vous préciser que la Mairie de Paris et la Préfecture de police entendent bien poursuivre et renforcer de concert les dispositifs de prévention, d'éducation et de répression appropriés, pour que le code de la route et les règles de sécurité soient respectés par tous, par tous les usagers, au bénéfice d'une bonne cohabitation de tous et d'une meilleure sécurité de chacun sur la voie publique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers amis, je veux simplement vous dire que pour parcourir beaucoup les rues de Paris, je vois beaucoup d'indisciplines qui m'inquiètent, c'est tout. Il m'arrive d'ailleurs de le dire à des automobilistes, à des cyclistes et à des piétons, de me faire envoyer paître et cela m'inquiète, non pas du tout parce que j'ai un quelconque goût pour la répression ou pour l'ordre moral y compris si on veut se dénuder, chacun choisit les endroits, mais en revanche pour la sécurité des Parisiens cela m'inquiète.

Il y a un développement du vélo à Paris, dont je me réjouis beaucoup, on y a même contribué mais il y a parfois des usagers de tous les modes de transport qui sont un peu désinvoltes par rapport à leur propre sécurité.

Je demande avec bon sens, avec sérieux, avec la souplesse nécessaire, oui il y a un effort considérable à consentir de pédagogie, d'information et aussi d'alerte. Que voulez-vous, moi je vois parfois des deux roues, qu'ils soient motorisés ou pas, sur des trottoirs qui frôlent des personnes âgées, cela me fout la trouille et je n'ai pas l'intention d'être démagogique.

Je vous le dis franchement. Il y a des indisciplines que je ne veux accepter de personne. Ce n'est pas commode. Même des cyclistes vous disent qu'ils ne s'arrêtent pas au feu rouge. Et bien il faut quand même tous ensemble qu'on essaie de prendre nos responsabilités pour le reste, enlevez ce que vous voulez mais soyez en sécurité tous et qu'il n'y ait pas d'accident évitable à Paris.

V - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative aux conséquences pour Paris à la présidence française du Conseil européen.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. POZZO-DI-BORGO, pour la question d'actualité du groupe Centre et Indépendants.

M. Yves POZZO di BORGO. - La France va assurer à partir du 1er juillet la présidence du Conseil Européen. C'est un événement rare et important dans une Europe à 27. Ce ne serait que dans 14 ans qu'elle retrouverait une telle opportunité si le traité ne changeait pas. La semaine passée, nous avons connu le "NON" des Irlandais au traité simplifié, qui était au menu de cette présidence, notre groupe profondément européen en été profondément touché, mais là n'est pas le sujet. Quels que soient les aléas, la présidence française sera assumée et continue. Les sujets traités seront le paquet fiscal, pardon le paquet...

(Rires).

Le premier sujet sera évidemment le paquet sécurité énergétique en corollaire de la défense de l'environnement, le deuxième sujet, la défense européenne, le troisième, le pacte proposé par les Français sur l'immigration, et il y aura également un bilan de la politique agricole commune. Paris sera pendant six mois la capitale des 27 pays, c'est un honneur et une chance pour notre ville.

La question que je vous pose, Monsieur le Maire, est très simple : quelles sont les initiatives que propose la Mairie de Paris pour accompagner cet événement ? Vous avez été dans la précédente mandature, un animateur de talent avec "Paris-Plage", la "Nuit Blanche" et je vous pose la question de savoir quel est le grand événement prévu, ne serait-ce que pour les 80.000 européens qui y vivent, dont 14.000 inscrits sur les listes électorales. Je me permettrais de rajouter une autre idée : et pourquoi pas au Conseil de Paris un débat sur l'un des sujets inscrits à l'heure de cette présidence et qui concerne les Parisiens ?

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. SCHAPIRA.

Mais déjà que le Conseil de Paris à tendance à se prendre pour l'Assemblée Nationale et que de tous les côtés on en rajoute un peu, on parlera bientôt de la défense nucléaire je crois ... On se calme, mais, en revanche, Monsieur SCHAPIRA, dîtes-nous pendant cette présidence, j'espère, je sais d'ailleurs que nous allons être créatifs. Allez-y ...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - C'est tout naturellement, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, que Paris a souhaité contribuer aux manifestations européennes organisées au cours de la présidence française.

Je rappelle que l'Europe constitue une des priorités de notre politique internationale. Celle-ci se traduit par son implication dans des réseaux de ville, je vous les ai décrits, Eurocité, Union des capitales européennes, les échanges bilatéraux portant sur différents domaines, la culture, l'urbanisme, l'économie et les transports.

Cela s'est traduit également par un soutien fort aux initiatives européennes portées par les associations parisiennes, à travers, par exemple le label Paris Europe créé depuis 2001. Nous avons fait dernièrement ce village européen avec la maison de l'Europe les 8 et 9 mai qui a été un immense succès. Il y a à Paris une volonté européenne.

C'est sur cette base, sur cet engagement, d'ailleurs, que j'ai reçu dès le mois de décembre l'ambassadeur M. BLANCHE-MAISON qui est le Secrétaire général de la présidence française dès le début de son mandat pour prendre contact avec lui et parler du rôle de Paris. Une campagne de communication sera lancée fin juin début juillet pour annoncer et valoriser l'ensemble des manifestations programmées à l'occasion de cette présidence.

Je tiens à souligner tout d'abord que Paris participera et accompagnera très largement la saison culturelle européenne : Inauguration le 4 juillet d'une exposition "Nuit espagnole - Flamenco" au Petit Palais, en partenariat avec le musée Reina Sofia de Madrid ; festival "Paris cinéma" ; bals du 13 juillet qui seront consacrés à l'Europe ; "Paris plage" aux couleurs de l'Europe ; festival "Quartier d'été" à la maison des Métallos durant lequel sera organisé un moment fort consacré à l'Europe ; accueil par le Musée d'Art Moderne de l'école de la photographie de Düsseldorf, accueil par le Théâtre de la Ville d'un colloque intitulé Théâtre, ciment de l'Europe ; programmes tandem avec les créations du chorégraphe britannique Akram KHAN avec Juliette BINOCHE, etc.

Voilà pour la saison culturelle.

Il y aura donc une gamme riche et diversifiée de manifestations culturelles proposées à tous les publics tout au long de ces six mois.

L'implication de Paris dans cette saison a été saluée par Renaud DONNEDIEU de VABRES qui est en charge de la saison culturelle et par le ministre Jean-Pierre JOUYET lors de l'inauguration de la saison culturelle pour montrer l'implication de toutes les villes en France et, notamment, celle de Paris.

Par ailleurs, Paris accueillera ou soutiendra un certain nombre d'autres manifestations, rencontres et débats liés au programme de la présidence française.

Nous accueillerons en septembre la conférence des villes organisée par l'association des maires des grandes villes de France présidée par Michel DESTOT avec des villes européennes dont le thème central sera consacré à l'Europe.

Paris participera aux journées européennes du développement organisé à Strasbourg puisque la gouvernance locale fait partie des points de la présidence française. Le thème sera la dimension locale de la coopération au développement.

Paris accueillera également l'Assemblée générale des O.N.G. et associations européennes en charge de la défense des demandeurs d'asile et des réfugiés en Europe. J'ai d'ailleurs appris ce matin, que M. Jacques BARROT, le Commissaire européen qui a la nouvelle responsabilité des libertés publiques interviendra à ce colloque.

Je termine pour dire qu'une conférence projet senior, compétente sur l'emploi des seniors, que pilote la Ville aux côtés de Stockholm et Francfort, se déroulera à l'Hôtel de Ville.

D'autres manifestations sont en cours. Il est vrai que rassembler les européens de Paris pour les honorer, pour parler avec eux, est une idée que nous avons eu et que nous étudions.

A chaque fois j'en référerai à la neuvième commission et à sa Présidente Mme BERTRAND.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Je rappelle tout de même les règles, 2 minutes 30, pour interroger, 2 minutes 30 pour répondre. Il n'y a pas que sur la voie publique de Paris qu'il y a de l'indiscipline.

VI - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les procédures judiciaires relatives aux marchés de la collectivité parisienne.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole et à M. LEGARET pour la question d'actualité du groupe UMPPA.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, vous ne pouvez l'ignorer, une enquête judiciaire est en cours sur un marché de la ville attribué à la fin de l'année 2005.

Une commission rogatoire a été délivrée pour délit de favoritisme, corruption active et corruption passive. Une perquisition aurait été opérée dans différents locaux dont des locaux placés sous votre autorité, bien que ce fait ait été contesté. Un communiqué de presse vendredi ou samedi dit que la Ville est parfaitement sereine.

C'est donc très sereinement que je voudrais évoquer ce sujet et vous poser quelques questions parce qu'il me semble normal que notre Conseil et les Parisiens qui peuvent s'informer à travers nous sachent précisément de quoi il s'agit.

Première interrogation qui ne relève évidemment pas de votre autorité : pourquoi des délais aussi longs ? Pourquoi un marché et une plainte déposés à la fin de l'année 2005 déclencheraient-ils une enquête à la mi 2008 ? Cela paraît peu vraisemblable.

Quant aux faits incriminés je ne les évoquerai pas parce que je considère comme vous certainement que la présomption d'innocence doit prévaloir tant que l'enquête est en cours.

Il n'empêche que, vous vous en souvenez certainement, le jour de votre élection comme Maire de Paris en 2001 vous avez annoncé que vous lanciez trois audits et avez ajouté que vous rendriez les résultats de ces audits publics : un sur les finances, un sur le personnel et un sur les marchés.

Vous avez rendu les résultats sur les deux premiers audits publics mais jamais sur le troisième. On se demande pourquoi.

J'ai eu communication de ce rapport de 600 pages environ dans lequel les auditeurs n'avaient pas relevé d'irrégularité, cela a été corroboré par une enquête de l'Inspection générale, une de la Chambre régionale des Comptes ainsi que par un dernier contrôle de la Cour des Comptes sur la période des marchés antérieurs à 2001.

Depuis 2001, en tant que membre de la Commission d'appel d'offres je pose souvent la question et n'arrive jamais à savoir précisément le nombre de marchés sanctionnés pour illégalité par les tribunaux quels qu'ils soient.

Encore récemment le Tribunal administratif a, paraît-il, condamné la Ville de Paris à verser une indemnité d'1,5 million d'euros, ce qui est une somme considérable.

Voilà les questions que je voudrais poser très sereinement : allez-vous rendre enfin public cet audit réalisé en 2001 et allez-vous l'actualiser ? Il me semble normal qu'au début d'une mandature vous fassiez procéder à un nouvel audit permettant d'établir de manière précise comment ont fonctionné les marchés de la collectivité parisienne au cours de la dernière mandature.

Deuxième question : pouvez-vous nous faire connaître le nombre de condamnations prononcées pour des marchés dont vous êtes responsable depuis 2001 ?

Troisième question : y a-t-il eu ou non perquisition dans des locaux municipaux ?

Enfin, Monsieur le Maire, allez-vous vous porter partie civile pour protéger les intérêts de la Ville de Paris? Vous ne l'avez pas fait dans l'affaire du Crédit Municipal bien que nous vous ayons recommandé de le faire.

Je vois dans la presse qu'une dizaine de personnes ont été arrêtées dans le cadre d'une vente frauduleuse : la collection du docteur K. Vous n'avez pas jugé utile dans cette circonstance de protéger les intérêts de la Ville.

Allez-vous juger utile de le faire dans la circonstance présente ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Décidément vous ne changez pas.

Vous mélangez tout, essayez de jeter le soupçon de condamnation, parlez de 1,5 million d'euros.

Vous mélangez, Monsieur LEGARET, avec une violence en faisant semblant d'être serein, ce n'est pas bien ce que vous faites.

On est tranquille. Camille MONTACIÉ va vous donner une première réponse, je serai toujours à votre disposition pour la transparence.

Nous le prouvons, nous.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je ne répondrai pas à toutes les questions de M. LEGARET, en revanche je répondrai aux questions portant sur les procédures judiciaires relatives aux marchés de la collectivité parisienne.

Il s'agit dans le cas précis de l'attribution de deux marchés de gestion de déchetterie et d'enlèvement des encombrants, marchés qui ont eu lieu au début de l'année 2006.

La société EPES attributaire de l'un des deux lots qui portait sur un montant de 12 millions d'euros a engagé contre la Ville une série d'actions en justice portant sur le lot n° 2 dont le montant était de huit millions d'euros.

Dans un premier temps M. le Préfet a formulé dans le cadre du contrôle de légalité qu'il exerce, un certain nombre de questions à la Ville.

Devant les explications détaillées que la Ville lui a fourni le 15 mai 2006 le Préfet a décidé de ne pas déférer ce marché au Tribunal administratif. Ensuite, contrairement à toute logique, la société EPES, au lieu de demander l'annulation du marché si elle l'estimait qu'il était illégal, a demandé l'indemnisation de son préjudice du fait de ne pas avoir eu les deux lots.

Le Tribunal administratif de Paris lui a donné raison au terme d'un raisonnement que la Ville récuse formellement. La Ville fait appel, cette procédure est en cours.

Enfin, la société EPES a également déposé une plainte au pénal pour ne pas avoir obtenu les deux lots dénonçant un soi-disant délit de favoritisme.

Cette plainte est instruite à l'heure actuelle et a conduit à l'audition de fonctionnaires de la Ville et à la perquisition dans les bureaux de la Présidente de la C.A.O. à l'époque des faits, c'est-à-dire Mme Mireille FLAM.

Je rappelle les faits : Lors des débats qui se sont déroulés devant la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, les 28 novembre et 19 décembre 2005, la Commission d'appel d'offres, dans sa majorité, a critiqué la manière dont les services de la D.P.E. avaient évalué et noté les offres aux regards des trois critères retenus dans l'appel d'offres à savoir prix, valeur technique et critères environnementaux.

La majorité des membres de cette Commission a alors souhaité que soit mieux pris en compte les moyens humains et matériels engagés par les entreprises d'une part et les éléments environnementaux d'autre part afin de favoriser notamment les véhicules de ramassage roulant au gaz naturel.

Cette liberté d'appréciation sur les méthodes de notation relève du droit le plus strict de la C.A.O. dont c'est précisément la compétence.

Les méthodes d'analyse des offres sont techniquement compliquées et souvent discutées. Si la commission ne veut pas s'exprimer sur la façon de noter, elle devient une pure et simple chambre d'enregistrement de ce que lui proposent les services. J'ai souvenir, malgré ma courte expérience à la commission d'appel d'offres, que régulièrement M. LEGARET, et il n'est pas le seul, fait des observations dans cette commission sur les méthodes mises en œuvre par les services.

Sur le lot n° 1, l'écart des prix proposés par les deux sociétés candidates était tel que l'offre d'EPES qui était la mieux disante devait manifestement être retenue - cet écart est en effet de 1 million d'euros – et c'est ce qui a été fait.

En revanche, sur le lot n° 2, l'écart des prix était faible ; il était de 240.000 euros sur 8 millions d'euros, le montant du marché. Et de ce fait, la prise en considération des critères environnementaux et techniques a conduit à l'attribution à la société De-Richebourg qui présentait dans ce cas-là les meilleurs critères environnementaux et techniques.

C'est donc en toute transparence que la commission d'appel d'offres a attribué ces deux marchés, après de longs débats publics, et je le rappelle aussi un débat en conseil de Paris, auxquels ont participé les membres de la majorité et les membres de l'opposition de la commission d'appel d'offres. Sur le déroulement de l'information judiciaire, la Ville ne fera aucun commentaire.

Je souhaite quand même rappeler que la société EPES, créée dans les années 90, par un ancien cadre municipal de la Direction de la Protection de l'Environnement de la Ville de Paris, et dont l'objet social porte exclusivement sur l'exécution des marchés publics pour le transport des objets encombrants de la Ville de Paris, a assuré sans discontinuer la gestion de ce marché qui porte donc sur les deux lots sur 20 millions d'euros aujourd'hui, a assuré sans discontinuité la gestion de ces marchés de 1997 à 2006.

Aucune société ne saurait prétendre à une position de monopole sur la gestion de quelque marché de la Ville que ce soit. Et je reprends ce qui a été dit tout à l'heure : la Ville de Paris assume l'attribution de ces deux marchés à deux sociétés, EPES et De Richebourg, avec la conviction d'avoir œuvré dans l'intérêt des Parisiens. Elle tient bien entendu à la disposition de la Justice tous les éléments nécessaires.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Beaucoup d'informations intéressantes pour qui a bien écouté Camille MONTACIÉ.

La parole est à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. – Oui, mais qui ne m'apprennent pas grand-chose ! Je ne voulais pas, Monsieur le Maire…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne vous le fais pas dire ! Je ne vous le fais pas dire !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je ne voulais pas troubler votre sérénité, Monsieur le Maire. Les faits, en la circonstance, et les données de ce marché finalement n'ont rien à faire dans le débat public. Nous nous sommes exprimés en tant que membres de la commission d'appel d'offres. Mme Camille MONTACIE a dit tout à l'heure que la commission d'appel d'offres s'est prononcée à la majorité. J'avais, pour ce qui me concerne, voté contre et j'avais porté des annotations sur le procès-verbal. Je les assume.

Nous avons eu ensuite un débat ici même au Conseil de Paris. Mon collègue Alain DESTREM était intervenu, j'étais intervenu et Michel BULTÉ était également intervenu. Tout cela est consigné au Bulletin municipal officiel.

Je veux dire qu'en la circonstance, on peut tous avoir l'idée que l'on veut et puis chacun appréciera, et on attendra sereinement, Monsieur le Maire, d'avoir les résultats de l'enquête en cours.

Mais je ne comprends pas votre attitude de ne pas faire droit à cette demande que je vous réitère, dans la transparence, de faire réaliser une analyse extérieure, un audit qui soit absolument externe et objectif sur la situation. Cela vous donnerait toute tranquillité et je vous interroge à nouveau : pourquoi ne pas vous porter partie civile lorsque les intérêts de la Ville de Paris sont en jeu ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Nouveau Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. – Monsieur LEGARET, premièrement, j'ai fait en sorte que la Ville de Paris se porte partie civile chaque fois qu'il fallait défendre les intérêts des Parisiens.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. – C'est-à-dire sur des faits antérieurs à 2001.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LEGARET, oui, je sais que vous étiez adjoint aux finances à l'époque. Cela ne m'a pas échappé. Calmez-vous.

Deuxièmement, libre à chaque élu de pousser telle ou telle société et de contester le fait que des marchés soient attribués à plusieurs sociétés ; cela s'appelle la concurrence.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, vous voulez retirer ce que vous venez de dire !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais non, Monsieur LEGARET, cela fait sept ans que vous me faites le coup ! Je n'ai pas fini. Attendez, j'en ai encore une couche, Monsieur LEGARET ! Vous avez même mis ici en cause l'honorabilité de M. SAUTTER ! Mais si, dans des séances précédentes.

Donc, Monsieur LEGARET, vous avez dans la mandature précédente, essayé de jeter l'opprobre sur un homme aussi honorable que M. SAUTTER, et je vous ressortirai les Bulletins municipaux officiels.

Plusieurs fois, Monsieur LEGARET. Sept ans de débat de ce genre où M. LEGARET m'a menacé de diffamation. J'attends encore. Et ne vous gênez pas. Ne vous gênez pas, vous me faites le coup à peu près une ou deux fois par an. Une ou deux fois par an, vous essayer de dire que tel ou tel est malhonnête. Je vous ai rappelé un fait précis mais il y en a d'autres. Et quand je vous dis des choses simples, banales, vous me dites : je vais vous attaquer en diffamation et tout d'un coup pendant trois minutes, il y a un peu d'agitation ! Attaquez-moi en diffamation, Monsieur LEGARET, ne vous gênez pas.

Je vous répète qu'à propos de ce marché, dont vous avez parfaitement connaissance puisque vous avez fait en C.A.O. votre travail comme les autres, bien entendu nous faciliterons le travail de la Justice. Nous sommes parfaitement à l'aise parce qu'il faut que les choses soient faites dans la transparence. Et j'ai tout à gagner avec la transparence. Donc, tout va bien. Souvenez vous du Crédit municipal…Monsieur LEGARET, souvenez vous du Crédit Municipal où pendant quelques mois vous avez essayé de mettre en cause mon honorabilité, ici même. Si quelqu'un avait dû déposer plainte en diffamation, c'était moi. Vous savez pourquoi je ne l'ai pas fait ? Parce que je savais que le temps me donnerait raison et que j'ai surtout la conscience tranquille.

Alors, nous continuons ainsi, sereinement et rigoureusement, de manière transparente. Et je vous l'accorde, et éventuellement attaquez-moi en diffamation si vous voulez, cela tranche avec la mandature précédente quand vous étiez adjoint aux finances. Je le dis et je l'assume !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Le président de groupe, bien sûr, M. LAMOUR a la parole. Brièvement.

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Maire, coupez-moi la parole, si vous voulez, mais je vous demande simplement le temps nécessaire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Un de mes prédécesseurs me le faisait à moi mais je vais essayer de l'éviter puisque vous êtes raisonnable.

M. Jean-François LAMOUR. - Jean-François LEGARET ne vous demandait qu'une chose, Monsieur le Maire, la transparence, la parution de l'audit, qui a été effectuée dans le cadre de la précédente mandature, celle qui s'est conclue en 2001, et tout simplement de vous porter partie civile. Je ne vois là aucune agressivité de la part de Jean-François LEGARET.

En réponse, Monsieur le Maire, ce qui n'est pas acceptable, vous avez laissé entendre que celui-ci, lors de la commission d'appel d'offres, a souhaité pousser une entreprise. Monsieur le Maire, c'est consigné comme cela. Alors nous vous demandons une chose, Monsieur le Maire, c'est de préciser et de retirer ce type de propos, parce qu'à ce moment-là je serais obligé de demander une suspension de séance.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Nouveau Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LAMOUR, d'abord, il n'y a aucune limite à la transparence. Aucune. Tout est public, tout est transparent et quand des élus ici présents me traînent dans la boue, à propos du Crédit Municipal, ici même, le temps et la vérité me rendent justice. Premièrement.

Deuxièmement, je vous avait dit : attention, quand on exerce un certain nombre de responsabilités, il faut quand même aussi avoir un certain comportement par rapport à ce que nous sommes ensemble. Eh oui.

Troisièmement, vous savez, je vous connais pour certains depuis 24 ans, et pour beaucoup d'entre vous, cela fait sept ans que vous êtes dans l'opposition, je vous respecte, mais vous ne m'impressionnez pas. Vous m'avez déjà fait le coup de nombreuses fois, et les Parisiens ont répondu d'ailleurs.

Je poursuis en direction du président LAMOUR. J'ai dit que les membres de la C.A.O. avaient fait leur travail de manières diverses et libre à eux de prendre en C.A.O. les positions qu'ils jugent utiles. Attendez ! Je n'ai pas fini. Mais enfin, quelle intolérance !

D'ailleurs les Parisiens aussi se sont exprimés sur la tolérance ! Regardez-vous Madame, oui, regardez-vous Madame ! C'est très bien : c'est filmé ! C'est très bien, c'est filmé ! C'est comme cela que nous avons gagné les dernières élections municipales. Continuez, allez-y ! Continuez à montrer votre visage tolérant, Madame. Allez-y, je termine ! Criez encore plus fort! Je termine, Monsieur LAMOUR.

Donc voilà, il n'y a rien d'autre à interpréter de mes propos, les membres de la C.A.O. prennent les positions qui leur paraissent juste dans un sens ou dans l'autre et d'ailleurs, les questions sur ces marchés, plusieurs les ont posées en disant que dans certains cas, il y a vraiment une entreprise qui est moins-disante, dans l'autre, comme la différence de prix est assez faible, il faut peut-être se poser la question environnementale... Je sais même, parce que je m'intéresse à ce que je fais, que les questions pertinentes posées sont très diversifiées, y compris pour ne pas attribuer nécessairement toujours aux mêmes. Voilà la précision, Monsieur LAMOUR, que vous m'avez demandée. Je la donne bien volontiers.

J'ajoute, mais cela ne concerne pas les élus, que lorsqu'une société est constituée avec comme objet social unique le fait d'avoir des marchés de la Ville, elle n'est pas obligée de les avoir tout le temps. Il n'y a rien de grave là-dedans. Vous vouliez une précision, vous l'avez.

M. Jean-François LAMOUR. - Peut-on considérer que les derniers propos que vous venez de tenir effacent les précédents ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, ils sont complémentaires.

M. Jean-François LAMOUR. - Je demande donc une suspension de séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Attaquez-moi en diffamation si vous le voulez. Cinq minutes, pas plus. Nous reprenons à 16 heures 5.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures vingt cinq minutes, sous la présidence de M Christian SAUTTER, adjoint).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux en formation de Conseil municipal.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. – Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation, au scrutin secret, des représentants suivants au sein des organismes suivants :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction - 38, rue Liancourt (14e) (R. 119) :

Titulaires :

M. Christophe NAJDOVSKI

M. Pierre CASTAGNOU

Mme Aline ARROUZE

Mme Marie-Claire CARRERE-GEE

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE

Suppléants :

Mme Olivia POLSKI

M. Hermano SANCHES RUIVO

Mme Danièle POURTAUD

Mme Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT

Mme Hélène MACE de LEPINAY.

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la démolition et de la reconstruction d'une crèche collective – 12/14, rue Botha (20e) (R. 120) :

Titulaires :

M. Christophe NAJDOVSKI

Mme Fabienne GIBOUDEAUX

Mme Danièle SIMONNET

Mme Anne-Constance ONGHENA

Mme Claude-Annick TISSOT

Suppléants :

M. Hamou BOUAKKAZ

Mme Virginie DASPET

M. Julien BARGETON

M. Jean-Jacques GIANNESINI

Mme Lynda ASMANI.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Les scrutins sont ouverts.

(Les votes sont recueillis).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sauvegarde et à la reconversion de la halle "dépôt quai 4" sur les terrains Cardinet.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons donc à l'examen du vœu référencé n° 17 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A. Ce vœu est relatif à la sauvegarde et à la reconversion de la halle "dépôt quai 4" sur les terrains Cardinet. Ce vœu a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à M. Thierry COUDERT.

M. Thierry COUDERT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce voeu est extrêmement simple, son objectif, c'est la sauvegarde de la halle "dépôt quai 4" située sur les terrains Cardinet. Cette halle présente selon les spécialistes un intérêt majeur si l'on considère l'histoire de l'architecture métallique du XIXe siècle car elle est l'un des derniers vestiges de l'Exposition universelle de 1878.

Par ailleurs, par sa longueur de 300 mètres, sa configuration d'un seul tenant et sa lumière zénithale, elle serait parfaite à la fois pour une activité de création pour des artistes, et il y en a à proximité, nous y reviendrons un peu plus tard dans la séance, et en termes de lieu d'exposition également.

Quand nous parlons de sauvegarde, cela veut dire soit le maintien de cet halle métallique sur le site exact où elle est implantée aujourd'hui, et elle est en parfait état, soit, si cela contrariait les projets d'aménagement du site des terrains Batignolles et Cardinet, son démontage et son remontage sur une autre partie du site. En tout état de cause, il nous paraît indispensable que ce témoignage de l'architecture du XIXe siècle soit sauvegardé et qu'il soit affecté à une vocation culturelle.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur COUDERT.

Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Dans un esprit de solidarité de l'Exécutif, la position que je connais est celle du rejet du voeu car il empêcherait la construction de logements sociaux.

Ce voeu ne peut être accepté par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Une explication de vote de M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. – Cette réponse de l'Exécutif ne fait que confirmer notre souhait de soutenir ce vœu, parce que, effectivement, les artistes manquent beaucoup de lieux à Paris si bien que cette halle doit être absolument sauvegardée.

Cela serait une erreur de la détruire. Mais apparemment, on voit qu'à chaque fois qu'il s'agit de sauvegarder le patrimoine parisien on préfère envoyer les bulldozers que les conservateurs.

(Applaudissements sur les bancs du groupe "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Apparemment, M. Sylvain GAREL n'est pas sensible à l'argument des logements sociaux qui devraient être construits à cet endroit.

M. Sylvain GAREL. - Cette interpellation est vraiment insupportable. Les Verts se sont toujours battus pour des logements sociaux, y compris pour que nous en construisions beaucoup plus pendant la précédente mandature. Nous en demandions 6.000 par an, on nous répondait alors que c'était impossible, alors qu'aujourd'hui ce sont les promesses du Maire pour cette mandature. Aujourd'hui nous en demandons 9.000.

Je reconnais que le parti communiste en demande aussi autant. Ce n'est pas une attaque contre le P.C. que l'on fait, même 10.000, cela nous convient. Et donc, penser que les Verts s'opposent aux logements sociaux est une erreur et une calomnie.

Nous avons dit lors du P.L.U. que nous étions pour plus de logements sociaux et moins de bureaux et pas du tout, mais pas du tout pour construire des logements sociaux à la place de jardins ou à la place de lieux du patrimoine ou à la place de lieux pour les artistes.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL, de cette clarification.

La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET pour une explication de vote.

M. Jean-Pierre CAFFET. - En effet, merci, Monsieur le Maire.

Je ne veux pas entrer dans une polémique sur logements sociaux ou pas logements sociaux. Ce que je connais, c'est le projet d'aménagement des Batignolles. Cette question du devenir de la halle 4 n'a jamais fait l'objet du moindre désaccord au Conseil de Paris.

Nous avons eu d'autres sujets de désaccord comme par exemple, M. Hervé BENESSIANO s'en souviendra, celui des logements sociaux qui étaient au nord du boulevard Berthier.

Cette question de la halle 4 n'a jamais fait l'objet du moindre désaccord à l'époque entre l'Exécutif parisien et la municipalité du 17e arrondissement.

Je crois même me souvenir que dans un souci de sauvegarde du patrimoine, le devenir de la halle 4 a fait l'objet d'un accord global, prévoyant son déplacement partiel puisqu'il s'agissait d'un élément de patrimoine dont il fallait garder la trace.

Ce sur quoi nous étions tombés d'accord, nous et la mairie du 17e arrondissement, était que l'on en conservait une partie que l'on déplaçait mais on ne la gardait pas dans son intégralité car la garder dans son intégralité remettait en cause le projet d'aménagement global du site des Batignolles.

Or aujourd'hui, au travers du vœu de ce matin et au travers de celui-là nous arrivons à une situation dans laquelle je me demande si les uns et les autres, notamment la majorité municipale du 17e, petit à petit, au fur et à mesure des vœux, on ne met pas en cause l'économie générale de l'aménagement des Batignolles auxquels je peux vous dire que la Municipalité parisienne tient profondément.

C'est la raison pour laquelle mon groupe ne votera pas ce vœu quoi qu'en disent les uns et les autres.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci.

Je sors d'un entretien avec Mme HIDALGO faisant suite au débat de ce matin sur le devenir des terrains Cardinet.

Je vous entends, Monsieur CAFFET, je pense cependant qu'il y a confusion sur les halles en question. La halle dont il est question est la halle du quai dépôt 4. Ce n'est en aucun cas celle dont vous avez parlé qui est la halle 3 qui sera en effet déplacée.

L'objet de ce voeu n'est pas de maintenir en l'état le quai 4 là où il est et de mettre à mal le projet de la S.E.M.A.V.I.P. tel qu'il a été proposé, si tant est d'ailleurs, comme je viens de l'entendre, qu'il y ait une remise à plat de l'ensemble.

Ce qui compte, c'est que cette halle est un objet architectural comme Paris n'en connaîtra plus jamais. Elle mesure 300 mètres de long sur 35 mètres de large d'un seul tenant, en fer.

Quand vous êtes à l'intérieur de cette halle il n'y a pas un seul support au milieu, c'est-à-dire que vous avez cette lancée qui est un geste architectural témoin d'une architecture que l'on ne connaîtra plus.

Paris a déjà fait suffisamment d'erreurs en détruisant des monuments. Nous vous proposons la sauvegarde, pas obligatoirement le maintien en lieu et place.

Nous demandons une étude de faisabilité pour la déplacer au moment où on parle de remise à plat. On parle de grandes hauteurs, c'est formidable, nous avons là quelque chose qui témoigne du passé, je pense que l'on pourrait regarder si cette halle quai 4 peut faire l'objet d'un déménagement, un peu plus loin au nord de la Z.A.C.

C'est ce que nous vous demandons et vous remercions de le faire étudier.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Je crois que Jean-Pierre CAFFET veut compléter son explication de vote.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Je comprends le souci de Mme KUSTER, mais si elle croit à une étude, la conséquence logique serait qu'elle retire son vœu qui demande la sauvegarde de l'intégralité de la halle 4.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Répondez-vous à cet appel vibrant ou acceptez-vous que votre voeu soit transformé en une demande d'étude de la sauvegarde ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Vous avez une notion de l'appel vibrant bien particulière. Ce n'est pas un appel vibrant, c'est un appel de la majorité municipale.

Quoi qu'il en soit, je répète que nous demandons l'étude de la sauvegarde et non pas du maintien en lieu et place.

Monsieur CAFFET, je m'étonne même que vous vous obstiniez à ne pas vouloir faire en sorte que ce soit possible.

J'invite tout le Conseil municipal à se rendre sur place car une fois dedans, peut-être que tout le monde réalisera l'intérêt de sauvegarder ce monument architectural.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous avons eu un débat assez complet sur ce sujet.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de voeu déposée par l'Exécutif, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est rejetée.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés concernant un hommage à François Arago.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 18 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. Il s'agit de rendre hommage à François Arago.

Je donne la parole à Danièle POURTAUD. Mme Colombe BROSSEL répondra.

Mme Danièle POURTAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout le monde connaît François Arago. Grand savant et grand homme politique du XIXe siècle.

Il fut Conseiller général de la Seine, membre du Conseil municipal de Paris. Il fut également Ministre et chef du Gouvernement provisoire en 1848. Inspiré par Victor Schoelcher, il prit aussitôt la décision de faire aboutir un des combats politiques pour les libertés en signant un décret d'abolition de l'esclavage.

C'est un peu moins connu, mais il fut également un des premiers hommes politiques français à s'être prononcé en faveur du droit de vote et d'éligibilité des femmes.

C'est surtout comme scientifique qu'il est passé à la postérité. Ses contributions furent importantes en astronomie, en optique et en électricité. Il a fondé l'astrophysique. Ses fonctions à l'Observatoire de Paris comme à l'Académie des Sciences ainsi que ses activités d'enseignement tant à l'école Polytechnique qu'à destination d'un public populaire en firent le savant le plus connu et le plus influent de son époque, en France comme en Europe.

Il avait été très naturellement honoré par une statue à son effigie érigée en 1893 boulevard Arago sur la place de l'île de Sein face à l'entrée des jardins de l'Observatoire de Paris.

Cette statue comme beaucoup d'autres a malheureusement été enlevée et fondue en 1942 par les nazis. Elle n'a jamais été remplacée, seul son socle demeure sur la place de l'île de Sein.

Une association s'est constituée pour demander la réérection de cette statue. Ce projet est soutenu par l'Observatoire de Paris, le chancelier de l'Institut de France et l'Académie des Sciences qui propose d'ailleurs de participer à son financement.

Puisque 2009 est l'année mondiale de l'astronomie, le Conseil du 14e arrondissement demande au Conseil de Paris d'émettre le vœu que la statue de François Arago soit replacée sur son socle boulevard Arago.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame POURTAUD, Mme BROSSEL va vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire et merci aux élus du 14e arrondissement pour leur excellente interrogation par le biais de ce vœu.

Comme vous le rappeliez, une statue de bronze de François Arago érigée en 1893 sur la place de l'île de Sein face au jardin d'entrée de l'Observatoire de Paris a été déposée en 1942 et refondue par les nazis comme malheureusement un certain nombre d'oeuvres civiles situées sur l'espace public parisien.

La question du rétablissement a été posée à plusieurs reprises et ce vœu ne fait que renouveler cette interpellation.

Elle s'est heurtée à l'impossibilité de reproduire à l'identique le bronze disparu car il semble qu'aucune maquette de l'original n'ait été conservée.

Ceci ne nous empêche pas d'ailleurs de continuer à rechercher par exemple des photos permettant de continuer à travailler la piste du rétablissement de la statue.

Néanmoins, en l'état actuel des choses nous n'avons ni maquette ni modèle nous permettant de refaire à l'identique cette statue.

Pour pallier cette difficulté, des personnalités de l'Observatoire de Paris réunies en association, ont en 1990 fait appel à la Ville de Paris et au Ministère de la Culture pour passer commande d'une nouvelle œuvre d'art.

Cette commande avait pour objet d'être le fruit d'une réflexion, je cite : "sur la personnalité de l'homme de science et d'action que fut Arago et tenir compte du fait que la sculpture serait érigée sur le méridien de Paris, premier méridien origine".

L'artiste Jan DIBBETS a été désigné à l'issue de cette consultation et son projet consistait à matérialiser le tracé du méridien de Paris par un alignement de 115 médaillons en bronze, gravés au nom d'Arago et incrustés dans le sol parisien.

Afin de relier la création nouvelle à l'œuvre disparue deux de ces médaillons ont été encastrés dans le socle de la statue.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Vous êtes favorable, alors, à ce vœu ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Je vais même plus loin et faire une proposition à Mme POURTAUD.

Une fois que l'on a parlé de ces deux médaillons enchâssés dans cette absence de statue, les habitants du 14e, qui ne connaissent pas l'origine de l'œuvre de Jan DIBBETS peuvent avoir du mal à comprendre la signification de ces deux médaillons.

C'est pourquoi je vous propose, Monsieur le maire du 14e, à défaut de pouvoir réinstaller une statue d'Arago, qu'une réflexion soit engagée en lien avec l'Observatoire et l'association, afin d'apporter un hommage complémentaire, respectueux de l'œuvre de DIBBETS.

Cet hommage pourrait prendre la forme d'une plaque destinée à l'information des passants, qui rappellerait également pourquoi la statue a disparu, puisqu'il me semble intéressant, d'un point de vue historique, que les Parisiennes et les Parisiens sachent également pour quelle raison cette statue a disparu.

A court terme, voilà la proposition que je peux vous faire et nous continuerons à rechercher toutes les traces existantes de cette statue.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL, pour cette réponse très complète.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 51).

2008, DAC 113 - Signature d'un avenant à la convention du 10 janvier 2008, avec la SARL "La Manufacture" (11e) pour l'attribution d'une subvention au Théâtre de la Bastille situé à la même adresse. - Montant : 320.000 euros.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 113, sur lequel un amendement technique n° 19 a été déposé par l'Exécutif. Il s'agit d'un avenant à la convention du 10 janvier 2008 passée avec la S.A.R.L. "La Manufacture" dans le 11e arrondissement pour l'attribution d'une subvention au Théâtre de la Bastille, situé à la même adresse : 320.000 euros.

C'est M. Christophe GIRARD qui présente l'amendement technique n° 19.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je n'ai pas de commentaire à faire, si ce n'est de dire : comme il est technique, je vous propose de le voter.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 19 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 19 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 113 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DAC 113).

2008, DAC 352 - Demande de subvention à l'Etat pour la réalisation de travaux de rénovation au "Théâtre du Rond-Point" (8e). - Montant : 1.134.238 euros.
Vœu déposé par M. François LEBEL.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 352 relatif à une demande de subvention à l'Etat pour la réalisation de travaux de rénovation au "Théâtre du Rond-Point" (8e).

C'est M. François LEBEL qui interroge M. GIRARD.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Merci, Monsieur SAUTTER.

A vrai dire, je voudrais obtenir de M. GIRARD quelque assurance concernant le Théâtre du Rond-Point qui est un élément important du dispositif culturel à Paris et qui a besoin, depuis des lustres, de travaux indispensables et urgents, clos et couvert, réfection complète des cuisines, mise aux normes des installations électriques, etc.

Or, pour ce faire, la Ville demande aujourd'hui, 16 juin 2008, une subvention aux services de l'Etat.

Nous voudrions être certains que cette demande de subvention de l'Etat, faite au mois de juin, alors que le théâtre est fermé en juillet et août et que c'est la seule période pendant laquelle on peut raisonnablement, sans gêner la programmation, faire des travaux, nous voudrions être absolument certains que ce n'est pas un moyen nouveau de retarder les travaux d'un an, ce qui serait extrêmement préjudiciable à la politique culturelle de la Ville, à la programmation du théâtre et qui risque de placer le théâtre dans l'obligation d'être fermé pour des raisons de sécurité.

L'objet de ce vœu est d'obtenir de la Ville l'engagement qu'avec ou sans la subvention de l'Etat, les travaux vont bien commencer en juillet et août.

Je ne doute pas que M. l'adjoint chargé des affaires culturelles nous rassure sur ce point.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEBEL.

Quel est l'avis de M. GIRARD sur le vœu n° 20 ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - Ce vœu n'a pas lieu d'être, puisque les travaux, et je rassure M. LEBEL pleinement, sont prévus dès le 15 juillet, comme cela avait été programmé. Pas de souci particulier. Les travaux auront bien lieu pendant la période de fermeture et reprendront en 2009 aux mêmes dates.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur LEBEL, j'imagine que vous avez satisfaction et que vous retirez votre vœu n° 20 ?

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Parfaitement. Je confirme à M. GIRARD que je m'assurerai personnellement du début des travaux à la date indiquée.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Très bien. Voilà un dialogue courtois !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 352.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DAC 352).

2008, DGIC 5 - Signature des conventions de partenariat pour l'opération "Nuit Blanche" 2008.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGIC 5. Il s'agit de conventions de partenariat pour l'opération "Nuit Blanche" 2008.

C'est Mme FOURNIER qui interroge M. Christophe GIRARD.

Madame FOURNIER ?

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

A propos du cadre conventionnel de partenariat pour "Nuit Blanche" 2008, qui détermine des objectifs et la nature des contributions des différents partenaires, je voudrais poser quelques questions parce qu'un certain nombre de zones d'ombre demeurent, bien que la convention soit assez détaillée.

En effet, on peut s'interroger sur la part des partenaires privés dans le financement de l'opération "Nuit Blanche", notamment par rapport à ce qu'elle était. Est-elle en hausse ? Est-elle en baisse ? Est-elle constante par rapport à l'an dernier ? Quel est son montant ? Quelle est sa proportion par rapport à l'ensemble de la manifestation ?

Nous n'avons aucun élément qui le détermine dans le cadre conventionnel prévu ici.

Ensuite, je pense qu'il serait intéressant de savoir comment est déterminé le point d'équilibre entre le financement public et le financement privé pour ce type de manifestation.

Je rappelle, pour notre part, que nous sommes favorables à ce qu'il y ait un plafonnement de ces partenariats, à une hauteur de 30 % qui nous semble être la bonne hauteur par rapport au financement global de la manifestation.

D'autre part, il se pose une question sur la façon dont apparaîtront ces partenaires.

Il nous est indiqué dans le cadre conventionnel - je cite - "une signalétique spécifique sur les espaces dont l'aménagement est lié au partenariat, afin de signaler le rôle et l'action du partenaire".

Une signalétique qui signale, c'est ce que l'on peut en attendre !

Mais on est vraiment dans le flou. Et j'espère que derrière le terme de "spécifique", une attitude discrète sera encouragée de la part de ces partenaires.

Enfin, le dernier point, et j'en aurai terminé, c'est que la liste des partenaires ne figure pas dans la délibération, puisqu'il s'agit d'une convention générale, mais je souhaite attirer l'attention du Conseil sur la présence indirecte de l'entreprise Lagardère dans les conventions de partenariat. Cette entreprise finance plusieurs opérations en partenariat avec la Ville, pour des montants importants, et ces opérations engagent, dans leur diversité, la notoriété et l'image de la Ville.

La délibération ne fait d'ailleurs aucunement mention d'une nécessaire adéquation entre la nature des activités des partenaires proposés ou même de leur profil, avec les orientations culturelles ou générales de la politique municipale parisienne.

On ne peut que demander - c'est ce que je fais - une extrême vigilance dans le choix des partenaires privés qui assurent une partie du financement puisque l'image de la Ville se trouve engagée dans ce partenariat.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame FOURNIER.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD, pour répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Madame FOURNIER, merci de votre question. Elle me permet de vous répondre avec beaucoup de clarté, comme j'ai pu le faire lors des réunions en 9e Commission.

Le maire, comme vous le savez, a veillé à ce qu'il y ait un bon équilibre depuis 2001 entre argent public et argent privé lorsqu'il y a des manifestations nouvelles pour l'intérêt général et la culture en particulier. Le nom des mécènes, je dis bien des "mécènes" et non des sponsors, est en général particulièrement discret.

Vous parlez d'une hauteur plafonnée à 30 %. Je crois que l'équilibre que nous trouvons est en général de 30 %. Aujourd'hui, on n'a pas encore atteint ce niveau pour la prochaine opération, mais je vais vous donner la ventilation exacte de l'année 2007 :

- la Caisse des Dépôts avait donné 150.000 euros ;

- Suez, 150.000 euros ;

- la Fondation Lagardère, sous égide de la Fondation de France - et je vous rappelle que Lagardère, c'est aussi de la presse ("Le Journal du Dimanche", "Paris Match"), ce sont aussi des médias -, 100.000 euros ;

- Comareg, 50.00 euros ;

- Semapa, 20.000 euros

- Crédit Municipal, 12.541 euros.

Nous espérons beaucoup que pour 2008, avec le fort partenariat de la S.N.C.F. - nous encourageons Guillaume PEPY, le président, a être un partenaire important -, la Caisse des dépôts, Suez et la Fondation Lagardère seront également au rendez-vous pour apporter ces 30 % d'argent privé bien nécessaire pour que la manifestation puisse se tenir avec de vrais moyens et que les artistes soient invités nombreux comme nous le souhaitons et comme les directeurs artistiques le souhaitent.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. – Merci, Monsieur GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGIC 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DGIC 5).

Voeu déposé par le groupe communiste relatif à la situation d'expulsion du collectif Trans Art Express.
Voeu déposé par le groupe UMPPA relatif à Trans Art Express.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. – Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 21 et n° 22 qui ont trait à la situation d'expulsion du collectif "Trans Art Express". Ces vœux ont été déposés respectivement par le groupe communiste et le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à Mme ARROUZE pour le parti communiste, à M. COUDERT pour l'U.M.P.P.A. et M. Christophe GIRARD répondra sur les deux vœux.

Madame ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. – Monsieur le Maire, chers collègues, le collectif d'artistes "Trans Art Express" fait l'objet d'une ordonnance d'expulsion imminente. Ce collectif occupe une halle S.N.C.F. du quartier des Batignolles qu'il a loué de 2000 à 2007 et qui doit être démolie pour accueillir le futur quartier prévu dans ce secteur.

Ce collectif, tout à fait disposé à déménager, n'a pas trouvé de solution à son relogement dans la capitale. Il a néanmoins trouvé un autre site S.N.C.F. à louer à Metz. Pour ce faire, la S.N.C.F. demande d'engager des frais auxquels les artistes ne peuvent répondre, en plus du loyer fixé à ce nouveau site. La S.N.C.F. demande au collectif 105.000 euros de travaux de viabilisation des locaux, auxquels s'ajouteraient 16.000 euros d'arriéré de loyer depuis le jugement d'expulsion prononcé par le Tribunal administratif mettant le collectif en situation d'occupant sans droit aux Batignolles.

Au vu de la situation d'expulsion imminente, à laquelle ce collectif se trouve confronté, nous souhaitons demander au Maire de Paris d'intervenir afin de trouver une issue favorable au relogement de ce collectif.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je donne maintenant la parole à Monsieur COUDERT.

M. Thierry COUDERT. - L'inspiration initiale est évidemment la même que celle qui préoccupe nos amis communistes. Mais je dirais en plus que depuis 2000, la municipalité du 17e arrondissement a systématiquement soutenu ce collectif d'artistes, dont le travail a eu de nombreuses répercussions dans le quartier. Nous souhaitons que, quelle que soit la date de l'expulsion - et nous souhaitons que cette date soit retardée le plus possible - des solutions alternatives soient trouvées sur Paris et si possible dans un voisinage immédiat de leur lieu de travail actuel.

C'est pour cela que nous souhaiterions éventuellement, mais le vœu a été repoussé tout à l'heure, que la halle quai 4 puisse servir éventuellement de réceptacle à cette activité de création et d'exposition. Mais, en tout état de cause, nous souhaiterions une solution qui leur permette de continuer à vivre et à travailler sur Paris.

Je me permettrais d'ajouter également, puisqu'on en est aux collectifs d'artistes, que nous nous sommes rendus avec ma collègue Claude-Annick TISSOT dans le 11e arrondissement rue Saint Maur samedi, et que nous sommes intervenus auprès du Ministère des finances, propriétaire des lieux, pour que l'expulsion d'un collectif d'artistes, qui là aussi a un réel rayonnement sur le quartier, puisse être repoussée jusqu'à ce que le délai de préemption par la Ville soit épuisé, et nous souhaitons que la Ville puisse faire jouer son droit de préemption.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. – Merci, Monsieur COUDERT.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD pour qu'il donne le sentiment de l'Exécutif sur les vœux référencés n° 21 et n° 22.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Un fort sentiment, Monsieur le Maire. En premier lieu, je me réjouis, voire me délecte de l'intérêt nouveau que manifestent les élus du groupe U.M.P.P.A. à l'égard des collectifs d'artistes parisiens. Nous savons tous que cela n'a pas toujours été le cas, mais il y a de nouveaux élus, donc réjouissons-nous de cette avancée.

Cela me rappelle un peu le débat sur le P.A.C.S. Je tiens à vous rappeler que ma première action, en tant qu'adjoint au Maire de Paris en mars 2001, avait été d'intervenir pour empêcher l'expulsion du "Collectif 21 Label-Grange", situé 21 rue Blanches dans le 9e arrondissement, avec le soutien de Jacques BRAVO, maire de l'arrondissement. Et depuis, de nombreux collectifs ou associations ont bénéficié d'un relogement ou d'une convention d'occupation - je pense notamment aux collectifs "Chez Robert, électron libre", rue de Rivoli dans le 1er arrondissement chez M. LEGARET, "La Générale", le "Théâtre de verre", le "Laboratoire de la création", la "Caserne éphémère", "LaVilla du Lavoir".

Concernant le collectif "Trans Art Express", qui occupe depuis 2000 une halle de la S.N.C.F. devant être libérée pour la réalisation du quartier des Batignolles, je tiens à apporter quelques précisions.

Il est indiqué dans ce vœu que la Mairie de Paris n'aurait pas tenu ses engagements et que le local de 200 mètres carrés, situé avenue Jean Jaurès dans le 19e arrondissement, qui avait été proposé au collectif "Trans Art Express" avait été finalement attribué à une troupe de théâtre domicilié en province.

Les élus du 19e peuvent en témoigner, et au premier rang desquels Colombe BROSSEL, comme elle l'a rappelé en commission, le "Théâtre de l'impossible", puisqu'il s'agit de ce théâtre, est présent dans cet arrondissement depuis 1981.

En 2006, leur propriétaire n'a pas souhaité renouveler leur bail. Le conseil du 19e arrondissement avait alors émis le vœu que cette association soit relogée dans l'arrondissement. L'ancrage de cette association dans le 19e arrondissement, ainsi que l'antériorité de leur recherche de locaux par rapport à "Trans Art Express", ont conduit à privilégier le "Théâtre de l'impossible" pour son relogement dans cet arrondissement, ce qui paraît évidemment logique et cohérent.

Dans ce vœu, il y a me semble-t-il une autre erreur, Monsieur COUDERT. Il est indiqué que le collectif a toujours respecté les termes de son bail. Or, "Trans Art Express" a contracté une dette de loyer de près de 20 000 euros. Même si la Ville entend accompagner "Trans Art Express", et là je rejoins donc la demande de ma collègue Aline ARROUZE, conseillère de Paris du 14e arrondissement pour le groupe communiste, il n'est donc pas possible d'appeler à voter le vœu présenté par les élus du groupe U.M.P.P.A. en raison des erreurs et contre-vérité qu'il contient.

J'invite donc tous les élus du groupe U.M.P.P.A. à retirer leurs vœux et à voter le vœu de l'Exécutif suivant : "Le conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris mette en œuvre dans les meilleurs délais le dispositif d'ateliers nomades destinés à l'occupation temporaire des lieux vacants - je pense que ce propos intéresse également la Préfecture de police - que le collectif "Trans Art Express" puisse bénéficier de ces ateliers s'ils en font la demande et si des locaux disposant d'une hauteur sous plafond suffisante peut accueillir leurs sculptures monumentales dans ces locaux".

Sur la partie concernant le 11e arrondissement, je préférerais qu'il y ait un échange avec M. BLOCHE préalablement, parce que je sais que Mme LAGARDE a lancé une procédure d'expulsion contre la "Petite Roquette" située rue Saint Maur. Je crois qu'il faudrait qu'il y ait un échange entre Mme LAGARDE, d'un côté, le groupe U.M.P.P.A. et M. BLOCHE, maire du 11e arrondissement, pour être certains que nous ne fassions pas d'erreur.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. – Merci, Monsieur GIRARD. J'ai le sentiment que vous avez déposé verbalement un vœu de l'Exécutif. Quel est le numéro ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - C'est le vœu n° 22 bis.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Est-ce qu'il a été déposé ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Il circule, je pense.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Madame KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER. – Monsieur le Maire, je pense que ce serait le moins que nous ayons le voeu sur table avant qu'il ne soit mis en discussion en séance.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Soyons clairs, deux propositions de vœux sont déposées, la proposition de voeu n° 21 et la proposition n° 22. L'Exécutif va déposer le projet de voeu n° 22 bis, qui va être distribué puisqu'il ne l'a pas encore été. Nous le voterons le moment venu, lorsque chacun en aura pris connaissance.

M. GIRARD, concernant le vœu n° 21, quel est l'avis de l'Exécutif ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Sur les deux premiers vœux, avis défavorable et le vœu n° 22 bis devrait être déjà sur nos pupitres, j'en suis désolé.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je demande au groupe communiste, compte tenu de ce vœu n° 22 bis éventuel que nous examinerons plus tard, s'il est partisan de retirer son vœu n° 21. La réponse est « oui ».

Je demande à M. COUDERT s'il retire son vœu n° 22 compte tenu de ce vœu oral de l'Exécutif qui va devenir un vœu écrit.

M. Thierry COUDERT. - Je le maintiens.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le voeu est repoussé.

Voeu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris concernant l'attribution du nom d'Aimé Césaire à la bibliothèque Plaisance.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, concernant un hommage à Aimé Césaire.

M. Pierre CASTAGNOU interroge Christophe GIRARD.

M. Pierre CASTAGNOU, maire du 14e arrondissement. - Monsieur le Maire, le voeu dont nous allons débattre est un vœu présenté par le Conseil du 14e arrondissement qui l'a adopté à l'unanimité.

Comme nous le savons tous, Aimé Césaire était un grand poète et un homme politique français qui aura marqué son temps et nul doute qu'il laissera sa trace dans l'histoire. Tout le monde connaît son apport à l'humanité et à la littérature. Anticolonialiste, humaniste, il combattit toute sa vie le racisme et oeuvra pour le développement économique et social de la Martinique, notamment. Je crois inutile de m'étendre davantage sur sa biographie.

Sans verser dans le patriotisme local ou dans le localisme, je rappellerai qu'Aimé Césaire a résidé à la cité universitaire, dans le 14e arrondissement. Compte tenu de son oeuvre littéraire notamment, le conseil du 14e arrondissement, à l'unanimité, a considéré qu'il serait hautement symbolique de donner son nom à une bibliothèque située dans un quartier politique de la ville, laquelle bibliothèque s'appelle actuellement Plaisance. Le 14e serait honoré que demain cette bibliothèque s'appelle bibliothèque Aimé Césaire.

C'est la raison pour laquelle le conseil d'arrondissement demande au Conseil de Paris d'émettre le vœu que le nom d'Aimé Césaire soit donné à la bibliothèque Plaisance.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire pour cette présentation très claire. Monsieur GIRARD ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Bien évidemment, Monsieur le Maire de Paris, lorsque Aimé Césaire est décédé le 17 avril dernier, avait manifesté au nom de Paris et en son nom propre toute l'émotion que cette disparition suscitait. Je crois qu'il est naturel que chaque arrondissement souhaite donner à un lieu le nom d'Aimé Césaire. Le 14e est un arrondissement très important, un arrondissement de culture. Bien sûr, il n'est pas question de s'opposer au souhait du 14e arrondissement qui aura été le premier à prendre une initiative avant même que le maire ait pu lui-même faire des propositions.

Ce que Pierre CASTAGNOU propose, avec le soutien actif de sa déléguée à la culture Mme POURTAUD, c'est de nommer cette bibliothèque Aimé Césaire, mais je souhaite que l'on puisse quand même laisser M. le Maire de Paris également faire des propositions au Conseil de Paris pour un lieu de grande envergure à la hauteur du génie d'Aimé Césaire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix le vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le voeu est adopté. (2008, V. 52).

Voeu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés proposant d'honorer la mémoire d'Hélène Berr en donnant son nom à une bibliothèque ou un conservatoire du réseau parisien.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous examinons le vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, qui propose d'honorer la mémoire d'Hélène Berr, en donnant son nom à une bibliothèque ou à un conservatoire du réseau parisien. C'est M. GIRARD qui va le présenter.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Le 3 janvier dernier, paraissait le journal inédit d'Hélène Berr, jeune parisienne juive morte à Bergen-Belsen. Née en 1921 à Paris dans une famille de vieille souche française, comme elle le disait, Hélène Berr débute son journal le 7 avril 1942. Elle y parle de sa vie normale de jeune fille, de ses amis étudiants, de son violon, cet instrument qu'elle pratique avec passion et talent. Dans le Paris occupé, elle s'accroche aux après-midi ensoleillées, aux journées passées dans les bibliothèques, consacrées à la musique.

En juin 1942, son insouciance est rattrapée par l'absurdité, l'ignoble et l'horreur de l'histoire, lorsqu'elle est obligée de porter l'insigne, comme elle dit, l'étoile jaune. A la fois témoin de gestes de solidarité des Parisiens comme du zèle de certains fonctionnaires, Hélène Berr note tout.

Etudiante en anglais à la Sorbonne, les lois raciales de Vichy l'interdisent d'agrégation, ce qui ne l'empêche pas de se consacrer pleinement à sa passion pour cette langue, en préparant une thèse sur John Keats.

Hélène Berr s'engage en tant qu'assistante sociale bénévole à l'Union Générale des Israélites de France (l'Ugif), se dévouant pour essayer de venir en aide aux enfants de parents disparus, internés des camps de Drancy et de Beaune-la-Rolande.

A partir de 1941, elle devient secrétaire de l'Entraide temporaire, une organisation clandestine où travaillent juifs et protestants, et qui réussira à sauver près de 500 enfants juifs pendant la guerre. Arrêtée avec son père et sa mère le 8 mars 1944, déportée le jour de ses 29 ans à Auschwitz, puis à Bergen-Belsen, Hélène Berr y est morte en avril 1945.

Les derniers mots qu'elle écrit dans son journal sont empruntés à Kurtz, le héros de au coeur des ténèbres, de Joseph Conrad : « Horror ! Horror ! Horror ! ».

En raison de l'attachement de Hélène Berr aux valeurs de dignité humaine et de liberté, de son combat intellectuel pour la mémoire, de la qualité littéraire et de la clairvoyance de son œuvre, mais aussi de sa passion pour la littérature et la musique, sur proposition de l'Exécutif, avec Anne HIDALGO et Fatima LALEM, le voeu tend à ce que la mémoire de Hélène Berr soit honorée en donnant son lieu à une bibliothèque ou à un conservatoire du réseau municipal.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. – Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Le projet de voeu est adopté. (2008, V. 53).

Voeu déposé par le groupe UMPPA, relatif à l'avenir du collectif d'artistes Comète 347 situé 45, rue du Faubourg du Temple à Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'avenir du collectif d'artistes Comète, situé 45, rue du faubourg du temple (10e). Ce vœu est présenté par Mme ASMANI.

Je vous donne la parole et M. Christophe GIRARD vous répondra.

Mme Lynda ASMANI. - Merci, Monsieur le Maire.

Considérant qu'il existe aujourd'hui 24 lieux dans Paris qui accueillent des artistes en mal de locaux pour exprimer leur art et qu'ils sont ainsi contraints d'occuper illégalement des lieux en déshérence ;

Considérant aussi que les artistes de l'association "Comète 347" investie au 45 rue du Faubourg du Temple dans le 10e arrondissement ont organisé des journées de sensibilisation ainsi que leurs collègues dans tout Paris auprès des Parisiens début juin avec un large succès public ;

Considérant que nous soutenons la démarche de leur représentant Michael Ghent et de ses partenaires, considérant que ceux-ci ont su réhabiliter ce lieu laissé à l'abandon et qu'ils nous ont fait part de leur désarroi face à la menace d'expulsion à l'initiative de la Mairie de Paris dont ils font désormais l'objet ;

Considérant la nécessité de développer l'offre de logements sociaux et d'équipements municipaux dont manque le 10e arrondissement, considérant que ce besoin ne doit pas oblitérer le souci de maintenir et d'encourager l'expression culturelle dans le 10e arrondissement et à Paris en général ;

Considérant que l'expression culturelle se fait au travers de véritables communautés d'expression dont il faut tenir compte, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de suspendre auprès des autorités préfectorales votre volonté d'expulsion le temps qu'une proposition décente puisse être faite aux artistes afin de pouvoir les reloger et de leur permettre de continuer leurs travaux ;

Nous vous demandons également que l'association "Comète 347" puisse être consultée dans l'élaboration du futur aménagement du 45 rue du Faubourg du Temple, parcelle très importante, ainsi que dans la création d'ateliers et de logements en nombre suffisant devant désormais être pris en compte à la fois dans le 10e arrondissement et à Paris dans le cadre de votre politique de logement social en général.

Un vœu avait été déposé en Conseil d'arrondissement dans les mêmes termes. Il avait été retiré considérant qu'il serait en réalité soumis au Conseil de Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci Lynda ASMANI.

Un mot du Maire du 10e arrondissement, M. Rémi FERAUD.

M. Rémi FERAUD, maire du 10e arrondissement. - Nous avons déjà eu un débat en Conseil du 10e arrondissement lors duquel Lynda ASMANI avait effectivement retiré le vœu qu'elle proposait.

Le relogement de "Comète 347", collectif d'artistes dont le travail de création est reconnu est une nécessité, je ne crois pas qu'il y ait d'expulsion immédiate engagée, je compte aussi sur Christophe GIRARD pour nous aider à reloger l'association.

Enfin, le projet futur du 45 rue du Faubourg du Temple comporte essentiellement des logements sociaux, une crèche municipale, peut-être d'autres équipements publics et je ne suis pas sûr que ce collectif d'artistes soit fondé à avoir un droit de regard particulier sur la nature de ce projet à venir.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci Monsieur le Maire.

Monsieur GIRARD, quel est l'avis de l'Exécutif sur ce voeu ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je ne répéterai pas ce que j'ai dit précédemment après l'intervention de notre collègue Thierry COUDERT, cependant ce voeu ne peut qu'être rejeté parce qu'il n'y a pas d'expulsion. On propose de régler une situation qui l'est déjà.

Je vous demande de bien vouloir le retirer.

Pour conclure, je suis très heureux de pouvoir désormais compter sur le soutien entier et sincère de tous les élus afin de trouver des solutions de relogement des collectifs d'artiste dans les 6e, 7e et 8e arrondissements de Paris par exemple.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Lynda ASMANI, retirez-vous ou maintenez-vous le vœu ?

Mme Lynda ASMANI. - Je demande à ce que Christophe GIRARD prenne l'engagement et que tout soit consigné au procès-verbal, les artistes ne sont peut-être pas là aujourd'hui, ils étaient présents dans le 10e.

Si nous avions l'assurance solennelle qu'ils ne seront pas expulsés, d'après ce qu'ils nous ont dit eux-mêmes il y a une dizaine de jours, à moins qu'il y ait des contre-ordres très officiels, une vraie solution pour les reloger et une suspension d'expulsion, nous retirerions le vœu.

Je ne crois pas qu'à ce jour ce soit le cas, dans ces conditions le vœu ne peut qu'être maintenu, excepté en cas d'avis contraire officiel.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mme ASMANI dit maintenir le voeu excepté si Christophe GIRARD veut ajouter un mot pour préciser sa pensée qui, de mon point de vue, était déjà très précise.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je rassure Madame ASMANI, la candidate Présidente. Sous le contrôle du Représentant du Préfet de police, je répète que ce voeu n'a pas lieu d'être puisque la situation est réglée.

Je vous demande simplement de croire en l'Exécutif et je ferai peut-être campagne pour vous !

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - C'est au procès-verbal. Retirez-vous le vœu ?

Mme Lynda ASMANI. - Cher Christophe GIRARD, je retire mon voeu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Le voeu est retiré.

Voeu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'armement nucléaire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu déposé par le groupe "Les Verts", relatif à l'armement nucléaire.

M. Jacques BOUTAULT interroge, M. François DAGNAUD lui répondra.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Ce sujet concerne l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens dans la mesure où les populations urbaines sont désormais les cibles privilégiées en cas de conflit impliquant des armes nucléaires.

Les Parisiens se sentent concernés par ce qui s'est passé en 1945 à Nagazaki et Hiroshima du fait notamment des liens amicaux qui existent entre notre capitale et ces deux villes japonaises. Paris est notamment associée au mouvement international Mayors for Peace, Maires pour la paix et les maires de Hiroshima et de Nagazaki ont développé depuis plusieurs années des actions privilégiées en lien avec la municipalité parisienne.

Du 6 au 9 août prochain, sur le Champ de Mars, devant le mur de la paix, un jeûne de trois jours va être organisé par l'association "la Maison de la Vigilance" de Taverny pour s'opposer à la prolifération des armes nucléaires.

Cet autre élément démontre que les Parisiennes et les Parisiens sont concernés par cette question. Par ailleurs, une maquette de porte-avion est exposée en ces murs, à l'Hôtel-de-Ville. Il y a donc un lien qui existe entre ces armes et les Parisiennes et Parisiens.

C'est la raison pour laquelle je demande, par ce vœu, que le Conseil de Paris interpelle le Gouvernement afin qu'il clarifie et mette en débat à l'Assemblée Nationale sa politique en matière de dissuasion nucléaire.

Vous savez que de nouvelles armes sont actuellement en préparation, notamment le missile M 51 qui doit pouvoir effectuer des tirs intercontinentaux et également les nouvelles têtes nucléaires océaniques dont la présence sur le territoire et l'utilisation éventuelle sont tout à fait inquiétantes.

D'une façon générale il n'y a aucun débat démocratique devant l'assemblée représentative des Françaises et des Français sur la politique en matière de défense et, en l'occurrence, il serait souhaitable que celle-ci ait lieu, en particulier que l'on débatte du respect du traité de non prolifération tel que l'a souhaité l'O.N.U. en décembre 2007.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à François DAGNAUD chargé de l'organisation des travaux de notre Conseil.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Chers collègues, quelles que soient nos convictions, parfois différentes mais toujours respectables sur l'armement nucléaire, je ne crois pas que le Conseil de Paris soit l'assemblée la mieux armée, pardonnez moi l'expression, pour prendre position sur un tel sujet.

Nous sommes manifestement en dehors des compétences d'une assemblée municipale et départementale et aucun d'entre nous, reconnaissons-le, n'a, je crois, reçu un mandat de nos concitoyens en mars dernier pour s'exprimer dans cette enceinte sur l'armement nucléaire et l'évolution des doctrines y afférant.

En effet, les nouvelles doctrines nucléaires de la France, l'utilisation du missile M51 et de sa nouvelle tête nucléaire océanique, ainsi que le respect du traité de non-prolifération relèvent manifestement de la politique gouvernementale et du champ d'intervention du Président de la République, beaucoup moins, me semble-t-il, de celle de la Municipalité parisienne.

Au-delà, je voudrais attirer notre attention collective sur le fait que notre Assemblée est amenée assez régulièrement à intervenir, par l'adoption de vœux, sur des débats qui, pour avoir un écho national, ont tout de même un lien avec les compétences municipales et avec le territoire parisien.

Je ne voudrais pas que la force d'interpellation de nos propres votes soit amoindrie par une multiplication d'interventions tous azimuts sur des sujets qui, aussi importants soient-ils, nous éloignent quand même considérablement du champ de compétence qui nous a été donné dans le cadre du mandat d'élu municipal que nous avons reçu de nos concitoyens.

Je voudrais donc vous inviter, après ces précisions, à retirer ce vœu qui pourra trouver d'autres débouchés dans des enceintes plus appropriées que le cadre d'un vœu municipal qui ne me paraît pas du tout le plus opportun.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Sylvain GAREL voulez-vous retirer le vœu au nom de votre groupe ?

M. Sylvain GAREL. - Je vais expliquer pourquoi nous ne voulons pas retirer ce vœu.

Pour deux raisons.

Tout d'abord parce que ce vœu a une compétence tout à fait territoriale municipale, puisqu'il est précisé que c'est lié à une manifestation qui aura lieu devant le Champ de Mars du 6 au 9 août. On est donc bien sur le territoire parisien.

Deuxièmement, tout ce qu'a dit M. DAGNAUD, nous pouvons le dire sur le fait que la Ville continue à parrainer le porte-avions nucléaire Charles de Gaulle, dont une gigantesque maquette est exposée en bas.

Effectivement, nous n'avons pas été élus, ce n'était pas dans nos programmes, pour défendre l'armement nucléaire et donc c'est une faute grave de notre majorité de s'engager là-dessus.

A partir du moment où vous avez fait le choix de promouvoir des engins de mort au sein de l'Hôtel de Ville, nous n'hésiterons pas à intervenir à chaque fois que c'est nécessaire pour défendre nos valeurs de paix et de désarmement.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur DAGNAUD, une riposte ?

M. François DAGNAUD, adjoint. - Non… sur un ton beaucoup plus pacifique !

Je voudrais rappeler simplement que la Ville de Paris est engagée depuis longtemps, à ma connaissance, dans un parrainage. Ce n'est en aucun cas une initiative de cette Municipalité d'avoir mis en place ce parrainage.

Mais si le groupe "Les Verts" souhaite, ce qui est parfaitement son droit, mettre en cause le parrainage de la Ville dans ce cadre, je l'invite à le faire, mais pas à utiliser des vœux de façon détournée.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix le vœu déposé par le groupe "Les Verts", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2008, DAC 61 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Missak Manouchian, 11 rue de Plaisance (14e).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons à présent au projet de délibération DAC 61 sur lequel un amendement n° 28 a été déposé par le groupe "Les Verts". Il s'agit de l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Missak Manouchian, 11 rue de Plaisance, dans le 14e arrondissement.

C'est Mme FOURNIER qui interroge Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Missak Manouchian nous est connu pour avoir fondé pendant la Deuxième Guerre mondiale un groupe de résistants qui ont été arrêtés et exécutés en 1944. A cette occasion, les nazis ont fait placarder dans tout Paris une affiche, "l'affiche rouge", qui stigmatisait les 23 résistants des F.T.P.M.O.I., main-d'oeuvre immigrée.

Cette affiche voulait dresser les Français, et plus particulièrement les Parisiens, contre les juifs et les étrangers.

Louis Aragon en a fait un poème intitulé "Strophe pour se souvenir" en empruntant beaucoup à la dernière lettre que Missak Manouchian a écrite à sa femme Mélinée, poème qui a été ensuite mis en musique par Léo Ferré. C'est d'ailleurs comme cela que, je pense, nous en avons la mémoire encore aujourd'hui.

Mélinée est en effet étroitement associée aux actions de résistance conduites par son mari et elle a pu en faire état puisqu'elle a, elle, survécu à la guerre et écrit un livre de souvenirs sur cette époque.

Nous souhaitons donc que son souvenir soit associé à celui de son mari et que, sur la plaque commémorative, soit rappelé son prénom et que l'on use du pluriel, puisqu'on évoque "Ici habitait Missak Manouchian", donc que l'on indique : "Ici ont vécu Missak et Mélinée Manouchian", ou "Mélinée et Missak Manouchian", dans l'ordre qui conviendra.

J'en profite aussi pour dire que nous souhaitons plus largement que les femmes, femmes politiques, femmes artistes, femmes citoyennes, soient honorées par des plaques sur les lieux où elles ont vécu, des noms de rue, des équipements divers pour essayer d'arriver non pas à une parité mais à un certain équilibre parce qu'il y a beaucoup de retard en la matière.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame FOURNIER.

Je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER pour vous répondre et pour dire le point de vue de l'Exécutif sur l'amendement n° 28.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cet amendement peut paraître intéressant car, en effet, le nom de Mélinée Manouchian, qui a soutenu l'action clandestine de son mari, est associé dans l'esprit du public à la lutte de Missak Manouchian, grâce notamment à la diffusion de la dernière lettre qu'il lui écrivit avant d'être fusillé.

On pourrait aussi parler, à l'occasion de cette commémoration, d'Olga Bancic qui faisait partie du groupe Manouchian, qui fut déportée et décapitée.

Le texte de la plaque a été proposé au vote des conseillers de Paris, résultant d'un accord entre Michel KACHKACHIAN, président du Mouvement des Arméniens de France pour le Progrès et M. Serge MOURADIAN, de la Direction syndicale FO, qui avaient sollicité la Ville de Paris pour l'apposition de cette plaque.

Par courtoisie et dans un esprit de concertation, je vois mal le Conseil de Paris se prononcer sur un nouveau texte dans ces conditions, puisque le texte proposé avait vraiment été l'occasion d'une coopération entre la Ville de Paris et ces associations.

C'est pourquoi je demande que soit différée l'adoption de cette délibération et que nous retirions cette délibération.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Très bien. La délibération DAC 61 est retirée jusqu'à ce que des discussions complémentaires aient lieu. Elle sera à nouveau soumise au Conseil de Paris.

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à l'interdiction de commémorations à Paris réhabilitant les actions de l'O.A.S.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - J'en arrive au vœu déposé par le groupe communiste,il s'agit de l'interdiction de commémorations à Paris réhabilitant les actions de l'O.A.S.

C'est M. le Président Ian BROSSAT qui interroge Mme Catherine VIEU-CHARIER.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous avons appris récemment que l'ADIMAD, l'association "Amicale pour la Défense des Intérêts Moraux et matériels des Anciens Détenus politiques et exilés de l'Algérie française", association qui regroupe des nostalgiques de l'Algérie française et qui, vous l'aurez compris, n'a d'amical que le nom, prévoit un rassemblement en juillet prochain à Paris devant la statue de Lyautey en mémoire aux morts d'Oran.

L'an passé, elle projetait un ravivage de flamme à l'Arc de Triomphe, finalement interdit, le 5 juillet 2007, date anniversaire des tragiques événements d'Oran, impliquant directement des activistes de l'O.A.S.

Ce ravivage de flamme visait à entretenir la mémoire d'activistes continuant les combats après la déclaration d'indépendance du pays et contre l'issue trouvée au conflit.

Cette association entretient de fait la mémoire du combat mené par l'O.A.S.

Je le rappelle, l'O.A.S. dont la devise était : l'O.A.S. frappe qui elle veut quand elle veut, association qui n'a cessé d'attenter au fondement de la Ve République, fut notamment, vous le savez, à l'origine de l'attentat fomenté contre la personne du Général de Gaulle le 22 août 1962 au Petit-Clamart.

Ce type de rassemblement vient ranimer des passions du registre de la haine : haine des institutions de la Ve République, haine entre les peuples et les familles victimes du conflit.

Monsieur le Maire, chers collègues, j'en appelle à la vigilance des républicains que nous sommes tous et toutes dans cette Assemblée.

Pour ces motifs, je vous propose de demander au Maire de Paris de s'assurer de l'interdiction à Paris des commémorations apologétiques des crimes perpétrés au nom de l'Algérie française.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je donne la parole à Mme VIEU-CHARIER pour donner, si possible brièvement, l'avis de l'Exécutif sur ce vœu.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je remercie M. le Président du groupe communiste d'attirer notre attention sur ces cérémonies. Et j'attire l'attention de tout le Conseil de Paris sur la gravité de ce voeu.

La résurgence de manifestations d'associations proches de l'O.A.S. et nostalgiques de ces activistes antirépublicains doit éveiller notre vigilance. De plus, aller commémorer devant la statue de Lyautey est vraiment une récupération d'un révisionnisme tout à fait étonnant.

J'ai rencontré des associations d'anciens combattants et j'ai rencontré notamment l'association des victimes de l'O.A.S. et croyez bien qu'ils m'ont fait part de leur émotion très grande devant l'imminence de cette nouvelle cérémonie. Je veux insister dans cet hémicycle sur le caractère antirépublicain de l'association A.D.I.M.A.D. qui fait l'apologie de la haine entre les peuples et véhicule une idéologie que nos collègues rejettent dans leur ensemble, je pense.

Nous devons donc émettre un signal fort en condamnant toute tentative de réhabilitation toute forme de cérémonie allant dans ce sens.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame VIEU-CHARIER.

Une explication de vote de M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien sûr, nous voterons ce voeu. Simplement, j'en profite pour signaler que j'avais fait voter dans la précédente mandature un voeu demandant la destruction d'une stèle aux morts de l'Algérie française située dans le plus vieux squat de France qui est situé dans l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet dans lequel il y a une stèle qui commémore les morts de l'Algérie française, une stèle qui n'a toujours pas été détruite.

J'en profite de la présence d'un représentant de la Préfecture de police pour lui dire d'intervenir très rapidement pour faire d'abord évacuer ce squat et deuxièmement pour détruire cette stèle qui est une honte pour notre pays et notre ville, qui, je vous le rappelle, est propriétaire des murs.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de voeu déposée par le groupe communiste avec un avis très favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

La proposition de voeu est adoptée. (2008, V. 55).

2008, DAC 132 - DJS 262 - Subvention à l'association "L'Esprit Jazz" (13e) pour l'organisation de la 8e édition de son festival "Jazz à Saint-Germain-des-Prés". - Montant : 21.000 euros.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à la délibération DAC 132 - DJS 262, Subvention à l'association "L'Esprit Jazz" dans le 13e arrondissement pour la 8e édition de son festival "Jazz à St-Germain-des-Prés" 21.000 euros.

C'est M. Christophe GIRARD qui dépose un amendement n° 29 bis qui doit avoir un caractère largement technique. Je préfère que ce soit lui qui le dise.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je sais lire dans vos pensées, Monsieur le Maire. Technique veut dire "short".

Il est en effet technique, mais je tiens à préciser que dans une discussion approfondie avec notre excellente présidente Mme Geneviève BERTRAND de la 9e Commission, nous sommes convenus que nous devions aider cette association mieux que nous le faisions et que le Jazz à Paris en particulier à Saint-Germain-des-Prés était culturellement un élément fort du patrimoine parisien et du futur.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 29 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 29 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 132 - DJS 262 amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DAC 132 – DJS 262).

2008, DF 46 - Communication sur les rapports des délégataires de service public remis au titre de 2006.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DF 46. Il s'agit d'une communication sur les rapports des délégataires de service public remis au titre de l'année 2006.

Mme Marinette BACHE veut interroger M. Bernard GAUDILLERE.

Mme Marinette BACHE. - Le groupe M.R.C. est attaché à ce que les missions de service public soient effectuées par des services publics et des agents publics autant que faire se peut.

Cependant, les collectivités locales déjà obligées de prendre en charge les déficiences de l'Etat, ne peuvent tout assumer et nous comprenons la nécessité de passer des D.S.P. qui soient des contrats clairs et encadrés permettant de relayer la politique de la Ville avec un véritable contrôle et éventuellement la possibilité de sanctions si le délégataire ne donne pas satisfaction.

Par conséquent, la politique de la Ville en matière de délégation nous satisfait du fait de la volonté d'étendre, quand cela est possible et souhaitable, la régie directe comme cela a été fait pour le stade Charléty et de la limitation dans le temps des délégations qui en 2006 sont en moyenne de cinq ans. Cela nous change des délégations d'avant 2000 qui était en moyenne de 30 ans.

Contrairement au groupe U.M.P. qui lors de notre dernier Conseil de Paris a stigmatisé la politique du tout avenant, si je me souviens bien du terme, nous tenons, Monsieur le Maire, à nous féliciter de cette procédure. Ces avenants permettent de changer des politiques malgré des délégations décidées à l'époque par l'U.M.P., pardon, par le R.P.R. qui doivent durer jusqu'en 2030 voire, je ne plaisante pas, 2056 pour certaines.

C'était du pur délire ! C'était un renoncement explicite de la Ville à impulser une politique publique quelconque à travers ces délégations.

Qu'avons nous fait donc en 2006 pour ces délégations notamment grâce aux avenants?

Notre politique des transports et du développement durable est amplifiée par la mise en place de 22 parcs de stationnement, des tarifs d'abonnement résidents, la création d'un tarif petit roulant ou encore la mise en place d'une dégressivité tarifaire selon le nombre de sorties mensuelles.

Notre politique pour la jeunesse est renforcée par la riche diversité qui ne cesse de croître dans nos centres d'animation et par la tarification commune depuis le 1er septembre 2006.

Notre politique de la petite enfance s'est renforcée grâce à l'objectif de remplissage fixé aux délégataires des crèches, qui a permis d'avoir des taux de remplissage de 77 à 100 %.

Notre politique du handicap a été renforcée grâce à la création en 2003 de la délégation des services de transport pour handicapés. Elle a pris tout son essor en 2006 puisque 228.000 courses ont été réalisées.

Ajoutons à cela que la mise en délégation fin 2005 des kiosques parisiens a mis fin à leur cycle de fermeture. Alors que depuis 10 ans, 10 à 15 kiosques fermaient en moyenne chaque année, 35 ont été ouverts en 2006.

Bref, vous l'avez compris, il s'agit pour nous, même s'il est toujours possible de faire mieux, d'un bilan extrêmement positif.

Enfin, cette intervention serait incomplète si je n'évoquais pas la délégation des services de l'eau qui passera, nous l'espérons, très bientôt en régie. Nous savons que ne contrôlons qu'un tiers du prix de l'eau, c'est-à-dire la part municipale et que les deux autres tiers, l'un lié à l'assainissement et l'autre aux taxes, non seulement nous échappent mais ont une forte tendance à l'augmentation.

Aussi, comprenons-nous que l'engagement de stabilité puisse ne concerner aujourd'hui que la part municipale. Il nous semble cependant qu'il serait intéressant que l'objectif de stabilité du prix global de l'eau soit celui de la régie. Au vu des larges marges bénéficiaires des entreprises à qui la délégation de service public avait été confiée, il nous semble que c'est même l'objectif d'une baisse du prix de l'eau qu'attendent de la prise en régie les Parisiennes et les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BACHE.

Je donne la parole à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

A dire vrai, à part la fin de l'intervention de Mme la présidente Marinette BACHE, je ne vois pas de question dans ce qu'elle a dit, mais simplement un éloge de la politique menée depuis plusieurs années en matière de D.S.P. Je m'y associe avec d'autant plus de facilité que je n'en n'étais pas, vous le savez, l'un des acteurs et que le mérite en revient à ceux qui étaient à l'époque chargés des délégations de services publics et des S.E.M. de la Ville.

Je veux simplement souligner que j'ai, comme M. le Maire de Paris, comme Mme Marinette BACHE, la conviction que lorsque les D.S.P. sont des contrats, je reprends les termes qui viennent d'être employés, clairs, encadrés et limités dans le temps, leur efficacité est souvent excellente et je serai un artisan de cette politique dans les six prochaines années.

Le Maire de Paris a très souvent répété qu'il n'avait pas dans ce domaine de doctrine et que le choix entre la régie et la délégation de service public était une affaire de circonstances, d'analyse de chaque dossier et ne devait obéir en aucun cas à des préjugés.

D'ailleurs, le projet qu'il a présenté pendant la campagne électorale en matière de distribution de l'eau m'en parait un parfait exemple.

S'agissant de la fixation du prix de l'eau, je crois me souvenir, mais vous me prenez de court, je n'ai pas eu le temps de relire les déclarations du maire pendant la campagne électorale, mais je crois donc me souvenir qu'il a pris dans ce domaine des engagements et je ne doute pas que la Municipalité, à commencer par notre collègue Mme Anne LE STRAT ne respecte ses engagements.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAUDILLERE.

Comme il s'agit d'une communication, il n'y a pas lieu à procéder à un vote.

2008, DF 47 - Dispositions permettant à la SEMAVIP et à la RIVP de participer à l'achat de l'entrepôt Ney, 1 à 15 boulevard Ney (18e).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DF 47 sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 29 ter. Il s'agit de la participation de la S.E.M.A.V.I.P. et de la R.I.V.P. à l'achat de l'entrepôt Ney qui est situé du 1 au 15, boulevard Ney, dans le 18e arrondissement.

C'est M. GAUDILLÈRE qui présente cet amendement n° 29 ter.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Je rappelle que la S.E.M.A.V.I.P., à la demande de la Ville, s'est lancé dans l'acquisition de l'entrepôt McDonald et souhaite négocier l'acquisition de l'entrepôt Ney, ces deux propriétés se trouvant respectivement dans le 19e et dans le 18e arrondissements. Comme sa structure financière, c'est-à-dire ses capitaux propres, ne lui permet pas de faire face à ces deux opérations, la Ville l'autorise à lancer une opération de recapitalisation, qui est un des objets de la délibération DF 47.

Cette recapitalisation - je passe sur les détails et s'il y a des questions, j'y répondrai - doit aboutir à ce que demain la part de la Ville de Paris passe à 77 % au lieu de 51 % actuellement, et la part de la Caisse des dépôts passe de 14 % à 20 %. Voilà le tableau général de la recapitalisation de la S.E.M.A.V.I.P., qui est destinée à lui donner les moyens financiers nécessaires pour deux opérations d'urbanisme dont personne, je pense, ne conteste la nécessité.

L'amendement est dû à des négociations qui sont actuellement en cours entre la S.N.C.F., propriétaire de l'entrepôt Ney et un groupement d'entreprises. Jusqu'à présent, nous ne savions pas ce que serait l'éventuelle répartition de ces entreprises dans le capital d'une société d'économie mixte destinée à acquérir les entrepôts Ney.

Nous le savons depuis peu de temps puisque la S.E.M.A.V.I.P. y aurait 20 %, la R.I.V.P 20 % - c'est l'objet de l'amendement que vous avez sous les yeux -, la Caisse des dépôts, 30 % et le Crédit agricole immobilier, conjointement avec Bâti conseil immobilier, 30 %.

Voilà l'objet de l'amendement, voilà l'objet de la délibération.

Je crois qu'Anne HIDALGO dira quel est l'enjeu et quels sont les efforts de la Ville. Mais on me permettra, avant de lui laisser la parole, de dire combien je trouverais choquant - le terme est faible - que la S.N.C.F. campe sur une pure logique de rentabilité et de profit alors que ces terrains sont destinés pour une large part à des logements sociaux et à des équipements publics, et alors même que ces terrains ont été acquis grâce aux contribuables.

C'est une réalité que l'on oublie souvent, et sur laquelle la S.N.C.F. n'attire évidemment pas l'attention, on l'a oublié tout simplement parce que cette période est lointaine, mais la quasi-totalité des terrains ferroviaires en France a été acquise grâce à l'Etat, grâce à ses financements, grâce à un mécanisme financier très ingénieux et très coûteux à l'époque pour les contribuables français.

J'ai bien compris qu'à la suite de différentes lois de l'époque contemporaine, ces terrains sont aujourd'hui propriété de la S.N.C.F. et de R.F.F. mais je voudrais qu'on n'oublie jamais qui les a payé à l'origine, surtout quand ils sont destinés à des usages d'intérêt général.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Anne HIDALGO, en complément.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Un mot pour rappeler, comme l'a dit Bernard GAUDILLÈRE, l'importance pour la Ville de cette opération. Nous avons acquis les entrepôts McDonald sur lesquels un très beau projet sera présenté dans le cadre de toute la Z.A.C. "Paris Nord-Est" et sur le boulevard Ney, on est dans la même configuration.

Nous voulons absolument pouvoir garder la main à travers ce groupement sur les aménagements à venir de ce site. Bernard GAUDILLÈRE l'a bien dit, non seulement c'est grâce à la Ville, grâce aux deniers publics que l'on a déjà permis à ces locaux d'être là, mais en plus si ces terrains ont une valeur, c'est aussi parce qu'il y a des aménagements que la Ville et le contribuable parisien financent. Je pense notamment à tout l'aménagement du tramway qui permet de donner une valeur supplémentaire à ces terrains.

Nous avons dit clairement à la S.N.C.F. qu'il n'était pas question pour nous de jouer à "monter au cocotier", comme on dit vulgairement. La Ville n'est pas un partenaire comme les autres. Nous agissons au nom de l'intérêt général et cette détermination, nous avons essayé de la faire partager par la S.N.C.F. Nous avons encore quelques rencontres avec elle. J'espère qu'elles seront décisives.

Je vous lis simplement la fin de la lettre que Bertrand DELANOË a adressée début juin au Ministre Jean-Louis BORLOO. Il lui dit, au-delà du développement que nous venons de faire, Bernard et moi-même : "C'est pourquoi je ne saurais accepter le choix d'un candidat acquéreur qui adopterait une démarche spéculative et viendrait compromettre le développement du Nord-Est parisien, dont les orientations ont d'ores et déjà été arrêtées par la Ville. Nous pouvons, sur ce site, sortir plus de 800 logements dont la moitié de logements sociaux, des équipements".

C'est un dossier majeur pour notre Ville et cette délibération va permettre à la S.E.M.A.V.I.P. et au groupement auquel elle participe de se porter acquéreur dans de bonnes conditions et d'éviter finalement que peut-être des logisticiens, comme il semblerait que ce soit le cas, prennent possession de ce terrain, de ce bâtiment, qu'ils laisseraient sans doute dans sa forme actuelle, exploité comme il l'est actuellement, pendant les vingt années qui viennent.

Nous voulons que ce terrain soit vraiment un entrepôt qui puisse être utilisé pour les Parisiens et les Franciliens.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 29 ter de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 29 ter est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 47 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DF 47).

Observations sur le déroulement de la séance.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, avant de passer à l'examen des vœux n° 30 et 31, je voudrais solennellement attirer votre attention sur le fait que nous avons accumulé beaucoup de retard depuis ce matin, aussi bien dans les interventions des élus que dans les réponses de l'Exécutif, pour être tout à fait honnête.

Après m'être rapproché des présidents de groupe, nous n'envisageons pas de réunir le Conseil demain matin parce que les agendas ont été organisés autrement. Nous avons donc l'obligation de poursuivre nos travaux jusqu'à ce que nous ayons épuisé l'ordre du jour. Je voudrais donc vous indiquer qu'en l'état actuel des choses, nous sommes sur une échéance aux alentours de minuit et qu'il n'a pas été prévu de plateaux repas.

Pour être tout à fait clair, je voudrais à nouveau très solennellement inviter les groupes à privilégier les interventions qui leur paraissent les plus indispensables, quitte à envisager de renoncer à d'autres interventions, et rappeler aux membres de l'Exécutif qu'ils sont invités à répondre de façon précise, mais en même temps synthétique, car sinon nous aurons beaucoup de mal à tenir nos échéances.

Monsieur LAMOUR ?

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Maire, on se pliera bien volontiers à cette séance de nuit mais on a une conférence régulièrement avant les Conseils justement pour calibrer le Conseil. L'écart n'est pas d'une heure ni de deux, il est de plus de quatre heures ; il y a un vrai problème de calibrage, voire même d'imprévoyance en matière d'organisation du Conseil.

Pardonnez-moi, Monsieur DAGNAUD, vous nous demandez désormais d'écourter nos interventions alors que, je vous le rappelle, de l'autre côté, les adjoints, c'est "no limite" dans leurs réponses.

Il y a là aussi un problème de statut de l'opposition. On ne peut pas nous demander de faire un effort sans avoir parallèlement prévu correctement le temps de nos séances de Conseil.

Cela vaut pour nous mais cela vaut aussi pour le personnel qui travaille dans les mêmes conditions que nous. Il y a là un vrai problème et je pense que pour la prochaine conférence des présidents, il nous faut travailler sur des horaires qui correspondent exactement au travail de la séance et de chacun des élus qui prennent la parole pendant cette séance.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur le Président, je vous répondrai sur deux points.

Le premier pour vous rappeler ce que j'ai dit lorsque j'ai invité les membres de l'Exécutif à répondre de façon plus synthétique aux interventions des élus. Je n'ai donc pas fait porter la seule responsabilité de la situation sur les élus non membres de l'Exécutif.

Deuxièmement, vous rappelez à juste titre que nous nous réunissons en conférence d'organisation pour appréhender, en fonction du nombre de délibérations, la durée de la séance.

Ce que nous ne pouvons pas mesurer, au moment où nous nous réunissons, c'est le nombre de vœux déposés par les groupes conformément à leur droit le plus absolu.

Nous constatons avec satisfaction que le groupe que vous présidez contribue bien plus que précédemment à la vitalité démocratique de notre assemblée et je ne sais pas si cela a à voir avec les sensibilités qui existent au sein de votre groupe, et c'est bien d'un point de vue démocratique, mais nous avons assisté à une inflation du nombre de vœux et cela pèse aussi sur l'organisation de nos débats et notre capacité à en anticiper la durée. C'est une responsabilité très largement partagée.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Organisez les séances autrement !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous ne sommes pas ici pour nous envoyer ce genre d'arguments, pas tout à fait à la hauteur de la situation. Je suis dans mon rôle en attirant l'attention du Conseil sur les retards. Monsieur le président, je ne suis pas maître du nombre de vœux déposés ni de la longueur des interventions des élus. Je suis dans un rôle aussi en rappelant tout le monde à un usage plus modéré de la parole qui n'enlèvera rien à la qualité des interventions, d'où qu'elles viennent.

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la situation des personnels de la DGFIP et à l'accès aux services publics sur le territoire parisien.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Continuons s'il vous plaît par l'examen du vœu déposé par le groupe communiste relatif à la situation des personnels de la DGFIP et à l'accès aux services publics sur le territoire parisien.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour le vœu n° 30.

M. Ian BROSSAT. - Vous le savez, les personnels de la Direction Générale des Finances Publiques ont engagé des mouvements de grève depuis plusieurs semaines. Ils sont inquiets du devenir de leur statut et de leur administration.

Ils s'inquiètent notamment des réorientations contraintes sans restriction géographique, sans garantie de salaire, vers d'autres administrations ou vers des entreprises privées. Ils s'inquiètent des possibles recours à l'intérim et d'une généralisation du cumul d'emplois à temps non complet.

La fusion des services des Impôts et du Trésor promet non seulement la suppression de centaines d'emplois sur notre ville, mais aussi de nombreuses fermetures de sites de proximité accueillant actuellement du public.

Considérant que les personnels eux-mêmes ne sont pas informés précisément des restructurations à venir, le Conseil de Paris, sur notre proposition, demande au Maire de Paris d'intervenir auprès du Ministre du Budget, des comptes publics et de la fonction publique en vue d'obtenir une information précise sur le nombre de suppressions d'emploi et de fermetures de site envisagées à Paris.

Par ailleurs, il lui demande de faire connaître son attachement, aussi bien au statut des personnels de la fonction publique, qu'à l'accessibilité effective des services publics sur le territoire parisien.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Bernard GAUDILLERE pour vous répondre.

M. Bernard GAUDILLERE, adjoint. - Je vais essayer d'être aussi concis que possible, puisque vous nous y avez invités. Je le serai d'autant plus que j'ai déjà répondu à une question analogue du groupe MRC au dernier Conseil de Paris.

Sur la fusion elle-même, nous avons évidemment interrogé le Ministère de l'Economie et des Finances, comme nous nous y étions engagés. Le sentiment que nous avons est que cette fusion doit apporter une meilleure qualité de service aux usagers. Au lieu d'avoir deux guichets en face d'eux, un pour le calcul de l'impôt et un pour sa perception, ils n'auront qu'un seul guichet. J'ajouterai qu'en matière de services à la collectivité parisienne, nous avons un sentiment à peu près identique, puisque la réforme a été préfigurée voilà deux ans en donnant au Receveur général des finances l'autorité sur les services fiscaux, et la collectivité parisienne s'en est plutôt bien portée.

Sur les problèmes d'emploi, il est exact que nous n'avons pas aujourd'hui de précisions du Ministère de l'Economie sur ce que sera l'évolution de l'emploi. Je le concède très volontiers au président BROSSAT, et il peut être assuré que la collectivité parisienne sera attentive à ce que l'Etat veille à l'accompagnement des salariés dans cette réforme.

Enfin, je reviens sur un thème que j'ai là aussi déjà évoqué, puisque cette réforme est destinée non seulement à améliorer la qualité du service aux usagers et aux collectivités, mais sans doute également à faire des économies, nous osons espérer que la collectivité parisienne bénéficiera pour partie de ces économies. Je redonne le chiffre que je n'avais donné que de manière approximative la dernière fois : la perception des impôts locaux par l'Etat rapporte à celui-ci à Paris, pour l'année 2007, la somme de 179 millions d'euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je donne la parole au Président GAREL, pour une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Comme nous défendons les services publics autant au niveau national qu'au niveau parisien, nous voterons ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le voeu déposé par le groupe communiste.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le voeu est adopté. (2008, V. 56).

Voeu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'extension du kiosque à journaux situé à l'angle des rues Cambronne et Lecourbe.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à Mme POIRAULT-GAUVIN pour le présenter rapidement, s'il vous plaît, Madame.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Il s'agit d'un vœu qui a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 15e arrondissement, si ma mémoire est bonne, et j'espère que le même sort lui sera réservé dans cette assemblée.

Il s'agit d'un kiosque à journaux, bien connu des habitants du 15e, situé à l'angle des rues Cambronne et Lecourbe. C'est de l'occupation de la voie publique dont il est question, et de l'extension nécessaire de ce kiosque à journaux. En effet, actuellement, les présentoirs sont installés de manière anarchique sur le trottoir.

Les habitants du quartier soutiennent cette demande d'extension et le kiosquier est actuellement destinataire de nombreuses contraventions de voirie. C'est donc un problème qui n'est pas insurmontable.

Malgré nos interventions depuis plus d'un an, rien ne bouge et j'espère que ce vœu sera le déclenchement d'une solution, en tout cas d'une issue favorable pour ce kiosque à journaux. Dans ces conditions, avec mes collègues Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON, Daniel-Georges COURTOIS, Alain DESTREM et les élus du groupe UMPPA, nous émettons le vœu que le Maire de Paris intervienne rapidement en faveur du maintien et de l'extension de ce kiosque à journaux.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - M. Bernard GAUDILLERE pour vous répondre.

M. Bernard GAUDILLERE, adjoint. - Le devenir du kiosque de l'angle des rues Cambronne et Lecourbe est un sujet que nous connaissons très bien, sur lequel les élus de la majorité municipale se sont mobilisés depuis longtemps, à commencer par Anne HIDALGO, et nous sommes très heureux, je le dis sans la moindre ironie, que la municipalité du 15e relaie aujourd'hui leurs efforts.

Le problème de fond est très simple. Une difficulté est due à un potentiel commercial considérable de ce kiosque, car c'est un endroit de passage, un kiosque très fréquenté, qui vend beaucoup de journaux et un espace exigu. Il faut donc trouver des solutions pour que le kiosque puisse grandir, que les piétons, les poussettes et les handicapés puissent passer, que le trafic automobile, notamment celui des bus, ne soit pas entravé.

La première solution trouvée il y a environ deux ans a consisté à déplacer le kiosque de la rue de Cambronne sur la rue Lecourbe. Cette solution n'est manifestement pas suffisante et les services municipaux étudient aujourd'hui la création de ce que l'on appelle dans le délicieux vocabulaire de la voirie parisienne, une oreille sur la rue Lecourbe. Je peux donner à l'ensemble des élus signataires de ce vœu et à tous ceux qui l'ont voté, notamment les élus de la majorité municipale dans le 15e, je peux leur donner l'assurance que nous ferons tout pour que cette étude aboutisse de manière positive.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Quel est donc l'avis de l'Exécutif sur le vœu ? Favorable ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - M. GAUDILLERE vient de dire que c'est un avis favorable. C'est un sujet dont nous nous occupons depuis très longtemps. Nous sommes contents d'avoir été rejoints par la totalité des élus du 15e arrondissement. Nous allons mettre tous nos efforts, bouchées doubles ! Parce que le kiosquier avec qui nous sommes en lien permanent a connu des difficultés. Il a tout de même subi quelques attaques visant à dire que finalement, il n'était pas si bien là où il était placé.

Je me réjouis que tout le monde soit d'accord aujourd'hui pour soutenir l'idée d'un agrandissement de son kiosque.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - J'invite le Conseil à accompagner ces convergences.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A. avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de voeu est adoptée. (2008, V. 57).

Voeu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'évaluation permanente de contrôle de gestion permettant l'analyse des différents marchés.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'évaluation permanente de contrôle de gestion permettant l'analyse des différents marchés.

Je proposerai à Mme Fabienne GASNIER de le présenter.

Mme Fabienne GASNIER. - Ce vœu est relatif à l'évaluation permanente de contrôle de gestion permettant l'analyse des différents marchés. Dans le cadre d'une plus grande transparence de démocratie et d'efficacité, tant pour les directions de la mairie de Paris que pour les élus du Conseil de Paris, et au vu des changements d'orientation politique décidés par la majorité municipale, comme celui de la collecte des déchets ménagers avec la re-municipalisation dans certains arrondissements à partir de 2005, puis semble-t-il, une reprivatisation de la collecte par la Ville à plus grande échelle en 2008, il paraît donc souhaitable de réfléchir à un mode de gouvernance différent.

Face à cette situation passablement contradictoire et compte tenu des propositions de re-municipalisation de certains marchés de la Ville, nous sommes en droit de nous interroger sur la pertinence de ces choix de gestion. Le manque d'outil pour une analyse réelle, dynamique et constructive se fait cruellement sentir.

C'est pourquoi le groupe Centre et Indépendants demande l'étude et l'évaluation de la gestion des marchés sous l'autorité du Secrétariat Général de la Ville de Paris, dont la méthodologie devrait être définie et établie dans le cadre des attributions de la 1ere commission.

Les résultats de ces travaux seraient soumis aux commissions concernées par les marchés ainsi étudiés lors des projets de délibération s'y rapportant.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je me permets de faire une suggestion, chers collègues, qui vaut pour tout le monde.

Présenter un vœu ce n'est pas obligatoirement relire le voeu écrit que l'on a sous les yeux.

On peut le reproblématiser en 2 minutes 30 ou s'abstenir, on a le texte sous les yeux, on peut donc y répondre directement.

Madame MONTACIÉ ?

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe. - Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus.

Les élus du groupe Centre et Indépendants demandent l'étude et l'évaluation des marchés selon une méthodologie définie en première Commission et dont les résultats seraient communiqués aux membres des Commissions compétentes du Conseil lors de l'examen des projets de délibération concernant ces marchés.

Bien sûr, on part de l'hypothèse que cette demande se limite aux seuls marchés publics et non pas aux D.S.P. Je commence donc par rappeler que la Ville passe en moyenne 1.200 marchés formalisés, c'est-à-dire soumis à la Commission d'appel d'offres par an pour répondre à des besoins extrêmement diversifiés.

Je ne parle pas des milliers d'autres qui passeront en procédure adaptée. Chacun de ces marchés, qu'ils soient de travaux de bâtiment, de voirie, de fournitures ou de services sont d'une diversité quasi infinie.

Les travaux préparatoires nécessaires à la décision, c'est-à-dire le recueil des besoins, l'élaboration des pièces administratives, l'étude des secteurs économiques sont effectués par les services.

Ce travail est effectué aujourd'hui par les services avec l'appui des acheteurs experts de la Direction des finances sur les marchés les plus importants.

Pour permettre la continuité du service public, ces analyses sont parfois lancées plus d'un an avant le début de la procédure.

Il est donc illusoire de penser que la première Commission puisse être à même d'évaluer et de prescrire des règles dans un domaine si complexe et si divers.

Par ailleurs, cela reviendrait à changer la nature de cette instance, ce qui est, je le rappelle, de la compétence exclusive de la Commission du règlement de notre assemblée.

Pour autant cette question du contrôle de gestion des différents marchés est une préoccupation centrale portée par la Secrétaire générale selon les axes suivants.

J'en donnerai quelques uns : d'abord par la formation des agents au métier d'acheteur, mieux connaître son secteur d'activité c'est aussi mieux analyser les besoins. Savoir analyser les offres, tirer le bilan de l'exécution d'un marché pour en améliorer la performance lors de son renouvellement en élaborant des guides de bonne pratique, en particulier celle de l'achat mais aussi le guide de l'analyse des offres.

Concernant le guide de l'analyse des offres, je tiens à rappeler que je présiderai une réunion le 30 juin prochain, avec l'ensemble des élus membres de la Commission d'appel d'offres, pour débattre des méthodes, des analyses des offres, de la présentation des rapports d'attribution et du bilan d'information nécessaire sur les marchés exécutés pour pouvoir se prononcer en toute connaissance.

Je m'engage à informer la première Commission de l'avancement de ces chantiers. Parmi les autres axes qui sont une préoccupation portée par la secrétaire générale je citerai aussi le développement des outils informatiques dont l'E.P.M. qui permettra une gestion automatisée de la C.A.O. et enfin la rationalisation de l'organisation de l'achat à la Ville dans la perspective de la création d'une direction achat.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Vous appelez donc à ne pas adopter ce vœu ?

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe. – En effet, d'une part parce qu'il est illusoire comme je l'ai dit de penser que la première Commission puisse être à même d'évaluer et de prescrire des règles dans un domaine complexe et si divers.

D'autre part parce que la Secrétaire générale est déjà en train de porter un certain nombre de ces changements, je donne donc un avis défavorable à ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de cette réponse très précise.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de voeu déposée par le groupe UMPPA, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est rejetée.

Voeu déposé par le groupe "Les Verts" concernant l'aide de la Ville aux télévisions associatives diffusées sur la TNT.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du voeu déposé par le groupe "Les Verts".

Danielle FOURNIER le présente donc au nom de son groupe.

Mme Danielle FOURNIER. - Ce vœu concerne les télévisions associatives. Depuis peu de temps, depuis mars 2008, les chaînes locales de la T.N.T. sont diffusées par voix hertzienne sur Paris et sur le reste de l'Ile-de-France.

On y trouve des chaînes commerciales et trois chaînes associatives qui se partagent une fréquence numérique : cela correspond au voeu qui avait été émis par le Conseil de Paris.

Ces trois chaînes associatives demandent une aide mutualisée notamment pour prendre en charge les coûts nouveaux de diffusion hertzienne. Or, cette aide mutualisée à la diffusion n'a toujours pas pris forme.

Ceci dit, elle n'a pas pris forme pour deux de ces chaînes puisque le Conseil de Paris a délibéré le 4 février dernier pour accorder une subvention de 65.000 euros à une seule de ces trois chaînes associatives : "Cinaps TV" afin de l'aider à lancer son activité.

Les deux autres ont souhaité bénéficier d'une aide similaire pour lancer leur diffusion, à ce jour elles n'ont reçu ni réponse ni aide.

L'un des volets de ce vœu revient à demander à ce qu'il y ait une aide d'urgence identique pour les trois chaînes, notamment pour les deux qui n'ont rien eu.

Un autre volet du vœu concerne l'engagement d'une réflexion plus large que pourrait conduire la Ville, notamment dans le cadre de la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens, ce qui permettrait justement de réfléchir à ce que peut être un soutien à ces chaînes associatives.

Comment leur offrir une visibilité plus grande, notamment à travers ce contrat qui lierait la Ville et les chaînes dans une réflexion commune.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-Bernard BROS pour vous répondre.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint. - Merci Monsieur le Maire. L'engagement immédiat à attribuer des subventions municipales à l'une ou l'autre des télévisions locales paraît à ce jour précipité.

En effet, la mise au point d'une politique municipale globale à l'égard des nouveaux médias locaux n'est pas finalisée. Elle doit prendre en considération un contexte juridico technique très complexe.

Par ailleurs il n'est pas dans la vocation de la Ville de Paris de s'engager dans un soutien financier permanent au fonctionnement d'organes de presse indépendants, ce qui serait malsain.

Deuxièmement, la piste de la subvention n'est pas forcément la meilleure solution pour répondre aux soucis de fonctionnement actuels des nouvelles chaînes de télévision locales.

Les modes d'intervention de notre collectivité peuvent émarger dans plusieurs domaines comme avait déjà pu l'indiquer le Maire de Paris récemment : appui à l'investissement et à l'accès au réseau, soutien à la diffusion et à la communication, fourniture gratuite du contenu ou d'images libres de droits, accès facilité à des locaux en particulier pour les chaînes associatives, appui ponctuel sur des projets particuliers tels que la création de plateaux techniques pour la vidéo en libre accès pour les Parisiens.

La Ville de Paris attend en particulier de la part des chaînes associatives la présentation prochaine d'un projet commun de façon à proposer des solutions mutualisées. Ce projet n'a pas encore été présenté.

En conclusion la Ville de Paris doit encore arbitrer pour la fin de l'année la nature et les modalités techniques et financières de son intervention à l'égard de l'ensemble de ces nouveaux partenaires.

Dans l'attente de ces divers arbitrages je demande que ce vœu soit rejeté, notre avis est défavorable.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de voeu déposée par le groupe "Les Verts" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est rejetée.

2008, DDEE 119 - Subvention à l'association "Comité Montaigne" (8e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 18.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 119, sur lequel Danielle FOURNIER s'est inscrite. Mme Lyne COHEN-SOLAL lui répondra.

Mme Danielle FOURNIER. - Depuis plusieurs années, la Ville encourage les associations de commerçants, qui font des illuminations au moment de Noël, à utiliser des guirlandes lumineuses qui consomment moins d'énergie parce qu'elles sont équipées d'ampoules de basse consommation et de leds.

Or, quand on examine les factures, on se rend compte qu'elles ne diminuent pas, ce qui a pu être mis au compte dans un premier temps de l'achat de ces nouveaux matériels.

Mais quand on regarde précisément, on se rend compte qu'il y a vraiment des augmentations.

Une des réponses à cette augmentation tient peut-être à une pratique quasi générale dans tout Paris : les illuminations de Noël ont tendance à commencer début décembre et il n'est pas rare de voir des guirlandes encore allumées au mois de février.

Ne pourrait-on pas encourager les associations de commerçants à respecter le calendrier, par souci d'économie mais aussi parce que la durée crée l'habitude et émousse considérablement l'aspect magique que peuvent avoir ces guirlandes ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame FOURNIER.

Pour vous répondre, Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Je vous remercie beaucoup, Madame, de poser une question sur les illuminations des commerçants pendant les périodes de Noël, sur lesquelles l'opération "Paris illumine Paris" qui a été mise en place par la Ville de Paris, a permis d'apporter des modifications extrêmement importantes sur la façon dont les commerçants et les associations de commerçants utilisent ces moyens de rendre la Ville plus allumée, plus gaie, sans doute plus commerçante.

Donc nous avons fait passer, avec les associations de commerçants, les illuminations de fin d'année d'un éclairage traditionnel à l'utilisation de matériaux basse consommation.

Ce qui veut dire que, en matière d'investissement, les dépenses sont plus importantes mais, en matière de dépenses, les frais le sont beaucoup moins.

Par exemple, vous vous êtes basé sur le Comité Montaigne dont nous allons voter, j'espère, la subvention cet après-midi.

Je peux vous dire que, d'abord, les subventions versées au Comité Montaigne sont moins importantes qu'elles ne l'étaient, mais surtout que les factures de consommation d'électricité, qui sont déclarées par l'association, étaient de 15.300 euros en 2004, de 8.900 euros en 2005 et de 1.900 euros en 2006.

Quand on voit la différence de 1 à 10, il est quand même très clair que nous avons fait faire des progrès dans la dépense d'énergie, pour prendre cette association.

En ce qui concerne, par exemple, les Champs-Élysées, je peux vous dire que l'installation des nouveaux systèmes d'illumination a fait baisser de manière absolument énorme et remarquable les dépenses d'énergie pour ce lieu.

En ce qui concerne les dates d'éclairage, c'est une tradition à Paris. Vous pouvez tout à fait aller voir les associations de commerçants pour leur proposer d'autres dates. En général, elles éclairent vers le 10 décembre et elles finissent vers le 10 janvier.

Pour la plupart d'entre elles, il y en a peut-être une dans votre quartier, Madame BOISTARD, n'hésitez pas à aller la voir pour la persuader du contraire.

Je sais que les associations dont je m'occupe commencent leurs illuminations vers début décembre, souvent le 10 décembre, car j'inaugure souvent ces illuminations, et finissent en général mi-janvier, quelquefois un peu plus tard. Mais quelques-unes ferment même le 2 janvier et nous avons même des plaintes quelquefois des riverains ! Parce qu'ils se disent que la Ville est un peu pingre !

Je vous engage à aller voir les associations de commerçants et leur parler directement parce que ce n'est pas la Ville qui décide, c'est elles qui décident.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci infiniment. Merci beaucoup.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, rapporteure. - Merci de voter ce projet de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous y arrivons !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 119.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DDEE 119).

2008, DDEE 123 - Avis du Conseil de Paris sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la S.A.D.C.S. "Cartier" pour l'exploitation de sa boutique situé 154, avenue des Champs Elysées (8e). Voeu déposé par le groupe UMPPA en vue d'une ouverture dominicale de tous les commerces sur les Champs Elysées.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 123, sur lequel un vœu référencé n° 34 dans le fascicule, a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Madame, vous avez la parole pour présenter ce vœu rapidement, s'il vous plaît.

Mme Martine MERIGOT de TREIGNY. - Paris reçoit 26 millions de visiteurs par an. C'est la première capitale mondiale du tourisme.

Tout doit être fait pour renforcer l'attractivité touristique de Paris face à une compétition internationale de plus en plus présente.

Bon nombre de touristes étrangers et de tours operators désertent Paris et ses magasins, dès le samedi, pour rejoindre Londres où tout est ouvert le dimanche. Autant de consommateurs qui échappent à notre attractivité économique.

Paris compte à ce jour seulement sept zones touristiques définies par arrêté électoral sur proposition du Maire. Ces archaïsmes législatifs et réglementaires nuisent à l'offre commerciale et donc au développement du tourisme de notre Capitale, en particulier sur les Champs-Élysées qu'aucun touriste ne manque de parcourir.

C'est pourquoi nous émettons le vœu que vous preniez l'engagement de demander le classement de l'intégralité des Champs-Élysées en zone touristique, afin d'y autoriser l'ouverture de tous les commerces le dimanche.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame.

Lyne COHEN-SOLAL, pour vous répondre.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je suis un peu étonnée parce que Mme MERIGOT de TREIGNY n'a pas l'air de savoir que les Champs-Élysées sont classés en zone touristique depuis plusieurs années. Je suis même étonnée parce que le président de la République lui-même l'autre jour, faisant une visite dans une ville de province justement sur les commerces de proximité, a dit qu'un jour, sortant de l'Élysée, il avait voulu aller acheter des choses un dimanche et qu'il s'était présenté sur une rive des Champs-Élysées. Il avait pu acheter, je crois, chez Virgin, mais ce n'est pas à moi de faire de la publicité. Et en face, c'était fermé.

Je suis désolée d'avoir à faire cela au Conseil de Paris : contredire M. le président de la République lui-même ! Pour dire que les deux rives des Champs-Élysées sont classées de la même façon zone touristique. Je ne comprends pas, d'ailleurs, comment M. LEBEL, qui connaît très bien M. le président de la République, ne lui a pas dit cette vérité qui est là depuis très longtemps, puisque avant même 2001, les Champs-Élysées étaient classés zone touristique de chaque côté du trottoir.

Ce classement fait qu'un certain nombre de commerces peuvent être ouverts le dimanche, Madame, qu'ils se trouvent du côté des numéros pairs ou des numéros impairs, à condition qu'ils soient classés, comme la loi qui nous régit actuellement le prévoit, c'est-à-dire "commerce touristique, commerce sportif ou commerce de culture".

Donc c'est exactement la même chose de chaque côté et je suis absolument désolée d'avoir à vous dire que je dois donner un avis défavorable à votre vœu, parce qu'il est inutile, tout simplement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Sur la base de ces précisions, Madame, souhaitez-vous maintenir votre vœu ?

Mme Martine MERIGOT de TREIGNY. - Oui.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le voeu déposé par le groupe UMPPA, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le voeu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 123.

Le projet de délibération est adopté. (2008, DDEE 123).

Voeu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au devenir des marchés parisiens.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le voeu référencé n° 35 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants.

Je donne la parole à Mme Valérie SACHS, à laquelle Mme Lyne COHEN-SOLAL répondra.

Madame SACHS, vous avez la parole.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite, au nom du groupe Centre et Indépendants, attirer l'attention sur quelques-uns des problèmes récurrents que rencontrent les commerçants des marchés parisiens, en illustrant mon propos d'un fait d'actualité : un cambriolage survenu dans la nuit du 9 au 10 mai au marché couvert Saint-Quentin dans le 10e arrondissement.

Le concessionnaire en rejette la responsabilité sur les commerçants, qui, eux-mêmes, considèrent que c'est la gestion du concessionnaire qui est défaillante.

Ce fait divers est, me semble-t-il, l'expression d'un problème plus général qui est celui de la difficile relation entre commerçants et concessionnaires.

Au désengagement de la Mairie de Paris, sur lequel je ne porte a priori aucun jugement et qui aurait dû dynamiser le secteur, s'est ajoutée au fil des années une forme de désintérêt, voire d'incompétence des concessionnaires.

De nombreux professionnels du secteur se plaignent aussi du silence de vos services et de la non-prise en compte de leurs problèmes.

Face à des contraintes de plus en plus nombreuses et strictes, la Mairie de Paris n'est plus l'interlocuteur espéré, garant de l'intérêt général.

Je demande :

- que la Ville de Paris montre l'exemple et encourage les différentes parties à se parler, et nous explique les actions qu'elle souhaite impulser pour la survie du commerce de proximité, notamment alimentaire ;

- que la Ville s'engage enfin à un maximum de concertation et de transparence sur le dossier du renouvellement des concessions d'ici la fin de l'année.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame SACHS.

Madame COHEN-SOLAL ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Madame SACHS, je suis tout à fait prête à aller avec vous dans tous les marchés, les 82 marchés alimentaires de la Ville de Paris, et en particulier dans les marchés que cette majorité municipale a ouverts depuis 7 ans.

Sept nouveaux marchés, c'est pour vous dire comme la municipalité parisienne ne fait rien pour les marchés puisqu'elle a cessé de fermer des marchés, en particulier des marchés couverts comme cela a été fait dans les précédentes mandatures. Quand beaucoup de marchés couverts ont été non seulement fermés mais leurs lieux ont fait l'objet de spéculation immobilière. Ces marchés ont quasiment disparu, je parle par exemple du marché Saint-Honoré, que M. LEGARET connaît bien, mais je peux parler aussi de la place du marché de l'Europe que M. LEBEL connaît parfaitement ou d'autres marchés.

Nous avons-nous au contraire, non seulement rouvert mais dynamisé ces lieux. Je pense au marché des Enfants rouges, bien entendu, vous avez raison, que l'ancienne Municipalité a fermé et voulait faire disparaître au profit d'un parking. Non seulement nous avons gardé ce marché ancien…

(Mouvement de protestation sur les bancs des groupes UMPPA et Centre et Indépendants).

Madame BACH, vous pouvez dire ce que vous voulez, c'est comme cela que ça s'est passé tout de même et vous avez été battu là-dessus dans le 3e.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame BACH, vous n'avez pas la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - C'est comme cela que les choses se sont passées. En plus, nous avons sauvé le marché des Enfants rouges et aujourd'hui, c'est un des marchés qui se portent le mieux, et qui naturellement attire beaucoup de monde.

En ce qui concerne les problèmes qu'il y a eus à Saint Quentin, il est vrai qu'une porte était en réparation et qu'elle a laissé entrer des gens qui étaient malfaisants par rapport à ce marché. Il est vrai que les services de la Ville sont intervenus pour expliquer que des réparations devaient avoir lieu.

Nous allons naturellement faire ces travaux avec le concessionnaire. Je me permets juste de vous dire que je suis tout à fait prête à vous emmener avec moi sur tous ces marchés pour vous montrer combien ils se portent bien.

Les concessionnaires font ce qu'ils peuvent faire avec les marchands, ce n'est pas toujours très facile, et la Ville est toujours intermédiaire entre les concessionnaires et les marchands.

En ce qui me concerne, je donne un avis défavorable à votre vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, avec un avis défavorable de l'adjointe.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est rejetée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au réaménagement du marché Cervantès et de ses abords.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du voeu référencé n° 36 dans le fascicule, et déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je crois que Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN le présente.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce voeu est également très consensuel puisqu'il a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 15e arrondissement. Les problèmes sont anciens mais je profite du début de cette mandature pour lancer un appel pour un quartier qui se sent abandonné. Il s'agit du quartier Bargue qui accueille le marché Cervantès et qui n'a pas bénéficié de gros investissements de voirie depuis très longtemps.

L'environnement est dégradé et il est temps de s'interroger sur les conditions dans lesquelles travaillent les commerçants de ce marché, parfois les pieds dans l'eau. Il faut également s'interroger sur les conditions dans lesquelles les habitants se rendent sur cette place du marché Cervantès.

Voirie très dégradée, je l'ai dit, canalisations fuyantes, accès à la galerie et à la place très difficile, notamment pour les personnes à mobilité réduite ; les camions réfrigérés des commerçants ont massacré leurs suspensions sur le trottoir qui n'offre pas de pente ; il y a une absence d'éclairage et pas de chalets d'aisance pour les commerçants ni de locaux techniques suffisants.

A cela s'ajoute la malpropreté de ce quartier, incompréhensible dans le cas d'un marché alimentaire. Sur les abords du marché, la voirie est également très dégradée à proximité du conservatoire. Il faut également souligner l'existence d'une passerelle au-dessus de la rue Bargue que les habitants veulent voir disparaître. Là encore, il y a un consensus à ce sujet.

Dans ces conditions, avec mes collègues du 15e arrondissement, nous demandons un réaménagement complet de la place du marché, de la galerie couverte. Nous souhaitons que la Mairie de Paris fasse procéder à une étude des aménagements nécessaires, à une évaluation du coût, que toutes ces études soient communiquées, ce qui n'est pas toujours le cas. Les élus demandent aussi à être consultés sur les options qui seront envisagées pour déplacer provisoirement le marché, le temps des travaux.

Que l'on ne me dise pas que les élus de la gauche du 15e arrondissement connaissent parfaitement les problèmes et qu'ils sont heureux que la droite les rejoigne sur ce sujet, car c'est vous qui avez le pouvoir depuis sept ans, c'est vous qui avez les moyens financiers. Si ce quartier vous intéresse, prouvez le et donnez lui les moyens de renaître. Nous comptons sur vous.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Mme Lyne COHEN-SOLAL a la parole pour vous répondre.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Madame, je vais effectivement vous dire que nous sommes extrêmement heureux que vous vous occupiez du marché Cervantès de si près et que vous êtes d'accord avec les élus de gauche du 15e et Mme HIDALGO. En tout cas, en ce qui me concerne, je suis simplement Adjointe au commerce et à l'artisanat et plein d'autres choses, mais là je m'occupe uniquement du marché alimentaire.

Visiblement, il y a des problèmes autour du marché Cervantès qui sont plutôt des problèmes de quartier, de cité d'ailleurs, et qui font que le marché aussi se trouve dans une situation un peu difficile.

Nous sommes absolument pour des études, nous sommes absolument pour que la situation locale de ce marché s'améliore, nous sommes absolument pour que les commerçants ne fassent plus ce marché les pieds dans l'eau, je trouve cela scandaleux. Et nous sommes pour que la mairie d'arrondissement prenne cela en charge avec la Mairie de Paris puisque c'est un travail en coproduction qui doit se faire.

Nous sommes donc absolument pour que les études aient lieu pour que ce soit fait au plus tôt car les habitants du quartier Cervantès ont droit à une qualité de vie, et surtout une qualité de marché qui soit à la hauteur de ce qui se passe dans les autres quartiers.

Je suis pour ce vœu. Merci, Madame.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est adoptée. (2008, V. 58).

Je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et M.R.C. et communiste relatif aux conséquences de la révision générale des politiques publiques.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 37 dans le fascicule, et déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et M.R.C. et communiste.

Il sera présenté par M. Patrick BLOCHE.

Mme BOISTARD répondant.

M. Patrick BLOCHE, maire du 11e arrondissement. - Et quelqu'un de talent !

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Gouvernement a lancé depuis un an un processus de révision générale des politiques publiques, dont l'objectif annoncé est de réorganiser la fonction publique pour améliorer le service rendu au public.

Il faut hélas constater que dans les faits les véritables objectifs de la révision générale des politiques publiques sont de supprimer un grand nombre de postes de fonctionnaires et de limiter les moyens de fonctionnement de l'Etat sur le terrain.

Des fermetures de classes sont annoncées et des hôpitaux qui fonctionnent déjà à flux tendu vont voir les conditions d'accueil des patients se détériorer. Tous les services publics de l'Etat qui favorisent la cohésion sociale dans nos arrondissements et qui répondent aux préoccupations immédiates des habitants sont touchés.

Le Conseil de Paris émet le voeu sur la proposition de Patrick BLOCHE, de Georges SARRE et d'Emmanuelle BECKER, des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, du groupe du Mouvement républicain et citoyen et du groupe communiste, que le Maire de Paris intervienne auprès du Premier Ministre, François FILLON, pour lui faire part de la désapprobation du Conseil de Paris quant à la révision générale des politiques publiques qui inscrit la remise en cause du statut des fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités territoriales comme un objectif, alors que les enjeux et les défis d'aujourd'hui exigent au contraire le choix d'une société solidaire, la promotion de nouveaux biens publics et la mise à disposition des moyens nécessaires au bon fonctionnement de nos services publics, plus que jamais indispensables pour le développement économique, social et culturel pour notre pays.

M. Patrick BLOCHE, maire du 11e arrondissement. - Bravo !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Pascale BOISTARD.

Avant de proposer à Mme ERRECART de répondre, une explication de vote de M. ALPHAND, pour le groupe U.M.P.P.A.

M. David ALPHAND. - Je vois que par ce vœu, notre Assemblée est invitée à réviser à la baisse ses ambitions, puisqu'il y a quelques minutes nous étions invités par le groupe "Les Verts", M. BOUTAULT et M. GAREL à revoir de fond en comble la politique nucléaire de la France en l'espace de quelques minutes, ni plus ni moins. Cette fois-ci, nous revoyons cette ambition à la baisse puisque nous ne parlerons plus que de réforme de l'Etat ; on peut d'ailleurs se demander si c'est vraiment de la compétence de notre Conseil.

Voilà pour l'aspect des principes.

Sur le fond…

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Il s'agit d'une explication de vote, Monsieur ALPHAND, pardonnez-moi de vous le rappeler.

M. David ALPHAND. - J'y viens.

Sur le fond, la majorité municipale a décidemment la mémoire bien courte. Vous citez dans l'exposé de vos motifs la fusion entre la Direction générale de la comptabilité publique et la Direction générale des impôts. Mais permettez-moi de vous rappeler qu'un membre de votre majorité, et même de l'Exécutif municipal, M. SAUTTER, avait lui-même initié cette réforme, sous le gouvernement JOSPIN avec, nous le savons, une fin assez funeste d'ailleurs.

Ce que n'a pas réussi à faire le gouvernement JOSPIN, le gouvernement FILLON va réussir à le mettre en place. Et non pas pour supprimer aveuglément des emplois publics, comme vous pouvez l'avancer, mais plutôt pour essayer de repenser notre Etat, de le recentrer sur ses missions essentielles, et non pas pour brimer les fonctionnaires. Et cessez donc d'agiter comme un chiffon rouge le corporatisme et la disparition prétendue du statut de la fonction publique.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur ALPHAND, nous sommes très au-delà de l'explication de vote.

Veuillez conclure, s'il vous plait.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pardonnez-moi. Nous sommes très au-delà d'une explication de vote. Concluez s'il vous plaît !

M. David ALPHAND. – C'est pour mieux répondre à l'attente des Français et des Françaises, des Parisiens et des Parisiennes que cette révision générale des politiques publiques a été mise en oeuvre et c'est la raison pour laquelle notre groupe U.M.P.P.A., bien évidemment, votera contre ce voeu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci bien.

Madame ERRECART, vous avez la parole.

Mme Marie-Thérèse ERRECART, adjointe. - Ce voeu comme l'a dit Mme Pascale BOISTARD, exprime d'abord l'exaspération des agents de l'Etat concernant le processus de révision générale des politiques publiques. Les fonctionnaires ont bien conscience que les nombreuses suppressions de postes annoncées, 23.000 cette année, 36.000 en 2009 n'entraîneront concrètement pas de revalorisation de salaire ni d'amélioration des conditions de travail. Cette cure d'austérité se traduira par contre par des dégâts pour la qualité du service rendu.

Pour l'Exécutif municipal la modernisation du service public ne passe pas par son démantèlement. Nous ne sommes pas non plus des partisans du conservatisme administratif, et M. Bernard GAUDILLÈRE a dit très justement tout à l'heure que nous n'étions pas opposés à la réforme de la D.G.I. et de la D.G.C.P., pour créer un interlocuteur fiscal unique car cela est susceptible d'améliorer la qualité du service public.

En fait nous souhaitons que soient engagées d'authentiques réformes visant à la fois à mieux satisfaire les besoins des Français à mieux répondre aux aspirations des agents et à engager des économies réelles et durables.

Pour cela il faut certes que l'Etat se mette en mouvement pour s'adapter aux besoins des usagers mais certainement pas dans les conditions actuelles. Le processus de réforme auquel nous assistons aujourd'hui est opaque, incohérent et désordonné dans ses annonces. Nous voulons y opposer un Etat en mouvement au service des citoyens et qui respecte les concertations nécessaires.

Dans ce contexte sont indispensables à la fois une vraie évaluation des politiques publiques permettant la maîtrise des finances publiques, une meilleure affectation des moyens aux besoins et une fonction publique dynamique et compétente qui s'adapte aux exigences liées à la qualité du service public.

C'est modestement ce que nous essayons de faire à la Ville de Paris, et je profite de ce voeu pour saluer l'engagement que je constate au quotidien des fonctionnaires de notre collectivité, leur sens du service public et leurs capacités d'adaptation pour servir toujours plus efficacement les usagers parisiens.

Je terminerai en disant que ce voeu exprime une autre conception de la révision générale des politiques publiques. Je vous invite donc à le voter.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et M.R.C. et communiste, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 59).

Je vous remercie.

Vœu déposé par les groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, Mouvement républicain et Citoyen et communiste, relatif à l'accueil des cérémonies de PACS et de parrainage civil.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du voeu référencé n° 38 dans le fascicule, et déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Je donne la parole à M. Gilles ALAYRAC pour le présenter. Mme Marie-Thérèse ERRECART répondra.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci Monsieur le Maire.

Je crois qu'il faut bien faire le constat qu'à l'égard de certains droits les Parisiens aujourd'hui ne sont pas égaux.

Selon les arrondissements où ils vivent, il y a ceux qui peuvent accéder à la reconnaissance de leurs droits de citoyen et il y a ceux à qui cela est refusé.

Aujourd'hui dans une Ville comme Paris cette disparité n'est ni cohérente ni juste.

Prenons l'exemple des parrainages civils plus connus sous le nom de parrainages de baptême républicain. Nous le savons, cette cérémonie n'a pas de valeur légale.

Mais pour de nombreuses familles elle est un moyen pratique et pertinent de célébrer la venue au monde d'un nouveau-né sans lui donner un caractère religieux.

Le parrainage civil qui a vu le jour pendant la Révolution française en 1794 est un bon compromis quand les parents sont de religion différente ou qu'ils sont athées. Ceci est, je crois, de plus en plus d'actualité dans notre ville. Aujourd'hui en 2008 il n'est pas démodé de souhaiter que son enfant entre symboliquement dans la communauté républicaine, qu'on le fasse adhérer de manière symbolique à ses valeurs, qu'on lui désigne un parrain et une marraine qui s'engagent à suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition.

Et pourtant cette cérémonie est autorisée dans certaines mairies mais pas dans d'autres. Aujourd'hui neuf ans après le vote de la loi sur le PACS, il y a à Paris des mairies qui accueillent en leur sein les cérémonies de signature du pacte civil de solidarité et puis il y a celles, comme par exemple dans le 15e arrondissement, qui persistent à vouloir conserver hors de leurs murs ces couples. Pourtant les lignes bougent, nous l'avons vu récemment dans le 17e arrondissement.

Quel paradoxe, mes chers collègues, de constater que des mairies refusent le PACS, alors que le PACS est devenu consensuel puisque aucune famille politique ne le remet en cause. Quel paradoxe, alors que les familles politiques qui avaient adopté une opposition frontale en soient venues avec pragmatisme à vouloir améliorer le statut du PACS tout en le gardant à distance de ses mairies. Les élus socialistes, radicaux de Gauche et apparentés pensent que la situation est mûre pour reconnaître pleinement la diversité de nos concitoyens jusqu'au sein des mairies.

Soyons modernes je m'adresse en particulier à l'U.M.P. nous voulons tous, je l'espère, que les Parisiens soient égaux dans leur citoyenneté, que l'on vive dans le 15e ou le 18e arrondissement. N'ayons pas une vision datée de ces questions. Nous formons donc le voeu que l'ensemble des mairies d'arrondissement, toutes les mairies, accueillent dorénavant les cérémonies de PACS et de parrainage civil.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur Gilles ALAYRAC.

Mme Marie-Thérèse ERRECART a la parole pour répondre et nous aurons deux explications de vote à l'issue de la réponse de l'adjointe.

Mme Marie-Thérèse ERRECART, adjointe. - Je remercie M. Gilles ALAYRAC, d'avoir mis en évidence une fonction des mairies d'arrondissements qui peut-être n'est pas souvent évoquée dans cette assemblée. Et effectivement d'avoir souligné que le PACS rencontre un très fort succès parmi nos concitoyens. Cent mille PACS on été conclus en 2007. Les Parisiens l'ont largement adopté puisqu'à Paris le taux annuel de PACS est de 20 PACS pour 10.000 habitants contre 9.8 pour 10.000 dans l'ensemble de la France.

Toutes les études sociologiques indiquent que le PACS devient pour beaucoup de Parisiens un évènement majeur de leur vie sociale et collective au même titre que le mariage. Je rejoins donc ce qu'a dit M. Gilles ALAYRAC. Je ne vois pas au nom de quoi on pourrait interdire à des Pacsés d'avoir une reconnaissance officielle dans les mairies d'arrondissements. De même, pour les parents qui souhaitent offrir à leurs enfants une cérémonie consacrant les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, la Maison commune se doit de les accueillir.

A l'heure actuelle, toutes les mairies d'arrondissements dirigées par des exécutifs de gauche permettent ces célébrations. Mais également des mairies dirigées par l'opposition municipale.

Selon mes informations, les mairies des 1er et 5e arrondissements célèbrent ainsi des baptêmes républicains. La mairie du 17e arrondissement serait sur le point d'accueillir des cérémonies de PACS et probablement j'en oublie. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de ces avancées et en espérer d'autres à court terme. Aussi, pour respecter un principe d'égalité et sans esprit polémique, pour que tous les Parisiens quel que soit leur arrondissement de résidence puissent bénéficier des mêmes possibilités, j'émets évidemment un avis très favorable à ce voeu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Deux demandes d'explication de vote.

Celle du groupe U.M.P.P.A., par la voix de son président M. Jean-François LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

J'écoutais tout à l'heure avec attention le Maire de Paris nous expliquer qu'il trouvait la même chose pour le vote des étrangers.

Il nous expliquait finalement tout à l'heure que le conseiller de Paris se substituait trop souvent au législateur. On en a encore une fois la preuve avec ce vœu, Monsieur Gilles ALAYRAC.

On est encore une fois au Conseil de Paris et ce n'est pas à lui de dire la loi autrement.

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - On écoute M. Jean-François LAMOUR qui n'a pas la tâche facile.

M. Jean-François LAMOUR. - Finalement encore une fois plutôt que de travailler sur les dossiers qui importent, qui sont importants pour les Parisiens, les problèmes de logement, de transport, des problèmes de sécurité. On s'enferme encore à nouveau dans un débat qui n'est pas un débat du niveau du Conseil de Paris.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - On sent que vous êtes mal à l'aise.

M. Jean-François LAMOUR. - Pour autant, Monsieur Gilles ALAYRAC, vous l'avez dit, la situation est mûre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je voudrais que l'on écoute l'orateur, s'il vous plaît.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - C'est vous qui êtes un peu mûr.

M. Jean-François LAMOUR. - C'est drôle que l'on n'arrive pas à parler calmement de ce type de sujet alors que l'on a écouté très calmement les deux précédents orateurs. On est très serein sur ce sujet contrairement à ce que vous pensez. Il n'y a strictement aucun problème mais simplement, on veut faire en sorte que dans chacune des mairies d'arrondissements, tel que vous l'avez dit, d'ailleurs, Madame, les positions puissent être différentes. C'est ce que nous souhaitons.

Vous avez oublié de le dire mais le Président de la République pendant la campagne s'est engagé à faire évoluer le PACS, et le contrat d'union civile, qui sera très certainement présenté dans le courant de la prochaine session parlementaire, permettra de faire évoluer notre réflexion et nos positions sur l'organisation de ce que sera le futur contrat d'union civile.

Aujourd'hui, tout simplement, respectons la loi. C'est ma position. Il est bon qu'une assemblée comme la nôtre respecte la loi, simplement la loi.

Pour autant, vous l'avez dit, dans les différents arrondissements les positions sont différentes, tant sur le parrainage civil que sur la cérémonie ou l'accueil qui pourrait être organisé en mairie.

C'est pourquoi le groupe U.M.P. laissera la liberté de vote à ses membres.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Président.

Nous passons à l'explication de vote de François VAUGLIN pour le groupe socialiste.

M. François VAUGLIN. - Je vous remercie.

Je souhaite rebondir sur des propos du Président LAMOUR qui nous parle du contrat d'union civile.

Il s'agit, je vous le concède, d'un débat qui dépasse le Conseil de Paris, cependant à l'occasion du débat présidentiel notamment puis municipal plus récemment, un certain nombre de responsables de la Droite ont pris des positions extrêmement favorables par rapport au P.A.C.S., ont reconnu les erreurs faites alors et ont estimé que le P.A.C.S. devait évoluer.

La majorité gouvernementale aujourd'hui, nous vous en donnons acte, a fait quelques avancées au sujet du P.A.C.S.

Aujourd'hui, derrière ces grandes paroles positives (je pourrais citer Patrick DEVEDJIAN, Nicolas SARKOZY ou au sein de notre enceinte Brigitte KUSTER ou Roxane DECORTE : toutes ces personnes ont eu des propos extrêmement positifs en la matière), je souhaite que l'on arrive à mettre enfin les paroles en actes.

Cela fait dix ans que le débat sur le P.A.C.S. a débuté. Nous avons tous en mémoire le vocabulaire parfois animalier alors utilisé.

Aujourd'hui, alors que 800.000 Français ont un jour signé un contrat de P.A.C.S., nous pouvons prendre acte que c'est une réalité sociale et sociologique dans notre pays et nous pouvons aller un petit peu plus loin en permettant un accueil républicain, car c'est de cela qu'il s'agit : de permettre à ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas se marier d'être accueillis dans la seule communauté qui vaille : celle de notre République.

A ceux des maires qui refuseraient encore la démarche symbolique de cet accueil républicain, je voudrais simplement dire que leur conviction personnelle ne doit pas les conduire à rejeter une partie de nos concitoyens. C'est comme cela que c'est vécu et je considère qu'il s'agit d'un dossier important, Monsieur LAMOUR.

J'espère me tromper simplement en craignant encore quelques réticences, j'appelle mes chers collègues à prouver le contraire en votant unanimement pour ce vœu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Mouvement républicain et Citoyen et communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 60).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux imprimantes des éluEs au Conseil de Paris et des services de la Mairie de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons le voeu référencé n° 39 dans le fascicule, sur lequel Yves CONTASSOT est inscrit.

Maïté ERRECART lui répondra.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, dans le cadre du Plan Climat, il a été décidé de réduire de manière très importante la consommation de papier à la fois pour le fonctionnement du Conseil et pour l'ensemble de l'administration parisienne. Une des premières applications tout à fait intéressantes, nous l'avons pour un certain nombre sur notre bureau, c'est l'application O.D.S. qui permet de gérer toutes les délibérations et les autres documents de manière électronique.

Néanmoins, de temps en temps, nous sommes obligés d'imprimer des documents. Il est possible de faire beaucoup d'économies dans ce domaine et nous souhaitons qu'il y ait à la fois des décisions prises immédiatement en matière d'équipement et de matériel, et que l'on ait un programme assez précis à la fois dans le domaine de la sensibilisation et dans les programmes d'action pour atteindre les objectifs tout à fait ambitieux que nous nous sommes auto assignés si j'ose dire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme ERRECART.

Mme Marie-Thérèse ERRECART, adjointe. - Je donnerai effectivement un avis favorable à l'adoption de ce vœu, il s'inscrit tout à fait dans une orientation prise par le Conseil de Paris à l'occasion du Plan Climat qui prévoit un objectif ambitieux de réduction de la consommation de papier de 66 % à l'horizon 2013.

Le Plan prévoit une démarche progressive et continue de remplacement du support papier par une gestion dématérialisée de l'information, une suppression d'une grande partie des imprimantes personnelles, un paramétrage systématique des imprimantes récentes en recto verso et une incitation des personnels à moins imprimer.

Depuis 2007 toutes les imprimantes achetées sont équipées de manière standard de la fonction recto verso.

A l'heure actuelle, 50 % des imprimantes de la Ville permettent donc cette impression recto verso. Ce taux n'est encore que de 28 % au Secrétariat général du Conseil de Paris mais sera porté très prochainement à 50 %. Nous allons continuer.

L'ensemble des cabinets et groupes politiques a accès à des photocopieurs en réseau leur permettant d'éditer directement à partir de leur ordinateur leurs documents en recto verso.

S'agissant de la généralisation de ces appareils, je ne peux pas vous dire exactement dans quel délai tout cela arrivera, il faut rentrer dans un processus de renouvellement du parc. Il est sûr que chaque nouvel appareil répond à cette nouvelle spécification.

Je peux vous assurer, que ce soit les techniciens de la mission informatique ou les agents de la D.A.L.I.A.T., les personnels publient et communiquent régulièrement des conseils pour qu'effectivement les utilisateurs aient des bonnes pratiques bureautiques réduisant l'impact sur l'environnement.

Je vous invite à voter ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposé par le groupe "Les Verts" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 61).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux structures de la Ville de Paris destinées aux entreprises et chercheurs d'emplois dans le 15e arrondissement.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 40 et 40 bis dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A. et par l'Exécutif.

Je donne la parole à Philippe GOUJON.

Christian SAUTTER répondra en présentant le vœu n° 40 bis.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La grande majorité des structures destinées à favoriser la création d'entreprise et le dynamisme économique à Paris : Maisons du développement, de l'économie et de l'emploi, les incubateurs, les hôtels d'activité et les pépinières ont été implantés dans les arrondissements de l'est parisien pour répondre aux problèmes que ceux-ci rencontrent sur le plan de l'emploi et du développement économique.

Pourtant, pour ne parler que du 15e arrondissement avec ses 230.000 habitants dont 60 % en âge d'activité, ses 120.000 emplois et près de 11.000 entreprises, nous n'avons pas ce traitement.

Le 15e arrondissement est l'équivalent de Bordeaux où l'on recense une mission locale, plusieurs structures dérivées, un P.L.I.E., une Maison de l'emploi, une pépinière d'entreprises et de multiples structures annexes à destination des femmes, des handicapés, des chômeurs créateurs, des technologies de pointe, etc.

Dans le 15e arrondissement rien de tout cela excepté quelques associations qui tentent vaillent que vaille d'aider demandeurs d'emploi et créateurs à concrétiser leur projet. Mais la vitalité économique d'un territoire va bien au-delà : c'est avant tout une synergie entre l'emploi, l'accueil des entrepreneurs, l'accompagnement des décideurs et l'appui aux innovations.

Pour les entreprises, il est important de disposer d'une infrastructure municipale de référence avec laquelle des actions conjointes pourront être menées pour aider, promouvoir et accompagner leur activité, ce qui indirectement influera sur l'emploi.

La Chambre de commerce, la Chambre des métiers et de nombreux organismes annexes recherchent eux aussi des interlocuteurs sur place pour cibler et mener les actions locales dont elles ont la charge.

J'ai l'intention de créer une commission extra municipale de développement économique et de l'emploi ; ce n'est évidemment pas suffisant.

J'estime nécessaire d'opter pour une décentralisation de la Direction du développement économique de Paris au sein des arrondissements, elle offrira au maire des moyens d'action nouveaux pour aider les demandeurs d'emploi, ceux qui veulent se reconvertir, ceux qui innovent et participent à la vitalité de leur économie.

J'avais eu la satisfaction d'apprendre l'implantation d'une M.D.E.E. dans le 15e arrondissement permettant l'extension de celle du 14e arrondissement.

Quelques temps plus tard j'apprenais l'abandon de ce transfert.

En conseil d'arrondissement, le vœu a été adopté à l'unanimité qu'un tel projet voie le jour dans un arrondissement qui, je le disais, recense 10 % de la population parisienne.

J'ai appris aussi l'implantation prochaine d'une mission locale et d'une pépinière d'entreprises dans notre arrondissement et je souhaite que nous soient données au plus vite des précisions sur ces projets, qui ne doivent pas rester un simple effet d'annonce.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci Monsieur GOUJON.

Pour vous répondre, M. SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Merci Monsieur le Maire.

Je me réjouis que tous les élus du 15e arrondissement souhaitent contribuer au développement économique et à la création d'emplois.

M. GOUJON pose deux questions précises, l'une est relative à la Maison du Développement Economique et de l'Emploi et l'autre à l'implantation d'une pépinière.

Sur le premier point, il existait déjà pendant la mandature précédente une Maison du Développement Economique et de l'Emploi basée dans le 14e arrondissement, et qui couvrait les 14e et 15e arrondissements.

Cette maison ayant besoin d'extension, des locaux avaient été trouvés, comme l'a dit M. GOUJON au 273, rue de Vaugirard dans le 15e. Malheureusement, M. GOUJON n'y est pour rien et moi non plus, l'hostilité de la copropriété a fait échouer ce projet. Ce que je peux dire, et ceci est retracé dans le vœu n° 40 bis de l'Exécutif, qui est très proche du vœu n° 40 de M. GOUJON, c'est que nous allons poursuivre la recherche de locaux plus grands pour la Maison du développement économique des 14e et 15e arrondissements, dans un quartier situé à la limite des deux arrondissements, de façon à ce que cette maison puisse agir des deux côtés.

L'autre question est celle de l'implantation d'une pépinière. Effectivement, actuellement, il n'y a pas de pépinière dans le 15e arrondissement, il y a des hôtels industriels, mais ce n'est pas la même chose. Les pépinières ont pour but d'accueillir de jeunes entreprises innovantes qui ne peuvent pas encore payer les prix du marché et qui ont besoin d'accompagnement pour leur réussite.

Je peux donc dire à M. GOUJON, et c'est un plus apporté par le vœu n° 40 bis, que, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Boucicaut, une étude sera entreprise pour étudier la faisabilité d'y implanter une pépinière d'entreprises et je me réjouis que l'ensemble des élus du 15e arrondissement soutiennent un tel projet.

Le vœu n° 40 bis est peu différent du vœu n° 40, mais il lève une sorte d'ambiguïté qui pouvait laisser penser qu'il y aurait une maison dans le quatorzième et une autre dans le quinzième. Il n'y aura qu'une maison, installée à la frontière des deux arrondissements.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - M. GOUJON accepte-t-il de retirer son vœu au profit du voeu n° 40 bis ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je voudrais remercier M. Christian SAUTTER pour ces efforts, pour la recherche de locaux, ce qui n'est pas facile, et pour ce projet de pépinière d'entreprises que nous soutenons sur la ZAC Boucicaut, même si je regrette le non-dédoublement de la MDEE pour un arrondissement qui représente 10 % de la population parisienne.

Je le dis au passage, si cela intéressait M. SAUTTER, un local est actuellement disponible, pas loin du 273 d'ailleurs, au 238, rue de Vaugirard. Peut-être pouvez-vous simplement expertiser la faisabilité de cette proposition ?

Bien évidemment, le vœu qui reprend d'ailleurs largement les termes de celui que nous avions déposé et qui a été adopté à l'unanimité par le conseil d'arrondissement nous convient et je retire mon vœu au profit de celui de l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le voeu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de voeu est adopté. (2008, V. 62).

Voeu déposé par le groupe communiste relatif au service public postal à Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 41 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste, relatif au service public postal.

Je donne la parole à M. BROSSAT pour le présenter et M. SAUTTER répondra.

M. Ian BROSSAT. - De nombreuses suppressions d'effectifs sont programmées cette année à "La Poste" et elles concernent les usagers de Paris.

Celles déjà annoncées concernent 232 postes et d'autres doivent être annoncées dans les 9e, 18e et 19e arrondissements ainsi que dans les arrondissements centraux d'ici janvier 2009. L'entreprise prévoit la fermeture des derniers centres de tri parisiens. Désormais, le courrier au départ et à destination de Paris devra transiter par Gonesse et Wissous. Cela avance l'heure de levée, cela rallonge les délais de traitement du courrier, cela va supprimer 300 emplois à Paris. Cette démultiplication des trajets de camions entre ces différents lieux n'est pas très favorable, c'est un euphémisme, à la préservation de l'environnement.

C'est pourquoi, je souhaiterais, Monsieur le Maire, que nous interpellions la direction de l'entreprise et son ministre de tutelle sur les conséquences des diminutions d'effectifs envisagées et des restructurations en cours, en renouvelant le message de l'attachement des Parisiennes et des Parisiens à un service postal de qualité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - M. SAUTTER pour vous répondre.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, M. BROSSAT revient sur un sujet qui a été fréquemment évoqué par notre Conseil, c'est-à-dire l'évolution du service public de la Poste et des emplois postaux dans Paris.

Nous avons obtenu, et toute la majorité y a contribué, qu'une Commission départementale de présence postale territoriale, qui était prévue par la loi de 1998, dite loi Pierret, soit enfin constituée. Néanmoins, pour des raisons étranges, cette commission ne s'est pas encore réunie.

Pour vous répondre : premièrement, nous allons demander au président de "La Poste" ou au directeur régional ou départemental de "La Poste" de convoquer dès que possible cette commission départementale de présence postale territoriale. Je vous confirme par ailleurs que, comme nous le faisions dans la précédente mandature, nous allons remettre en service le Comité de vigilance pour l'emploi, qui réunit des élus parisiens et les syndicats et le sujet de la Poste pourra très bien être évoqué à la prochaine rentrée.

Avis favorable de l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de voeu déposée par le groupe communiste, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est adoptée. (2008, V. 63).

2008 DVD 57 Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un mur de soutènement dans le cadre de l'opération de construction d'un atelier garage du tramway T3 sur le site sportif Jules Ladoumègue (19e). Voeu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'extension du tramway.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 42 dans le fascicule, déposé par le groupe UMPPA, relatif à l'extension du tramway.

Je donne la parole à M. GIANNESINI, qui est en l'auteur.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Ce vœu vise à approuver le principe et les modalités de passation d'un marché, en vue de la réalisation d'un garage pour le tramway T3, alors même que l'enquête publique est close depuis le 8 juin et que l'avis de cette enquête n'a pas été rendu et peut remettre en question les contours de l'actuel projet.

Cette anticipation prouve quelque part le désintérêt des élus de la majorité pour l'expression des citoyens et la concertation en considérant que leur soutien est acquis. Il faut tout de même rappeler que lors de l'enquête publique sur la première tranche du T3, 91 % d'avis défavorables avaient été émis sur le site des maréchaux. Ou alors peut-être que les élus de la majorité n'ont que faire de l'avis de leurs administrés ?

Pourtant, en l'état, le dossier d'enquête publique présente des faiblesses. Pour ne prendre qu'un seul exemple : la couverture des trémies porte de Pantin conduisant à la formation d'un tunnel routier d'un seul tenant de plus de 500 mètres. Le dossier d'enquête publique ne comporte aucune information spécifique concernant cet ouvrage d'art, ce qui ne permet pas au public de se prononcer sur la question posée. C'est-à-dire, la transformation de l'ouvrage en tunnel de plus de 500 mètres.

L'avis de la commission nationale de la sécurité des ouvrages routiers, prévu par l'article R 118-2-1 et le dossier préliminaire prévu par l'article R 118-3-1 du code de la voirie routière ne figure pas au dossier.

L'absence de ces documents constitue certainement un vice substantiel susceptible de servir de base légale à un recours en annulation de l'ensemble de l'enquête publique, puisque la question du tunnel routier n'est pas dissociée des autres composantes de l'enquête publique.

Pour toutes ces raisons, avec Anne-Constance ONGHENA, conseillère de Paris dans le 19e arrondissement, nous émettons le vœu que toute action engagée sur le projet de tramway T3 soit différée aux conclusions de l'enquête publique.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci. Pour vous répondre, Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - J'émets un avis défavorable sur ce vœu. Je vais rapidement en donner les raisons. Je voudrais rassurer le Conseil de Paris : les travaux ne débuteront pas avant la remise du rapport des commissaires enquêteurs.

Les trois projets de délibération qui concernent la construction du garage sur le site du stade Ladoumègue, puisque nous examinerons deux autres projets tout à l'heure, sont très clairs sur ce point : c'est écrit noir sur blanc, les travaux seront réalisés sous réserve des conclusions de l'enquête publique.

Concernant la couverture des trémies porte de Pantin et la formation d'un tunnel routier, je précise que sur les cinq enquêtes publiques qui se sont conjointement déroulées du 28 avril au 7 juin, une a été spécifiquement consacrée à cette question.

J'ajoute que les registres indiquent seulement deux remarques formulées sur ce tunnel, ce qui, pour un arrondissement aussi important que l'est le 19e, ne semble pas signaler une inquiétude majeure concernant ce tunnel.

Enfin, s'il le fallait encore, pour porter de la quiétude aux élus du 19e de l'opposition, je signale que la Commission nationale de la sécurité des ouvrages routiers sera bien évidemment saisie en temps voulu et avant que les travaux commencent, conformément à la réglementation en vigueur.

Il n'y a donc pas de raison de penser que les travaux ne tiendront pas compte ou n'attendront pas le rapport des commissaires-enquêteurs.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMPPA, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

La proposition de voeu est rejetée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 57.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DVD 57).

2008, DPA 128 - Approbation du principe de réalisation des travaux de démolition de divers bâtiments dans le stade Jules Ladoumègue (19e). - Demande de permis de démolir relative à cette opération.
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPA 128, sur lequel un vœu référencé n° 43 dans le fascicule, a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je crois que c'est Mme ONGHENA qui va le présenter.

Répondront Annick LEPETIT et Jean VUILLERMOZ.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - La surface du centre de maintenance, qui est prévue sur les infrastructures du stade Jules Ladoumègue est un équipement industriel qui a été dimensionné pour accueillir 50 rames Citadis 402, c'est-à-dire plus du double de celles remisées au centre Lucotte de la Porte de Sèvres (21 rames) et qui s'étend sur une surface de 18.000 mètres carrés.

Pour ce qui concerne la superficie du centre Ladoumègue, elle sera comprise entre 40.000 et 45.000 mètres carrés. Pour ceux qui connaissent, cela représente quatre fois la surface de la basilique souterraine de Lourdes, avec création d'une voie d'accès mixte routière et ferroviaire, destinée à l'entrée et à la sortie des rames et à la desserte du port Serrurier qui comporte en plus une décharge publique et une centrale à béton.

Le dossier d'enquête ne donne aucune précision sur les dimensions de cette voie d'accès, ni sur son trafic, ni sur les usagers qui la fréquenteront, ni sur ses contraintes d'utilisation.

L'établissement ferroviaire Ladoumègue présentera la particularité d'être totalement souterrain et recouvert d'une épaisseur de terre végétale supérieure à 1 mètre.

De nombreux points techniques cruciaux restent aujourd'hui en suspens :

- la méconnaissance des dimensions hors tout du centre souterrain en longueur, largeur et hauteur ;

- la méconnaissance des hauteurs intérieures, compte tenu de l'existence de passerelles de maintenances destinées à l'entretien des organes situés en toiture des rames ;

- la proximité du canal de l'Ourcq nécessitera peut-être une structure constructive particulière, destinée à prévenir les infiltrations d'eau ;

- le centre constituera peut-être un établissement industriel classé, imposant alors des normes particulières en matière de résistance au feu, de désenfumage et d'accès pompiers ;

- la ventilation du centre imposera peut-être la création en couverture de dispositifs spéciaux ;

- les incidences sur la pratique des activités sportives n'ont pas été prises en compte ;

- l'épaisseur de la dalle de couverture ne donne pas de précisions suffisantes sur la charge de terre végétale et des plantations à supporter ;

- la dalle de couverture nécessitera certainement des appuis intermédiaires ;

- l'incidence de ces appuis sur l'exploitation du centre n'est pas évoquée ;

- le trafic actuel de la voie BJ 19 pour chaque type d'activité : décharge, cimenterie, vente de matériaux, n'est pas non plus indiqué ;

- la question du positionnement de la piste cyclable de l'Ourcq en bordure du canal et des perturbations possibles avec les activités portuaires n'est pas non plus évoquée ;

- les incidences de la circulation routière Porte de Pantin, du fait du report du trafic du port Serrurier, ne sont pas plus envisagées ;

- la Porte de Pantin, quant à elle, est autorisée aux convois routiers exceptionnels ; cette situation imposera peut-être la mise en place de dispositifs spéciaux de relevage des caténaires, comme sur certaines sections de la ligne T1.

Ces questions techniques s'inscrivent dans un contexte tout à fait particulier qui est celui de la préservation d'un site exceptionnel, tant par sa taille que par sa diversité : le stade Jules Ladoumègue.

(Mme Gisèle STIEVENARD remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence).

Nous avons rappelé durant notre campagne municipale l'importance d'un tel site dans un quartier comme celui de la Porte de Pantin. Il est non seulement vecteur d'intégration, levier de l'apprentissage du sport, mais encore il permet d'apprendre à se dépasser et diffuse des valeurs. D'autres solutions sont possibles pour accueillir beaucoup plus simplement ce parking : par exemple, le site Belliard Championnet appartenant à la R.A.T.P.

La Ville d'Aubervilliers était d'accord pour accueillir ce parking, permettant ainsi une interconnexion avec son TramY.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Auriez-vous la gentillesse de synthétiser votre vœu parce que nous l'avons tous entre les mains ?

Mme Anne-Constance ONGHENA. - J'ai bientôt terminé.

La question des associations sportives utilisatrices des équipements voués à la destruction, des emplois associés et des sportifs nous semble abordée de manière superficielle. Les infrastructures alternatives proposées aux clubs ne sont pas encore prêtes.

Seront-elles capables de proposer les mêmes services que le stade Jules Ladoumègue ? Cette question n'est pas abordée.

Les budgets de travaux pour permettre l'utilisation de ces équipements n'ont pas encore été évoqués dans cette Assemblée, la pérennité des emplois des professionnels des associations encadrant les jeunes de l'arrondissement n'a pas été abordée et le déplacement des scolaires à Bobigny pour pratiquer une heure d'activité sportive n'a absolument aucun sens.

En avril 2008, le Maire de Paris a écrit au Premier ministre pour demander l'engagement financier de l'Etat dans la réalisation du T3. Cette initiative est très intéressante et elle permettra d'alléger la charge reposant sur Paris au titre de l'aménagement du territoire.

Pour aller encore plus loin et dans le souci de préserver la sécurité des Parisiennes et des Parisiens…

(Mouvements divers sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, Mouvement Républicain et Citoyen et "Les Verts").

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je suis désolée, vous avez utilisé plus de 5 minutes pour lire un vœu que nous avons sous les yeux. C'est déraisonnable !

Par conséquent, je vais donner la parole à Mme Annick LEPETIT pour vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Madame la Maire, je me garderai bien d'imposer à notre Assemblée une réponse longue, technique et forcément fastidieuse à chacune des 13 questions posées par le vœu, mais j'invite les auteurs de ce vœu, s'ils le souhaitent, à me saisir dans un autre cadre par courrier, ce qui semblerait assez logique, compte tenu des questions, pour que je puisse leur apporter des réponses précises.

Cependant, deux points à préciser quand même, qui concernent notre Conseil.

Pourquoi le site Ladoumègue ? Parce que c'est cela qui est posé derrière toutes ces questions. Parce qu'en vue d'une extension au-delà de la Porte de la Chapelle, je pense notamment à la Porte d'Asnières, voire la Porte Maillot, c'est le site géographiquement le mieux placé et qui offre la plus importante capacité d'accueil pour le garage et pour la maintenance des rames.

Avant de passer la parole à mon collègue en charge des questions sportives, je veux montrer qu'à travers ce vœu on a deux nouvelles : une mauvaise et une bonne.

La mauvaise, c'est que je pense que ce catalogue, assorti d'une demande de contrôle d'un organisme de l'Etat, masque mal la volonté de l'U.M.P. de retarder le projet d'extension du T3.

Et la bonne nouvelle, parce que c'est écrit dans le vœu, j'ai regardé, l'U.M.P. juge enfin intéressante - c'est le terme employé - l'idée d'une participation financière de l'Etat au prolongement du tramway. Il s'agit là d'une évolution majeure dont nous pouvons tous nous réjouir.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Comme je me suis déjà exprimé beaucoup avec M. GIANNESINI et Mme ONGHENA dans le 19e arrondissement, je ne reviendrai que brièvement sur le vœu.

Il y a, à l'heure actuelle, trois terrains de grands jeux :

- un restera pendant les travaux, c'est le terrain d'honneur qui pourra être utilisé beaucoup plus qu'il ne l'est à l'heure actuelle parce qu'il est sous-utilisé ;

- il y a six courts de tennis découverts qui seront remplacés par deux courts de tennis couverts rue Barbanègre.

Les trois terrains de grands jeux seront remplacés par deux terrains qui seront l'un à Bobigny et l'autre à Nelson Mandela au pied du Grand Stade.

Evidemment, l'ensemble des activités actuelles seront déplacées mais reproposées sur d'autres terrains et d'autres courts de tennis, donc l'activité ne devrait pas en être privée.

Ce qui est évident, c'est que l'on aura peut-être un petit problème pour ce qui concerne les écoles et notamment les écoles primaires, puisque le temps de parcours pour aller sur les deux terrains sera difficilement réalisable dans le temps imparti actuellement pour le sport dans les écoles communales. Mais, en ce qui concerne les collèges, il n'y aura pas de problème puisqu'il pourra y avoir un regroupement des heures.

En ce qui concerne les écoles communales, nous ferons tout pour mettre toute l'activité sur le terrain d'honneur qui, à l'heure actuelle, est insuffisamment utilisé.

En ce qui concerne l'avenir, parce que je crois que c'est cela qui est important, il faut savoir que Jules Ladoumègue sera élargi, c'est-à-dire qu'il y aura plus d'activités sportives ensuite, après les travaux, qu'à l'heure actuelle, puisqu'il y aura six courts de tennis, trois terrains de grands jeux, vraiment de grands terrains de jeux, et puis il y aura également des salles de sports qui viendront en bordure du périphérique et qui viendront donc protéger l'activité sportive sur ce terrain, qui en a bien besoin.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est rejetée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 128.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPA 128).

2008, DPA 166 - Approbation des modalités de passation d'un marché de travaux pour le déplacement de la chaufferie dans le stade Jules Ladoumègue (19e). Voeu déposé par le groupe "Les Verts". Voeu déposé par le groupe UMPPA.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPA 166, sur lequel deux vœux ont été déposés. Le premier a été déposé par le groupe "Les Verts", relatif au remplacement de l'actuelle chaufferie du stade Jules Ladoumègue. Le deuxième déposé par le groupe UMPPA est relatif à la revalorisation des énergies renouvelables.

Je vais donner la parole à Mme Danielle FOURNIER, M. MADEC et Mme ONGHENA.

Madame FOURNIER ?

Mme Danielle FOURNIER. - Pour compléter sur le stade Ladoumègue, la Ville de Paris a voté le Plan climat. Il s'agit maintenant de le mettre en œuvre et de se saisir de toutes les occasions pour le faire, dans un contexte où l'énergie est chaque jour un peu plus chère.

Aussi, la réduction de l'empreinte écologique passe par la réduction des consommations énergétiques et le recours aux installations autonomes de production d'énergies renouvelables.

D'autant que l'on sait, par ailleurs, que le coût parfois élevé de ces installations est largement amorti par la baisse des coûts de fonctionnement des bâtiments qui en sont équipés.

C'est pourquoi il est demandé, lors du remplacement de la chaufferie au fuel de ce stade, d'utiliser les énergies renouvelables.

A cette occasion, on voit bien que la préoccupation environnementale, c'est-à-dire la nécessité de limiter les émissions de gaz à effet de serre, va de pair avec la préoccupation sociale, c'est-à-dire la nécessité de maîtriser les dépenses publiques.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

M. MADEC est resté très présent cet après-midi, mais il a dû nous quitter. Je donne donc la parole à Mme ONGHENA.

Je lui demande, si elle le veut bien, de ne pas rappeler tout l'exposé des motifs de son vœu. A la limite, les quelques lignes du vœu lui-même mais pas tout l'historique ! Merci.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Pour vous le préciser, mon nom de famille se prononce ONGHENA, pour l'avenir !

Ce projet de délibération a pour but d'entériner le déplacement de la chaufferie du stade Jules Ladoumègue et de remplacer une énergie polluante, le fuel, par un autre énergie dont le prix augmente régulièrement, le gaz.

Cette proposition qui nous est faite par l'Exécutif PS-PC-Verts est vraiment tout à fait singulière et nous amène à penser qu'au mieux l'information n'a pas circulé, au pire qu'il s'agit là d'un projet géré trop rapidement. Remplacer le fuel par le gaz dans le contexte actuel n'est pas cohérent.

C'est pour toutes ces raisons et dans un souci d'économie des deniers des Parisiens et de préservation de l'environnement que nous souhaitons qu'une solution technique utilisant des énergies renouvelables soit proposée en lieu et place d'une chaufferie au gaz.

J'ai été brève !

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci de cet effort !

Je donne la parole à Mme Annick LEPETIT pour vous répondre, puis à M. VUILLERMOZ, s'il le souhaite.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Je profite de ces deux vœux pour préciser que le remplacement de l'actuelle chaufferie au fuel par une chaufferie fonctionnant au gaz permettra de rejeter 22 % de moins de carbone par Kwh produit.

Naturellement, je suis disposée à ce que nous allions plus loin encore et, pourquoi pas, étudier la possibilité de recourir à des solutions utilisant des énergies renouvelables. C'est la raison pour laquelle je donne un avis favorable au premier vœu, le vœu n° 44, déposé par la majorité municipale du 19e arrondissement.

En revanche, en ce qui concerne le vœu n° 45, Madame ONGHENA, même s'il a le même objet, ma réponse ne peut pas être la même, au vu des considérants que vous écrivez dans votre vœu. Vous évoquez des "simulacres de concertation" ou encore un "dénigrement de l'avis des Parisiens". Je ne comprends pas ce que cela vient faire ici.

Je donne donc un avis défavorable pour le vœu n° 45.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Monsieur VUILLERMOZ, non ?

C'est bien. On peut passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par la majorité municipale, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de voeu est adopté. (2008, V. 64).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMPPA, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est rejetée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 166.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPA 166).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal (suite).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. – Mes chers collègues, je vous informe que les scrutins sont clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ces scrutins :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction, 38, rue Liancourt (14e) (R. 119) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 40

Non participation au vote : 123

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

Pour : 40

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la démolition et de la reconstruction d'une crèche collective, 12-14, rue Botha (20e) (R. 120) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 40

Non participation au vote : 123

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

Pour : 40

Les candidatures proposées sont adoptées (2008 R. 119 à R. 120).

Voeu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la création de la "Charte du partage de l'espace public".
Voeu déposé par le groupe UMPPA relatif à la sécurité des cyclistes.
Voeu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au Code de la rue et au schéma directeur des déplacements cyclistes à Paris.
Voeu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'autorisation des contre-sens cyclables lors des opérations "Paris respire".
Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner en 3e Commission les vœux n° 46 à 59, ainsi que les vœux n° 48 bis et 52 bis, qui ne se rattachent à aucun projet de délibération.

Je vous propose d'examiner les vœux n° 46, 47, 48, 48 bis et 49 qui se rapportent aux cyclistes.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, est-elle là ? Elle est là.

Je vous donne la parole.

J'ai M. GOUJON également inscrit et M. BOUTAULT.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Effectivement, le vœu du groupe Centre et Indépendants est en rapport avec la sécurité des cyclistes.

Pour faire court, on ne va pas reprendre tout l'énoncé du vœu et je ne vais pas non plus reprendre tous les chiffres que tout le monde connaît, qui ont d'ailleurs déjà été évoqués ce matin dans le cadre d'une question d'actualité.

Nous sommes d'accord tous pour dire que le nombre de cyclistes victimes d'accidents de la circulation est en très forte augmentation, que cette augmentation est très préoccupante et qu'elle est évidemment due aussi à la très forte augmentation de la pratique du vélo. Les déplacements à bicyclette ont, en effet, considérablement augmenté ces derniers temps. Ce qui ne représente tout de même que 3 % des déplacements.

C'est donc un succès, même s'il est relatif, dont nous nous félicitons et qui justifie une mobilisation accrue des élus en faveur de la sécurité des cyclistes, ce dont nous sommes, je crois, tous d'accord.

Nous avons pris acte de l'annonce faite par Mme LEPETIT de la création d'un groupe de travail avec la Préfecture et la R.A.T.P. pour réfléchir à des actions pédagogiques et des campagnes de communication.

Si elles sont nécessaires, ces campagnes de communication ne nous paraissent pas suffisantes. Aussi, nous proposons qu'à l'issue des travaux de cette commission, soit adoptée la création d'une charte du partage de l'espace public, afin de formaliser ses actions pédagogiques et de dépasser la simple opération de communication.

Cela permettrait d'optimiser la réussite de ces campagnes - que nous soutenons, parce qu'il y a des sujets qui dépassent les clivages politiques, surtout quand ils sont abordés avec pragmatisme, c'est-à-dire sans dogmatisme - et pour obtenir une prise de conscience profonde et durable du partage de la voie publique par l'ensemble des modes de déplacement, en appliquant le principe de priorité du plus faible sur le plus fort.

Parallèlement, nous proposons que soit lancée à Paris une expérience de zone de rencontre où la priorité absolue est donnée aux piétons et aux vélos, et où la circulation automobile est tolérée à très faible vitesse, c'est-à-dire la même que celle d'un cycliste.

Cela permettra de nourrir la charte d'un exemple vécu et sensibiliser l'opinion publique, sans pour autant que l'on soit obligé de se mettre tout nu, comme le propose M. BAUPIN. Voilà.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Quelle belle chute !

M. GOUJON a la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de Police, que j'interroge également, mes chers collègues, la pratique du vélo se développe de façon très importante, en particulier du fait du déploiement des Vélib', que nous avons d'ailleurs unanimement voté dans cette enceinte.

Cependant, un certain nombre de dysfonctionnements sont à déplorer. Les vols de Vélib' se multiplient, comme les dégradations d'ailleurs qui, malheureusement, contraignent nombre d'utilisateurs potentiels à renoncer à leur projet, d'autant qu'à certaines stations et certaines heures, le manque de vélos se fait ressentir.

A cet égard, d'ailleurs, l'extension des stations est bienvenue, même si elle a dû être opérée assez rapidement, sans permettre vraiment la consultation des conseils de quartier, par exemple.

Mais le problème majeur, et nous en sommes tous d'accord ici, concerne la sécurité des cyclistes. Les accidents les impliquant ont connu un pic historique, les statistiques l'ont rappelé.

Il est vrai que la conduite de certains cyclistes est risquée, les services de police interviennent à juste titre pour sanctionner les infractions les plus dangereuses.

Je suis un peu étonné d'entendre tel responsable politique pourtant en charge de la sécurité il n'y a pas si longtemps dans notre assemblée mettre en cause injustement la Préfecture de police prétendant que la police a peur des vélos alors qu'elle n'agit que pour préserver leur sécurité.

Certains n'hésitent pas à se mettre en danger en grillant les feux rouge, en circulant le portable collé à l'oreille ou encore en prenant les sens interdits. D'autres circulent dans les couloirs de bus qui leurs sont interdits, slaloment entre les voitures, roulent à trop vive allure sur les voies cyclables matérialisées sur les trottoirs, mettant en dangers les piétons et eux-mêmes.

Les deux derniers accidents mortels étaient dus à ces conduites à risque.

On ne peut pas négliger l'imprudence des novices tant il est évident que l'usager occasionnel de Vélib' a un comportement différent de celui qui utilise quotidiennement sa propre bicyclette.

Dès lors il est du devoir de la Ville de Paris d'engager sans attendre, tant mieux si un groupe de travail se réunit prochainement, une politique de prévention et d'éducation à destination des cyclistes et de tous les usagers de la voirie, y compris les conducteurs de poids lourds dont le comportement même parfois agressif vis-à-vis des deux roues peut être dangereux.

Il s'agit donc d'initier des actions préventives et éducatives précises en complément de celles de la Préfecture de police.

Pourquoi ne pas apposer au moins sur les Vélib' ou sur les bornes d'attache un rappel des règles fondamentales du Code de la route ?

Bien des initiatives peuvent être prises, le groupe de travail doit selon nous se réunir très vite. Nous avons perdu beaucoup de temps, il faut engager d'urgence des actions de prévention et d'éducation pour assurer une meilleure sécurité des usagers de la voix publique à commencer par celle des cyclistes dont nous sommes tous comptables. Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je vous remercie et vais tenter de faire court au vu de l'heure. Je ne vais donc pas relire l'ensemble des deux voeux que j'ai déposés, le n° 48 et le n° 49, mais vais les défendre dans une même intervention.

Nous devrions tous nous réjouir de l'augmentation du nombre des cyclistes à Paris. Ce nombre a été rappelé ce matin par le Préfet : il est en augmentation de 70 % et non pas 33 % alors que les accidents augmentent eux de 21 %.

Bien sûr, ces accidents sont regrettables et dommageables mais ils sont, par rapport au nombre de cyclistes en circulation, bien inférieurs à l'augmentation de la pratique du vélo elle même.

J'ajoute qu'un cycliste ne met que sa propre santé en jeu contrairement aux infractions commises par les motos et les voitures.

Ce n'est pas une raison, bien entendu, pour être complaisant à l'égard des infractions au Code de la route.

C'est une raison, en revanche, pour s'interroger sur ce Code de la Route qui a été formaté pour des engins à propulsion à moteur et non pas pour des cyclistes qui n'ont que leur force musculaire pour se déplacer.

C'est la raison pour laquelle il est indispensable que, d'une part, un Code de la Rue soit mis en oeuvre pour intégrer la circulation de ces véhicules dans les agglomérations, des véhicules non polluants et dont on se réjouit de l'augmentation, d'autre part que des aménagements spécifiques soient réalisés pour les cyclistes, notamment des pistes réservées afin qu'ils puissent se déplacer en sécurité avec des limitations de vitesse pour les autres véhicules quand ils sont contraints de cohabiter.

Par ailleurs les contre-sens cyclables doivent être autorisés dans le cadre des opérations Paris Respire.

À ce titre je souhaite que nous sollicitions le Gouvernement qui a passé à la trappe l'idée du Code de la Rue alors qu'il s'y était engagé dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Celui-ci a été vite oublié.

Par ailleurs, pour notre part, la Ville de Paris doit poursuivre ses efforts de création de pistes cyclables dédiées comme le Réseau Vert, qui devait relier la Seine à La Villette, et qui pour l'instant est resté inachevé, bloqué dans le 10e arrondissement alors qu'il doit gagner le 19e arrondissement. C'est pourquoi je souhaite qu'il y ait un engagement de l'Exécutif sur l'achèvement de ce Réseau Vert.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Annick LEPETIT pour répondre aux voeux n° 46, n° 47 et n° 48.

Il y a un voeu de l'Exécutif. Si besoin est, vous reviendrez sur le voeu suivant.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Il y a effectivement trois voeux à peu près semblables. Je vous propose de les réunir en un seul voeu de l'Exécutif.

Le voeu de Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS demande la création d'une charte de partage de l'espace public et l'expérimentation d'une zone de rencontre.

Il fait explicitement référence au Code de la Rue, c'est également une demande des élus Verts à travers le voeu qu'ils viennent de présenter. Sachez le, le Code de la Rue n'est pas du ressort de la Ville.

Je propose donc que soit repris dans un voeu de l'Exécutif cette demande au Maire de Paris de saisir le Gouvernement pour qu'il adopte et mette en place le Code de la Rue.

D'ici là, bien sûr, il nous faudra, en lien avec la Préfecture de police, poursuivre les actions de prévention et de sensibilisation en direction de l'ensemble des usagers de l'espace public.

Je propose également pour répondre au souhait du groupe "Les Verts" de multiplier les aménagements pour les vélos, de réactualiser, en concertation avec les maires d'arrondissement, le schéma directeur des déplacements cyclistes qui date maintenant de 2003.

Concernant le Réseau vert, je souhaite répondre à Jacques BOUTAULT qu'un premier tronçon, il le sait, a été créé et a absorbé 3,7 millions d'euros des 5,5 millions d'euros prévus pour la totalité du parcours.

Les études sur la réalisation du deuxième tronçon sont en cours. Les coûts sont estimés à plus de six millions d'euros. Cette dépense nécessite bien évidemment un arbitrage lors du P.I.P.P. et il est trop tôt pour s'engager sur ce point.

S'agissant du voeu présenté par Philippe GOUJON, je crois y avoir en partie répondu en lui indiquant la constitution d'un groupe de travail qui s'est réuni dès le 23 mai.

Je ne manquerai pas d'indiquer très prochainement les conclusions auxquelles il a abouti.

Je le précise, j'avais eu l'occasion de le dire en début d'après-midi, concernant les aménagements de voirie et notamment rue La Fayette, un panneau provisoire va être déposé dans quelques jours pour bien signifier qu'il ne peut pas être utilisé par les cyclistes.

Je propose que le voeu de l'Exécutif qui est le vœu n° 48 bis soit adopté par notre Assemblée.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Dans la mesure où il y a ce vœu de l'Exécutif, le groupe Centre et Indépendants accepte-t-il de retirer son vœu ?

Mme Édith CUIGNACHE-GALLOIS. - Je préfère l'idée d'une charte, cependant dans la mesure où ce Code de la Rue ne serait pas en opposition avec le Code de la Route actuel, qu'il y a une harmonie, comme je le souhaitais, et nous le demandons...

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - N'argumentez pas de nouveau, dites seulement si vous retirez votre voeu.

Ce n'est pas l'usage.

Mme Édith CUIGNACHE-GALLOIS. - Je vais tout de même terminer ma phrase. Dans la mesure où il y a respect de l'espace public par tous les modes de déplacement et qu'on ne monte pas un mode de déplacement contre un autre, je suis d'accord pour retirer mon vœu et accepter celui de Mme Annick LEPETIT.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Quelle est la position du groupe U.M.P.P.A. par rapport au voeu n° 47 ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Nous le maintenons, il y avait un certain nombre de demandes au Préfet de police.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Le Préfet de police avait déjà répondu sur la question de la sécurité des cyclistes précédemment dans cette séance.

Le groupe "Les Verts" accepte-t-il de retirer son voeu n° 48 ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Le vœu n° 48 est effectivement retiré compte tenu des engagement que vient de prendre Annick LEPETIT en particulier de l'achèvement du Réseau vert.

En revanche le vœu n° 49 est maintenu car il s'adresse au Préfet de police, c'est un voeu un peu technique puisqu'il vise à modifier l'arrêté préfectoral de 2005 concernant les conditions de circulation dans les zones de "Paris respire".

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 46 est retiré, le vœu n° 47 est maintenu.

Avis de l'Exécutif ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Défavorable.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMPPA avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention?

La proposition de vœu est rejetée.

Le vœu n° 48 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention?

Le projet de vœu est adopté (2008, V. 65).

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Oui, je ne l'ai pas dit car j'ai fait voter les trois premiers vœux, mais le vœu n° 49, évidement, a un avis favorable. Il s'adresse, c'est vrai, à la Préfecture de police.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. – Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts".

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est adoptée. (2008, V. 66).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la circulation des taxis.
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au lancement d'une étude sur l'utilisation des nouvelles technologies au profit d'une optimisation du service rendu par les taxis à Paris.
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. afin qu'une concertation puisse s'ouvrir à Paris, de"bornes intelligentes", utiles tant aux professionnels taxis qu'à leurs clients.
Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner les vœux référencés n°s 50, 51, 52 et 52 bis dans le fascicule, et qui ont trait aux taxis à Paris. Ils ont été déposés par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN et M. David ALPHAND se prépare.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

Il y a donc un protocole qui vient d'être signé par le Ministre de l'Intérieur avec les fédérations et les organisations professionnelles de taxis. Ce protocole prévoit, entre autres, la possibilité d'utiliser une voie réservée de circulation pour les taxis entre l'aéroport Charles-de-Gaulle et Paris.

C'est une expérimentation qui est tout à fait intéressante. Nous pensons que le bénéfice de cette expérimentation risque d'être amputé par l'effet de goulet qui existe déjà à l'heure actuelle à l'entrée du boulevard périphérique et au sortir de l'autoroute A1, à la hauteur de la porte de la Chapelle.

C'est pourquoi nous demandons qu'une étude soit conduite afin de déterminer les meilleurs moyens d'assumer la fluidité des taxis au niveau de cette bretelle.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci de votre brièveté.

La parole est à M. ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Je vais essayer d'être tout aussi bref.

Je crois que le vœu que nous proposons pourrait faire doublement gagner du temps, d'abord, à notre assemblée parce qu'il est assez limpide. Je crois que tout le monde l'a vu, donc je ne le reprendrai pas.

Il s'agit de mandater une mission de conseil, de recruter quelques consultants, pour réfléchir sur la manière de mettre le mieux à profit les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service des taxis parisiens.

Et, quand je disais que c'était un voeu qui nous ferait gagner du temps, c'est aussi un vœu qui ferait gagner du temps aux parisiens parce qu'il est inutile de rappeler la galère lorsqu'il faut essayer de récupérer un taxi.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Mme Catherine DUMAS est-elle là ?

C'est vous, vous auriez pu le faire dans la foulée, allez-y je vous en prie.

Mme Laurence DOUVIN. - J'ai simplement respecté l'ordre qui était inscrit sur les papiers.

Là, c'est un vœu qui consiste à proposer un nouveau type de bornes d'appels, en complément des stations de taxi, de manière, là aussi, à être le plus utile possible aux clients, en signalant leur attente à la borne la plus proche de manière à ce que les taxis arrivent plus vite, ces bornes dites intelligentes seraient donc utiles tant aux professionnels qu'aux clients.

Elles pourraient être notamment financées par la réévaluation du droit annuel de stationnement de 80 euros qui est versé par près de 17.000 taxis professionnels. C'est pourquoi nous proposons que soit organisée, au plus tôt, une conférence qui réunisse les différents partenaires concernés, de manière à avoir un projet d'implantation de ces bornes intelligentes.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Annick LEPETIT a la parole, puisqu'il y a un vœu de l'Exécutif.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Oui, Madame la Maire, je propose une réponse groupée aux trois voeux présentés par le groupe U.M.P.P.A.

Le premier vœu, déposé par Laurence DOUVIN, demande qu'une étude soit conduite pour évaluer la fluidité du trafic pour les taxis, au niveau des bretelles entre l'autoroute A1 et le boulevard périphérique.

Le second vœu, déposé par M. ALPHAND, demande qu'une autre étude soit lancée sur l'utilisation des nouvelles technologies pour les taxis. Et le troisième vœu, déposé par Mme DOUVIN, évoque les bornes d'appels intelligentes.

C'est pour cela que je propose d'adopter un vœu qui prend acte de la signature du protocole entre les représentants des taxis et la Ministre de l'Intérieur, même si l'on peut regretter, Madame la Maire, que nous n'ayons pas été associés à la rédaction de ce protocole. C'est dommage puisque sur 25 propositions, 12 concernent Paris.

D'autre part ce vœu de l'Exécutif rappelle des mesures déjà prises par la Ville de Paris pour améliorer le fonctionnement des taxis. Je pense au numéro unique, à l'aménagement des stations, aux études sur la géolocalisation mais tout ceci, bien évidemment, doit être amélioré.

Et enfin le voeu de l'Exécutif propose que le maire puisse saisir le Préfet de police afin de mettre en place l'agence du taxi, où nous pourrons débattre des modalités techniques de mise en œuvre de tous ces projets et bien d'autres.

J'insiste sur cet aspect des choses, parce que, pour le moment et jusqu'à présent, les relations avec les professionnels des taxis se font souvent en bilatéral alors que, non seulement la Ville de Paris est concernée, mais plus de 80 villes franciliennes le sont également. Nous aurions collectivement intérêt à travailler ensemble.

C'est la raison pour laquelle je souhaite que ce vœu de l'Exécutif soit adopté.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je donne la parole au représentant de M. le Préfet de police.

M. LE REPRESENTANT DU PREFET DE POLICE. - Ces trois vœux concernent les points 15 et 22 du protocole signé par Mme la Ministre de l'Intérieur avec les organisations professionnelles. Le Préfet de police a proposé, dans un courrier adressé au Maire de Paris le 3 juin dernier, la mise en place d'un groupe de travail pour examiner conjointement l'application dans la zone des taxis parisiens des mesures qui concernent cette zone.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Partant de là, je demande aux auteurs des vœux s'ils veulent bien les retirer.

Madame DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je ne sais pas ce qu'est une agence du taxi. Je peux difficilement donner une réponse.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Une précision de Madame LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je croyais l'avoir dit, mais comme je souhaite aller vite pour notre bonne organisation du Conseil, vous ne m'avez pas bien entendu.

A ce jour, Madame DOUVIN, les taxis dépendent juridiquement et légalement de la Préfecture de police. Mais, vous le savez également, ils travaillent à Paris comme dans d'autres villes franciliennes et donc, forcément les communes sont concernées. Ceux qui sont les plus concernés par les taxis, ce sont celles et ceux qui les utilisent ou qui pourraient les utiliser si les taxis répondaient à une demande de plus en plus importante.

Il y a encore quelques mois on ne pensait pas que le Gouvernement annoncerait des mesures comme celles-là.

Il était plutôt pour une déréglementation de la profession.

Il semble qu'il ait fait volte-face, tant mieux ! Il faut réglementer la profession et il nous semble intéressant de monter une structure qui puisse à la fois débattre mais aussi avancer, travailler ensemble, dans laquelle seront représentés les professionnels, les taxis, la Préfecture de police, mais aussi la Ville de Paris et les autres villes franciliennes et, pourquoi pas, la R.A.T.P. et le S.T.I.F.

Je pense que nous avancerions beaucoup plus vite sur un certain nombre de mesures, à la fois d'aménagement de la voirie, bretelles ou autoroutes, mais aussi par une distinction spécifique des taxis, puisque j'ai l'impression qu'à chaque Conseil de Paris c'est un sujet qui revient. C'est souvent le Préfet de police qui est interrogé, mais la Ville aussi participe à son tour pour aider et inciter les taxis à rouler propre par exemple, et aussi à s'équiper.

Je pense qu'il faut que nous puissions avoir une structure juridique pour travailler ensemble.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Voilà, Mme LEPETIT vous a-t-elle convaincue ?

Mme Laurence DOUVIN. - J'attendrai de voir que cette structure soit créée et également si l'opposition y a sa place.

Pour l'instant, je maintiens le vœu. Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Cela veut-il dire que les trois vœux sont maintenus ?

Monsieur ALPHAND ?

M. David ALPHAND. - Pardon de solliciter à nouveau l'Adjoint au maire. J'avais un peu le même doute que Laurence DOUVIN. J'ai à peu près compris quelle serait la représentation de cette agence en interne, quelle pourrait être son champ de compétence.

Néanmoins, quel sera le calendrier ? Voilà ma question avant de me prononcer sur le retrait du vœu que nous avons déposé.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Madame LEPETIT ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Si cela ne tenait qu'à moi, le calendrier serait rapide. La question intéresse d'abord la Préfecture de police puisque, comme je viens de le dire, les taxis dépendent de la Préfecture de police. J'ai bien entendu qu'il y a une volonté de celle-ci de travailler avec la Mairie de Paris puisqu'une grande partie des propositions qui figurent dans le protocole d'accord entre les taxis et l'Etat, signé par la ministre de l'Intérieur, concernent la Ville de Paris.

Je pense donc que nous avons intérêt ici, au Conseil de Paris, à tous plaider dans le même sens et à éviter de travailler sans arrêt en bilatéral, parce que, de fait, nous n'avançons pas vite.

Si vous voulez, comme le maire et comme nous-mêmes, aller plus vite dans le sens de l'intérêt des Parisiens et des Franciliens, il faut que nous puissions faire des propositions sur lesquelles nous sommes tous d'accord. Pour le moment, le protocole qui a été signé concerne l'Etat et les taxis, mais en aucune façon la Ville.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - On a bien compris que du côté de la Ville, il y a une volonté d'aller très vite.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Il y a une volonté, et comme je sais que l'on va venir voir la Ville pour demander des subventions, autant que la Ville puisse donner son avis et ne serve pas uniquement à payer.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Monsieur ALPHAND, un mot sur le retrait ?

M. David ALPHAND. - Tout à fait d'accord sur le bilatéral.

Néanmoins, étant donné que le calendrier est encore très flou, et pour prendre date, nous maintenons ce vœu.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - J'ai compris, donc c'est non.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 50 déposée par le groupe UMPPA, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif..

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 51 déposée par le groupe UMPPA, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif..

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 52 déposée par le groupe UMPPA, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif..

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 67).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'expérimentation du stationnement résidentiel des véhicules sur les places de livraison dans le 3e arrondissement.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 53 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole et à M. AIDENBAUM.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Ce vœu s'adresse plus à M. le Préfet de police qu'à M. le Maire de Paris, mais je demande à M. le Maire de Paris de bien vouloir inviter la Préfecture à réfléchir à cette proposition.

Je reviens à la charge, car ce n'est pas la première fois que je dépose ce vœu. Je l'avais déposé il y a peu de temps, le 21 avril 2008, et je l'avais déposé sous la précédente mandature, ce qui m'avait valu une réponse très complète du Préfet de police de l'époque, m'expliquant que l'on ne pouvait que très difficilement, voire que l'on était dans l'impossibilité de modifier le Code de la Route.

Je reviens à la charge pour vous demander, cette fois-ci, que soit expérimenté, puisque la difficulté semble être que ce soit demandé sur tout Paris, dans le 3e arrondissement, la possibilité donnée aux véhicules de stationner sur les aires de livraison la nuit et le week-end.

Pourquoi dans le 3e ? Parce que c'est un quartier du centre de Paris…

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Vous l'avez rappelé : vous vous êtes souvent exprimé sur le propos. Je propose que vous resserriez votre propos.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement - J'en étais à la troisième ou quatrième phrase... Si vous m'en donnez encore une, je vais faire la proposition que cette expérimentation soit faite dans le 3e arrondissement le plus rapidement possible. D'autant plus, Monsieur le Préfet de police, que depuis un certain temps, nous assistons à des enlèvements systématiques de voiture, comme par hasard, très peu dans la journée, mais la nuit, à minuit, 1 heure et 2 heures du matin. Je pense donc qu'il faudrait remédier à cela, car c'est quelque chose qui est vrai dans le 3e, mais qui se généralise, me semble-t-il, un peu dans tout Paris.

Je vous remercie, et j'espère que cette fois-ci, on ne me dira pas que le Code de la route ne peut pas être modifié. On arrive à modifier la Constitution de notre pays, je pense qu'on peut arriver à modifier les articles du Code de la Route.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Mme LEPETIT et un mot de M. le Représentant du Préfet de police.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - J'émets un avis favorable sur ce vœu, d'autant plus que notre Assemblée a adopté lors de sa séance du mois d'avril un vœu proposé par l'Exécutif demandant au Préfet de police de pouvoir mener de telles expérimentations dans les quartiers où cela s'avérait pertinent.

Monsieur le Préfet de police, son représentant, ne m'en voudra pas d'indiquer d'ores et déjà à notre Conseil, comme j'ai eu l'occasion de le rencontrer sur un certain nombre de points concernant les aménagements de voirie notamment et que la demande de M. Pierre AIDENBAUM a été aussi le centre de notre sujet de conversation, qu'il s'est déclaré favorable pour que le 3e arrondissement puisse être un arrondissement expérimental.

On va entendre l'avis de Monsieur le Préfet de police, mais en tout cas c'est ce que j'ai compris. Il y a une envie mutuelle d'aller plus loin sur le stationnement possible de ces places de livraison. En ce qui me concerne, je suis favorable à ce vœu.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRESENTANT DU PREFET DE POLICE. – M. le Préfet de police s'est déclaré favorable à une expérimentation limitée. La parole de la Préfecture de police sera tenue. Néanmoins, les conditions de cette expérimentation devront être fixées de manière très précise pour ne pas entraîner des difficultés de circulation dans la capitale, puisque les emplacements de livraison ont une fonction économique et urbaine vitale.

Premièrement, une condition est que ces expérimentations se situent dans des quartiers dans lesquels on aura au préalable vérifié qu'il n'existe pas de possibilités de stationnement souterraines non utilisées.

Deuxièmement, les emplacements devront être libérés avant les livraisons effectives habituelles du matin pour ne pas pénaliser les riverains ; cela veut dire très tôt en semaine, à 6 heures, ce qui n'est pas nécessairement compatible avec un stationnement résidentiel jusqu'à 8 ou 9 heures du matin.

Le Préfet de police souhaite également que l'on respecte le parallélisme des formes, puisqu'il y avait une réflexion importante menée par la Ville et la Préfecture avec les organismes représentatifs du commerce dans un groupe de concertation en 2006. Il souhaite que préalablement à l'expérimentation on soumette à nouveau le sujet à cet organisme.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. – Bien, nous avançons et M. AIDENBAUM a eu raison d'être persévérant. M. GOUJON veut la parole. Mais je comprends le sens, il veut se mettre sur la liste d'une prochaine expérimentation !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. – Mais nous sommes favorable à une expérimentation, à condition qu'elle soit très rapide et qu'elle puisse se généraliser le plus rapidement possible à l'ensemble des arrondissements. D'ailleurs, nous avions fait à l'U.M.P. cette proposition lors de l'examen du P.D.P., par voie d'amendement, et c'est une très bonne opportunité pour améliorer les capacités de stationnement à Paris, qui ont été considérablement réduites. Nous sommes pour cette expérimentation et pour sa généralisation à l'ensemble de la capitale.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Comme c'est une expérimentation… Non, je ne vous suggère pas de reprendre la parole les uns après les autres. Comme il s'agit d'une expérimentation, je pense qu'il faudra observer de près ce qui se passe et les effets induits avant de parler de généralisation.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Je suis un peu inquiet sur la réponse de M. le Préfet de police. J'aimerais savoir si on décide aujourd'hui – on a décidé que l'expérimentation serait faite - mais il y a un certain nombre de conditions que vous posez. Je souhaiterais savoir si un groupe de travail se met au travail, dès demain ou après demain, pour pouvoir étudier ces conditions et les propositions ? Sinon, nous en reparlerons dans un an.

Voilà pourquoi je voulais reprendre la parole, pour que soit acté le fait que, dans les plus brefs délais, une commission de travail soit mise en route sur ce sujet.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de voeu est adopté à l'unanimité. (2008, V. 68).

Voeu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au maintien de la desserte du quartier dit des Frères Voisin par le bus 39.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 54 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Je donne la parole à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en quatre phrases : le quartier des Frères Voisin est un des très rares quartiers de Paris qui soit situé au-delà du boulevard périphérique, et d'ailleurs à une certaine distance. Or, il existe une seule liaison en transports publics entre ce quartier et le reste de la capitale, c'est le bus n° 39.

Il s'avère que le S.T.I.F. a envisagé un temps de mettre fin à cette desserte unique en liaison avec le prolongement du T2 de La Défense vers la Porte de Versailles.

Avec mes collègues de gauche du 15e arrondissement, nous avons déposé ce vœu pour souhaiter que cette liaison soit non seulement maintenue par le bus 39 mais même améliorée par un allongement du service de ce bus les dimanches et jours fériés.

Nous proposons à notre Conseil que M. le Maire de Paris saisisse le S.T.I.F. et la R.A.T.P. dans ce sens.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. – Merci de votre brièveté.

Mme Annick LEPETIT pour vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. – Je serai aussi brève, puisque je partage le souci exprimé par Claude DARGENT de maintenir la desserte de ce quartier qui est déjà relativement enclavé et qui ne bénéficie pas d'accès aisé pour rejoindre le cœur de Paris. J'ai déjà adressé un courrier à la directrice générale du S.T.I.F. pour demander que la restructuration de cette ligne soit amendée.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur GOUJON, un mot rapide, si vous le voulez bien.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je me réjouis de cette unanimité.

Nous aussi, dans le soutien que nous avons toujours apporté au T2, nous avons régulièrement exprimé notre inquiétude sur l'abandon de la desserte de la plaine de Vaugirard par le 39. D'ailleurs, j'évoquais déjà, lors de la séance de notre Conseil de mai 2004, les rumeurs sur la suppression du 39. Je récidivais, lors de notre Conseil de Paris de juin 2007. Nous avons rappelé aussi cette nécessité lors du conseil d'arrondissement du 15e.

Récemment la R.A.T.P. me faisait savoir, en tant que maire d'arrondissement, qu'à notre demande, un dossier modificatif de la restructuration de la ligne 39 - avec son report terminus vers la rue du Colonel Avia à proximité du rond point Victor Hugo à Issy-les-Moulineaux - pour maintenir une desserte du quartier des Frères Voisin venait d'être transmis au S.T.I.F. Je remercie la Ville de l'appuyer.

De plus, la mise en service le dimanche et en soirée jusqu'à 22 heures 30 fait partie également des propositions de la R.A.T.P. de renfort d'offres pour 2008. Nous sommes donc tout à fait heureux de cette unanimité. D'ailleurs, nous avons voté un vœu en ce sens lors de notre dernier conseil d'arrondissement.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Voilà, M. GOUJON veut toujours que tout procède de lui, même quand on a la chance d'avoir des propositions convergentes et des initiatives de la part du groupe socialiste, radical de gauche et apparenté.

(Mouvements de protestation sur les bancs du groupe UMPPA).

Je mets aux voix, à main levée, le voeu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le voeu est adopté à l'unanimité. (2008, V. 69).

Voeu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au point d'arrêt Voguéo.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 55 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole est à M. Alexis CORBIERE.

M. Alexis CORBIERE. – Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, pour faciliter le déplacement des Franciliens et développer des modes alternatifs à l'usage de l'automobile, nous souhaitons collectivement, au cours de cette mandature, développer des navettes fluviales qui sont un mode de transport écologique et économique.

C'est pourquoi l'ensemble des élus du 12e arrondissement sont heureux de la mise en place de l'expérimentation nommée Voguéo, service public des navettes fluviales de la Seine, qui débutera très prochainement et qui amènera ceux qui l'utiliseront de Maisons Alfort à la gare d'Austerlitz.

Mais nous souhaitons, par ce voeu attirer votre attention sur le choix de la localisation de l'arrêt actuel dans le 12e arrondissement. Actuellement, l'arrêt proposé est situé entre la passerelle Simone de Beauvoir et le pont de Tolbiac.

Nous pensons qu'une localisation à hauteur du Palais Omnisport de Bercy favoriserait une plus grande fréquentation pour de nombreuses raisons, et constituerait un gage de succès, notamment une meilleure intermodalité des lignes 14 et 6, de stations Vélib', de bus et une meilleure desserte du 12e arrondissement et de ses équipements, notamment du Palais Omnisport de Paris Bercy et du ministère de l'économie et des finances. De plus, cet aménagement à hauteur du P.O.P.B pourrait être utilisé au moment des manifestations organisées par cet équipement.

C'est pourquoi, attachés à la réussite de l'expérimentation Voguéo, qui est la clef de sa pérennisation, l'ensemble des élus du 12e arrondissement, à l'unanimité, propose que le Conseil de Paris émette le voeu que le Maire de Paris saisisse le président du S.T.I.F. afin que la station Voguéo soit localisée à hauteur du P.O.P.B. dès la phase d'expérimentation.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe**.** – Je suis bien sûr favorable à ce vœu et je relaierai cette demande auprès du S.T.I.F. Je veux tout de même dire ici que les délais sont un peu courts puisque comme vous le savez, la phase d'expérimentation du service Vogueo va être lancée à la fin du mois, il sera inauguré le 28 juin. Je tenais à le préciser, comme je tiens aussi à dire que le positionnement des escales a été arrêté par le STIF au vu, bien évidemment, des éléments qui lui ont été fournis et transmis par le port autonome de Paris.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. – Donc, avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le voeu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2008, V. 70).

Voeu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la circulation rue Croulebarbe.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. – Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 56 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts".

La parole est à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. – Oui, c'est très simple, il s'agit de demander à la direction de la voirie et des déplacements de mettre en œuvre, avant la rentrée scolaire, des dispositifs pour ralentir la vitesse des véhicules qui est tout à fait excessive dans cette rue qui comporte deux établissements : une maternelle et un lycée.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Madame Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. – Oui, il s'agit d'une proposition de bons sens à laquelle je souscris pleinement.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le voeu déposé par le groupe "Les Verts".

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention?

Le vœu est adopté. (2008, V. 71).

Voeu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la réalisation d'une étude multicritères concernant la loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n°57 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants.

Je donne la parole à Madame –j'ai vraiment du mal avec votre nom-, à Madame CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. – Je profite d'avoir la parole pour regretter que, tout à l'heure, j'ai levé le doigt, et pourtant je suis devant vous, pour demander une explication de vote sur le vœu n° 55 de M. AIDENBAUM et vous ne m'avez pas vue, alors que je suis juste en face. Je trouve cela dommage. La prochaine fois, regardez bien, ce sera mieux, comme cela tout le monde pourra parler.

Mon vœu est le suivant : l'excellente loi du 1er janvier 2008 sur le dialogue social et la continuité du service public a connu sa première application dans les transports en commun parisiens, en mai dernier, lors de la journée d'action sur les retraites.

Durant cette journée, des milliers de franciliens ont pu ainsi se rendre à leur travail quasi normalement, sans que soit remis en cause le droit de grève. On ne peut donc tous les élus que nous sommes, responsables du bien vivre de nos concitoyens parisiens, nous féliciter de cette mesure respectueuse des libertés de chacun.

Afin d'optimiser son application et d'améliorer le service rendu aux usagers Parisiens ainsi qu'une bonne gestion des conflits, le groupe Centre et Indépendant émet le voeu suivant : qu'une étude multicritères soit menée dans les meilleurs délais afin d'évaluer la réussite de la mise en place de la loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports parisiens et que des résultats chiffrés -ce qui peut être demandé au STIF-, et que des résultats chiffrés et précis soient communiqués aux élus de Paris et aux usagers.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à Madame Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. – Oui, Madame la Maire. Je crains, chers collègues, qu'en nous demandant d'évaluer les politiques publiques mises en oeuvre par l'Etat, vous ne vous trompiez d'Assemblée.

S'il doit y avoir une évaluation de la loi, et il doit y avoir une évaluation de la loi, elle doit être faite par le Parlement qui la vote. Et ce n'est pas au Conseil de Paris, ni à la Ville d'aller mettre en place une évaluation sur une loi mais plutôt aux parlementaires.

Donc, je vous inviterai, bien évidemment, à en faire part aux députés de votre groupe qui ne manqueront pas, j'imagine, puisqu'ils ont voté cette loi, d'en faire son évaluation.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. – Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le voeu déposé par le groupe Centre et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au stationnement des bateaux logements.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. – Nous examinons le vœu référencé n° 58 dans le fascicule, relatif au stationnement des bateaux logements, déposé par le groupe "Les Verts".

M. Yves CONTASSOT a la parole.

M. Yves CONTASSOT. – Oui, le vœu est assez explicite pour que je n'aie pas besoin de rentrer dans le détail. Je vais donc aller à l'essentiel.

Il semblerait, d'ailleurs, puisqu'on a eu l'occasion d'en discuter, que depuis le dépôt de ce vœu, il y a eu des modifications et des échanges de correspondance. Donc, je souhaite néanmoins insister sur un point, c'est que l'on puisse avoir une discussion autour de documents incontestables et précis sur ces zones parce que ce que l'on m'a montré était quand même assez peu précis. On ne sait pas très bien ce qui est du domaine de l'étude et ce qui est du domaine des réponses précises, et qu'il y ait si possible une réunion avec V.N.F, le port autonome, et qu'on les invite en 3e commission. J'avais proposé la 3e mais je suis assez ouvert sur la commission qui pourrait être saisie de ce dossier, pour que l'on puisse y voir tout à fait clair et qu'en attendant, évidemment, le maire demande aux autorités concernées qu'il n'y ait pas de décision irréversible.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole et à Mme Anne LE STRAT pour vous répondre.

Mme Anne LE STRAT, adjointe. – Merci, Madame la Maire.

Notre collègue, Yves CONTASSOT, pointe à juste titre une situation qui a pu apparaître un peu délicate pour certains habitants de péniche et c'est vrai que nous avons été sollicités sur ce dossier. Je tiens à rappeler que la Ville, d'abord, est consciente de la difficulté qu'ont pu rencontrer certains locataires ou propriétaires de péniche, et que M. le Maire de Paris a déjà envoyé à V.N.F un courrier qui faisait part des remarques, justement, aux gestionnaires des berges quant au plan soumis à la validation de la collectivité parisienne, parce que maintenant c'est une obligation depuis la loi de 2006. Donc, il a été répondu à V N F.

Il est vrai que le délai nécessaire à la Ville de Paris pour répondre quant à l'expertise du zonage néanmoins a conduit V.N.F et le port autonome de Paris à multiplier les redevances et nous le regrettons parce que cela s'est fait parfois de manière arbitraire. Et, la Ville est assez consciente de la difficulté que certains gestionnaires de péniche, certains propriétaires de péniches ont pu rencontrer.

Donc, je tiens vraiment à rappeler que la Ville est soucieuse de maintenir ces péniches sur les zones indiquées. Fort de ces réponses, de ces éléments de réponse sur le courrier du Maire, je demande à notre collègue de retirer son vœu et je pense que nous pouvons nous engager, peut-être avec Annick LEPETIT, comme actrice aussi sur ce dossier. Je ne sais pas si c'est en 3e commission ou dans un autre lieu, à pouvoir engager une discussion avec les élus concernés et intéressés pour voir quelles politiques nous pouvons mener avec V.N.F.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Votre avis Monsieur CONTASSOT ?

M. Yves CONTASSOT. - Si j'ai l'engagement qu'effectivement sur la 3e commission, sur la 4e commission, mais à la prochaine commission, c'est-à-dire pas dans six mois, qu'il y ait ce débat, mais j'ai cru comprendre que Madame LE STRAT au moins s'y engage pour la 4e, à défaut de la 3e. Dans ces conditions, je suis d'accord pour retirer le vœu puisque je considère qu'il sera mis en oeuvre.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. – Oui, Madame LE STRAT ?

Mme Anne LE STRAT, adjointe. - Je veux justement répondre que je m'engage pour la 4e.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. – D'accord, Monsieur d'ABOVILLE, vous voulez faire une explication de vote mais comme le vœu est retiré, je ne peux pas vous donner la parole.

Ecoutez, d'une phrase mais en sachant que de toute façon ce sera évoqué en Commission, donc vous aurez l'occasion de faire valoir votre point de vue. Mais, un mot rapide.

M. Gérard d'ABOVILLE. - Je vous remercie infiniment, Madame la Maire. Je voulais juste dire que d'abord, effectivement, un certain nombre de propriétaires de péniche ont dû payer abusivement, à cause de retards qui ne sont pas de leur fait. C'est parce que la Mairie de Paris a mis longtemps avant de répondre, est-ce qu'on a l'intention d'envisager de les rembourser, de faire pression auprès de V.N.F qui a encaissé l'argent ?

Et la deuxième chose, c'est que la réponse qui a été faite est assez ambiguë en ce qui concerne certaines zones puisque, là, il y a des recommandations qui sont faites concernant, notamment l'aspect des belges, etc., et que du coup je pense que le port autonome va devoir refuser les autorisations sur ces zones et que les propriétaires, même s'ils sont prêts à être dans les clous et à respecter leur environnement, ces propriétaires vont continuer à être très lourdement surtaxés.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Cela fera partie du débat.

Je ne suggère pas qu'on l'entame en séance. Cela me paraît déraisonnable.

Voeu déposé par le groupe communiste relatif aux obligations sociales de l'entreprise "Cyclocity".

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Alors, nous allons examiner le vœu référencé n° 59 dans le fascicule, relatif aux obligations sociales de l'entreprise "Cyclocity", qui a été déposé par le groupe communiste.

Monsieur Ian BROSSAT à la parole.

M. Ian BROSSAT. – Merci. Effectivement, ce voeu porte sur la question des conditions sociales, des conditions de travail des salariés de l'entreprise "Cyclocity" qui gère Vélib. J'insisterai sur deux points.

Le premier, c'est que nous avons mis en place "Vélib'" dans le cadre d'une politique de développement durable. Or, le développement durable, c'est l'écologie mais c'est aussi l'attention portée au social et à la question des conditions de travail.

La deuxième idée sur laquelle je voudrais insister, c'est que notre Municipalité, c'est bien naturel, a tiré un profit politique de "Vélib'", puisque c'est un succès et 94 % des usagers en sont satisfaits. Mais on ne peut pas considérer que les aspects positifs de "Vélib'" seraient à mettre au crédit de la Municipalité et que les difficultés sociales rencontrées par les salariés de "Vélib'" ne nous préoccuperaient pas.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé ce vœu. Il vise à ce que la Municipalité interpelle Decaux, qui gère "Cyclocity", afin de demander que des relations sociales convenables existent au sein de l'entreprise, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Sur ce sujet, le vœu présenté par Ian BROSSAT et les élus communistes, je voulais donner quelques informations.

La première, c'est qu'en février dernier, les services de la Ville ont reçu un agent qui a été licencié. A la suite de cette entrevue, un état des lieux précis a été demandé à la société "Cyclocity". Le rapport rendu fait état de dysfonctionnements mais qui sont désormais en voie d'être réglés. Il y a donc, me semble-t-il, un progrès.

Plus globalement, et afin d'effectuer un suivi des conditions de travail, la Ville de Paris a instauré, au début du mois de juin, un dispositif de contrôle régulier des moyens mis à disposition des salariés. Bien évidemment, la Ville n'a aucune obligation ni aucun pouvoir au plan légal et réglementaire, mais elle souhaite, bien sûr, connaître les conditions de travail des salariés et, au besoin, interpeller la société sur les éventuelles carences.

Enfin, je vous informe que j'ai moi-même prévu de recevoir très prochainement les salariés de "Cyclocity" à leur demande, même si j'ai déjà eu l'occasion, notamment dans le cadre de la campagne municipale, d'avoir des discussions avec eux.

J'émets un avis favorable sur les tenants de ce vœu. Je tiens à préciser que le groupe des élus communistes a fait un communiqué qui est paru cet après-midi dans une dépêche de l'AFP. Je n'ai pas vu le communiqué, mais en tout cas la dépêche AFP reprend des propos beaucoup plus durs que ceux qui sont dans le vœu.

Tel qu'est écrit le vœu proposé par les élus communistes, bien évidemment, j'émets un avis favorable.

Mme Gisèle STIEVENARD, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste.

Qui est favorable ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de voeu est adoptée. (2008, V. 72).

2008, DEVE 35 - Lancement d'un marché négocié de travaux pour la réhabilitation de la passerelle suspendue au parc des Buttes Chaumont (19e).

Mme Gisèle STIEVENARD, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 35, relatif au lancement d'un marché négocié de travaux pour la réhabilitation de la passerelle suspendue au parc des Buttes Chaumont (19e).

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Vous le savez, il y a eu un concours, voici quelques années, pour la rénovation intégrale du parc des Buttes Chaumont, malheureusement concours qui n'a pas pu être mis en œuvre pour des raisons juridiques.

Néanmoins, des travaux ont été entamés visant à conforter les sous-sols, où il y avait de graves difficultés.

Aujourd'hui, ce projet de délibération nous propose d'aller un peu plus loin et de rénover ce qui en a bien besoin, notamment la passerelle.

La question est très simple : est-ce qu'on pourra avoir une vision d'ensemble de ce qui est envisagé sur le parc des Buttes Chaumont qui a vraiment besoin d'énormément d'investissements pour être mis, si j'ose dire, aux meilleurs normes environnementales mais aussi de sécurité ?

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Est posée au travers de la question des Buttes Chaumont, la rénovation des grands parcs parisiens qui sera une de mes priorités sous cette mandature, au même titre que la création des 30 hectares de nouveaux espaces verts.

Les deux doivent aller de pair, car il n'est pas question de créer de nouveaux jardins si cela doit se traduire par un dépérissement des anciens et par une absence de leur mise aux normes, en matière de gestion écologique notamment.

A ce titre, j'ai demandé à la DEVE de me proposer un programme de rénovation des Buttes Chaumont. Ce parc, considéré comme l'ultime chef-d'œuvre du style paysager, est en effet construit à l'emplacement d'anciennes carrières de gypse où l'on constate aujourd'hui d'importants désordres : instabilité importante dans le pic et les enrochements de la falaise de l'île, amorce de fontis dans les pelouses et circulations, etc.

Cela pose à la fois des problèmes techniques et aussi des problèmes de sécurité importants.

Certaines zones sont déjà fermées au public : chemin dans la falaise, passerelle suspendue, objet du présent projet de délibération. Et il est à craindre que le parc soit progressivement interdit aux promeneurs, si l'on n'accélère pas le programme de rénovation.

Des travaux, comme l'a signalé mon collègue Yves CONTASSOT, ont en effet déjà été engagés sous la précédente mandature pour quelque 10 millions d'euros, pour l'essentiel des injections de béton dans le sous-sol.

Le programme que nous envisageons dans cette mandature passe à la vitesse supérieure, puisqu'il totalise quelque 40 millions d'euros.

Les travaux à engager rapidement sont les suivants :

- l'achèvement de la consolidation des sous-sols, principalement autour du lac, représente 3 millions d'euros ;

- la réfection de tous les réseaux hydrauliques qui datent de près de 150 ans, en fonte, et qui posent aujourd'hui de gros problèmes, objets de nombreuses fuites à l'origine de la dissolution du gypse et des désordres en sous-sol et des voiries, cela représente un budget de 12,5 millions d'euros ;

- la remise en état de l'île et de la falaise, qui posent d'énormes problèmes de sécurité, pour 22 millions d'euros.

Je souhaite inscrire ce programme de travaux au PIPP. Il permettra de faire face aux problèmes structurels du parc. Il devra être suivi, sous la mandature suivante, d'une dernière tranche de travaux : restauration du pont Eiffel, remise en état des ruisseaux, des cascades et des gués, etc., l'objectif de la Ville pouvant être d'avoir un parc totalement rénové à l'occasion du 150e anniversaire du parc en 2017.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DEVE 35).

2008, DEVE 40 - Affectation d'une parcelle du domaine public du Jardin Blanc, parc André Citroën (15e), en vue d'y implanter un manège enfantin.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 40, sur lequel un amendement n° 60 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - C'est Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Madame de CLERMONT-TONNERRE, allez-y !

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Madame la Maire, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à resituer ce dossier dans son contexte et à rappeler que la demande d'implantation de ce manège tourne dans les services municipaux depuis plusieurs années.

A l'origine, ce manège n'avait pas vocation à s'installer dans le 15e. Son implantation, entérinée par arrêté municipal de 2006, était prévue dans le square Maurice Gardette dans le 11e arrondissement mais, devant l'opposition des riverains de ce square, la Ville, qui s'était engagée vis-à-vis du concessionnaire, a été contrainte de rechercher un nouveau site.

Il a donc été décrété que le manège viendrait s'installer dans le 15e. Pourquoi pas !

En soi, le projet est très positif et sympathique dans son principe mais, dans les faits, une concertation minimum eût été souhaitable.

Le projet est positif sur le principe, dans la mesure où nous souhaitions que de nouvelles activités d'animation soient implantées dans le parc Citroën et en particulier sur les 5.000 mètres carrés situés du côté de la rue Leblanc, dont nous attendons depuis des années l'aménagement.

En revanche, une concertation minimum eût été souhaitable. Il aurait été, me semble-t-il, de bonne façon de discuter en amont avec la mairie d'arrondissement de la meilleure localisation possible pour ce manège, ce qui d'ailleurs aurait pu donner lieu à une consultation du conseil de quartier concerné, afin d'éviter que le loupé du 11e arrondissement ne se répète dans le 15e.

Par ailleurs, une réelle discussion en amont aurait permis de corriger les approximations qui accompagnent ce projet de délibération.

Premièrement, le projet de délibération nous dit que le projet a été présenté dernièrement à la Municipalité parisienne. Or, dans les faits, la demande du concessionnaire date d'il y a cinq ans.

Deuxièmement, pour avoir eu plusieurs échanges avec le futur concessionnaire, le manège ne pourra pas être installé avant le mois d'octobre, pour des contraintes matérielles, et non au mois de juillet, comme vous nous l'aviez fait miroiter.

Enfin, vous nous annoncez, dans l'exposé des motifs, l'implantation d'un manège sur le thème des animaux en voie de disparition. Je précise qu'il s'agit là d'un tout autre projet, de grande qualité d'ailleurs, qui sera réalisé avec l'Ecole Boulle, à l'horizon 2010, mais qui n'a rien à voir avec celui dont nous discutons.

Ceci étant dit, Madame la Maire, mes chers collègues, je vous propose, pour faire avancer ce projet, un amendement voté à l'unanimité du conseil du 15e, afin qu'en cas d'une nuisance avérée pour les riverains, et après concertation cette fois, le manège puisse être déplacé du Jardin Blanc vers l'extension du parc André Citroën, dont les habitants attendent d'ailleurs la réalisation depuis des années.

Mais nous ne désespérons pas d'être entendus, puisque Mme GIBOUDEAUX a bien voulu accepter de venir dans le 15e tenir une réunion de concertation sur ce projet d'extension du parc, ce dont nous la remercions vivement.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

D'ailleurs, je donne la parole à Mme GIBOUDEAUX à ce propos.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - D'abord, je me réjouis que ce projet de délibération ait été voté par le conseil municipal du 15e arrondissement. Un report avait été demandé au conseil précédent et il est important de pouvoir implanter ce manège dans ce quartier.

Il n'y a pas de manège dans ce grand jardin. Le contexte n'est pas le même que celui du square du 11e arrondissement. Il s'agit d'un grand parc, il y a une vraie demande à la fois des utilisateurs du parc mais aussi des riverains et des familles de pouvoir disposer d'un manège.

Concernant l'installation de ce manège, il est techniquement possible qu'il s'installe cet été. Le concessionnaire du manège n'est pas prêt et ne souhaite pas s'installer rapidement, cependant au niveau technique il n'y a aucune impossibilité à ce que le manège s'installe dès mi juillet dans ce parc.

Pourquoi cet amendement ? Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE avait demandé cette réunion de concertation afin que l'on parle plus généralement du projet d'extension du parc André Citroën.

Il est vrai que c'est plus intéressant de venir à une réunion de concertation et d'information avec une possibilité de mettre ce manège à un autre endroit. J'avais expliqué à Philippe GOUJON que nous avons une impossibilité aujourd'hui de le situer à un autre endroit. Le concepteur du parc est tout à fait autorisé à nous imposer une situation très précise de l'implantation de ce manège.

Dans un esprit d'ouverture et aussi parce que nous ne souhaitons pas que ce manège pose problème ainsi que dans un esprit d'apporter une animation différente sur l'extension, j'avais proposé cette ouverture.

Je suis donc tout à fait favorable à cet amendement et tout à fait disposée à tenir cette réunion d'information, de concertation sur l'extension du parc André Citroën et aussi d'information sur les travaux futurs prévus dans ce parc.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 60 déposé par le groupe UMPPA.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 60 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DEVE 40).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au "Pavillon de l'Eau".

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner le voeu référencé n° 61 dans le fascicule, relatif au "Pavillon de l'eau" et déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à M. Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Le "Pavillon de l'eau" s'est ouvert dans le 16e arrondissement il y a maintenant un an avec l'objectif d'une animation pour les jeunes et pour les scolaires.

C'est un musée relativement important qui s'étend sur trois étages, 1.200 mètres carrés, un amphithéâtre de 122 places et une cafétéria importante. Le Conseil d'arrondissement du 16e souhaiterait aujourd'hui avoir quelques précisions sur ce musée de l'eau.

Nous souhaitons que le Maire de Paris saisisse l'Inspection générale de la Ville pour diligenter une enquête afin que la transparence soit faite sur le "Pavillon de l'eau" portant sur les moyens humains et financiers mis à la disposition de cette structure et sur sa fréquentation en précisant en particulier le nombre de scolaires parisiens visiteurs et le bénéfice tiré de cet espace par la population parisienne.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Anne LE STRAT pour vous répondre.

Mme Anne LE STRAT, adjointe. - Je me réjouis de l'intérêt un peu subit que porte l'U.M.P. au "Pavillon de l'Eau" ainsi que de la publicité qui lui est faite.

Je regrette l'absence du nouveau maire du 16e, Claude GOASGUEN, qui a demandé à diligenter l'Inspection générale.

M. David ALPHAND. - C'est le Conseil d'arrondissement qui en a fait la demande.

Mme Anne LE STRAT, adjointe. - Je l'ignore. Il se trouve que ce pavillon a été inauguré il y a un an par le Maire de Paris et le précédent maire du 16e, avec qui nous avons toujours travaillé en bonne intelligence, lui et son équipe municipale, autour du projet du "Pavillon de l'eau".

J'invite d'ailleurs la nouvelle équipe du 16e arrondissement à venir le visiter, à assister à ses activités, je pense qu'ils seront alors rassurés sur son intérêt.

Vous l'avez rappelé, ce lieu est un espace dédié aux activités pédagogiques autour de l'eau, je souhaite rappeler que c'est un lieu dédié à l'eau sous tous ces aspects, c'est un lieu de débat, d'exposition, d'accueil du public scolaire et périscolaire.

Je souhaite rappeler que, alors qu'il n'a qu'un an d'existence et qu'il soit en conséquence difficile à évaluer, plus de 130 classes sont venues au "Pavillon de l'Eau".

Nous sommes sur une moyenne de 2.500 à 3.000 visiteurs par mois. Nous faisons environ deux expositions et débats par mois. Cela tourne avec des artistes, des conférenciers, etc. Il y a encore quelques jours nous avions une conférence sur le service public de l'eau et la gestion de l'eau aux Etats-Unis. C'est un lieu très ouvert.

Vous aurez tous les renseignements en vous adressant aux équipes d'"Eau de Paris". Lorsque vous évoquez les moyens humains vous parlez des moyens humains d'"Eau de Paris", cela fait partie de leur mission d'informer les Parisiens et le public en général sur le service de l'eau et le thème de l'eau.

Les moyens humains sont ceux qui étaient déjà dévolus au sein d'"Eau de Paris" pour ces activités et qui ont été redéployés au "Pavillon de l'eau".

Je tiens à rappeler que ce lieu se gère en partenariat avec les autres lieux de l'environnement à Paris tels que les espaces gérés par Paris Nature avec le musée des égouts.

Je rappelle également que ce "Pavillon de l'eau" peut être loué, hors de ces temps d'exposition et de débats organisés, à tous ceux qui veulent l'utiliser pour des débats et des conférences.

Pour vous montrer que nous ne sommes pas sectaires, il a même été loué lors du Grenelle de l'environnement par le M.E.D.E.F. pour parler de ses activités en matière de développement durable.

C'est pour vous montrer toute l'ouverture que nous avons pour gérer ce pavillon.

Je pense qu'il n'est pas vraiment nécessaire de diligenter une enquête de l'Inspection générale au vu des nombreux éléments que je vous ai donnés.

Je pourrais continuer mais ce n'est pas le lieu dans cette Assemblée, je vous invite à vous rapprocher de l'équipe du pavillon pour avoir toutes les informations disponibles.

Je vous invite évidemment à venir ensemble lors des prochaines activités organisées.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Votre avis sur ce vœu est donc négatif ?

Mme Anne LE STRAT, adjointe. - Je pense que c'était assez clair. Il est évidemment défavorable.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. – Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par l'UMPPA, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

La proposition de vœu est rejetée.

2008, DDATC 43 - Signature d'une convention avec l'association "Cafézoïde" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 12.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDATC 43 pour la signature d'une convention avec l'association "Cafézoïde", se situant dans le 19e arrondissement.

Je donne la parole à Anne-Constance ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - La situation financière de l'association présentée dans les éléments joints à ce projet de délibération nous amène quelques interrogations.

En effet, en 2005 le déficit de l'association est d'environ 22.000 euros soit 10 % du budget.

En 2006, le déficit se creuse et tombe à 38.000 euros soit 13,5 % du budget. Il n'y a pas d'élément finalisé pour l'instant pour 2007.

La masse salariale représente dans le budget prévisionnel 71 % des dépenses ce qui paraît vraiment très important. La subvention aujourd'hui demandée représente 4 % du budget.

Comment s'assurer que l'on ne déroge pas aux règles de financement de la Ville ? Que l'on ne subventionne pas un déficit ? D'autant que le projet de délibération ne nous a pas paru très clair et que nous ne faisons pas le lien entre l'objet de l'association, son activité et l'objet de la subvention demandée.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Hamou BOUAKKAZ pour vous répondre.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Chers collègues, les remarques d'Anne-Constance ONGHENA sont fondées parce que nous sommes sur un terrain expérimental.

Cette association est l'une des rares expériences de café à destination des enfants. Comme vous le savez, nous sommes dans des quartiers où les repères familiaux sont brouillés, s'estompent et où il y a besoin de telles structures pour redonner du cadre et des règles.

Vous me donnez opportunément l'occasion de rendre hommage et de saluer le travail extrêmement important fait par cette association, qui est chère à notre présidente de séance, qui la connaît bien. Cette association est suivie par un certain nombre de directions de notre Ville, que ce soit le bureau des Temps, la D.A.S.E.S., ou la D.D.A.T.C.

Vous soulignez des problèmes importants. En effet, on peut expérimenter, mais il faut avoir le souci des deniers publics. C'est ce à quoi nous sommes très attachés. C'est pourquoi nous avons fait suivre cette association par un point d'appui, le point d'appui que l'on appelle projet 19, de façon à l'aider à mieux se solvabiliser.

Des gains sont à faire en sollicitant d'autres partenaires financiers, par exemple la CAF, en recouvrant un peu mieux les adhésions des enfants, des parents, en facturant un certain nombre de services que cette association donne, tant du fait de son expérience pour créer des cafés associatifs dans toute la France ou en louant son local à un certain nombre de structures.

Je suis optimiste et vous pouvez me faire confiance pour que, dans les années qui viennent, je vous donne d'excellentes nouvelles du redressement de cette association.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Il est vrai que cette association a attiré l'attention de nombreux médias car elle fait un travail original auprès de familles et de jeunes enfants. Je vous invite à leur rendre visite. Mon collègue à raison de dire qu'il faut évidemment agir avec rigueur.

Quant à la charge en personnel, honnêtement, si vous regardez la structure des budgets des associations, vous vous apercevrez que les charges de personnels constituent l'essentiel de leur budget. Cela n'est pas propre à cette association.

Je mets aux voix le projet de délibération DDATC 43.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DDATC 43).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" visant à rembourser tous les conseillers d'arrondissement de leur abonnement à "Vélib'".

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 62 dans le fascicule qui ne se rattache à aucun projet de délibération.

Je donne la parole à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Il s'agit de poursuivre le travail que l'on a commencé au dernier Conseil de Paris pour aider les conseils d'arrondissement, particulièrement ceux qui ne sont pas indemnisés, pour exercer dans des conditions minimales leur mandat.

Il s'agit de simplifier un certain nombre de règles qui existent, qui permettent au conseiller d'arrondissement, dans des conditions tout à fait rocambolesques et absolument irréalistes du point de vue des coûts, de pouvoir utiliser le service "Vélib'".

Aujourd'hui, dans des conditions tout à fait complexes, par lesquelles il faut se faire rembourser à chaque location, le coût d'encaissement ou de remboursement est très supérieur au coût du service lui-même. Il s'agit de simplifier le dispositif, comme nous l'avons fait pour les fonctionnaires, alors que l'on nous avait expliqué dans un premier temps que ce n'était pas possible. Au bout de quelques mois, on s'est aperçu que c'était la bonne solution.

Il s'agit d'étendre les mêmes règles et les mêmes dispositifs à l'ensemble des conseillers d'arrondissement, pour être de bons gestionnaires, comme le Maire nous y invite régulièrement.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Je ne rappellerai que pour mémoire le soutien que la municipalité apporte au développement de tous les modes de transports alternatifs à la route. Le succès éclatant de "Vélib'" auquel Yves CONTASSOT faisait référence à l'instant en est une illustration parmi de nombreuses autres.

Nous avons élargi aux adjoints aux maires d'arrondissement et aux conseillers d'arrondissement le bénéfice de la mise à disposition d'une carte de transport "Navigo" deux zones. Ce qui constitue une avancée remarquable dans le soutien aux modes de transports alternatifs à la route et dans l'accompagnement d'un mandat qu'il est difficile au conseiller d'arrondissement de remplir dans de bonnes conditions.

Nous avions il y a quelques années mis en place un dispositif dont je conviens qu'il puisse être compliqué dans son utilisation, qui permettait aux élus d'arrondissement de bénéficier d'un abonnement collectif et mutualisé pour accéder au "Vélib'".

Je me dis aussi que nos collègues élus, conseillers d'arrondissements n'ont pas forcément besoin qu'on leur tienne la main pour prendre un abonnement à "Vélib'", et je pense que certains d'entre eux ont trouvé tous seuls les chemins de l'abonnement à "Vélib'" sans que l'on ait besoin de le faire à leur place. Néanmoins, dans la perspective des réflexions engagées en matière de déconcentration, décentralisation par notre collègue Maïté ERRECART, je me plais à penser que des pistes nouvelles pourront être envisagées dans les tout prochains mois, dans le cadre des moyens renforcés donnés aux arrondissements, notamment à travers les états spéciaux.

Je ne souhaite pas mettre fin prématurément au dispositif qui a été engagé. J'ai plutôt l'intuition que s'il n'est pas aussi sollicité que vous le souhaiteriez, c'est parce que les conseillers d'arrondissements n'attendent pas forcément de nous que nous leur mettions à disposition un abonnement gratuit et qu'ils bénéficient des bienfaits de "Vélib'" sans avoir besoin de notre secours.

J'ouvre la perspective d'une réflexion plus globale sur le renforcement des moyens d'intervention des mairies d'arrondissement. Dans ce contexte, je serais enclin à vous proposer de retirer votre voeu.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Monsieur CONTASSOT, acceptez-vous la proposition de François DAGNAUD ?

M. Yves CONTASSOT. - Ce sont exactement les arguments qui avaient été avancés pour expliquer pourquoi les fonctionnaires ne l'utilisaient pas dans la première période, parce que c'étaient ces modalités-là. Il a fallu attendre plusieurs mois constater, à l'initiative de l'Exécutif de l'époque d'ailleurs, qu'il fallait modifier le dispositif pour que cela soit réellement utilisé.

Si l'on veut favoriser les déplacements doux, il faut aussi ce que les procédures soient plus simples.

Nous maintenons notre vœu.

Que ce soit mis en oeuvre dans des procédures nouvelles de déconcentration, décentralisation, nous sommes d'accord. Sur le principe, on pourrait l'acter et on verra ensuite les modalités de mise en œuvre.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Vous acceptez donc de retirer votre vœu ?

M. Yves CONTASSOT. - Non.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Monsieur DAGNAUD ?

M. François DAGNAUD, adjoint. - C'est simplement une perspective de simplification des modes d'utilisation que j'évoquais en renvoyant à la communication dont nous serons saisis, à l'automne prochain, dans le cadre de la réflexion engagée par Maïté ERRECART.

Si le groupe "Les Verts" ne veut pas retirer son vœu, j'appelle à voter contre.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. – Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts".

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2008, PP 58 - Opérations d'enlèvement de la voie publique des engins à moteur à deux, trois ou quatre roues, remorques, caravanes en stationnement illicite à Paris désignés par la Préfecture de police et aux opérations de transfert de préfourrières en fourrières. - Approbation du principe de l'opération et des pièces du marché.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération PP 58. Il s'agit des questions d'opérations d'enlèvement de la voie publique des engins à moteur à deux, trois ou quatre roues, remorques, etc.

Je donne la parole à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je profite de l'examen du renouvellement des marchés d'enlèvement de véhicules pour émettre quelques observations.

La première consiste à relayer le très fort désappointement de nombreux élus vers lesquels remontent l'exaspération des Parisiens quant à l'exercice de cette mission telle qu'elle est actuellement pratiquée. Loin de moi l'idée de contester la verbalisation, ni l'enlèvement de véhicules en stationnement gênant, outil fondamental car très dissuasif pour agir contre le stationnement illicite.

L'enlèvement est traumatisant pour l'automobiliste, car angoissant, coûteux, chronophage et constituant même parfois une atteinte à la propriété et à la liberté de circuler, il ne devrait être pratiqué qu'au cas où le véhicule provoque une gêne réelle, seul critère justifiant l'enlèvement.

Chacun sait que ce n'est absolument pas le seul critère, ni même le critère principal. Bien d'autres motivations sont à l'origine de nombre d'enlèvements. La plus répandue et la plus inadmissible étant le critère de rentabilité financière.

De nombreux enlèvements se font dans un périmètre proche des préfourrières, là où l'enlèvement peut être réalisé le plus facilement et non pas là où il est le plus gênant, le tout pour aller plus vite.

Il est vrai qu'une meilleure rémunération des enlèvements à distance irait dans le bon sens pour compenser la disparité géographique, d'autant plus que la Ville a refusé de financer les nouvelles fourrières du Sud parisien alors que "Pantin" et "Mac Donald" sont fermées.

En effet, combien de riverains nous signalent tel emplacement, près de chez eux, connu pour faire l'objet de mesures d'enlèvement systématique, pourtant peu gênant alors que quelques dizaines de mètres plus loin, notamment dans une rue étroite, des véhicules peuvent obstruer une sortie de parking ou un passage piéton sans être jamais inquiété. On n'enlève pas où cela est gênant pour le stationnement ou la circulation et on fait des enlèvements minute là où cela est le plus rentable.

Pour éviter ce second travers, notre Conseil avait voté il y a quelques années un vœu accordant un délai d'un quart d'heure de grâce dans les cas où l'entrave apportée à la circulation ou au stationnement n'était pas avérée, distinction formalisée par l'apposition sur le véhicule d'une affichette de couleur rouge ou verte selon le cas. Seul aujourd'hui subsiste l'affichette rouge. Je demande dans un souci de justice que l'on rétablisse cette distinction et que soit révisée aussi la liste obsolète des sites de stationnement gênant, en concertation avec les maires d'arrondissement.

La raison de cette pratique détestable de l'enlèvement est claire : c'est surtout une affaire de gros sous. D'abord manquant de crédits que ne lui alloue pas suffisamment la Ville, la Préfecture de police trouve là un moyen d'alimenter son budget spécial ; elle y est d'ailleurs fortement encouragée par la Ville qui peut ainsi diminuer sa contribution financière, tout en laissant apparaître une augmentation factice du budget de la Préfecture de police.

J'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de dénoncer ce petit tour de passe-passe, particulièrement préjudiciable lorsque, comme l'a révélé le compte administratif 2007 ce matin, la ville sciemment fixe des prévisions de recettes d'enlèvement tout à fait fantaisistes : 8,4 millions au budget primitif 2007, 14,7 millions au compte administratif 2007, soit 6 millions d'écart, portant les recettes de fourrière à 66 % des recettes atténuatives allégeant la charge de la Ville, le tout sur le dos de la Préfecture de police. Le budget spécial primitif de 2008 prévoyant 13 millions, il y a fort à parier que lors de la DM1, qui nous sera soumise en juillet prochain, cette ligne budgétaire fera l'objet d'un abondement de crédits d'au moins 1,7 million...

La Préfecture de police, pour ne pas perdre plusieurs millions d'euros, doit alors faire mener un train d'enfer aux TVE et aux entreprises chargées de l'enlèvement qui n'attendent que cela. A tel point que je pose la question cruciale : faut-il continuer à concéder cette mission à des entreprises privées ou faut-il que la Préfecture de police s'y réinvestisse en y allouant les moyens nécessaires ? Une étatisation de cette fonction régalienne ne me choquerait pas.

Disparaîtrait ainsi le hiatus entre les ordres d'enlèvement passés par la salle de commandement sur propositions des effectifs chargés de la verbalisation et les sociétés d'enlèvements, les relations entre ces trois entités me paraissant des plus perturbées, pour ne pas dire plus.

La Préfecture de police pourrait ainsi définir et mieux maîtriser, alors qu'on ne la connaît pas car elle n'existe pas, sa politique d'enlèvements qui devrait consister à faire respecter la loi fermement, mais justement dans les seuls cas où il y a véritablement entrave au stationnement ou à la circulation.

Même pour les entreprises privées, auxquelles on ne fixe pas d'objectifs précis avec des écarts de montants maximum et minimum qui varient pour chaque lot du marché du simple au double. Personne n'y voit clair. A quelle date expirera chacun des marchés d'enlèvement des véhicules actuellement en vigueur ? Les cinq lots…

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, il faut conclure !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je vais conclure mais j'ai de nombreuses questions à poser…

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Ah non, on ne peut pas !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Sur le marché, cela me paraît tout de même opportun…

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mais, bon, arrêtez d'attaquer la Préfecture de police !

(Rires dans l'hémicycle).

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je vous en fais grâce. Je demande simplement des précisions sur ces différents marchés : l'évaluation financière du coût de l'exécution des lots ? Le nombre des lots est-il le même ? Le découpage des secteurs géographiques d'intervention est-il identique à celui qui est indiqué ?

Enfin, bref, je termine, Monsieur le Maire. La pratique actuelle, par son injustice et son incohérence nuit à une bonne gouvernance et à une meilleure politique de déplacements dans la ville, facteur de moindre pollution. L'exaspération des Parisiens et aussi des habitants des banlieues ne cesse de monter et il serait bon d'y mettre un terme par une révision générale de la politique d'enlèvements en fourrière.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - M. SARRE va vous répondre dans un temps très, très court. Evidemment, il n'a pas besoin d'autant de temps pour être clair.

M. Georges SARRE, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Si, je vais prendre mon temps.

Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur GOUJON, je souhaiterais apporter quelques réponses à votre interpellation en replaçant ce projet de délibération dans un processus plus large.

Il m'a semblé quand même que vous étiez dans votre propos un peu à contre-emploi. Et je voudrais vous préciser que c'est d'abord la loi et le règlement qui définissent le stationnement gênant, dangereux ou abusif et autorisent la mise en fourrière des véhicules en infraction.

Vous êtes parlementaire, et vous faites la loi. Vous avez donc toute latitude pour intervenir à l'Assemblée nationale et corriger les errements, les abus, les excès s'il y en a ! Et si vous souhaitez remettre en cause l'enlèvement des véhicules stationnés sur une aire de livraison ou sur un trottoir, je vous invite donc à vous adresser à vos collègues, et bien entendu au Gouvernement.

La deuxième étape du processus est constituée par la demande de mise en fourrière émise par un agent de surveillance de Paris placé sous l'autorité du Préfet de police. Le nombre de demande d'enlèvements est relativement stable depuis 2004 et s'établit autour de 700.000.

On ne peut pas parler à ce niveau de harcèlement généralisé des services de police même si, je ne le cache pas, je souhaiterais davantage de discernement dans certains cas extrêmes, par exemple le stationnement sur des aires de livraison entre 2 et 3 heures du matin - nous en avons parlé précédemment et j'espère qu'une solution après l'expérimentation sera trouvée.

Et la dernière étape du processus, c'est l'exécution de la demande d'enlèvement. L'exécution des demandes d'enlèvement a effectivement augmenté de façon sensible depuis 2006. Il s'agit simplement, comme je vous l'ai dit précédemment, d'appliquer le Code de la Route. D'autant que, mes chers collègues, je vous invite à noter que le taux d'exécution est passé de 30 % en 2004 à 40 % en 2007 et que l'on ne peut pas non plus parler de harcèlement avec ce pourcentage.

Je souhaiterais d'ailleurs souligner les efforts réalisés par la Préfecture de police pour que les prestataires des marchés d'enlèvement soient incités à traiter de façon plus égale les véhicules à enlever, qu'ils soient proches ou éloignés de la fourrière.

Enfin, je souhaiterais corriger, M. GOUJON, certaines des remarques que vous avez déjà faites ce matin concernant la budgétisation des opérations d'enlèvement. Je tiens à vous rassurer, les dépenses qui n'avaient pas été prévues à ce titre au budget spécial primitif 2007 de la Préfecture de police ont été compensées par des recettes qui, elles non plus, n'avaient pas été prévues.

Notre volonté est d'accompagner la Préfecture de police dans ses missions naturelles et, Monsieur GOUJON, vous ne pouvez pas douter de notre volonté car vous savez que notre contribution au budget spécial de la Préfecture de police a augmenté de 42 % entre 2001 et 2008.

Voilà ce qu'il faut retenir de l'effort entrepris par la municipalité actuelle.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur SARRE.

Monsieur le Préfet, vous voulez rajouter un mot ?

M. LE PREFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

La Préfecture de police, sauf dans certains cas, ne définit pas elle-même les emplacements ouverts au stationnement et ceux qui ne le sont pas. Elle applique les règles qui sont largement définies par d'autres.

Les projets qui sont soumis à votre assemblée traitent du renouvellement des marchés de jour et non de nuit. S'il y a cinq lots au lieu de trois, c'est parce que nous tenons compte des nouvelles implantations qui résultent de la transformation de certains sites et du réaménagement des fourrières. Cette nouvelle répartition permettra un rééquilibrage du traitement des différents arrondissements de la capitale puisque le maître mot de cette réforme et de ces marchés, c'est l'égalité territoriale.

D'autre part, en augmentant le coût payé au prestataire lorsqu'ils font des trajets plus longs, on assure la neutralité et on tue dans l'œuf l'incitation qu'il y aurait à faire les enlèvements plus vite dans les quartiers périphériques, donc toujours au même endroit. Là, il y a un souhait très clair de respecter l'égalité territoriale. De la même manière, il y aura des pénalités lorsque les prestataires n'assureront pas un niveau minimal de taux d'exécution dans l'ensemble des arrondissements. Là aussi, c'est le principe d'égalité.

Enfin, je voudrais dire que nous avons constaté qu'il y avait beaucoup de dégradations dans les enlèvements de deux-roues. Nous avons donc demandé dans le marché que les prestataires mettent en œuvre des matériels adaptés pour supprimer ces dégradations.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2008, PP 58).

Vœu déposé par M. Jacques BOUTAULT, M. Pierre SCHAPIRA et Mme Sylvie WIEVIORKA relatif au rétablissement de la tranquillité publique dans les rues Saint-Denis et Greneta.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 63 dans le fascicule, déposé par M. BOUTAULT, M. SCHAPIRA et Mme WIEVIORKA. Il est relatif au rétablissement de la tranquillité publique dans les rues Saint Denis et Greneta a été.

Je donne la parole à Mme Sylvie WIEVIORKA.

Mme Sylvie WIEVIORKA. - Merci, Monsieur le Maire.

Il n'est pas coutumier que les élus du 2e arrondissement présentent des vœux concernant des problèmes d'insécurité car notre arrondissement a le privilège d'être un arrondissement en règle générale paisible. Si aujourd'hui, nous souhaitons déposer ce vœu, Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement, Pierre SCHAPIRA et moi-même, et que l'ensemble du Conseil municipal s'est ému lors de la dernière séance de la situation, c'est que les choses sont sérieuses.

A l'angle des rues Saint-Denis et Greneta, au cœur de la zone piétonne de notre arrondissement sévit une bande de personnes, pas si jeunes que cela, qui se livrent à des trafics, qui agressent les commerçants, les habitants. Nous sommes régulièrement destinataires de pétitions de commerçants et de riverains. Dernièrement, le directeur de la Maison des Associations a lui-même été insulté, menacé par cette bande. Nous avons, à de nombreuses reprises, sollicité le commissariat pour intervenir sur cette situation et nous estimons, et les habitants et les commerçants, les riverains de ce carrefour l'estiment également, que l'intervention des forces de police n'est pas à la hauteur du problème posé.

C'est pourquoi aujourd'hui nous demandons que le Préfet de police prenne toutes les mesures nécessaires pour le rétablissement immédiat de la tranquillité publique dans les rues Saint-Denis et Greneta.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président**. -** Merci, Madame.

Monsieur le Préfet de police ?

M. LE REPRESENTANT DU PREFET DE POLICE. - J'ai donné les éléments complets de la réponse aux élus intervenants, donc je vais me contenter d'être très bref.

La situation que vous avez évoquée est problématique. Depuis plusieurs semaines, la présence policière a été notablement renforcée entre 18 heures et 2 heures du matin, avec une présence visible, dissuasive et également de rencontre avec les commerçants. Les dernières semaines ont vu l'interpellation de sept personnes dont deux pour ivresse publique, deux pour outrage, une pour menace de mort à l'encontre d'un commerçant et une pour détention de produits stupéfiants.

Je terminerai en précisant toutefois qu'il ne suffit pas, pour les services de police, pour obtenir des moyens d'action coercitifs, d'être saisis par une pétition. Un dépôt de plainte est nécessaire. Sauf le cas de flagrant délit, un service de police ne peut pas agir de manière efficace s'il n'est pas saisi d'une plainte.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur SARRE ?

M. Georges SARRE, adjoint. - Chers collègues, Monsieur le Maire, le vœu déposé par M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement, et nos collègues, M. Pierre SCHAPIRA et Mme Sylvie WIEVIORKA, adressé à M. le Préfet de police, relatif - je cite - "au rétablissement de la tranquillité publique dans les rues Saint-Denis et Greneta", fait état d'une situation problématique dans ce secteur et fait notamment référence à l'agression dont a été victime le directeur de la Maison des associations du 2e arrondissement récemment.

Même si le cadre est relativement paisible, il est clair que des individus se livrent à des trafics au vu et au su des riverains dans ce quartier qui ne doit pas basculer vers l'insécurité chronique.

Je donne donc un avis favorable au nom de l'Exécutif à ce vœu adressé par les élus précités et je voudrais, comme eux, inciter le Préfet de police à prendre toutes les mesures nécessaires au rétablissement de la tranquillité publique dans les rues Saint-Denis et Greneta.

Pour conclure, je dirai que nous étudions avec la DPP les moyens de proposer une offre ponctuelle de médiation, en complément de l'action policière dans le 2e arrondissement de Paris. Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur SARRE.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 63 déposé par M. BOUTAULT, M. SCHAPIRA et Mme WIEVIORKA, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 73).

Voeu déposé par le groupe UMPPA relatif à la sécurité dans le 19e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le vœu référencé n° 64 dans le fascicule, relatif à la sécurité dans le 19e arrondissement, qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à M. GIANNESINI.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Régulièrement, lors de mes visites dans les quartiers, les habitants m'interpellent sur la question de l'insécurité ressentie au quotidien. Cette gangrène touche tous les habitants de l'arrondissement qui font état d'actes de violence, de délinquance, de trafic et de présence de bandes qui mettent les quartiers dans la terreur.

Malheureusement, je dois le regretter, le sénateur-maire du 19e arrondissement, fidèle à son discours, continue de nier cette réalité en disant que cela donne une mauvaise image de l'arrondissement.

Pourtant, la situation empire et ce n'est plus tolérable pour les habitants qui vivent aujourd'hui dans la peur. Une femme a été tuée à coups de couteau au-dessus des Buttes-Chaumont car elle refusait de laisser son sac. Une bande de jeunes délinquants menacent et agressent régulièrement les commerçants de la place des Fêtes. J'en ai été témoin samedi après-midi. Les trafiquants de drogue font régner la terreur aux Orgues de Flandres. Les halls de la cité des Chauffourniers sont squattés par les dealers. Ils font leur commerce en terrorisant les femmes, les enfants et les personnes âgées qui osent à peine regagner leur logement dès la nuit tombée.

La cité Edmond Michelet - j'ai reçu encore une délégation la semaine dernière - est une zone de non-droit, qui n'est plus accessible ni à la police ni aux services municipaux, notamment le G.P.I.S.

Les habitants se sentent complètement abandonnés.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de jeunes qui arrivent d'autres arrondissements ou de banlieue, les jeunes qui font régner la terreur – je les appellerais plutôt des voyous puisqu'il ne faut pas confondre les jeunes et les voyous - habitent sur place, organisent leur trafic en toute tranquillité et entraînent les plus jeunes dans leurs actes de délinquance.

Aujourd'hui, c'est tout l'arrondissement qui est concerné : la rue Gaston Pinot, la rue de la Solidarité, le 50 boulevard de la Villette, la place des Fêtes, les rues Rébeval et Rampal, la Porte Brunet, le secteur de la rue de Toulouse-rue de Corrèze, le secteur Maroc-Tanger-Riquet, la rue d'Aubervilliers, la rue Alphonse Karr, l'avenue de Flandre, la cité Ourcq-Léon Giraud, le 51 rue de l'Ourcq - une erreur s'est glissée, ce n'est pas le 55 mais le 51 rue de l'Ourcq - et enfin que dire du "Marché aux Voleurs" boulevard de la Villette !

Pas un secteur de l'arrondissement n'est épargné par le trafic de drogue, la violence verbale, physique et les intimidations.

Les policiers eux-mêmes, avec qui je discute régulièrement, se sentent impuissants, peu nombreux et, avec des moyens limités, face à cette montée importante de la violence et de l'insécurité. Et ce, malgré leur volonté d'agir et leur détermination pour faire face aux nombreuses difficultés qu'ils rencontrent.

Je voudrais leur rendre hommages aujourd'hui.

Car ne l'oublions pas, les victimes sont avant tout des femmes, des hommes, des enfants pris en otage par ces voyous qui les terrorisent et les privent d'une liberté fondamentale : celle d'aller et venir en toute sécurité. Ces victimes, ne l'oublions pas, ne sont jamais les plus favorisées, leurs revenus sont modestes, leur conditions de vie difficiles. Il s'agit de la majorité silencieuse qui n'a pas le choix et qui subit. Tout ceci a été dénoncé avec force par le président de la République juste avant son élection et, en ma qualité d'élu,…

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Qu'est-ce qu'il a fait ?

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - … en ma qualité d'élu, je prends la parole pour ces victimes et revendique pour eux des conditions de vie meilleures.

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Mouvement Républicain et Citoyen, Communiste et "Les Verts").

La situation aujourd'hui est à ce point grave, Monsieur le Préfet, que nous sommes, à mon sens, si rien n'est fait, dans un cas de non-assistance à personne en danger.

C'est pourquoi Anne-Constance ONGHENA et moi-même déposons et émettons le vœu :

- que les policiers soient en nombre suffisant pour agir au cœur des quartiers et ramener l'ordre républicain ;

- que le Groupement d'Intervention Régional, le GIR, de Paris soit mobilisé afin de lutter contre les trafics de drogue et démanteler ces réseaux qui font régner la terreur ;

- que la vidéoprotection soit développée pour protéger les victimes et dissuader les passages à l'acte.

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Mouvement Républicain et Citoyen, Communiste et "Les Verts").

Je remarque que les élus de la majorité acceptent volontiers la démocratie.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIANNESINI.

En tant qu'élu du 18e arrondissement, je ne voudrais pas défendre M. le président de la République, il me semble que vous en rajoutez un tout petit peu.

Monsieur Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur GIANNESINI, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire en 5e Commission, votre vœu, ou plus exactement ses considérants ne sont pas acceptables. Votre vœu, je le dis comme je le pense, est contraire à l'esprit républicain.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, et "Les Verts").

Contraire à l'esprit républicain parce que vous prenez à partie le sénateur-maire du 19e arrondissement et cette attaque ad hominem est navrante.

Contraire à l'esprit républicain parce que vous employez des termes dont l'excès pourrait finir par desservir la cause de votre arrondissement. Vous parlez de terreur quatre fois en 15 lignes. Il faut, cher collègue, savoir raison garder. La gravité de certains faits est réelle, mais le rôle des élus n'est pas de jeter de l'huile sur le feu !

(Applaudissements sur les bancs des groupes Mouvement républicain et citoyen socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, et "Les Verts").

Oui, contraire à l'esprit républicain, surtout parce que vous faites une exploitation politicienne d'un problème réel, un problème suffisamment sérieux pour qu'on l'aborde autrement que par l'invective caricaturale.

Vous procédez, ou plus exactement vous utilisez la procédure d'un vœu en Conseil de Paris et - vous l'avez relu - en quels termes ! Alors que vous auriez pu avoir un contact direct avec le commissariat du 19e arrondissement et le cabinet du Préfet de police.

Si vous visiez l'efficacité et non la polémique, vous sauriez que nous travaillons précisément sur le 19e arrondissement, et notamment le quartier Curial-Cambrai. Vous sauriez que la Préfecture de police, le G.P.I.S., les bailleurs, la mairie du 19e, la DPP et mon cabinet oeuvrent de concert pour articuler et proportionner leurs réponses aux situations problématiques du quartier.

J'ai reçu M. Roger MADEC et M. PENINOU le jeudi 29 mai à 16 heures 30, en présence du directeur de la DPP. Et je vous le dis, ce n'était pas pour une partie de belote !

Les citoyens du 19e leur ont fait confiance et l'implication forte que j'ai pu constater de leur part dans les enjeux de sécurité de l'arrondissement me laisse penser que cette confiance est bien méritée.

Une réunion s'est tenue le 6 juin dernier à la mairie du 19e. Des décisions ont été prises mais ne comptez pas sur moi pour jouer aux effets d'annonce, vous dire ici ce que compte faire la Préfecture de police, le G.P.I.S. ou la D.P.P.

Vous savez très bien que pour être efficace contre l'insécurité, mieux vaut agir que parler, il faut savoir être discret.

Contrairement à ce que vous écrivez, les agents du G.P.I.S. et de la Police nationale travaillent d'ores et déjà. Le G.P.I.S. intervient tous les jours de la semaine dans le secteur. Sur les cinq derniers mois il a réalisé 235 rondes, procédé à 108 interventions et 379 évictions.

M. le Préfet de police pourra donner les statistiques de la Police nationale ; ainsi votre information sera-t-elle, je l'espère, complète.

Chers collègues, j'ai plusieurs fois donné des avis favorables à des voeux de l'U.M.P. dès lors qu'ils allaient dans le sens de l'intérêt général.

Chers collègues, je vous invite à rejeter catégoriquement le voeu de M. GIANNESINI. Je veux que tout le monde puisse distinguer au maximum la polémique politicienne de notre mission institutionnelle collective.

C'est cela, chers collègues, l'esprit républicain.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Mouvement républicain et citoyen socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur le Préfet, dans l'esprit républicain, vous avez la parole.

M. LE REPRESENTANT DU PREFET DE POLICE. - Le crime odieux commis le 22 avril l'a été pour un butin dérisoire et l'émotion ressentie dans le quartier est compréhensible.

Le meurtrier présumé a été interpellé rapidement par la brigade criminelle, avec l'apport décisif pour l'enquête d'une image de vidéo surveillance du bus emprunté par l'auteur.

Ce quartier est calme d'ordinaire, puisque cinq interventions de police et trois dépôts de plainte y ont été enregistrés ces six derniers mois. Les policiers arpentent sans relâche l'espace public de l'arrondissement. Ils ont donc une idée précise de l'évolution de la situation.

La Préfecture de police admet que beaucoup reste à faire, que la délinquance de l'arrondissement demeure forte, que des violences et agressions y sont commises.

A cet égard, Monsieur le Conseiller, le Préfet de police répondra point par point à votre courrier. M. le Préfet de police et la Préfecture veulent aussi rendre compte publiquement de leur action et indiquer qu'ils ne se retrouvent pas dans le caractère trop sombre du tableau qui vient d'être dépeint.

De 2001 à 2007, la délinquance générale a baissé de 15 % dans l'arrondissement, de 21.500 à 18.500 faits dans l'arrondissement.

La baisse atteint 42 % pour la délinquance de proximité et 25 % pour les violences contre les personnes. Sur les quatre premiers mois de cette année, un nouveau recul est constaté de 12 %.

Si la délinquance varie, il n'existe aucune zone de non droit où la police républicaine s'interdit d'aller. Elle patrouille et enquête partout, et joue de la complémentarité entre les unités de proximité, d'intervention et d'investigation.

S'agissant des moyens, ils sont satisfaisants dans l'arrondissement et pleinement mobilisés. En témoignent l'augmentation de 21 % des infractions révélées par l'action des services en 2007 et la hausse du taux d'élucidation de quatre points depuis le début de l'année.

Les services de police du 19e arrondissement, les effectifs du commissariat d'arrondissement bénéficient en outre de renforts mutualisés au niveau parisien. Ils en bénéficient, c'est parfaitement normal, plus que d'autres arrondissements.

122 fonctionnaires de la deuxième division de Police Judiciaire, l'unité d'investigation judiciaire de la P.U.P., les B.A.C. de secteur et de nuit.

Par leur action anti-délinquance réactive à toute heure du jour et de la nuit, chacun dans son domaine de compétence, ces unités contribuent à la sécurité de chaque Parisien.

Cet arrondissement est aussi, avec le 18e, au premier rang des priorités du plan anti drogue, avec 363 interpellations depuis le début de l'année dans le cadre d'opérations structurées et mûries dans une perspective de démantèlement des filières. Les services de police travaillent donc d'arrache-pied.

Le G.I.R. a pu compléter cette action pour capter les profits mal acquis dans sept dossiers de filières de trafic de stupéfiants.

Aussi, si le 19e arrondissement devient progressivement plus sûr, il n'est pas question de se satisfaire de la situation présente et les élus parisiens peuvent compter sur l'engagement de la Préfecture de police pour gagner de nouvelles marges sur la délinquance.

La diffusion de la Police Technique et Scientifique et le recours à la vidéo-protection en seront des vecteurs essentiels, afin de démultiplier l'impact sur le terrain de l'occupation de la voie publique par les policiers.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci Monsieur le Préfet.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de voeu déposée par le groupe UMPPA, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est rejetée.

Voeu déposé par le groupe UMPPA relatif à la lutte contre les crimes et délits sexuels à Paris.
Voeu de l'Exécutif.
Voeu déposé par le groupe communiste relatif aux victimes de violences sexuelles et de violences conjugales.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner les voeux référencés n° 65, n° 65 bis et n° 66 qui ont trait à la lutte contre les crimes et délits sexuels à Paris.

Le voeu n° 65 adressé à M. le Préfet de police a été déposé par le groupe U.M.P.P.A., le voeu n° 65 bis a été déposé par l'Exécutif et le voeu n° 66 déposé par le groupe communiste.

La parole est à Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je vous remercie.

La cartographie des crimes et délits sexuels vient d'être établie par l'Observatoire national de la Délinquance à partir de plusieurs centaines de procédure mettant en cause 600 et quelques personnes dont 60 % de Parisiens.

L'Observatoire relève la fréquence de ces crimes et délits dans un certain nombre de quartiers des 4e, 18e, 20e et 15e arrondissements.

Le voeu consiste à demander au Préfet de police de préciser les dispositions qu'il compte prendre afin d'intensifier la lutte contre ces crimes et délits commis dans la capitale et plus particulièrement dans les arrondissements qui paraissent les plus concernés.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur Ian BROSSAT intervient pour le groupe communiste.

M. Ian BROSSAT. - Le voeu que nous présentons insiste sur deux points. Tout d'abord une récente étude de l'Observatoire national de la délinquance menée en lien avec la Préfecture de Paris montre que les agressions sexuelles et les viols élucidés ont progressé dans la capitale.

D'autre part, dans le même temps nous avons constaté une régression de la visibilité des actions gouvernementales dans ce domaine, aucun Ministère ou Secrétariat d'Etat ne reprend plus la notion d'égalité, de droit des femmes ou de parité dans son intitulé.

Le service du droit des femmes et de l'égalité intégré au ministère du Travail risque de voir ses crédits diminués.

Constatant ces deux éléments nous souhaitons que le Conseil de Paris, sur notre proposition, demande au Maire de Paris de travailler en lien avec la Préfecture de Paris à l'élaboration et à la mise en oeuvre de campagnes de prévention des violences sexuelles et d'augmenter dans le même temps la visibilité et l'accessibilité des points d'accueil dédiés aux femmes victimes de violences, quelles que soient leur appartenance sociale ou leur situation administrative.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur le Préfet ?

M. LE REPRESENTANT DU PREFET DE POLICE. - L'efficacité de l'investigation policière, c'est particulièrement vrai en matière de délits sexuels, implique trois choses : l'analyse criminalistique des faits, le recoupement de ces informations et l'élaboration de synthèses pour détecter des évènements sériels.

L'analyse cartographique est un adjuvant précieux en la matière. L'Observatoire national de la délinquance, pour enrichir l'information publique, a également souhaité réaliser des études cartographiques, par souci de transparence et de compréhension.

L'intérêt réside moins dans une cartographie quartier par quartier du taux de délinquance puisque les séries sont assez faibles, peu représentatives et non redressées par rapport à l'importance de la population.

Elles montrent, en revanche, une chose intéressante : le trajet moyen parcouru entre le domicile de l'auteur de l'agression et le lieu de commission des faits est limité. D'une certaine manière, la délinquance sexuelle est une délinquance de proximité (relative).

D'énormes investissements et efforts ont été consentis ces dernières années en matière policière, qui s'avèrent cruciaux pour lutter contre les crimes sexuels. Il convient d'en tirer tous les fruits et d'en potentialiser tous les effets.

A la base du travail du policier, il y a d'abord les techniques d'investigation. La qualité de l'accueil aux victimes est très importante : c'est d'abord un impératif moral pour la victime, mais aussi un facteur de réussite de l'enquête. La qualité du lien établi permet le recueil d'indices ou de signalements plus fiables qui peuvent s'avérer positifs pour le progrès de l'enquête.

A Paris la brigade de protection des mineurs et le service compétent pour les femmes victimes de violence sont les premiers à disposer du concours à temps plein de psychologues payés par l'Etat.

Il y a ensuite le recours aux empreintes génétiques et le développement très fort du fichier des empreintes génétiques, outil irremplaçable pour l'élucidation de nombreuses affaires d'atteintes sexuelles.

Il convient de ne pas sous-estimer l'utilisation des bases photographiques des fichiers de police classiques, puisque lorsqu'on les confronte à des fichiers ou à des photos extraites de vidéo surveillances, on peut résoudre beaucoup plus d'affaires.

Enfin pour le suivi des délinquants sexuels, l'Etat a créé un fichier national des auteurs d'infractions sexuelles en 2005. A Paris, c'est la Direction de la Police Judiciaire qui est compétente pour le mettre en œuvre, et plus de 900 personnes sont suivies dans ce cadre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Georges SARRE pour répondre à ce vœu n° 65, Fatima LALEM ensuite ?

M. Georges SARRE, adjoint. - Nous avons eu connaissance, comme tout le monde, par le biais d'un article paru le vendredi 6 juin 2008 dans le journal le Monde, d'une étude inédite de l'Observatoire national de la délinquance portant sur 570 procédures de crimes et délits sexuels commis à Paris en 2005.

Bien évidemment, cette étude présente un intérêt. Elle permet avant tout de mieux caractériser ces infractions graves qui méritent une répression accrue et l'emploi de moyens de Police Judiciaire aujourd'hui de plus en plus perfectionnés.

Elle a un sens car elle permet aux services de Police d'orienter leurs recherches et d'affiner leur mode opératoire pour interpeller les auteurs de ces crimes et délits, mode opératoire qui relève du secret des enquêtes.

Au-delà de cet intérêt opérationnel, essentiel, je souhaite rappeler toutes les précautions d'usage à prendre pour lire ce type de statistiques qui stigmatisent certains arrondissements et quartiers de Paris.

En effet, ces chiffres sont partiels et donnent une photographie des actes commis sur une seule année. Or, nous savons tous très bien que ce ne sont que des études sur plusieurs années donnant des évolutions en tendance qui permettent de mieux caractériser le phénomène. De surcroît, notons que ces statistiques des crimes et délits sexuels ne sont pas redressées par rapport au nombre d'habitants des arrondissements. Cette exploitation statistique donnerait certainement une tout autre vision du territoire parisien.

Dès lors, Monsieur GOUJON, je ne veux pas donner un avis favorable à votre voeu. Naturellement, le Préfet de police pourra nous communiquer des actions engagées par la Préfecture de police contre ces auteurs de violence et nous lui demandons, d'ailleurs, d'avoir communication de l'intégralité de l'étude.

Ceci s'inscrira dans le cadre de l'information globale de notre assemblée que nous avons déjà demandée le 21 avril dernier à travers un vœu voté à l'unanimité des groupes.

Plus largement, je tiens à rappeler à notre assemblée que la lutte contre les violences faites aux femmes est et demeure un champ prioritaire d'action de la Ville de Paris. Elle a fait l'objet en 2004 d'un avenant spécifique au contrat parisien de sécurité dont le but était de mieux organiser notre intervention, en partenariat avec les nombreux acteurs institutionnels et associatifs.

Notre collègue, Mme LALEM, Adjointe au maire, chargée de l'égalité femme/homme, va intervenir sur ce sujet dans un instant.

Cet avenant a permis, en lien avec le parquet de Paris, d'adopter une politique de fermeté à l'égard des auteurs de violences sexuelles et conjugales.

C'est pourquoi je vous propose d'adopter un voeu de l'Exécutif visant à prendre en compte, comme axe prioritaire dans le futur contrat parisien de sécurité, la lutte contre les comportements sexistes et les violences sexuelles et conjugales comprenant des actions partenariales pour permettre à chacun d'agir en complémentarité, autrement dit, Monsieur GOUJON, d'être de plus en plus efficace.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. – Merci, Monsieur SARRE.

Madame LALEM, vous avez la parole.

Mme Fatima LALEM, adjointe. – Merci, Monsieur le Maire.

En complément avec ce que vient de dire mon collègue, M. Georges SARRE, je voudrais donner quelques éléments complémentaires par rapport à la situation nationale.

Je crois qu'il est important de rappeler que face à ce fléau sociétal, c'est une mobilisation de tous qui devrait être nécessaire et qui devrait finalement se faire jour. Elle tarde à se faire jour.

Aujourd'hui, l'ensemble du réseau associatif et l'ensemble des acteurs qui interviennent sur ces questions demandent à ce que se mette en place un dispositif global à la mesure des enjeux, un dispositif analogue à ceux mis en place par les pays européens et qui permet à la fois d'intégrer des réponses juridiques, des éléments par rapport à la prévention, la formation de l'ensemble des acteurs, les dispositifs sociaux et financiers, l'hébergement, mais aussi la prise en charge psychologique des auteurs de violence, etc.

En ce qui concerne Paris, le projet parisien, effectivement, fait une large place à cette question. Dès 2001, Bertrand DELANOE a souhaité faire de cette question une préoccupation majeure. Les violences à l'encontre des femmes ont fait l'objet d'une approche partenariale et transversale à la fois avec le réseau associatif compétent et avec les différentes directions et les différents élus, mais aussi avec l'ensemble des échelons déconcentrés concernés sous l'égide du Préfet.

Cette démarche sera poursuivie et renforcée. J'aimerais vous rappeler rapidement les quatre axes qui sont inscrits pour faire face à cette préoccupation. Il y a d'abord tout le travail qui est fait au niveau de l'accueil d'hébergement. Nous avons rénové, réhabilité des centres accueillant les femmes victimes de violence pour une capacité totale de 1.000 places. Nous avons ouvert un centre spécifiquement dédié à l'accueil des femmes victimes de violence dans le 15e, le centre Suzanne Képès ; et compte tenu de la carence persistante de la réponse de l'Etat à ce niveau, le Maire de Paris a souhaité inscrire la création de deux nouveaux centres d'hébergement au cours de cette mandature.

Au niveau du soutien au réseau associatif, au fil des années nous avons construit un partenariat solide, dynamique et pérenne avec les associations professionnelles qui oeuvrent au quotidien pour accompagner ces femmes blessées.

Notre soutien globalement représente un financement annuel d'environ 600.000 euros qui recouvre à la fois des actions d'accompagnement, de prise en charge mais aussi l'écoute téléphonique spécifique, que ce soit au niveau du viol ou bien au niveau des violences dans le couple.

La sensibilisation et la formation des agents de la ville : différents référents ont été formés. C'est un dispositif qui se poursuit et qui se poursuivra dans les années à venir.

Je terminerai sur les contrats locaux de sécurité des arrondissements, M. Georges SARRE y a fait référence. Effectivement, c'est un dispositif intéressant. Malheureusement, ils ne sont portés que par quelques arrondissements qui, dans une démarche politique volontariste, ont souhaité intégrer la problématique des violences conjugales dans ce cadre.

Il reste, et j'invite l'ensemble des arrondissements et le 15e en premier lieu, à inscrire cette problématique dans les contrats locaux de sécurité et à permettre aussi que le maillage actuel qui permet d'avoir des réseaux d'aide aux victimes d'infraction pénale, dont les violences conjugales, et qui concerne prioritairement 12 arrondissements, puisse s'étendre à l'ensemble des arrondissements.

Bien évidemment, notre partenariat avec l'Etat dans toutes ces représentations est indispensable, et nos craintes aujourd'hui sont exacerbées notamment par la disparition probable de notre interlocuteur privilégié au quotidien, la chargée de mission départementale aux droits des femmes, sa fonction consistait justement à être la cheville ouvrière de la commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes ; lieu par excellence de concertation interministérielle et de projets conjoints présidés par le Préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris.

Donc, je demande à voter ce voeu proposé par les élus communistes.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, face à ces deux longues réponses, acceptez-vous de retirer votre vœu n° 65 au profit du vœu n° 65 bis ?

Je ne pense pas.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - C'est-à-dire qu'après ce quart d'heure de propagande municipale. C'est vrai, je voudrais dire que même si je partage beaucoup de vos propositions et des mesures qui ont été prises, je pense qu'il n'est pas acceptable de dire que le Gouvernement n'a pas agi puisqu'il y a un plan Vautrin, que chacun connaît ici, qui, justement, sur plusieurs années, a renforcé de façon tout à fait importante cette politique.

J'ajoute aussi que le gouvernement a fait voter une loi sur la prévention des violences commises en couple. J'en étais orateur au Sénat, donc je m'en souviens très bien, qui a permis, d'ailleurs, de qualifier le viol de crime, ce qui n'était pas fait dans la loi et de permettre aussi la décohabitation et d'augmenter l'âge légal pour la femme afin de se marier. Propagande contre propagande, on peut y aller…

Je remercie, d'ailleurs, M. le Préfet de police aussi pour les indications qu'il nous a données. Je maintiens mon vœu, mais je voterai aussi celui de l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. – Très bien. Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMPPA avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 74).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 75).

Voeu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la baisse des crédits de l'Etat pour les associations parisiennes situées en zones "politique de la ville".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous propose maintenant d'examiner le vœu référencé n°67 dans le fascicule, relatif à la baisse des crédits de l'Etat pour les associations parisiennes situées en zones " politique de la ville ", qui a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Je donne la parole à Mme Frédérique PIGEON, avec l'espoir qu'elle sera la plus concise possible.

Merci, Madame.

Mme Frédérique PIGEON. – Monsieur le Maire, merci.

Ce vœu pour inviter le Conseil de Paris à mobiliser M. le Préfet de Paris autour de deux éléments, les inquiétudes des associations quant à leur financement dans le cadre de leurs actions politiques de la ville et notre propre souhait d'en savoir plus sur les engagements de l'Etat et même d'avoir des évaluations précises.

Le contexte est le suivant : nous sommes toujours en attente du rendu du Plan Espoir Banlieue. Pour autant, des centaines d'actions associatives se déroulent dans huit arrondissements de Paris qui comportent les 14 quartiers "politique de la ville". Nous sommes en attente pour les 200.000 habitants de ces quartiers. Je prendrai l'exemple dans le 18e, 80.000 habitants concernés par la politique de la ville.

Or, les hypothèses actuelles sont plutôt inquiétantes, puisque des baisses de crédits de 20 % à 50 % sont évoquées, notamment dans le 20e arrondissement ou dans certains quartiers.

Voilà pourquoi nous écrivons ce vœu. Nous nous souvenons des années 2003, 2004, au cours desquelles la baisse des crédits avait été très forte de la part de l'Etat, de moins 20 % à moins 30 % sur deux années consécutives. On était arrivé aux révoltes des banlieues fin 2005, on ne souhaiterait pas en arriver là.

On se souvient aussi des bonnes années de co-production avec l'Etat, 2006, 2007, qui avaient ramené son niveau de subvention à celui de 2002 et grâce auxquelles, depuis, on peut à nouveau relancer le travail en matière d'insertion sociale, professionnelle, d'éducation, de formation, de lutte contre l'illettrisme, de développement économique, de l'emploi et du commerce et tout ce qui fait le développement de nos quartiers.

Voilà ce vœu qui incite tous les groupes, si possible, à pousser à un même niveau de soutien les associations qui oeuvrent pour nos quartiers.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour la réponse, Madame STIEVENARD, vous avez la parole.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Je partage les fortes inquiétudes exprimées par Frédérique PIGEON et les élus de notre groupe. Un vœu relayant les mêmes préoccupations a été également adopté par les élus du 20e arrondissement, constatant des gels de crédits importants, notamment pour les quartiers Belleville, Amandiers et Saint-Blaise. Or, nous savons tous l'importance de la présence et de l'action de ces associations dans nos quartiers.

Les informations qui nous remontent font craindre pour l'instant une chute de moins 20 %, voire moins 40 % de subventions par rapport à ce qui existait précédemment venant des services de l'Etat. En effet, on a envie de tirer la sonnette d'alarme et on souhaiterait que tous les élus se sentent concernés, parce qu'il s'agit, vous le savez tous, de l'aide aux devoirs après l'école, de sorties culturelles, d'activités de prévention auprès des jeunes, cours d'alphabétisation et autres.

En effet, après les émeutes urbaines de 2005, on avait eu un rétablissement "in extremis" d'enveloppes de subventions. J'appuie donc totalement la proposition que le Conseil de Paris soutienne unanimement une démarche auprès de M. le Préfet de Paris pour porter ce souci de reconnaissance des associations de quartier et de mise en paiement rapide de leurs subventions pour 2008.

Un signe nous inquiète encore, c'est le nouveau report de la tenue du comité interministériel des villes qui devait être réuni aujourd'hui même à Meaux avec l'ensemble des membres du Gouvernement, autour de Mme Fadela AMARA. J'ai le sentiment qu'elle peine, qu'elle a du mal à mobiliser l'ensemble de ses collègues ministres en faveur des quartiers populaires.

Nous avons exprimé avec Anne HIDALGO nos inquiétudes par rapport à l'ANRU, sur les financements d'investissement que nous attendons fortement, notamment pour la cité Michelet, le quartier Curial-Cambrai.

Dans ce contexte, j'émets un avis très favorable sur ce vœu, qui vise à soutenir l'action des associations de quartiers, et j'incite tous nos collègues à le voter.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. GOUJON pour une explication de vote.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Mme STIEVENARD ne peut pas s'inquiéter de la réunion du comité interministériel de la ville : je la rassure, ce comité se réunira. Je la remercie de l'appui qu'elle donne ainsi à Mme Fadela AMARA.

Certes, les financements ne sont jamais assez importants pour faire face aux difficultés que rencontrent les habitants de ces territoires, mais je dois dire que dans ce vœu, la mise en cause de l'agence de cohésion sociale et de l'égalité des chances paraît injustifiée, puisqu'il se trouve qu'à Paris, la situation est très positive, les deux tiers des crédits délégués ayant déjà été mandatés avec beaucoup d'avance cette année.

De plus, des délégations de crédits complémentaires interviendront en septembre, les perspectives étant plutôt à la stabilité des financements, aucunement à la baisse d'après les informations que j'ai pu me procurer. S'il y a nécessité d'intervenir pour telle association dans tel arrondissement, nous le ferons, mais je crois qu'il n'est pas indispensable d'inquiéter l'ensemble du monde associatif, alors que les financements sont là et ont été mandatés en avance.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Ils sont là, mais on ne les a pas.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés avec un avis très favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 76).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif à la gratuité des transports parisiens pour les conjoints survivants des anciens combattants.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner les vœux référencés n° 68 et n° 68 bis dans le fascicule, relatifs à la gratuité des transports parisiens pour les conjoints survivants des anciens combattants. Le vœu n° 68 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A. et le n° 68 bis par l'Exécutif.

La parole est à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Ce vœu aurait certainement pu ou dû faire l'unanimité. Il s'agit de demander à M. le Maire de Paris qu'il saisisse le S.T.I.F. en vue de la gratuité des transports parisiens pour les conjoints survivants d'anciens combattants.

Malheureusement, ce vœu, à l'origine déposé dans le 15e arrondissement, a démontré les limites de la cohérence de la majorité municipale. Alors qu'il s'agissait d'un engagement de campagne de l'actuel Maire M. DELANOË, qui s'est engagé devant les associations d'anciens combattants à mettre en place cette mesure, nous avons eu la surprise que les élus de gauche, dans le 15e arrondissement, ne prennent pas part au vote et donc ne soutiennent pas les engagements de M. DELANOË.

M. DARGENT nous avait fait la démonstration de ce qu'il a appelé la théorie du coucou, disant que l'on venait occuper le nid du Maire de Paris et, à ma grande surprise, je découvre un vœu n° 68 bis qui reprend, de la part de l'Exécutif, exactement les mêmes dispositions que notre propre vœu. Je ne sais pas comment on appelle l'oiseau qui vient déloger le coucou du nid, mais il faudra faire des études pour les communiquer à M. DARGENT.

En tout état de cause, je ne sais pas ce qu'est ce vœu n° 68 bis, la présidente de séance avant vous regrettait que M. GOUJON ait tendance à toujours vouloir tout ramener à lui-même. Eh bien ! on a la preuve que la majorité municipale aime faire la même chose et récupère également pour elle, certainement plus que nous, les bonnes idées.

J'espère que cette disposition fera l'unanimité cette fois et que ce vœu sera adopté.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mme Liliane CAPELLE a la parole pour vous répondre.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Peut-être avez-vous des excuses… vous n'étiez pas là lors de la dernière mandature, mais au nom de mon groupe, j'avais déposé ce vœu qui avait reçu un avis favorable déjà, en effet, Bertrand DELANOË avait publiquement dit au congrès de la FNACA qu'il prendrait cette décision.

Il l'a dit comme vous le dites d'ailleurs, il l'a mis dans son programme. Pourquoi voulez vous que des élus du 15e arrondissement de la majorité municipale de Paris votent un vœu complètement superfétatoire et qui n'a aucun sens, puisque vous demandez que le Maire de Paris saisisse le S.T.I.F. alors que M. le Maire de Paris le demande, le fait et va le faire ? Ce n'est pas un refus de votre vœu, ne jouez pas sur les mots.

C'est simplement parce que c'est écrit dans le programme de Bertrand DELANOË et que nous allons le mettre en application. En l'occurrence, le coucou c'est vous, puisque je vous rappelle que ce vœu, nous l'avions déjà adopté à la fin de la dernière mandature.

Effectivement, nous avons reconnu qu'il était normal d'étendre le bénéfice de la gratuité à tous les conjoints survivants d'anciens combattants, c'est une mesure qui participe du nécessaire travail de mémoire auquel participe Paris et je voudrais en cela remercier Mme Catherine VIEU-CHARIER pour le travail qu'elle fait et rappeler que ce travail est la suite d'un énorme travail réalisé par Odette CRHISTIENNE sous l'ancienne mandature.

Je vais vous suggérer quand même quelque chose, mes chers collègues de l'U.M.P., qu'il serait peut-être opportun, pour rendre hommage aux anciens combattants d'Algérie, puisque c'est ce que vous souhaitez, d'accéder enfin à la demande de la FNACA et d'autres associations et de faire du 19 mars la journée officielle commémorant le souvenir de la guerre d'Algérie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Simplement, est-ce que vous retirez votre vœu ?

L'objet n'est pas de reprendre la parole. Dans le jeu du coucou, on ne va pas s'en sortir !

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je ne vous le fais pas dire, Monsieur le Maire. C'est tellement vrai ce que vous avez dit que l'on se demande bien pourquoi vous avez redéposé un vœu juste derrière notre propre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Alors ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Lisez le vœu n° 68 bis, vous reprenez exactement la même chose !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On a compris la différence !

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Il était faux !

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je maintiens le vœu, je suis désolé.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - D'accord. Très bien !

Oui ? Explication de vote ?

M. Sylvain GAREL. - Oui, puisque les deux vœux, ni le n° 68 ni le n° 68 bis, ne prévoient de mesures pour les conjoints survivants des anciens déserteurs et objecteurs de conscience, nous nous abstiendrons.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. – Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMPPA, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est rejetée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ? Merci.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 77).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place d'un urbanisme intergénérationnel avec la création d'une première résidence intergénérationnelle dans le 18e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le vœu référencé n° 69 dans le fascicule, relatif à la mise en place d'un urbanisme intergénérationnel avec la création d'une première résidence intergénérationnelle dans le 18e arrondissement, qui a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Je donne la parole à Frédérique PIGEON.

Mme Frédérique PIGEON. - Peut-être préciser les composantes de ce projet, un équipement petite enfance, des logements pour étudiants, un centre d'accueil de jour et de nuit pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, ainsi que des logements pour les personnes âgées.

Voilà les composantes que nous souhaiterions associer dans cet immeuble et nous demandons son inscription au PIPP.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci de votre brièveté.

Madame CAPELLE, dans le même cadre de brièveté ?

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Dans le même cadre de brièveté.

Je parle sous le contrôle de Jean-Yves MANO qui me dit que nous sommes favorables, dans la mesure où serait confirmée la faisabilité technique de ce projet. La surface est de 4.500 mètres carrés et la priorité ou les priorités seront données à la halte-garderie, au centre d'accueil de jour ainsi qu'aux résidences-foyers pour usagers valides et usagers nécessitant un équipement médicalisé. Tout l'enjeu de l'intergénération, c'est de faire vivre les gens les uns avec les autres et non pas les uns à côté des autres.

Je donne un avis favorable à ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Qui est pour ? Merci.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 78).

Vœu déposé par M. Jean-Yves MANO relatif à la création d'un "Paris Point Emeraude" dans le 16e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le vœu référencé n° 70 dans le fascicule, relatif à la création d'un "Paris Point Emeraude" dans le 16e arrondissement, déposé par le groupe socialiste radical de gauche et apparentés.

Je donne la parole à Jean-Yves MANO, mais il n'est pas là.

S'il n'est pas là, il n'y a pas besoin de réponse.

Voulez-vous répondre rapidement ?

Il tombe.

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et M.R.C. relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes et aux moyens du service des droits des femmes et de l'égalité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le vœu référencé n° 71 dans le fascicule, relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes et aux moyens du service des droits des femmes et de l'égalité, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et par le groupe Mouvement Républicain et Citoyen.

Je donne la parole à M. Philippe TORRETON.

M. Philippe TORRETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les conseillers, je suis particulièrement fier d'être le porte-parole de ce vœu et d'en faire ma toute première intervention en tant qu'élu parisien dans cette salle du Conseil, si importante à mes yeux.

Je me fais l'écho d'une inquiétude partagée par toutes les femmes et les hommes de bon sens de ce pays. Je me fais l'écho d'une vigilance citoyenne.

Le service des droits des femmes, mis en place à une époque où il y avait un ministère des droits des femmes, il y a 23 ans, est en danger.

En effet, les projets de réorganisation du service des droits des femmes et de l'égalité, que l'Etat prépare dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, aboutiront à terme à la disparition des instances déconcentrées et à la dilution des objectifs d'égalité entre les sexes.

Or, à l'heure où un tribunal de grande instance a considéré la virginité comme une qualité essentielle de l'être humain, à l'heure où il va redevenir possible de séparer les filles des garçons dans nos écoles, à l'heure où les métiers les plus ingrats sont encore si souvent réservés aux femmes, à l'heure où la violence quotidienne est encore trop souvent le lot de trop de femmes - dois-je rappeler qu'en France tous les trois jours, une femme décède sous les coups de son compagnon -, à l'heure où le monde politico-médiatique n'en finit toujours pas de s'interroger lamentablement sur la capacité qu'aurait une femme d'assumer obligatoirement sa triple fonction de mère de famille, d'épouse et de femme active, il me semble, il nous semble primordial, dans cette lutte permanente pour le droit des femmes, qu'un service efficace, identifiable, expérimenté et habilement réparti sur le territoire, soit préservé.

Le projet du Gouvernement va à l'encontre des préconisations et des avancées européennes. Cette lutte de tous les jours, cette vigilance de chaque instant mérite largement les 290 fonctionnaires compétents, actuellement en sursis de leur mission.

S'il s'agit de faire des économies, il est un peu indécent de les faire sur ce combat qui détermine, selon moi, le degré de civilisation d'une société.

C'est pourquoi je vous propose que le Conseil de Paris émette le vœu que le Maire de Paris interpelle le Gouvernement pour maintenir les moyens d'action du service des droits des femmes et de l'égalité et conforter sa place auprès de toutes les autres administrations. Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Fatima LALEM.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - J'adhère tout à fait à ce qui a été dit de manière si brillante par notre collègue Philippe TORRETON.

Je voudrais juste rappeler deux ou trois éléments complémentaires.

Effectivement, aujourd'hui, au moment où la France va assurer la présidence européenne, cette politique est à contre-courant des préconisations et des avancées européennes, préconisations pour des politiques transversales et partenariales, indispensables à la démarche d'égalité. C'est bien cette logique que, sur Paris, nous développons. Ainsi nous avons signé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, Charte portée par le Conseil des communes et des régions d'Europe. Mais nous avons besoin, pour une action efficace d'un Etat partenaire. Nous avons besoin d'une déléguée régionale et d'une chargée de mission départementale pour une politique de service public en faveur de l'égalité femmes/hommes.

Cette administration doit rester un interlocuteur et contribuer au financement des associations qui œuvrent à promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes. Un désinvestissement de l'Etat serait calamiteux pour les réseaux associatifs.

A Paris, nous soutenons fortement ces acteurs associatifs, mobilisés avec efficacité dans l'action de terrain. Nous n'accepterons pas le transfert des responsabilités de l'Etat sur les seules collectivités territoriales.

C'est pourquoi nous attendons de l'Etat qu'il soit à la hauteur des enjeux sociaux et démocratiques de l'égalité femmes/hommes et qu'il renonce au démantèlement du service des droits des femmes.

C'est également à la demande des acteurs concernés (responsables, personnels et syndicats) de ces différents services, rejoints par un grand nombre d'associations féministes et de nombreux chercheurs, qui ont signé un appel qui totalise 5.800 signatures et qui ont adressé une lettre ouverte publiée dans la presse à Mme Valérie LÉTARD.

Je soutiens donc très fortement ce vœu et je demande que tout le monde puisse le voter. Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Merci.

Qui est contre ?

Abstentions ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 79).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif à la création d'une maison sociale dans le 16e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 72 dans le fascicule, qui concerne la création d'une maison sociale dans le 16e arrondissement et qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à M. AURIACOMBE.

Allez-y, Monsieur.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu qui a été voté à l'unanimité lors du Conseil du 16e arrondissement :

Considérant qu'il n'existe pas actuellement de centre d'action sociale proprement dit dans le 16e arrondissement ; il est actuellement situé dans la Mairie et se trouve à l'étroit dans le local qui lui est attribué, où il reçoit environ 3.000 personnes par mois.

Considérant que la plupart des arrondissements parisiens disposent d'un point Paris Emeraude pour accueillir les personnes âgées et leurs proches ;

Considérant qu'actuellement dans le 16e arrondissement, très peu d'appartements sont disponibles pour ces populations vieillissantes, qui sont nombreuses dans notre arrondissement ;

Considérant que ces besoins sont grandissants dans l'arrondissement ;

Par ailleurs, actuellement la Ville de Paris entreprend des négociations avec E.D.F. sur un local situé au 6 place Possoz dans le 16e arrondissement d'une superficie d'environ 7.000 mètres carrés sur 9 étages, en conséquence, l'ensemble des élus du 16e arrondissement demandent que le Maire de Paris profite des négociations en cours avec E.D.F. pour reprendre l'affectation de l'immeuble situé au 6 place Posoz, que soit créée à cet endroit une mission sociale pour le 16e arrondissement, hébergeant un nouveau centre d'action sociale, le point Paris Emeraude, une résidence appartements pour les personnes âgées et enfin des logements sociaux mixtes de taille suffisante pour l'accueil des familles.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Madame CAPELLE a la parole pour la réponse de l'Exécutif.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous l'avez dit, cet immeuble, propriété de la Ville est actuellement loué à E.D.F. qui ne l'occupe plus et dont le bail arrive à terme en fin d'année 2009.

Votre demande est parfaitement intéressante. Il y a un seul point de désaccord, ce sont les services sociaux de l'arrondissement. Vous dites que vous êtes à l'étroit ; ils disposent tout de même d'une surface de 1.000 mètres carrés. Ce qui me semble être quand même une surface suffisante, dans un lieu qui est bien identifié et surtout bien desservi.

A ce jour, il n'est nullement envisagé de déplacer ces services. Je pense qu'il y a quelques autres arrondissements qui sont beaucoup plus en difficulté que vous sur les services sociaux.

Et puis, sur la création du point Paris Emeraude, cela tombe bien puisque M. MANO n'était pas là et que le vœu est tombé, mais c'était justement le sens de ce vœu qui a été voté à l'unanimité dans le 16e arrondissement.

Là, je donne un avis extrêmement favorable sur la création d'un "Point Paris Emeraude" du 16e arrondissement, sachant qu'il faut scinder ce "Point Paris Emeraude" des 15e et 16e arrondissement - non pas parce qu'il travaille mal, il travaille très bien et le problème n'est pas là - mais cela concerne les deux plus gros arrondissements en population ; il semble donc normal que chaque arrondissement ait son P.P.E., si on veut justement que les personnes âgées puissent être suivies au plus près.

On parle beaucoup de maillage et dans ce cadre-là, effectivement le P.P.E. me semble tout à fait indispensable.

La création d'une résidence appartements doit être étudiée car les besoins sont avérés dans votre arrondissement. Juste un point, Monsieur le Maire, sur la nécessité de créer des logements sociaux dans le 16e arrondissement et particulièrement de logements adaptés aux familles, nous sommes d'accord. Enfin d'accord, si je n'étais pas perfide !

Je vous propose donc d'adopter ce vœu, en retirant la proposition de déménager les services sociaux sinon on ne pourrait pas donner un avis favorable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur, est-ce que vous acceptez l'amendement verbal de l'Exécutif ?

M. Pierre AURIACOMBE. - Vous proposez d'enlever du vœu la partie qui concerne actuellement le Centre d'action sociale qui est dans la mairie et que vous ne souhaitez pas modifier. Ainsi modifié, vous proposez de voter le vœu. Nous sommes d'accord.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMPPA, avec un avis favorable de l'Exécutif, compte tenu de la réserve qui vient d'être faite.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est adoptée. (2008, V. 80).

2008, DASCO 69 - Signature des conventions avec les 15 caisses des écoles proposant les modalités d'achat aux caisses des écoles des goûters fournis pour les enfants durant le temps périscolaire "le goûter récréatif" dans les écoles maternelles.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 69, sur lequel un amendement n° 73 a été déposé par le groupe "Les Verts". Il s'agit de la signature des conventions avec les quinze caisses des écoles proposant des modalités d'achat aux caisses des écoles des goûters fournis pour les enfants durant le temps périscolaire, le goûter récréatif dans les écoles maternelles.

Je donne la parole à M. GAREL. Allez-y.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un amendement que l'on dépose d'une façon assez récurrente, à chaque fois qu'il y a un projet de délibération qui concerne l'achat des produits pour les cantines scolaires.

Notre inquiétude vient du fait que nous nous sommes engagés dans le Plan Climat à ce qu'il y ait, d'ici la fin de la mandature, au moins 30 % de produits biologiques servis dans les cantines scolaires et que nous sommes très loin du compte.

D'ailleurs, j'en profite pour demander à Pascal CHERKI, qui vient de prendre ses fonctions, de faire un bilan assez rapidement du pourcentage de produits biologiques servis aux enfants sur une année. Je pense que l'on pourra constater que les 30 %, si l'on veut y arriver, il faut vraiment changer de braquet et aller beaucoup plus vite.

Nous déposons un amendement pour que les goûters soient biologiques dans les écoles maternelles. Je rappelle d'ailleurs à ce sujet que lorsque j'avais travaillé sur ce sujet - la production des goûters avec Eric FERRAND, votre prédécesseur - il y avait eu un engagement que les goûters soient composés uniquement, sauf s'il y avait vraiment des impossibilités très précises, de produit biologiques.

C'est ce que nous demandons, de privilégier à la fois les goûters biologiques et aussi de faire en sorte que les produits que nous faisons venir soient des produits locaux et des produits de saison. Car bien entendu, il n'est pas question de faire venir des produits biologiques de l'autre bout de la terre, comme cela arrive parfois car ce serait une aberration totale.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur CHERKI, vous avez la parole.

M. Pascal CHERKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Je voudrais remercier d'abord Sylvain GAREL pour son intervention et le groupe "Les Verts" pour le dépôt de cet amendement. Je commence par expliquer que Danielle FOURNIER et Jacques BOUTAULT ont raison.

Ceci dit, nous avons deux problèmes à régler. Le premier problème que l'on a est qu'en effet, il y a un engagement et il faut qu'on le tienne. Je souhaite, c'est ce que je disais à Danielle et à Jacques, que l'on mette en place un vrai groupe de travail, pas simplement entre la D.A.S.C.O. et moi-même, mais je voudrais y associer des élus qui sont en pointe sur le développement du bio - je pense à Jacques - donc des élus qui ont une connaissance particulière de la question, parce que l'enjeu est le suivant : ce n'est pas que la question des goûters.

On a dit dans le programme qu'on voulait passer 20 à 30 % de bio. J'ai discuté avec mes homologues, notamment de Seine Saint Denis, mais je sais que les autres départements vont s'y mettre. L'enjeu maintenant est d'exiger des pouvoirs publics qu'ils organisent la filière bio.

Danielle me disait, par exemple, que le système d'aide avait changé trois fois en deux ans et donc qu'il y a une désorganisation partielle de la filière. Pourquoi faut-il que l'on exige de l'Etat qu'il organise la filière, c'est parce qu'il ne faudrait pas que l'on se retrouve dans la concurrence entre les départements.

Je m'explique. Quand on va s'y mettre, s'il n'y a pas un travail fait en amont par l'Etat, nous allons arriver avec notre puissance financière et nous allons rafler les marchés. Je ne vois pas pourquoi nous le ferrions à Paris et la conséquence de cela serait que Mohamed à la cité des 4000 à La Courneuve ne puisse pas avoir accès au bio.

C'est une vraie question et je pense que c'est plutôt comme cela qu'il faut l'aborder. Je souhaite qu'un groupe de travail se mette en place. J'ai besoin que l'on m'aide à faire des préconisations. J'avoue honnêtement que ce n'est pas le sujet que je connais le mieux, mais l'engagement municipal doit être tenu.

Je dis cela parce qu'en conséquence, sur l'amendement qui est proposé, autant le deuxième alinéa, on peut le faire maintenant. A qualité équivalente, il sera privilégié de proposer des produits écologiques, ça je suis d'accord. Cela il faut qu'on le fasse. Donc, j'intègre cet alinéa. Autant le premier je demande que vous le retiriez et qu'en contre partie on mette en place un groupe de travail au niveau de la Ville, qui moi me permette après…

y compris qu'on y associe, qu'on aille discuter avec…

Interpeller l'Etat et discuter avec nos collègues de banlieue, qu'on oblige l'Etat à prendre ses responsabilités parce que c'est inévitable.

La plupart des collectivités vont s'y mettre. A Paris, par exemple, il y a 130.000 élèves dans l'école primaire, et on en nourrit 110.000, si on souhaite tout d'un coup massivement le faire, il faut qu'en amont ils le fassent. Voilà, la solution que je vous propose.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. – Merci, est-ce que vous êtes d'accord ?

M. Sylvain GAREL. – Oui, Monsieur le Maire, nous allons accepter cette proposition de Pascal CHERKI. Mais j'espère que ce groupe de travail se mettra en place rapidement pour que l'on puisse avoir des propositions rapidement sur ce sujet parce qu'il y a eu beaucoup de promesses mais les choses avancent trop lentement.

Il est vrai qu'il y a des problèmes de filières, des problèmes en amont, mais il est vrai aussi que j'ai l'impression que comme souvent lorsqu'on parle de changements qui permettent un développement soutenable on est souvent dans le discours et très peu dans les actes.

On accepte cette proposition mais on veut que cela aille vite maintenant.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Avec Pascal CHERKI, on va être dans les actes.

Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n°73 avec un avis favorable de l'Exécutif, compte tenu de la réserve et donc ce n'est seulement que le deuxième alinéa.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

L'amendement n° 73 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 69 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 69).

2008, DASCO 78 - Signature de 72 marchés relatifs à l'organisation, la mise en oeuvre et au suivi des ateliers bleus culturels et scientifiques dans les écoles élémentaires publiques pour l'année scolaire 2008-2009. Voeu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au développement de l'éducation à l'environnement dans les "ateliers bleus".
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 78, sur lequel le groupe "Les Verts" a déposé un vœu n°74 et l'Exécutif un vœu n° 74 bis. Il s'agit de la signature de 72 marchés relatifs à l'organisation, la mise en œuvre et au suivi des ateliers bleus culturels et scientifiques dans les écoles élémentaires publiques pour l'année scolaire 2008-2009.

La parole est à Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - C'est un vœu qui va dans le même sens mais qui concerne les ateliers bleus qui sont prévus par ce projet de délibération. Nous souhaitons que parmi ces ateliers bleus, il y ait des actions en matière d'éducation à l'environnement. Il y a de grosses demandes dans ce domaine, et donc nous pensons que la Ville doit répondre à ces demandes, mais je sais que l'on peut compter sur le soutien de l'Exécutif sur ce dossier.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. – Merci. Monsieur CHERKI.

M. Pascal CHERKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - J'aurais pu faire voter le vœu en l'état mais je préfèrerais faire un vœu de l'Exécutif alternatif, par honnêteté. Parce qu'en 2006-2007, on en a fait 6, en 2008-2009, il y en a 11. Il faut qu'on monte en puissance.

Je ne serai pas en l'état pour la rentrée de mettre en place ce dispositif, mais je propose qu'on intègre cette préoccupation politique légitime pour que dès 2009-2010 on soit en état de répondre à cette préoccupation légitime.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. – Bien, donc vous acceptez ?

M. Sylvain GAREL. - Nous acceptons ce report d'un an parce que, effectivement, il ne semble pas raisonnable de faire cela à la rentrée prochaine.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. – Très bien, donc le vœu déposé par le groupe "Les Verts" est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 81).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. – Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 78.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 78).

Voeu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux mesures de carte scolaire proposées par l'Académie de Paris.
Voeu déposé par Mme Frédérique CALANDRA et M. Julien BARGETON, relatif aux suppressions de classes dans le 20e arrondissement.
Voeu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux fermetures de classes prévues à la rentrée scolaire 2008.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. – Nous allons maintenant examiner les vœux référencés n° 75, n° 76 et n° 77, dans le fascicule. Ces vœux ont trait à la rentrée scolaire 2008.

Le vœu n°75 a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. Le vœu n°76, par Mme Frédérique CALANDRA et M. Julien BARGETON et le vœu n°77, par le groupe "Les Verts".

Je donne la parole en premier à Alexis CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. – Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour aller à l'essentiel car il est tard, et le vœu vous l'avez sous les yeux. Il concerne effectivement la rentrée, tel que vous l'avez dit.

Concernant la politique menée dans l'Education nationale, il y a les mots et il y a les faits et les faits sont têtus. Après beaucoup de proclamations, de la part de ce Gouvernement, d'une pseudo priorité qui serait donnée à l'école, et notamment une volonté de revenir aux fondamentaux : lire, écrire, compter, les décisions du CDEN, tel qu'il a eu lieu le 11 juin, montrent une autre politique.

Soyons clairs, les moyens qui sont donnés, ne tiennent pas compte de la légère augmentation des effectifs scolaires sur Paris et pire, il y a encore 23 mesures de blocage qui sont prévues pour la rentrée scolaire, ce qui nous inquiète fortement.

Mais plus précisément, et là ce n'est plus une inquiétude, mais un véritable scandale, il y a 4 suppressions de postes concernant des postes d'enseignants qui ont en charge des classes de CLIN. Je serai bref sur ce qu'est une classe de CLIN : il s'agit d'élèves non francophones qui ont besoin que le service public soit un service public de qualité pour qu'ils puissent être intégrés et accueillis comme il se doit.

Il y a aussi la suppression de 5 postes "soutien lecture", ce qui donne - j'y reviens -, un relief particulier à la priorité prétendument donnée pour l'apprentissage de la lecture alors que ces postes, dans des zones particulières qui en ont besoin, avaient démontré leur grande utilité.

Tout cela évidemment a pour toile de fond dans le deuxième degré : les baisses de DHG et les suppressions de postes à Paris et particulièrement dans les arrondissements de l'est parisien.

En conséquence, l'objet de ce vœu est que M. le Maire de Paris intervienne auprès de l'inspecteur d'Académie de Paris pour qu'il revienne, tout simplement et au plus vite, sur ces mesures de fermetures de classes et de suppressions de postes de "soutien lecture" et de CLIN, prévues à Paris pour la rentrée prochaine.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. – Merci.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Excusez-moi, chers collègues.

Le vœu du 20e arrondissement est de même nature que celui qui vient de vous être présenté par Alexis CORBIÈRE dans le 12e arrondissement.

Le 20e arrondissement, sur le plan démographique, est devenu le deuxième arrondissement de Paris, arrondissement populaire où les difficultés sociales sont plus importantes que dans le reste de la capitale, avec une population non francophone fortement présente. On devrait y concentrer nos efforts pour donner les meilleures conditions de travail possibles aux enseignants et aux élèves des écoles maternelles et primaires.

Mais, on voit bien, comme le disait Alexis CORBIÈRE, qu'une autre politique, qu'une autre logique semble à l'oeuvre. Depuis le début du printemps, les mobilisations sociales successives exemplaires dans le 20e et le nord-est parisien n'ont eu de cesse de dénoncer la logique de suppression de postes dans l'Education nationale et leurs conséquences désastreuses pour l'avenir de la réussite scolaire des élèves.

A de nombreuses reprises, la mairie du 20e a tenu à réaffirmer son soutien. Le Maire de Paris, lui-même, s'est déplacé dans une des écoles du 20e, vendredi dernier. Ces mobilisations ont déjà en partie porté leurs fruits puisque toutes les suppressions de classes prévues dans le 20e, comme ailleurs, n'ont pas été confirmées par les conclusions du CDEN de mercredi dernier.

Pour autant, 3 classes continuent de faire l'objet de blocage, 3 classes font toujours l'objet de fermeture. Nous n'avons pas obtenu toutes les ouvertures supplémentaires demandées qui seraient nécessaires au vu de l'augmentation des effectifs prévus.

Dans combien d'écoles allons-nous dépasser à la rentrée la norme académique des 25 élèves par classe, pour les écoles en ZEP ? Et dans combien d'écoles, certes non classées en ZEP, mais qui connaissent parfois la moitié de leurs effectifs en suivi RASED, allons-nous dépasser les 28, 30 et plus de 33 élèves par classe ?

Mais le plus inacceptable est sans conteste la fermeture des classes d'initiation CLIN. Deux classes d'initiation CLIN seront fermées dans le 20e. Et la suppression des postes de soutien de lecture, 3 postes de soutien lecture seront supprimés dans le 20e.

C'est finalement aux élèves qui en ont le plus besoin que l'on supprime les moyens. Et, dans le même temps, nous savons que les moyens alloués à l'enseignement privé ont fortement augmenté. Alors, nous devons rester en alerte, nous ferons également les comptages à la rentrée.

Aujourd'hui, le compte n'y est pas et nous devons à nouveau exprimer notre soutien aux enseignants et aux parents d'élèves. C'est pourquoi, je vous propose de reprendre le vœu adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement du 20e qui demande au Maire de Paris de continuer à suivre avec vigilance la situation des écoles publiques du nord-est parisien.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. – Merci Madame.

Monsieur Sylvain GAREL ?

M. Sylvain GAREL. – Oui, écoutez, je n'ai rien à ajouter à ce qu'ont dit mes deux collègues, je partage tout à fait leur avis.

M. Jean VUILLERMOZ adjoint, président. – Merci beaucoup.

Pour répondre, Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI, adjoint. – Alors, ces vœux, il est vrai qu'ils ont été rédigés avant la publication, aujourd'hui, par le rectorat des mesures de cartes scolaires.

Mais en même temps, ils sont bienvenus et je leur donnerai un avis favorable pour les raisons suivantes. Les mesures de cartes scolaires sont des mesures que l'on annonce, et il faut voir au-delà des effets d'affichage en masse.

Il est vrai qu'il y a une carte scolaire qui donne l'impression d'être plutôt positive puisqu'on a un solde d'ouverture de classes par rapport aux fermetures qui est de cinq alors qu'on a un effectif constant. Mais, quand on regarde dans le détail, il y a beaucoup de problèmes qui ne sont pas réglés.

Premier problème -parce que le diable est dans les détails-, premier problème, c'est la volonté affichée par le rectorat de faire une carte à moyens constants au motif que l'on aurait le même nombre d'élèves. Or, on fait une carte à moyens constants alors qu'on affiche des ambitions nouvelles -ce qui est heureux d'ailleurs-, notamment l'intégration des handicapés, l'ouverture de classes handicapées.

Deuxième élément, quand on regarde dans le détail on note beaucoup de problèmes graves. Avant même de parler du 20e j'ai évoqué le 17e arrondissement.

Sur Paris, le rapport entre le public et le privé s'est stabilisé depuis sept ans, c'est-à-dire que l'école élémentaire a gagné moins de 1,5 % d'élèves. Il y a un arrondissement où il y a une fuite massive d'élèves du public vers le privé, c'est le 17e.

Il y a des raisons sociologiques de la part des parents qui préfèrent, notamment en proche banlieue, inscrire leurs enfants en école privée.

On a vu des cas de familles allant massivement vers Neuilly. Il y a aussi un enjeu de conforter l'école publique dans cet arrondissement.

Dans cet arrondissement, cinq classes vont être fermées. J'ai dit à l'Inspecteur d'Académie que c'est une faute.

Le signal donné aux parents sur le public dans cet arrondissement est que l'Académie de Paris ne fait pas confiance à l'enseignement public dans le 17e arrondissement.

Il est vrai qu'il y a des baisses des effectifs. Et alors ? Il fallait entreprendre une stratégie de reconquête de l'enseignement public dans cet arrondissement. C'est la raison pour laquelle je me suis opposé aux fermetures de classe dans le 17e, je n'ai pu obtenir que la non fermeture de classe à Epinettes, c'est un mauvais coup porté à l'école publique.

Concernant le 20e arrondissement je ne vais pas revenir sur l'argumentaire très complet et pertinent de ses élus, je suis tout à fait d'accord, cela pose un problème.

M. le Maire de Paris l'a dit, en se rendant vendredi dans une école du 20e arrondissement, ce n'est vraiment pas dans ces quartiers, dans ces écoles qu'il faut supprimer des moyens, au contraire.

Un autre problème recouvre le débat de la carte scolaire en matière de soutien scolaire.

Au motif qu'une réforme des programmes est annoncée et contestée par les enseignants et les parents, la réforme dite DARCOS, qui va avoir comme conséquence de supprimer deux heures de temps d'enseignement devant élèves en passant de 26 à 24 heures hebdomadaires.

Au motif qu'on va libérer deux heures par semaine, sans savoir d'ailleurs comment l'élémentaire va se réorganiser, on est en train de supprimer progressivement tous les moyens mis en place patiemment depuis des années pour le traitement de l'échec scolaire pendant le temps scolaire, et notamment toutes les activités de remédiation, les postes de maître E qui étaient des postes de remédiation. Ces 200 postes à Paris seront recentralisés dans les circonscriptions.

L'Académie nous dit qu'il n'y a pas de problème, que les classes vont rester. Simplement les enseignants ne seront pas dans une école précise mais des classes seront maintenues dans les circonscriptions.

L'Académie fixera les horaires. De ce fait, demain, on peut purement et simplement les réaffecter à d'autres tâches.

J'ai évoqué le dernier point lors des questions d'actualité : c'est le nombre de blocage. En affichage on a certes cinq classes ouvertes de plus que de classes fermées. Il y a près de 23 blocages, 23 épées de Damoclès qui sont maintenues sur la tête des élèves parisiens.

L'Académie dit qu'elle va compter à la rentrée, il s'agira d'être très vigilants d'autant que dans beaucoup d'endroits, comme l'Académie refuse de prendre en compte dans les calculs de seuil les élèves qui vont avoir trois ans dans l'année, considérant non pas qu'il ne faut pas les scolariser mais qu'elle n'a pas à les compter, beaucoup de classes qu'on aurait dû ouvrir n'ont pas été ouvertes.

Dans le 20e arrondissement ce sont des écoles hors Z.E.P. bien que de nombreuses écoles devraient être classées comme telles.

Lorsque l'on a établi la carte des Z.E.P., on n'a pas pris en compte l'évolution sociologique des quartiers dans lesquels les élèves seront 30 élèves par classe, en maternelle et en cours préparatoire.

Je ne me gargariserai pas de la carte scolaire comme le fait l'Académie. Par rapport à la carte initiale il y a eu, non pas des avancées, mais on a fait reculer l'Académie sur des propositions scandaleuses grâce à la mobilisation très importante des enseignants et des parents d'élèves. 96 écoles parisiennes étaient mobilisées au moment de la nuit des écoles.

C'est le fruit du travail conjoint des représentants, des enseignants et des parents d'élèves lors du C.D.E.N. de la Ville de Paris. On a passé de nombreuses heures à négocier pied à pied.

Il faut rester très vigilant, cette carte scolaire, quand on la regarde dans les détails, n'est pas si positive que cela.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

J'ai cru comprendre que M. Jean-Baptiste MENGUY voulait faire une explication de vote sur les trois voeux.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Le groupe U.M.P. va effectivement s'abstenir sur les trois vœux.

Je regrette que M. CHERKI donne un avis favorable alors que l'essence des vœux est contraire à ce qui a été acté lors du C.D.E.N.

M. CHERKI nous disait cet après-midi être très content que le delta des ouvertures/fermetures soit positif et en l'espace de quelques heures il le regrette et émet des réserves. Cela ne me parait pas très cohérent.

Concernant la question des effectifs, cela a été assez bien expliqué par l'Inspecteur d'Académie lors de la réunion, c'est quelque chose qu'il faut manier avec beaucoup de prudence, et lorsque le chiffon rouge des chiffres est agité par la gauche, je crois que c'est tout à fait dommageable.

On ne parle pas que de chiffres, on parle des élèves. La Gauche nous dit être du côté des professeurs et de certains parents d'élèves. C'est l'intérêt des élèves dont il faut parler, c'est un peu occulté lorsqu'on entend certains élus de la Gauche.

Concernant les postes de soutien lecture, je souhaite rappeler tout de même que sur les cinq postes concernés, une seule école, qui faisait partie du secteur ambition réussite, a mis en place les stages de remise à niveau. Les cinq postes concernés vont être maintenant affectés pour la création de cinq classes supplémentaires à Paris. Il ne faut pas donner qu'une partie de la vérité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Concluez s'il vous plaît.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je voulais rappeler la création de trois postes supplémentaires pour la scolarisation des enfants autistes dont une nouvelle C.L.I.S. option D ouverte dans le 17e.

Je rappelle également que les C.L.I.N. dépendent de la fréquentation des classes. C'est normal dans un service public que l'on mette en avant l'adaptabilité et qu'il y ait une actualisation des données.

Vous ne pouvez pas dire tout et son contraire. Une négociation a eu lieu, il faut faire très attention lorsqu'on parle de l'avenir des élèves. Le groupe U.M.P. se place dans l'intérêt des élèves et pas de certaines idéologies.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de voeu est adopté. (2008, V. 82).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme Frédérique CALANDRA et M. Julien BARGETON, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est adoptée. (2008, V. 83).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est adoptée. (2008, V. 84).

Voeu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place du plan campus du Gouvernement en faveur des universités du 5e arrondissement.
Voeu déposé par les groupes UMPPA et Centre et Indépendants, relatif au "Plan Campus" du gouvernement en faveur des Universités parisiennes, demandant l'implication et plus de volontarisme de la Ville de

Paris.
Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner les vœux référencés n° 78, n° 79 et n° 79 bis dans le fascicule, qui ont trait à la situation universitaire parisienne.

Le voeu n° 78 a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. Le vœu n° 79 a été déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants. Le voeu n° 79 bis a été déposé par l'Exécutif.

Je donne la parole à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci Monsieur le Maire.

Au nom de Mme Lyne COHEN-SOLAL et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, je souhaite émettre le vœu que M. le Maire de Paris demande au Gouvernement et plus particulièrement à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche Valérie PECRESSE que les établissements d'enseignement supérieur du Quartier latin fassent partie des prochaines annonces du Gouvernement concernant le plan Campus.

Une première vague d'annonces a été réalisée il y a quelques jours ou quelques semaines par la ministre, annonçant quelques campus retenus dans le cadre du plan de réhabilitation de bon nombre de campus universitaires français.

Aucun campus parisien, pas même d'Ile-de-France d'ailleurs, n'a été retenu par le Gouvernement.

Des éléments objectifs nous amènent à penser que le Quartier latin devrait être retenu dans la seconde vague d'annonces. Je n'en cite que quelques uns : l'état d'abandon des locaux actuels du patrimoine universitaire du Quartier latin, un potentiel universitaire et scientifique exceptionnel dans le Quartier latin et évidemment la nécessité de mieux accueillir les étudiants et les chercheurs dans le 5e arrondissement.

Nous demandons que M. le Maire de Paris et l'ensemble des parlementaires parisiens demandent au Gouvernement que le Quartier latin devienne une priorité des prochaines annonces du plan Campus.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous remercie et donne la parole à M. Jean TIBERI.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Jean VUILLERMOZ au fauteuil de la présidence).

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je regrette que Mme Lyne COHEN-SOLAL, qui avait fait l'intervention au Conseil d'arrondissement et qui n'avait pas voté le voeu que j'avais soumis, ne soit pas présente en séance. On ne peut certes pas être toujours présent.

Je remercie M. JULLIARD de ses propos assez mesurés mais pas tout à fait exacts lorsqu'il laisse entendre dans le voeu de Mme Lyne COHEN-SOLAL que le Quartier latin est à l'abandon. Quelle erreur ! Quelle tromperie !

Je rappelle les centaines de millions d'euros dépensés, notamment pour Jussieu, pour la restructuration, pour le désamiantage ; l'effort que vous n'avez pas rappelé qui est fait dans le cadre du plan U3M qui apparaît dans le n° 79 bis.

J'ai signé ce plan lorsque j'étais Maire de Paris. Pour la première fois depuis des décennies j'ai signé avec M. Jack LANG, je lui rends d'ailleurs hommage sur cette affaire pour laquelle nous avons signé un contrat de très grande qualité pour moderniser, agrandir les salles de lecture, les bibliothèques et les logements d'étudiants.

Dire qu'il y a un abandon du Quartier latin n'est pas, M. JULLIARD, vous qui connaissez bien ces sujets d'université, tout à fait exact. C'est même le contraire ; d'ailleurs, dans le cadre des secteurs U3M, vous pouvez y aller rapidement, allez voir la bibliothèque-salle de lecture qui va ouvrir bientôt rue Valette, pour 1200 places d'étudiants et qui est un exemple parmi d'autres.

Donc, dire que l'Etat ne fait pas un effort... Sur le plan général, d'ailleurs, chaque année maintenant, vous le savez mieux que quiconque M. JULLIARD, l'Etat rajoute un milliard d'euros supplémentaire sur le plan des universités.

Vous dites aussi la Recherche, et vous avez raison. Les chercheurs ont besoin de locaux. Je regrette vivement que la Mairie de Paris et Mme COHEN-SOLAL aient refusé d'affecter des locaux de la rue Rollin pour les chercheurs.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Ce n'est pas très sérieux.

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Si vous connaissez bien la rue Rollin, j'avais préparé un projet où l'on y mettait les chercheurs. Les professeurs de physique et chimie attendaient avec grande impatience cela. Vous l'avez refusé, c'est votre droit, vous avez tort, mais ne donnez pas de leçon.

Nous nous trouvons en revanche, avec le vœu que vous venez de rappeler et sans doute avec le vœu de l'Exécutif, en présence d'un mélange des genres. Vous parlez de l'effort que doit faire l'Etat. Je viens de dire qu'un effort supplémentaire est fait chaque année, que les travaux dans le quartier latin, qui sont développés et poursuivis, ne sont pas suffisants, mais il y en a beaucoup.

Vous ne répondez pas à la question. La question porte sur le plan Campus. Ce plan est un plan supplémentaire, avec 5 milliards d'euros supplémentaires qui s'ajoutent à l'effort.

5 milliards d'euros, cela est sans précédent.

Peut-être pas ici, mais ailleurs, même vos amis ont reconnu qu'il s'agissait d'un effort sérieux.

Une première commission indépendante s'est réunie, composée de personnalités inattaquables. Cette commission a estimé, à tort ou à raison, que 6 universités devaient être retenues et il n'y avait pas Paris. Là aussi, le conseil d'arrondissement a voté le vœu que j'avais soumis, souhaitant que dans la deuxième session un projet parisien soit retenu. Cela paraît normal, mais il faut le rappeler, chers collègues.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Je n'en doute pas.

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Il ne faut pas vous contrarier.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - On va laisser M. Jean TIBERI conclure son propos, s'il vous plaît.

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Nous souhaitons que dans la deuxième tranche, Paris, et notamment le quartier latin… alors là, on a des débats internes, on a des projets des grandes écoles : l'ENS, le Collège de France, Paris I, Paris III, par ailleurs, Paris V et Paris VII.

Je souhaite deux choses.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur TIBERI, je vous inviterai à conclure s'il vous plaît. Vous avez largement dépassé le temps prévu, pardonnez-moi.

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Je conclus.

Il faut que ces universités et ces grandes écoles se mettent d'accord : c'est le souhait que je formule, et que M. le Maire de Paris, indépendamment des problèmes financiers, s'implique totalement comme de nombreux maires de province l'ont fait pour que la commission puisse retenir les projets pour Paris et notamment le quartier latin.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre aux deux orateurs, Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, je voudrais vous proposer une lecture, une simple lecture du vœu de M. Jean TIBERI pour vous faire sentir à quel point ce vœu est non seulement polémique, mais contraire aux intérêts des universités parisiennes.

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Où est-elle polémique ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur TIBERI, vous avez pris la parole tout à l'heure, laissez M. MISSIKA vous répondre.

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Dites-moi où !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Laissez-le parler.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Laissez-moi faire ma démonstration.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - M. MISSIKA a seul la parole et je l'invite à poursuivre son propos sans se laisser perturber.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - "Constatant que la commission indépendante".

L'indépendance de la commission qui a statué a été questionnée, non pas par des politiques, mais aussi par des universitaires, et pas seulement des universitaires parisiens.

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Ils vont être content de l'apprendre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - "Dix sites universitaires ayant vocation à devenir des sites d'excellence".

Il s'agit dans le plan Campus surtout de rafistoler des universités mal en point car mal entretenues depuis des années, tout simplement parce qu'elles étaient traitées en deçà des standards internationaux.

J'en viens maintenant à ce que l'on peut qualifier d'imposture du plan Campus : "Considérant l'importance de l'opération" puisque ce que l'on parle de "5 milliards de crédits que le Gouvernement s'est engagé à leur allouer".

Je voudrais dire une fois de plus que ces 5 milliards d'euros ne sont pas versés aux universités. Ils sont remis à Bercy qui est chargé de placer cette somme pour produire des intérêts. C'est donc environ 180 millions par an que le Plan Campus devrait rapporter, chaque projet recevra 18 millions d'euros par an. Il faut donc mettre en parallèle ces 5 milliards d'euros avec la réalité de ce qui sera proposé aux différents projets universitaires retenus dans le cadre du plan Campus. Et cette réalité est beaucoup plus modeste.

J'en viens maintenant à la citation de Valérie PECRESSE ; vous dites que vous lui avez posé une question en séance et qu'elle a répondu : en regrettant « l'insuffisance d'engagement des collectivités locales ». Je trouve ce propos inutilement polémique. De plus, elle a dit le contraire le lendemain, lors de l'inauguration de la bibliothèque Denis Diderot. Au cours de cette inauguration, elle a mis en valeur l'investissement de la Région et de la Ville de Paris dans le projet Campus Rive Gauche et vous savez comme moi que la Ville de Paris a mis plus de 350 millions d'euros dans ce projet et rien que dans la bibliothèque Denis Diderot, une bonne vingtaine de millions d'euros. La vérité d'hier n'est donc pas la vérité du lendemain pour la Ministre des Universités.

J'en viens maintenant à votre vœu. Vous souhaitez que le Maire de Paris « s'implique d'urgence et fortement dans le processus du plan Campus ». Vous sous-entendez que nous ne nous sommes pas impliqués et c'est contraire à la réalité de notre engagement.

Vous dites ensuite : « mettre en œuvre tous les moyens propres à soutenir efficacement les dossiers » et vous sous-entendez qu'il n'y a pas eu d'efficacité. Tout cela est inutilement polémique sur un sujet qui devrait faire consensus.

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - En quoi est-ce polémique ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Laissez-moi terminer ! J'ai toujours le même sentiment, quand je vous entends parler du plan Campus ou de la politique universitaire, à savoir que vous défendez la politique du Gouvernement et que vous ne vous préoccupez pas des intérêts des Parisiens et singulièrement, de l'intérêt des universités parisiennes.

J'en viens maintenant au rappel de ce que nous avons fait depuis quelque temps. La Ville a acheté le foncier et mis gratuitement ce foncier à la disposition de l'Etat, a participé à la construction du pôle universitaire de la ZAC Paris Rive Gauche ; la Ville a fourni des locaux de transition pour des établissements relevant de la seule tutelle de l'Etat. Enfin, nous avons massivement soutenu la vie étudiante, avec en particulier plus de 3800 logements étudiants financés, la quasi-totalité des logements rénovés et un soutien à la restauration universitaire. Dans le projet de la Ville, pour la prochaine mandature, nous allons financer 4000 nouveaux logements étudiants et des logements pour les chercheurs et pour les chercheurs étrangers.

J'en viens à la façon dont l'Etat se comporte en la matière. L'Etat a lancé unilatéralement ce plan Campus. Il a écarté de fait toute démarche partenariale. Il n'y a eu aucune concertation entre la Ville, la Région et le Ministère des Universités.

De plus, ce financement est largement inférieur aux besoins des universités et singulièrement des universités parisiennes. La simple remise au niveau des standards internationaux des universités parisiennes réclame plusieurs milliards d'euros alors que l'on parle de dizaines de millions d'euros par projet.

Dernier élément qui me paraît essentiel : où sont la responsabilité, la liberté et l'autonomie des universités, quand cet argent est remis à Bercy, qui signera les chèques aux constructeurs qui auront été sélectionnés ? Pourquoi ne pas avoir doté les PRES, qui regroupent des universités de 500 millions d'euros chacun ?

Nous sommes face à un faux-semblant :l'Etat organise un concours entre les universités pour leur attribuer un argent qu'il leur doit de toute façon au titre de l'entretien des bâtiments universitaires.

J'en viens maintenant à la proposition de l'Exécutif parisien, qui consiste à dire que le Maire de Paris et l'ensemble des parlementaires parisiens demandent au Gouvernement…

Mme Brigitte KUSTER. - Il y a deux poids et deux mesures.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame KUSTER, vous n'avez pas la parole. M. MISSIKA conclut. Le sujet mérite que l'on y consacre quelques minutes, me semble-t-il ; j'ai laissé M. TIBERI intervenir très au-delà du temps réglementaire. Laissez M. MISSIKA présenter son vœu, s'il vous plaît.

Jean-Louis MISSIKA, allez-y !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - La proposition de l'Exécutif est le vœu suivant :

Le Maire de Paris et l'ensemble des parlementaires parisiens demandent au Gouvernement :

- qu'il engage les investissements nécessaires à la rénovation et la modernisation des établissements d'enseignement supérieur parisiens sous sa tutelle, afin d'atteindre les standards d'accueil internationaux nécessaires à l'attractivité et au rayonnement international, d'une part, dans le cadre du Plan Campus et, d'autre part, en y ajoutant des ressources indispensables dans le cadre des prochaines lois de finances ;

- qu'il prévoie un financement conforme aux standards internationaux des formations et de la recherche des universités et laboratoires parisiens ;

- qu'il accepte la démarche partenariale proposée par la Ville et les collectivités territoriales, ce qu'il refuse depuis plusieurs années.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Ce vœu a vocation à se substituer au vœu n° 78 présenté par Bruno JULLIARD avec votre accord et au vœu n° 79 présenté par M. TIBÉRI.

Acceptez-vous de retirer votre vœu ?

M. Jean TIBÉRI, maire du 5e arrondissement. - Il n'en est pas question !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - C'est oui ou c'est non.

M. Jean TIBÉRI, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, comme j'ai...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Il est 22 heures et les agents n'ont pas dîné, Monsieur le Maire.

M. Jean TIBÉRI, maire du 5e arrondissement. - J'en suis conscient, mais compte tenu de l'importance, je voudrais dire deux mots, mais très modérés.

Je suis surpris de la violence des propos de M. MISSIKA !

Dire que la Commission est composée de personnalités dépendantes et qui ne sont pas indépendantes est scandaleux. Lorsque vous avez une personnalité comme M. GLOWINSKI, ancien administrateur du Collège de France, qui siège, dire qu'il n'est pas indépendant, c'est lui faire, je le dis calmement, profondément injure. Je suis stupéfait !

Lorsque que vous dites que c'est une imposture… vous pouvez ne pas être d'accord, mais dire que c'est une imposture, ce sont des propos ! Alors, vous parlez de polémique, où va-t-on ?

Et vous dites que c'est insuffisant. Je vous signale, je l'ai dit tout à l'heure, vous ne m'avez pas écouté, que, pour la première, il y a un crédit de 1 milliard chaque année au budget des universités. Et que ces 5 milliards que vous contestez sont en supplément de l'effort.

Et dernière chose, ou avant-dernière, vous dites que la Ville, etc., mais je n'ai pas nié l'effort de la Ville sur ce qui a été fait. C'est dans le cadre du Plan U3M que j'ai signé avec Jack LANG. Je dis que c'est dans le cadre du Plan Campus que le Maire de Paris ne s'est pas impliqué.

(Vives protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Mouvement Républicain et Citoyen, Communiste et "Les Verts").

Je parle de LANG, mais c'est vrai ! Bon, très bien.

Demandez aux présidents et aux responsables des universités !

(Vives protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Mouvement Républicain et Citoyen, Communiste et "Les Verts").

Quant au vœu que vous voulez présenter au nom de la Municipalité, si vous permettez, cela n'a rien à voir avec le problème du Campus. C'est le problème général des financements de l'Etat sur lesquels on peut discuter...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien, Monsieur TIBÉRI, donc vous maintenez le vœu ?

M. Jean TIBÉRI, maire du 5e arrondissement. - Cela n'a rien à voir avec le problème du Campus.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous allons voter sur le vœu n° 79, maintenu, déposé par le groupe U.M.P.P.A., puis nous voterons sur le vœu présenté par l'Exécutif.

Monsieur LAMOUR ?

M. Jean-François LAMOUR. - Déjà, Monsieur le Maire, si les permanents n'ont pas mangé, il fallait peut-être le prévoir, premièrement ! Et je trouve assez déplacé que vous l'annonciez alors que Jean TIBÉRI prend la parole !

Deuxièmement, je voulais répondre à M. MISSIKA pour lui dire que, lorsqu'il nous expliquait qu'il n'y avait pas eu de partenariats entre l'Etat, et en particulier Valérie PÉCRESSE, et la Ville, je vous rappelle juste que M. FRECHE et M. COLLOMB, à Montpellier et à Lyon, M. ROUSSET, pour le pôle Aquitaine, eux, ne se sont pas posés la question de savoir si, oui ou non, il y avait un partenariat ; ils se sont retroussés les manches, ils sont allés voir les patrons d'université ; ils leur ont dit : "Il faut faire un projet commun et c'est comme cela que vous gagnerez" ; et ils ont gagné !

Alors, Monsieur MISSIKA, c'est bien gentil maintenant de se plaindre que soi-disant l'Etat ne fait pas assez, mais il fallait vous bouger. Ce n'est pas le tout de nous annoncer 1 milliard, comme vous l'avez fait il y a un mois, pour nous dire ce que vous allez faire, il fallait aller travailler avec les présidents d'université et présenter un projet cohérent. Vous ne l'avez pas fait et ce n'est pas la peine aujourd'hui de reporter la faute sur l'Etat, c'est tout.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien.

Nous passons aux opérations de vote. Je crois que tout ce qui devait être dit l'a été. Le vœu n° 78 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

La proposition de vœu est rejetée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de voeu est adopté. (2008, V. 85).

Je vous remercie.

2008, DJS 320 Lancement d'un marché de prestation de service pour l'organisation, l'animation et l'encadrement d'activités sportives et de loisirs au sein de l'espace de remise en forme du complexe sportif Alfred Nakache (20e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous arrivons bientôt au terme de la séance, avec l'examen du projet de délibération DJS 320, sur lequel Fabienne GIBOUDEAUX s'est inscrite.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention portera sur trois points.

Le premier point, c'est le lancement de cette prestation de service pour l'organisation et l'animation d'activités sportives au sein de l'espace de remise en forme du complexe sportif Alfred Nakache.

J'ai bien compris que l'on ne pouvait pas faire une gestion municipale complète de ce centre sportif, car, pour ce qui est de la gymnastique et du "fitness", nous n'avons pas d'éducateurs sportifs municipaux qui peuvent assurer ce genre de prestation.

Néanmoins, on se pose la question pour les futurs projets sportifs de cette mandature. Serait-il envisagé de former et d'avoir, au sein de nos personnels municipaux, ce type de prestations possibles, afin d'éviter d'avoir recours à des prestations extérieures ?

C'est ma première question.

Ma deuxième question va porter sur les tarifs, car ce centre sportif est situé dans le quartier du Bas-Belleville, dans un quartier très populaire. Il est très attendu. Il sera livré normalement à l'automne et beaucoup de personnes dans le quartier souhaitent vivement s'inscrire dans ces activités sportives de gymnastique et de fitness, auxquelles ils ne peuvent pas accéder dans des centres privés.

Je voudrais attirer l'attention de M. VUILLERMOZ sur l'accessibilité et le fait que les tarifs soient adaptés à la population locale.

Le troisième point porte sur le lien avec le conseil de quartier.

Cet équipement sportif a été demandé depuis très longtemps, depuis 1995 parce que nous avons des conseils de quartier depuis 1995 dans le 20e arrondissement. Ils s'étaient beaucoup investis pour qu'une piscine soit installée dans le quartier Belleville.

Il faut vous rappeler, chers collègues, que dans le 20e arrondissement, nous n'avons qu'une seule piscine qui est très excentrée, qui se situe Porte des Lilas. Et les enfants des écoles primaires, et même du collège, n'ont pas accès à des activités nautiques et vont même parfois jusqu'en banlieue en bus pour pouvoir apprendre à nager. C'est vraiment un équipement très attendu.

Le conseil de quartier s'y est beaucoup investi et je souhaite qu'il soit toujours associé, comme l'avait promis M. CHERKI lors des réunions que l'on avait eues dans le 20e, que le conseil de quartier soit toujours informé et associé à la gestion de cet équipement très attendu.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ pour vous répondre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Très rapidement, puisque cela vient très tard. En ce qui concerne le conseil de quartier, l'ensemble du projet a fait l'objet d'une présentation en permanence dans les conseils de quartier du 20e arrondissement de Belleville, lors de la précédente mandature. Chaque fois, les choses ont été dites clairement, d'après ce que je crois savoir, c'est-à-dire que c'était une piscine qui était pour le 20e arrondissement et aussi pour le quartier Belleville. Je maintiens l'idée du quartier Belleville.

Donc, on verra effectivement pour ce qui concerne les créneaux, mais je pense que l'attribution se fera principalement dans les écoles du 20e, en sachant que, s'il y a des possibilités de créneaux supplémentaires pour les écoles des trois autres arrondissements, celles-ci seront certainement examinées.

En ce qui concerne les agents de la filière, et donc la possibilité de former des agents, il faut dire les choses très simplement.

Aujourd'hui, il n'est pas prévu d'envisager cette qualification exigée pour ce type d'activité. Il n'existe à l'heure actuelle qu'un EAPS doté d'un BE Forme, qui est aujourd'hui localisé au sein de la Butte aux Cailles. Aucun recrutement n'a été effectué en 2008 sur ce type de spécialité et n'est programmé sur les années à venir. Donc une telle spécialisation, en créant des niches, freinerait une gestion dynamique des agents au sein de la filière.

En outre, l'organisation de ce type d'activité impose de recourir, pour une part, à des personnels à temps partiel et, concrètement, au recrutement de vacataires. Pour l'instant, cette question n'est donc pas envisagée au niveau de la Ville et de la DJS.

En ce qui concerne les tarifs qui sont appliqués, ils se situent dans la fourchette basse de ceux pratiqués dans le secteur privé. Ils prévoient de nombreux cas de réduction, ainsi que la gratuité pour les bénéficiaires des minima sociaux.

Cette grille tarifaire, qui sera appliquée à l'ensemble des espaces "fitness", est celle définie par le Conseil de Paris lors de la séance des 15 et 26 mai 2006 et les prix pratiqués ne doivent pas être anticoncurrentiels. Ils ont donc fait l'objet d'une analyse comparative avec les prix pratiqués dans les secteurs privés et se situent, comme je viens de le dire, dans une fourchette basse du marché.

Je rappelle toutefois qu'il est possible de souscrire des abonnements ou d'acheter des carnets de tickets d'entrée à tarif dégressif : par exemple, un prix de 10 entrées pour 80 euros en tarif plein.

Voilà ce que je voulais dire sur ce projet de délibération DJS 320.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci. Nous vous pouvons passer au vote de ce projet de délibération DJS 320.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 320.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DJS 320).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'offre d'infrastructure sportive dans le 19e.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 80 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A. sur lequel Mme ONGHENA est inscrite.

Madame ONGHENA - je m'excuse de vous interpeller directement - dans la mesure où nous avons le texte du vœu, souhaitez-vous ajouter quelque chose ou pouvons-nous aller directement à la réponse ? Je vous remercie de votre compréhension.

Monsieur VUILLERMOZ, sur le vœu n° 80, s'il vous plait.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. – Il s'agit des terrains de l'A.S.P.P.T. qui sont situés à Pantin. Il faut savoir qu'il y a trois terrains ; il y a un terrain de libre et sur celui-ci nous avions envisagé de créer un terrain de football. La mairie de Pantin nous a fait connaître sa volonté de construire des logements sur ce terrain. A partir de là, il nous a semblé inutile de faire des investissements qui n'auraient pas de suite. C'est pour cela que nous n'avons pas souhaité continuer les investissements sur ce terrain de l'A.S.P.P.T.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Sur le vœu ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - C'est un avis défavorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. – Je mets aux voix, à main levée, la proposition de voeu déposée par le groupe UMPPA, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est rejetée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la préservation du Stade de Ligue.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du voeu référencé n° 81 dans le fascicule, déposé aussi par Mme ONGHENA au nom de son groupe sur la préservation du stade de Ligue.

Nous pouvons aller directement ? Vous souhaitez intervenir ?

Madame ONGHENA, s'il vous plait.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Oui, je voudrais intervenir sur ce vœu parce que Jean-Jacques GIANNESINI et moi-même, avant de retirer notre vœu, tenons à exprimer notre satisfaction ce soir. En effet grâce à notre mobilisation sur ce dossier porté devant cette Assemblée au moyen d'un vœu le mois dernier, nous avons permis, en dépit d'un avis défavorable de l'Exécutif sur ce vœu, de faire avancer le dossier, puisque certains des présidents d'associations concernés par l'utilisation du stade de Ligue ont reçu aujourd'hui même un courrier les informant du délai supplémentaire d'un an avant la construction de la cuisine scolaire, alors que depuis plusieurs mois les atermoiements de l'Exécutif les laissaient sans visibilité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur VUILLERMOZ, vous avez la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Si j'ai bien compris, le vœu est retiré, mais je rassure Mme ONGHENA, j'ai fait aussi un certain nombre de choses qui permettaient d'aller dans le sens de l'intérêt commun.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Remercions Mme ONGHENA et M. GIANNESINI du soutien qu'ils ont apporté aux démarches de l'Exécutif ! Merci infiniment ! On peut sourire un peu.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la gestion et à l'aménagement du square du Docteur Calmette. Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 82 dans le fascicule présenté par le groupe U.M.P.P.A. sur lequel M. MENGUY intervient.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, pour aller dans le sens de votre demande, je ne vais pas reprendre les termes du vœu. Je vais juste me réjouir que la gauche nous rejoigne sur le vœu que nous avons déposé sur le square Calmette et qu'elle pratique elle aussi la théorie du coucou !

Et bien, je pense qu'elle sera donc tout à fait d'accord, en tout cas l'Exécutif sera tout à fait d'accord pour retirer son vœu, puisqu'il fait doublon avec le nôtre. Votez avec nous le voeu n° 82 que nous avons présenté.

Merci, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien, nous allons regretter de finir si tôt dans cette ambiance de concorde !

Monsieur VUILLERMOZ, vous avez la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - A coucou, coucou et demi !

Le problème est que pour l'instant on n'est pas encore sûr, donc il faut faire faire une étude technique et financière par la DJS, sur la réalisation d'un terrain multisports pour la pratique du basket et du football, et donc à partir de là, c'est l'inverse que je propose : retirez votre voeu et votez le voeu n° 82 bis.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Un bon geste ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Comme c'est la même chose et que nous avons l'intention de faire un bon geste. Mais je croyais que cette étude avait déjà été faite. Il faudra voir. Je crois que Mme HIDALGO avait soulevé cette question en conseil d'arrondissement au mois de décembre.

On attend que M. VUILLERMOZ vérifie ?

(Rires dans l'hémicycle).

On retire notre vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie infiniment.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - A charge de revanche !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de voeu est adopté. (2008, V. 86).

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil muncipal dans divers organismes (suite).

M. DAGNAUD, adjoint, président. – Je vous propose à présent, mes chers collègues, de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil muncipal, dans les organismes suivants :

Commission communale des impôts directs (R. 121) :

I) Redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties :

TITULAIRES

- M. Thierry GROSNON 20, rue Charles Lecocq 75015 Paris

- M. Jacques DESPONTS 40, avenue Reille 75014 Paris

- M. Gilbert DARMON 67, rue Saint-Blaise 75020 Paris

- M. Guy DEBALLE 155, rue Pelleport 75020 Paris

SUPPLEANTS

-M. Gérard POURTAUD 23, rue Gazan 75014 Paris

- M. Carlos MORET 27 bis, avenue René Coty 75014 Paris

- Mme Chantal LE HOUEROU, 52, rue Saint-Fargeau 75020 Paris

- M. Jean-Emmanuel CRASSOUS 49 bis, rue du Borrego 75020 Paris

II) Redevables de la taxe d'habitation :

Titulaires :

- Mme Sylvie FOURIER 8, square des Bouleaux 75019 Paris

- M. Jean-Pierre GOLDSTEIN 36, avenue Philippe Auguste 75011 Paris

- M. Guy André CHAIGNON 8, rue du Cambodge 75020 Paris

- M. Jean-Philippe DAVIAUD 58, rue de Clignancourt 75018 Paris

- Mme Rose-Marie LOZANO 31-33, rue Alphonse Penaud 75020 Paris

- M. Stanislas BIETRY , boîte 21, 11, rue Nicolaï 75012 Paris

Suppléants :

- Mme Yasmine MOHAMMEDI, 24, rue Damrémont 75018 Paris

- M. Paul APELBAUM 144, rue de Charonne, 75011 Paris

- M. Olivier MOTTA 36, rue Stendhal 75020 Paris

- M. Aimé KOESSLER 62, boulevard de Ménilmontant 75020 Paris

- M. Nicolas GOARANT 5, villa des Pyrénées 75020 Paris

- M. Michel JALLAMION 121, avenue Ledru Rollin 75011 Paris

III) Redevables de la taxe professionnelle :

Titulaires :

- M. Frédéric ALIMI 15, rue de Turbigo 75002 Paris

- M. Christian TUBEUF 8, rue Julien Lacroix 75020 Paris

- M. Damien ROMANET 50, rue Pernety 75014 Paris

- Mme Eva SAS 8, rue Pierre Girard 75019 Paris

- M. Lionel CHEMLA 24, rue des Petites Ecuries 75010 Paris

- M. Patrick MEIMOUN 8, rue Félix Faure 94300 Vincennes

Suppléants :

- M. Hervé MOREL 122, rue Oberkampf 75011 Paris

- M. Gil TAIEB 236, boulevard Voltaire 75011 Paris

-Mme Géraldine CHALANÇON 106, rue Damrémont 75018 Paris

- Mme Liza KORN 19, rue Beaurepaire 75010 Paris

- M. David ZENOUDA , bar Le Next 17, rue Tiquetonne 75002 Paris

- M. Benjamin CYMERMAN 25, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Fondation Louis Lépine (Conseil d'administration) (R. 122) :

Titulaires :

- M. Georges SARRE, premier vice-président

- M. Mao PENINOU

Suppléants :

- M. Gilles ALAYRAC

- Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Association "Paris-Aide aux victimes" (Conseil d'administration) (R. 123) :

M. Georges SARRE.

Commission supérieure de contrôle de l'électricité (R. 124) :

- M. François VAUGLIN

- M. Daniel MARCOVITCH

- Mme Danièle POURTAUD

- M. Alexis CORBIERE

- Mme Laurence GOLDGRAB

- M. Yves CONTASSOT

- Mme Hélène BIDARD

- Mme Karen TAIEB

- Mme Marie-Laure HAREL

- M. François LEBEL

- M. Patrick TREMEGE

- Mme Marie-Chantal BACH

- Mme Catherine BRUNO.

Commission supérieure de contrôle du gaz (R. 125) :

- M. Daniel MARCOVITCH

- Mme Danièle POURTAUD

- M. Alexis CORBIERE

- Mme Laurence GOLDGRAB

- M. Claude DARGENT

- M. Yves CONTASSOT

- Mme Hélène BIDARD

- Mme Karen TAIEB

- M. Hervé BENESSIANO

- Mme Laurence DOUVIN

- M. Jean-Baptiste MENGUY

- M. Gérard d'ABOVILLE

- Mme Fabienne GASNIER.

Association "Impacts-Europe" (R. 126) :

Délégué titulaire :

- M. Claude DARGENT

Délégué suppléant :

- M. Denis BAUPIN.

Association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement (AMORCE) (R 127) :

- M. François DAGNAUD.

Association des cités et régions pour le recyclage et la gestion durable des ressources (ACR +) (R. 128) :

- M. François DAGNAUD.

Association "Cercle national du recyclage"(R. 129) :

- M. François DAGNAUD.

Jury chargé de décerner les bourses de recherche de la Ville de Paris sur la xénophobie et l'antisémitisme (R. 130) :

- Mme Yamina BENGUIGUI

- M. Ian BROSSAT

- M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

Etablissement public de la Cité de la musique (Conseil d'administration) (R. 131) :

- M. Patrick BLOCHE.

Conservatoire national de Région de Paris (Conseil d'établissement) (R. 132) :

- Mme Danièle **POURTAUD**

- Mme Emmanuelle **BECKER.**

Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) (Comité administrant ledit syndicat) (R. 133) :

- M. Jean-Didier **BERTHAULT**, suppléant de Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, en remplacement de Mlle Emmanuelle DAUVERGNE ;

- Mlle Emmanuelle **DAUVERGNE**, suppléante de Mme Rachida DATI, en remplacement de M. Jean-Didier BERTHAULT.

Lycée professionnel Jacques-Monod 12, rue Victor-Cousin (5e) (Conseil d'établissement) (R. 134) :

- M. Christophe **NAJDOVSKI**, suppléant en remplacement de M. Romain LEVY, désigné les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

Centre de recherche, d'expertise et de contrôle des eaux de Paris (CRECEP) (Conseil d'administration - collège des Conseillers de Paris) (R. 135) :

- M. François VAUGLIN en remplacement de Mme Anne LE STRAT, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées (2008, R. 121 à R. 135).

Modification de la composition de commissions.

M. DAGNAUD, adjoint, président. – Chers collègues, je vous informe des modifications de la composition des commissions suivantes :

- M. Mao PENINOU intègre la 5e Commission en qualité de titulaire, en remplacement de M. Philippe MOINE ;

- M. Jean-Pierre CAFFET intègre la 6e Commission en qualité de suppléant en remplacement de M. François DAGNAUD ;

- M. Philippe MOINE intègre la 7e Commission en qualité de titulaire en remplacement de M. Mao PENINOU ;

- M. François DAGNAUD intègre la 8e Commission en qualité de suppléant en remplacement de M. Jean-Pierre CAFFET.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose maintenant d'adopter par un vote global, à main levée, l'ensemble des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Clôture de la séance.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie et je voudrais que nous remerciions collectivement les agents qui ont bien voulu s'adapter au train de la séance.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

La séance est levée.

(La séance est levée le lundi 16 juin 2008, à vingt deux heures vingt cinq minutes).

Votes spécifiques.

M. Philippe DUCLOUX, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Patrick BLOCHE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, MM. Julien BARGETON, Jacques BOUTAULT, Mmes Claude-Annick TISSOT, Brigitte KUSTER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DU 125 - Z.A.C. "Chalon" Paris (12e). - Reddition des comptes et quitus à la SEMAEST.

M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE, Anne TACHENE, Gisèle STIEVENARD ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DLH 71 - Autorisation à M. le Maire de Paris de conclure avec la SGIM un bail emphytéotique portant location de l'ensemble immobilier 3, rue de l'Arc de Triomphe (17e).

2008, DLH 84 - Location par bail emphytéotique à la SGIM de lots communaux dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 à 9, rue Saint-Appoline et 8 à 10, rue Blondel (3e).

M. Jean-Yves MANO, Mmes Myriam EL KHOMRI, Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAULT, René DUTREY, Jean TIBERI, Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivant :

2008, DU 43 - Echange foncier entre la Ville de Paris et l'OPAC de Paris dans le cadre de l'opération Maroc, Tanger, Flandre (19e).

2008, DLH 75 - Location par bail emphytéotique, au profit de l'OPAC de Paris, de l'immeuble situé 62, rue Bayen (17e).

2008, DU 35 - Cession à l'OPAC de Paris de deux emprises situées 77, rue des Haies et 12, passage Savart (20e).

2008, DU 78 - Cession à l'OPAC de Paris des terrains d'assiette et des droits de bailleur de la Ville de Paris sur les parcelles situées 15-17, rue Julien Lacroix (20e).

Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Danièle POURTAUD, M. Philippe MOINE, Mme Catherine DUMAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DAC 18 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Paris-Ateliers" (anciennement "Association pour le Développement de l'Animation Culturelle à Paris"), pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.205.000 euros.

MM. Christophe GIRARD, Romain LEVY, Mme Karen TAIEB, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Catherine DUMAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DAC 204 - Signature d'un avenant à la convention passée avec la régie personnalisée "Etablissement public de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs - Auditorium Saint-Germain" (6e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 800.000 euros.

M. LE MAIRE DE PARIS, M. Christophe GIRARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DAC 14 - SGRI 14 Signature d'un 3e avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs passée avec l'association "Ensemble Orchestral de Paris" (8e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.275.000 euros.

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON, Jérôme DUBUS, François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DLH 52 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction de 15 logements PLUS et 2 logements PLA-I situé dans le domaine de Beauregard, 3, chemin du Gui, à la Celle Saint-Cloud (Yvelines).

M. Pierre CASTAGNOU, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET, Mmes Claude-Annick TISSOT, Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Roger MADEC, Mmes Claudine BOUYGUES, Isabelle GACHET, MM. Rémi FERAUD, François DAGNAUD, Denis BAUPIN, Mme Brigitte KUSTER, MM. Hervé BENESSIANO, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Fabienne GASNIER, Claudine BOUYGUES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DF 47 - Dispositions permettant à la SEMAVIP et à la RIVP de participer à l'achat de l'entrepôt Ney, 1 à 15 boulevard Ney (18e).

Hélène MACE de LEPINAY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DFPE 78 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Crèche du Quartier Saint Lambert" pour la crèche collective (15e). - Montant : 373.565 euros.

Affaires diverses adoptées par l'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par l'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2008, DDATC 20 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Nouvelles Solidarités Rive Gauche" du 6e arrondissement. - Montant : 2.000 euros.

2008, DDATC 49 - Subvention de fonctionnement à l'association "L'Union des locataires du 164" (17e). - Montant : 600 euros.

2008, DDATC 59 - Subvention à l'association "Bouge ton quartier" (20e) pour l'animation locale. - Montant : 700 euros.

2008, DDATC 75 - Signature d'un avenant à la convention avec l'association "Projets 19" (19e) pour l'attribution d'une subvention au titre de 2008. - Montant : 22.000 euros.

2008, DDATC 91 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Union des Institutions Sociales" (6e). - Montant : 7.000 euros.

2008, DDATC 107 - Signature d'un protocole d'accord pour l'indemnisation de Mme Catherine PETIT.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2008, DAC 148 - Subvention à la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile de France (3e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DAC 259 - Approbation du principe de restauration de la façade principale de l'église Saint-Paul-Saint-Louis (4e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre correspondant.

2008, DPA 55 - Souscription d'un avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre conclu avec la société Chaix et Morel et Associés (mandataire) relatif à la modernisation et à la restauration du Musée du Petit Palais 1, avenue Dutuit (8e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2008, DASCO 50 - Signature d'un avenant n° 1 au marché passé avec la société IMPRIMERIE NATIONALE (lot 1) pour la fourniture et la livraison de cahiers et produits de papeterie nécessaires aux établissements scolaires du premier et second degrés, aux centres de loisirs ainsi qu'aux activités périscolaires de la Ville de Paris.

2008, DASCO 65 - Lancement d'un marché relatif à la réalisation des travaux d'entretien de dépannage et de rénovation y compris le traitement de la peinture au plomb des logements de fonction de la ville de Paris (écoles publiques, établissements scolaires du second degré sous statut municipal).

2008, DASCO 66 - Signature d'un avenant n° 1 au marché passé avec l'association VVF VILLAGES pour la mise en oeuvre de classes de découvertes.

2008, DASCO 92 - Subvention au lycée Camille Jenatzy (18e). - Montant : 305 euros.

2008, DASCO 93 - Subvention au lycée Maximilien Vox (6e). - Montant : 513 euros.

2008, DASCO 94 - Subventions au lycée Gaston Bachelard (13e). - Montant total : 1.369 euros.

M. Pascal CHERKI, rapporteur.

2008, DPA 90 - Signature d'un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec l'agence TOA Architectes, relatif à la restructuration et à l'extension d'un groupe scolaire et d'un gymnase 84, rue Curial (19e).

M. Pascal CHERKI et M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2008, DDEE 43 - Subvention à l'association "Village des Panoramas" (2e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 6.500 euros.

2008, DDEE 99 - Subvention à l'Association des Commerçants "Rendez Vous / Marsoulan" (12e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année. - Montant : 13.000 euros.

2008, DDEE 120 - Avis du Conseil de Paris sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS “YESFORLOV” domiciliée 17, rue Béranger (3e) pour le travail de ses vendeurs dans le magasin “SEPHORA” situé 70-72, avenue des Champs Elysées (8e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2008 SGCP 2 - Signature d’une convention avec l’Amicale des conseillers et anciens conseillers de Paris et de la Seine pour l’attribution d’une subvention. - Montant : 4.000 euros.

2008, SGCP 4 - Fixation à compter du 1er juillet 2008 du barème des indemnités de fonction des conseillers de Paris pour l’exercice de leur mandat municipal et des adjoints aux maires d’arrondissement qui ne sont pas conseillers de Paris. - Fixation à compter du 1er juillet 2008 du montant des indemnités pour frais de représentation.

2008, SGCP 9 - Approbation pour la mandature du programme de formation des élus parisiens.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2008, DPE 12 - DALIAT 29 - Approbation des modalités d’attribution et signature d’un marché relatif aux prestations de remorquage des véhicules de la Ville de Paris.

M. François DAGNAUD et Mme Maïté ERRECART, rapporteurs**.**

2008, DALIAT 26 - Approbation et signature d’un avenant de transfert n° 1 au marché de prestations de routage, portage et prestations annexes destinées à l’ensemble des services de la Ville et du Département de Paris, aux mairies d’arrondissement et aux services relevant de budgets annexes souscrit avec la SAS DHL Global Mail Services (France).

2008, DRH 15 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d’accès au corps des adjoints d’accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2e classe de la Commune de Paris, spécialité accueil et surveillance des musées.

2008, DRH 19 - Signature d’un marché article 30 relatif à la conception, à l’animation et à la mise en oeuvre de modules de formation à la santé et à la sécurité au travail pour les agents de la Ville de Paris : Sauveteurs Secouristes du Travail.

2008, DSTI 3 - Signature d’un contrat de transaction ayant pour objet de régulariser des créances auprès de la société AVAYA France SAS issues de l’exécution du marché initialement passé avec la société TENOVIS.

2008, DSTI 31 - Signature d’un avenant n° 1 aux marchés passés avec la société FORSUP CONSEIL relatifs à l’achat de services de dématérialisation des procédures de marchés publics pour la Ville de Paris, le Département de Paris, et la Préfecture de police de Paris

2008, SG 54 - Marché de prestions similaires au marché d’assistance à la maîtrise d’ouvrage d’un programme de plusieurs projets de systèmes d’information dans les domaines finances, achats, marchés, gestion des opérations et décisionnel.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2008, DF 33 - Budget supplémentaire 2008. - Modification du montant des dotations destinées aux états spéciaux d’arrondissement.

2008, DF 43 - Approbation d’une convention d’occupation temporaire du domaine public autorisant l’Office du Tourisme et des Congrès de Paris à exploiter sur la voie publique deux kiosques à journaux destinés à l’information des touristes, pour l’opération 2008 des “Ambassadeurs de l’Accueil”.

2008, DF 44 - Approbation d’une convention d’occupation temporaire du domaine public autorisant l’Office du Tourisme et des Congrès de Paris à exploiter sur la voie publique deux kiosques à journaux destinés à l’information des touristes, pour l’opération 2008 des “Ambassadeurs de l’Accueil”.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2008, DEVE 60 Approbation et signature d’un avenant de transfert dans le cadre du marché d’entretien des sols (voirie et réseaux divers) dans les parcs, jardins, espaces verts et cimetières parisiens.

2008, DEVE 66 Signature d’une convention avec la Fondation “Oeuvre de la Croix Saint-Simon” relative à l’occupation d’une parcelle de terrain dans le jardin du Champ de Mars (7e) pour une activité de halte garderie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2008, CAB_MA 1 - Subvention à l’association “ORIG’IN” pour la mise en oeuvre de son programme d’activités pour 2008. - Montant : 3.000 euros.

2008, CAB_MA 2 - Subvention à l’association “Canopy” pour la mise en oeuvre de son programme d’activités pour 2008. - Montant : 3.000 euros.

2008, CAB_MA 4 - Subvention à l’association “AMOM” pour la mise en oeuvre de son programme d’activités pour 2008. - Montant : 5.000 euros.

2008, CAB_MA 5 - Subvention à l’association “Gens de la Caraïbe” pour la mise en oeuvre de son programme d’activités pour 2008. - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 18 - Signature d’un avenant à la convention passée avec l’association “Paris-Ateliers” (anciennement “Association pour le Développement de l’Animation Culturelle à Paris”), pour l’attribution d’une subvention. - Montant : 2.205.000 euros.

2008, DAC 101 - Subvention à l’association “Rencontres à la Cartoucherie” (12e). - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 107 - Subvention à l’association “La Métonymie” pour le spectacle jeune public diffusé au Théâtre Dunois (13e) en 2008. - Montant : 6.000 euros.

2008, DAC 131 - Signature d’une convention avec l’association “L’Onde et Cybèle” (18e) pour l’attribution d’une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2008, DAC 188 - Subvention à l’association “Compagnie Air de Lune” pour le spectacle l’Opérette diffusé au Théâtre de la Cité Internationale (14e) en 2008. - Montant : 8.000 euros.

2008, DAC 199 - Subvention à l’association “Musique Ensemble XXe” (20e). - Montant : 12.000 euros.

2008, DAC 201 - Signature d’une convention avec l’association “Centre de musique médiévale de Paris” (13e) pour l’attribution d’une subvention exceptionnelle d’équipement de 10.000 euros et d’une subvention de fonctionnement de 10.000 euros.

2008, DAC 204 - Signature d'un avenant à la convention passée avec la régie personnalisée "Etablissement public de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs - Auditorium Saint-Germain" (6e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 800.000 euros.

2008, DAC 225 - Signature d'un avenant à la convention avec l'association "Immanence" (15e) pour l'attribution d'une subvention pour ses activités 2008. - Montant : 30.000 euros.

2008, DAC 234 - Signature des contrats de transaction avec la SARL Ménighetti Programmation et M. Albino TARAVELLA.

2008, DAC 236 Acquisition d'une oeuvre de Kara Walker en faveur du Musée d'Art moderne de la Ville de Paris.

2008, DDATC 88 - Refus du legs particulier consenti à la Ville de Paris par Mme Jacqueline PATIN.

2008, SG 39 - Signature d'une convention avec l'association "Images d'Ailleurs" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2008, SG 44 - Signature d'une convention avec la SARL l'Archipel (10e) pour l'attribution d'une subvention afin de soutenir sa programmation Art et Essai. - Montant : 40.000 euros.

2008, SG 49 - Signature d'une convention avec chaque exploitant cinématographique participant à l'opération 3jours/3euros.

2008, SG 56 - Signature d'une convention avec la SARL Cinelux Cinéma Action Ecoles (5e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2008, SG 29 - Signature d'une convention avec l'association "Alliance" pour l'attribution d'une subvention afin de soutenir la 6e édition du Festival International du Film des Droits de l'Homme de Paris. - Montant : 20.000 euros.

M. Christophe GIRARD et Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteurs.

2008, DAC 14 - SGRI 14 Signature d'un 3e avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs passée avec l'association "Ensemble Orchestral de Paris" (8e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.275.000 euros.

MM. Christophe GIRARD et Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2008, DASCO 51 - Signature d'une convention avec l'association "Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées" (GENEPI) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

2008, DASCO 52 - Subventions à 11 associations étudiantes pour soutenir leurs projets. - Montant total : 24.200 euros.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2008, DJS 182 - Subvention à l'Association d'Education Populaire Charonne Réunion (20e). - Montant : 9.000 euros.

2008, DJS 241 - Signature d'un avenant à la convention avec l'association "Strata'j'm" à Colombes (Hauts de Seine) dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 7.000 euros.

2008 DJS 258 - Subvention à l'"Association Rungis Brillat Peupliers" (ARBP) (13e) dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 2.000 euros.

2008 DJS 276 Subvention à l'association "Les Quatre Horizons" (10e) dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 1.300 euros.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2008, DVD 27 - Approbation du principe d'aménagement de la rue de la Roquette entre la rue de Lappe et la rue Popincourt (11e). - Approbation des modalités de passation d'un marché de travaux de voirie et d'un marché de travaux d'éclairage.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2008, DLH 52 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction de 15 logements PLUS et 2 logements PLA-I situé dans le domaine de Beauregard, 3, chemin du Gui, à la Celle Saint-Cloud (Yvelines).

2008, DLH 59 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. - Mise en oeuvre d'un congé pour vendre dans l'immeuble en copropriété sis 23-25, rue Rambuteau (4e).

2008, DLH 71 - Autorisation à M. le Maire de Paris de conclure avec la SGIM un bail emphytéotique portant location de l'ensemble immobilier 3, rue de l'Arc de Triomphe (17e).

2008, DLH 75 - Location par bail emphytéotique, au profit de l'OPAC de Paris, de l'immeuble situé 62, rue Bayen (17e).

2008, DLH 84 - Location par bail emphytéotique à la SGIM de lots communaux dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 à 9, rue Saint-Appoline et 8 à 10, rue Blondel (3e).

2008, DLH 88 - Autorisation à M. le Maire de Paris de déposer un permis de démolir, visant la propriété communale sise 16, rue de Jessaint (18e).

2008, DU 35 - Cession à l'OPAC de Paris de deux emprises situées 77, rue des Haies et 12, passage Savart (20e).

2008, DU 78 - Cession à l'OPAC de Paris des terrains d'assiette et des droits de bailleur de la Ville de Paris sur les parcelles situées 15-17, rue Julien Lacroix (20e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2008, DPA 118 - Approbation du principe de réalisation des travaux relatifs à la création d'un local de stockage de produits de laboratoire à l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (5e) et des modalités de passation du marché de travaux.

2008, DPA 119 - Approbation dans le cadre de la poursuite du schéma directeur du principe de réalisation des travaux de modernisation et mises aux normes (phase 7) à l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris (5e) et des modalités de passation du marché de travaux.

2008, DPA 162 - Approbation des modalités de passation des marchés de travaux de restructuration et d'extension de l'Ecole Boulle (12e). - Signature d'un avenant n°1 au marché de contrôle technique passé avec la société BTP Consultants.

2008, DPA 194 - Approbation du principe de réalisation des travaux de mise en sécurité des niveaux des sous sols du secteur nord et des logements de fonction de la Sorbonne (5e) et des modalités de passation du marché de travaux.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2008, DAJ 14 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 20, 27 mai et 3 juin 2008.

2008, DDATC 94 - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF) et versement de la cotisation pour l'année 2008.

2008, DPA 64 - Signature et approbation du principe et des modalités de passation de marchés à bons de commande pour des prestations de maintenance et réparation des fontaines publiques relevant du budget municipal.

2008, DPA 106 - Signature d'avenants aux marchés de maintenance, réparation et vérification de diverses installations techniques dans les équipements publics municipaux.

2008, DPA 122 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de maintenance et d'aménagement dans les équipements publics et locaux relevant du budget municipal passé avec le Groupement Dejeu-J.F.F anciennement Entreprise J. Fayolle et Fils substituant au deuxième cocontractant Fayolle et Fils.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2008, DFPE 15 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'Association des parents d'élèves des jardins d'enfants franco-allemands - AJEFA pour la halte-garderie "Lancry" (10e). - Montant : 87.795 euros.

2008, DFPE 38 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands - AJEFA pour la halte-garderie "Sampaix" (10e). - Montant : 29.887 euros.

2008, DFPE 39 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands - AJEFA pour le jardin d'enfants "Sampaix" (10e). - Montant : 10.896 euros.

2008, DFPE 41 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands - AJEFA pour le jardin d'enfants "Saint Martin" (10e). - Montant : 19.189 euros.

2008, DFPE 42 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'Association des Crèches et Pouponnières pour Enfants d'Etudiants pour la crèche collective "Saint Jacques" (14e). - Montant : 127.185 euros.

2008, DFPE 46 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfant Franco-Allemands - AJEFA pour le jardin d'enfants "Rasselins" (20e). - Montant : 31.862 euros.

2008, DFPE 57 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes" (ONCP) pour la crèche collective "Mail/Cléry" (2e). - Montant : 200.611 euros.

2008, DFPE 67 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Le Moulin Bleu" pour la crèche parentale (12e). - Montant : 101.944 euros.

2008, DFPE 71 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes" (ONCP) pour la crèche collective "Le Petit Moulin" (14e). - Montant : 160.419 euros.

2008, DFPE 74 - Subvention à l'association "L'oeuvre de la Chaussée du Maine-CEASIL" gestionnaire de la crèche collective 4, rue Vigée Lebrun (15e). - Montant : 73.818 euros.

2008, DFPE 75 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Institut d'Etudes de recherches et de Formation en Action Sociale" (IERFAS) pour la crèche collective "Firmin Marbeau" (15e). - Montant : 198.402 euros.

2008, DFPE 77 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Institut d'Etudes de Recherches et de Formation en Action Sociale" (IERFAS) pour la crèche collective "Fourcade" (15e). - Montant : 369.020 euros.

2008, DFPE 78 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Crèche du Quartier Saint Lambert" pour la crèche collective (15e). - Montant : 373.565 euros.

2008, DFPE 81 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "L'oeuvre de la Chaussée du Maine - Ceasil" (OCM-CEASIL) pour la halte-garderie (15e). - Montant : 138.679 euros.

2008, DFPE 88 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes" (ONCP) pour la crèche collective "Brançion" (15e). - Montant : 154.367 euros.

2008, DFPE 91 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes" (ONCP) pour la crèche collective (16e). - Montant : 430.782 euros.

2008, DFPE 92 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes" (ONCP) pour la crèche collective (16e). - Montant : 362.277 euros.

2008, DFPE 93 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Acidulés et à croquer" pour la crèche parentale (18e). - Montant : 123.885 euros.

2008, DFPE 94 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "La Chouine" pour la crèche parentale (18e). - Montant : 126.915 euros.

2008, DFPE 97 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "ABC Puériculture" pour la halte garderie "Coquin'ours" (8e). - Montant : 56.623 euros.

2008, DFPE 100 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "ABC Puériculture" pour la crèche collective "Le 14e Ours" (14e). - Montant : 530.301 euros.

2008, DFPE 101 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "ABC Puériculture" pour la structure multi accueil "Quai des Ours" (10e). - Montant : 261.747 euros.

2008, DFPE 102 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "ABC Puériculture" pour la halte-garderie "Calin'ours" (16e). - Montant : 41.404 euros.

2008, DFPE 103 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "ABC Puériculture" pour la halte-garderie "Les Oursons" (16e). - Montant : 53.285 euros.

2008, DFPE 124 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Caramel" pour l'attribution d'une subvention pour la crèche collective en appartements "La Maison des Oursons" (12e et 19e). - Montant : 351.173 euros.

2008, DFPE 176 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Le Figuier" pour la crèche collective "Village Saint Paul" (4e). - Montant : 217.752 euros.

2008, DFPE 177 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'Association des Cités du Secours Catholique - A.C.S.C. pour la crèche familiale "Cité Saint Martin" (4e). - Montant : 119.329 euros.

2008, DFPE 273 - Signature d'une convention passée avec l'association "La Clairière" pour l'attribution d'une subvention concernant la gestion d'un Relais Auxiliaires Parentales. - Montant : 12.000 euros.

2008, DFPE 274 - Signature d'un marché relatif à l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance, 37, rue Vergniaud (13e).

2008, DFPE 275 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de nettoyage de crèches passé avec la société Derichebourg pour les établissements de Paris (13e et 14e). - Montant : 25.018,50 euros.

2008, DFPE 276 - Signature d'un avenant n° 2 au marché de nettoyage de crèches passé avec la société Maintenance Industrie pour les établissements de Paris (5e, 6e et 12e). - Montant : 7.110,06 euros.

2008, DFPE 279 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion d'un établissement d'accueil collectif de Petite enfance situé 16, avenue Simon Bolivar (19e).

2008, DFPE 280 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion d'un établissement d'accueil collectif de Petite enfance situé 17, rue Lechapelais (17e).

2008, DPA 164 - Approbation du principe de restructuration globale et d'amélioration du fonctionnement de la crèche collective Pelée, 19, rue Pelée (11e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et signature des demandes de permis de démolir et de construire.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2008, DPA 109 - Approbation du principe de réalisation des travaux de construction d'une crèche de 66 places, d'un logement de fonction et d'un local pour la DEVE, 25-27, rue des Orteaux (20e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre. - Demande de permis de construire.

M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteurs.

2008, PP 50 - Signature d'une convention de groupement de commandes avec les services État de la Préfecture de police pour la représentation de la Préfecture de police devant les juridictions judiciaires et administratives.

2008, PP 51 - Modification de la délibération n° 2002 PP 38 des 18 et 19 mars 2002 portant fixation du régime indemnitaire des agents de surveillance de Paris, visant à prendre en compte leur regroupement au sein de la Direction de la Police urbaine de proximité.

2008, PP 52 - Conditions et modalités d'indemnisation des frais occasionnés par les déplacements des personnels de la Préfecture de police sur le territoire métropolitain de la France.

2008, PP 53 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de prestations intellectuelles notifié à la société "Apave Parisienne" relatif à la mission de contrôle technique pour les travaux de restructuration du centre socio-culturel "Jacques Prévert" en vue du relogement du centre de secours de Joinville-le-Pont.

2008, PP 54 - Modification de la délibération n° 2007 PP 116 des 17, 18 et 19 décembre 2007 portant fixation des emplois rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police pouvant être pourvus soit par des agents titulaires, soit par des agents recrutés sur contrat de droit public en l'absence de corps de fonctionnaires.

2008, PP 57 - Approbation du règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

2008, PP 59 - Fourniture de divers types de papier destinés aux ateliers d'imprimerie de la Préfecture de police. - Approbation du principe de l'opération et des pièces administratives du marché.

2008, PP 60 - Location et maintenance de matériels de reprographie pour les services de la Préfecture de police. - Approbation du principe de l'opération. - Autorisation à M. le Préfet de police de signer les bons de commandes de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP).

M. Georges SARRE, rapporteur.

2008, CAB_MA 3 - Subvention à l'association "Comité d'action sociale en faveur des originaires des départements d'outre-mer" (C.A.S.O.D.O.M.), pour la mise en oeuvre de son programme d'activités pour 2008. - Montant : 20.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure**.**

2008, DASES 23 - Subvention à l'association "Mouvement Résistance" (8e). - Montant : 1.372 euros.

2008, DASES 24 - Subvention à l'association "Civisme et Solidarité - Monde Combattant de Paris" (5e). - Montant : 1.000 euros.

2008, DASES 26 - Subvention à l'Union des Amicales des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc et T.O.E. de la Région de Paris. - Montant : 770 euros.

2008, DASES 33 - Subvention à la Fédération Nationale des Plus Grands Invalides de Guerre - Les Grands Mutilés. - Montant : 1.000 euros.

2008, DASES 37 - Subvention à l'Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (13e) - Comité Départemental de Paris. - Montant : 4.000 euros.

2008, DASES 38 - Subvention à l'Association Départementale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc de Paris (17e). - Montant : 6.000 euros.

2008, DASES 39 - Subvention à l'Union Départementale de Paris de l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre (17e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DASES 50 - Subvention à l'association "Fonds Mémoire d'Auschwitz" (4e). - Montant : 500 euros.

2008, DASES 52 - Subvention à l'Association Nationale des Médaillés de la Résistance Française (7e). Montant : 1.900 euros.

2008, DASES 53 - Subvention à l'association "La Flamme sous l'Arc de Triomphe" (5e) pour l'organisation de ses cérémonies quotidiennes du ravivage de la flamme. - Montant : 15.885 euros.

2008, DASES 57 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures de Paris (12e). - Montant : 2.695 euros.

2008, DASES 58 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - FNACA Service juridique et social de l'Ile de France. - Montant : 850 euros.

2008, DASES 59 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - FNACA Comité du (9e) arrondissement. - Montant : 800 euros.

2008, DASES 66 - Subvention au Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre du 6e arrondissement. - Montant : 1.100 euros.

2008, DASES 67 - Subvention au Comité d'entente des Anciens Combattants du 9e arrondissement. - Montant : 600 euros.

2008, DASES 68 - Subvention à la Fédération des Anciens Combattants et Résistants de la Préfecture de police (4e). - Montant : 400 euros.

2008, DASES 69 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants résidant hors de France. (8e). - Montant : 2.200 euros.

2008, DASES 71 - Subvention à l'Association pour le Souvenir des Fusillés du Mont Valérien et de l'Ile-de-France (92). - Montant : 4.000 euros.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2008, CAB_MA 6 - Subvention de fonctionnement à l'association "Football club Antillais de Paris 19e", pour la mise en oeuvre de son programme d'activités pour 2008. - Montant : 4.000 euros.

2008, DJS 74 - Subventions à 4 associations du 11e arrondissement. - Montant total : 27.250 euros.

2008, DJS 203 - Subvention d'aide au projet pour la Fédération Française de Judo (14e). - Approbation de la convention afférente. - Montant : 55.000 euros.

2008, DJS 206 - Signature d'une convention avec la Fédération Française de Handball (Gentilly) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2008, DJS 213 - Signature d'une convention avec la Fédération Française de Triathlon (Saint-Denis La Plaine) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 35.000 euros.

2008, DJS 338 - Signature d'un marché relatif à l'organisation des centres sport découverte durant l'année 2008-2009.

2008, DJS 343 - Signature d'un marché relatif à l'encadrement des ateliers bleus sportifs de l'année 2008-2009.

2008, DPA 136 - Approbation des modalités de passation du marché de travaux concernant la mise en sécurité des drisses et sandows des tennis couverts au stade Sébastien Charléty (13e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE GÉE, MM. Pierre CASTAGNOU, Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Melle Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIE, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mmes Frédérique PIGEON, Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Mme Marielle de SARNEZ, MM. Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, MM. Philippe TORRETON, Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés :

Mmes Hélène BIDARD, Joëlle CHÉRIOUX, M. Michel DUMONT, Mme Christine LAGARDE, M. Pierre LELLOUCHE, Mmes Françoise de PANAFIEU, Olivia POLSKI.

Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

A - Questions des Conseillers de Paris.

I - Questions du groupe U.M.P.P.A.

QOC 2008-73 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le coût définitif du nouveau siège de l'O.P.A.C. situé 21 bis, rue Claude-Bernard (5e).

Libellé de la question :

"Jérôme DUBUS, Conseiller de Paris du 17e arrondissement et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris de bien vouloir préciser le coût définitif de la réalisation du nouveau siège de l'O.P.A.C., situé 21 bis rue Claude Bernard dans le 5e arrondissement.

En effet, lors de l'acquisition de ces locaux, appartenant au journal "Le Monde", il a été annoncé que le nouveau siège serait opérationnel en décembre 2006, à un coût de réalisation équilibré par l'O.P.A.C., compte tenu de la revente du siège actuel.

A ce jour, l'emménagement des personnels de l'O.P.A.C., dans ce nouveau siège, n'est toujours pas réalisé.

Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. s'interrogent, notamment, sur les surcoûts engendrés par le non respect du calendrier annoncé."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-74 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police concernant l'installation de tentes abritant des personnes sans domicile fixe dans certains quartiers de Paris.

Libellé de la question :

"A l'orée de la période estivale qui concentre des flux touristiques importants, un certain nombre de quartiers parisiens voient perdurer l'installation de tentes abritant des personnes sans domicile fixe.

Il ne s'agit pas de campements organisés mais d'installations diffuses comme cela est le cas, notamment, avenue de Wagram dans le 17e arrondissement. Ces installations occasionnent de nombreuses nuisances pour les riverains, alors que ces personnes "SDF" pourraient parfaitement être accueillies dans des centres spécialisés qui, l'été, sont loin d'être saturés.

Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Préfet de police de bien vouloir leur préciser les mesures qu'il compte prendre en ce sens."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Créé en 1954 et dotée de fonctionnaires volontaires, la Brigade d'assistance aux personnes sans abri (B.A.P.S.A.) de la Préfecture de police porte aide et assistance à toutes les personnes sans domicile fixe présentes sur le territoire de la commune de Paris ; que celles-ci s'installent directement sur la voie publique ou dans des dépendances domaniales publiques ou privées accessibles aux services de police ; qu'elles s'abritent sous des tentes, dans des abris de fortune ou bien dans les recoins et interstices que ménage l'architecture urbaine.

Elle intervient toute l'année, y compris l'été (de 6 heures 30 à 23 heures du lundi au vendredi et de 7 heures 30 à 21 heures 30 les week-ends), soit sur appels reçus au n° 115 du SAMU-social soit dans le cadre de ses maraudes, complémentaires de celles du centre 115 du SAMU-social de Paris.

La BAPSA propose systématiquement aux personnes sans domicile fixe les solutions d'hébergement disponibles, soit au Centre d'hébergement et d'assistance aux personnes sans abri (C.H.A.P.S.A.) de Nanterre où 140 places lui sont allouées, soit dans des structures d'accueil implantées à Paris intra-muros telles qu'Emmaüs, "la Mie de Pain", "la Boulangerie" ou toute autre association pouvant accueillir des sans-abris.

Il s'avère que la plupart des personnes concernées refusent ces propositions, préférant leur abri aux centres d'accueil.

Sans titre judiciaire préalable et sous réserve des voies de droit relatives à la conservation du domaine public, le code pénal n'autorise pas l'usage de la coercition ou de mesures d'autorité à l'encontre des personnes sans abri, sauf dans le cas où leur vie serait menacée.

La BAPSA répertorie les lieux d'implantation des personnes en situation précaire et y effectue des passages réguliers.

Aussi, la présence de deux tentes a effectivement été constatée avenue de Wagram à Paris 17e. L'une d'elles installée au n° 92 de cette voie abrite depuis plus de trois ans une personne originaire de l'Ile Maurice qui refuse toute solution d'hébergement. Cette personne reçoit l'assistance des riverains qui lui fournissent de la nourriture et des vêtements, ce qui contribue sans doute à son maintien sur les lieux.

La seconde tente située au n° 117, avenue de Wagram est occupée durant la nuit par un individu accompagné d'un chien. Il quitte son abri tôt le matin et le réintègre tard dans la soirée.

La présence de détritus n'a pas été relevée aux abords de ces deux abris.

Les services de la Préfecture de police continueront à s'efforcer de concilier au mieux, dans le cadre des prérogatives juridiques qui leur sont dévolues, le respect de l'usage d'affectation du domaine public, la lutte contre les nuisances infligées aux riverains et passants, et la prise en compte humaine des situations de précarité que connaissent certaines personnes sans domicile fixe installées dans la Capitale."

QOC 2008-75 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur sa politique en faveur des métiers d'art et sur le devenir du Viaduc des Arts (12e).

Libellé de la question :

"Paris est souvent présentée comme la Capitale de la création. Notre collectivité doit donc tout faire pour assurer la présence et le maintien des artisans d'art dans notre cité. Paris doit également soutenir la transmission des savoir-faire et vivifier les liens entre les Parisiens et leurs artisans.

Ainsi, le Viaduc des Arts, avenue Daumesnil, permet aux artistes et artisans d'art de disposer, depuis une dizaine d'années, de lieux d'exposition, de fabrication et de vente pour les métiers de création et de tradition.

Catherine DUMAS et les élus du groupe U.M.P.P.A. interrogent M. le Maire de Paris sur sa politique en faveur des métiers d'art, sur le devenir du Viaduc des Arts et sur la déclinaison de projets similaires dans d'autres secteurs de Paris."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-76 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'implantation et le devenir du Wi-Fi dans la Capitale.

Libellé de la question :

"La presse parisienne se fait depuis quelques jours l'écho de positions et d'orientations contradictoires à la Mairie de Paris concernant le développement et l'implantation du Wi-Fi dans la Capitale.

En effet, alors que la Ville de Paris s'est engagée en 2007 dans un vaste plan d'installation de 400 bornes Wi-Fi dans les parcs, jardins et bâtiments municipaux, les communiqués s'accumulent, depuis quelques semaines, annonçant chaque fois la désactivation d'une énieme borne Wi-Fi municipale.

Sans qu'aucune explication ne puisse pour le moment être fournie, il semble que le réseau Internet sans fil développé par la Ville soit particulièrement mis en cause dans le secteur des bibliothèques. Chaque fois, après déclaration de maux de tête et de malaises chez les personnels travaillant sur le secteur, la Mairie de Paris a ordonné la déconnexion des sites.

Les premières déconnexions ont été effectuées en décembre dernier. On peut donc penser que les Comités d'Hygiène et de Sécurité (C.H.S.C.T.) des établissements concernés ont, depuis, été convoqués et que la Vlle a fait procéder à une série d'enquêtes et de mesures.

Catherine DUMAS et les élus du groupe U.M.P.P.A. interrogent le Maire de Paris afin qu'il communique le résultat de ces enquêtes et mesures et qu'il indique clairement les enseignements qu'il en tire concernant l'éventuelle reconnexion des sites provisoirement "débranchés" ou la déconnexion de l'ensemble du parc municipal si la mesure de précaution devait s'appliquer."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-77 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la participation financière directe de la Ville de Paris pour l'amélioration du trafic de la ligne 13.

Libellé de la question :

"Le Conseil régional d'Ile-de-France participe à hauteur de 51% au budget du S.T.I.F. pour l'amélioration des transports publics franciliens. Il s'est par ailleurs engagé, aux cotés de l'Etat dans le cadre du Contrat de projets 2007-2013 à investir 18 millions pour les études de desaturation de la ligne 13 (sur une enveloppe globale de 25,5 millions d'euros).

La Ville de Paris, qui certes participe à hauteur de 30 % au budget du S.T.I.F., n'a jamais voulu faire un effort supplémentaire en participant financièrement directement à l'amélioration des conditions de circulation de la ligne 13. La Ville de Paris est pourtant la première collectivité à être concernée par le trafic désastreux de cette ligne, et de nombreux parisiens en subissent quotidiennement les conséquences.

Pour ces raisons, Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient savoir pourquoi le Maire de Paris refuse de participer financièrement directement, (en dehors de la contribution parisienne au S.T.I.F.) à toutes opérations visant à améliorer le trafic de la ligne 13, conformément aux engagements du Plan de Déplacements de Paris."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-78 Question de Mme Brigitte KUSTER et des

membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la désignation d'un "Monsieur Moto" destiné à gérer les problématiques bien spécifiques des deux-roues dans la Capitale.

Libellé de la question :

"Le Maire de Paris s'est engagé pendant la campagne électorale à désigner un "Monsieur Moto" destiné à gérer les problématiques bien spécifiques des deux roues dans la Capitale.

En effet, les préoccupations des utilisateurs de deux roues sont bien précises, notamment en matière de stationnement et de verbalisation, et ne sauraient être traitées à la marge, dans le cadre d'une politique globale de circulation.

C'est pourquoi, Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient savoir quand le Maire de Paris compte désigner un "Monsieur Moto", et quelles formes prendront ses nouvelles attributions."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-79 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au réaménagement de la place de Clichy.

"Le 27 novembre 2003, les maires des 8e, 9e, 17e et 18e arrondissements ont fait part de leur souhait que soit réaménagée la Place de Clichy. En 2004, le Maire de Paris s'est engagé à rénover cette place. Un projet de réaménagement de la place de Clichy a été lancé, aboutissant à un consensus des quatre maires quant au choix du scénario à adopter. Ce projet a été soumis à la concertation des habitants le 15 décembre 2004, puis écarté en raison du lancement d'un nouveau marché d'étude. En 2006, les quatre maires ont été à nouveau sollicités, et se sont accordés sur un projet d'aménagement de la place.

Le Maire de Paris a récemment confirmé au Maire du 17e arrondissement vouloir faire du réaménagement de la place de Clichy une priorité.

Néanmoins, le Conseil de Paris des 26 et 27 mai derniers a rejeté le voeu qui formalisait ce souhait.

C'est pourquoi, Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient savoir quelles suites le Maire de Paris compte réellement donner à ce dossier, et quel calendrier va être mis en oeuvre."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-80 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le traitement des termites dans de nombreux immeubles de Paris.

Libellé de la question :

"De nombreux immeubles de Paris devraient bénéficier d'un traitement contre les termites. C'est notamment le cas dans le nord du 17e arrondissement.

Ces insectes causent des dommages lourds sur les bâtiments, pouvant même mettre en péril, dans certains cas extrêmes, la fiabilité des constructions.

Un arrêté préfectoral du 21 mars 2003 a créé une zone de surveillance et de lutte contre les termites sur l'ensemble du département de Paris.

Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient savoir quelles sont les suites données par la Mairie de Paris à cet arrêté, et quelles sont les mesures prises pour venir en aide aux propriétaires concernés par la présence de termites dans leur immeuble ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2008-81 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la réhabilitation d'immeubles laissés à l'abandon à Paris.

Libellé de la question :

"De nombreux immeubles à Paris sont en déperdition et, faute d'entretien, tombent en ruine ou reste inoccupés. Cette situation découle parfois de successions non réglées, du manque de moyens des propriétaires ou même de leur mauvaise volonté à remettre en état leurs biens immobiliers.

Compte tenu de la rareté des logements à Paris, il est urgent de traiter ces "verrues" immobilières.

Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient savoir quelles mesures incitatives la Mairie de Paris peut prendre pour faire en sorte que ces immeubles reviennent sur le marché afin de les réhabiliter pour les rendre habitables."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-82 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux désagréments occasionnés par la présence d'un ralentisseur à la sortie d'une "zone 30" ou d'un "quartier vert".

Libellé de la question :

"N'ayant toujours pas eu de réponse à ma connaissance à la question posée sous la dernière mandature, je repose celle-ci.

A l'entrée dans une zone trente ou un quartier vert est souvent placé un ralentisseur. Pouvez vous expliquer pourquoi il en est de même à la sortie d'une voie placée en sens unique, c'est-à-dire qu'un ralentisseur ralentit la sortie des véhicules de la zone ?

La pose d'un ralentisseur en sortie entraîne le maintien des véhicules dans la zone plus longtemps, ce qui n'est pas le but recherché.

Cet inconvénient est encore largement accru quand le feu de signalisation placé en sortie de zone est court car alors la sortie des véhicules est lente du fait du ralentisseur et entraîne des bouchons, avec usage des avertisseurs sonores dans la zone, créée au contraire pour être calme (exemple sortie de la rue Nicolo dans le 16e sur l'avenue Paul-Doumer).

Envisagez-vous de supprimer ces ralentisseurs qui vont en fin de compte à l'encontre du but légitime recherché de pacifier la zone traitée ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2008-83 Question de Mme Laurence DOUVIN à M. le Préfet de police relative aux accidents et incidents survenus depuis l'installation du système "Vélib'" et à l'élaboration d'une campagne d'information sur les

droits et devoirs des cyclistes.

Libellé de la question :

"L'installation du système "Vélib'" a entraîné une utilisation accrue des vélos dans la ville. La cohabitation de vélos en nombre plus important dans les couloirs avec les autobus et les taxis (et souvent les 2 roues motorisés) est plus dangereuse qu'auparavant en raison de ce phénomène d'augmentation.

Pouvez vous nous faire le point des accidents et incidents survenus dans ces circonstances en nous donnant la cause de ceux-ci ?

D'autre part, une campagne d'information sur les droits et devoirs des cyclistes serait particulièrement utile dans ce contexte et pourrait s'accompagner de l'étude éventuelle d'une signalisation complémentaire à celle qui existe. Pourriez-vous nous indiquer vos intentions à ce sujet ?"

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"A l'instar de ce qui advient sur le reste du territoire national, la Préfecture de police pratique depuis plusieurs années une politique de transparence en matière de statistiques. Cela vaut autant pour la sécurité routière que pour la délinquance. D'une part, les Citoyens ont des droits en matière d'accès aux données publiques ; d'autre part, cette publication régulière conditionne l'évaluation extérieure de l'efficacité des politiques publiques.

Aussi, la Préfecture de police offre-t-elle en permanence sur son site Internet le bilan de l'accidentologie routière et des actions préventives et répressives menées l'année précédente. Le bilan actuellement disponible, pour l'année 2007, contient un très grand nombre de données, détaillées par catégorie d'usagers, par arrondissement, ou encore par section de voie accidentogène.

Ce document contient tout particulièrement la matrice des responsabilités des différentes catégories d'usagers dans les accidents corporels. Issues des enquêtes de recherche des causes systématiquement menées en cas d'accident corporel grave, ces données attestent que "les torts sont partagés" par l'ensemble des catégories d'usagers, de manière à peu près également répartie. Cela ne signifie pas que tous les usagers sont fautifs, mais que l'on trouve des usagers fautifs et dangereux dans toutes les catégories d'usagers : conducteurs de poids lourds, de voitures, de motos, cyclistes et piétons.

La conjugaison de ces comportements, souvent consciemment ou délibérément imprudents, dans un environnement urbain animé et très dense a des conséquences corporelles graves qui pourraient - souvent hélas ! - être évitées.

S'agissant plus spécifiquement de l'accidentologie impliquant des cyclistes dans les couloirs de bus, elle a augmenté de 63 à 94 accidents corporels entre 2006 et 2007 (76 cyclistes blessés légers et 4 blessés hospitalisés plus de 24 heures).

Sur les quatre premiers mois de l'année, entre 2007 et 2008 le nombre de blessés est passé de 24 à 29. L'accident mortel de la rue La Fayette, survenu le 2 mai, s'ajoute à ces statistiques. Les cyclistes apparaissent nettement responsables dans quatre accidents, dont deux avec franchissement de feu rouge ; les automobilistes sont plus impliqués, avec notamment cinq ouvertures de portière sans précaution.

Tous ces chiffres doivent être rapprochés de l'augmentation des déplacements à bicyclette, qui ont progressé de 70 % entre les derniers trimestres 2006 et 2007. La tendance est confirmée en ce début d'année, avec un accroissement de 33 % des déplacements à bicyclette entre les premiers trimestres 2007 et 2008.

Les cyclistes sont davantage en sécurité dans les couloirs de bus spécialement aménagés que sur les autres sections de voirie, lorsqu'ils respectent les règles du Code de la route tout en restant suffisamment attentifs aux fautes potentielles des autres usagers avec lesquels ils cohabitent.

Il importe à cet égard de souligner le professionnalisme et la qualité de la conduite des conducteurs de bus de la R.A.T.P. qui n'apparaissent responsables (unique ou partagé) de l'accident avec un cycliste que dans 3 cas (vitesses inadaptées et un retour prématuré à droite).

Dans son action, préventive comme répressive, la Préfecture de police appréhende la circulation des cyclistes en conservant à l'esprit la globalité des problématiques de circulation et le principe d'égalité qui doit prévaloir entre les différentes catégories d'usagers.

En matière de prévention, la préfecture de police participe à de nombreuses actions d'information, à l'instar de celle organisée les 7 et 8 juin derniers, Place André Honnorat, dans le 6e arrondissement, dans le cadre de la "Fête du Vélo". Elle a étroitement travaillé en partenariat avec les services de la ville dans les actions qui ont préparé et accompagné le lancement des vélos en libre-service.

Les fonctionnaires de police ont en outre accentué, depuis le début de l'année 2007, leur action dans ce domaine afin que les comportements évoluent et que les nouveaux utilisateurs ne prennent pas l'habitude d'enfreindre les règles du Code de la route.

Certes, le développement récent du "fait cycliste" sur la voie publique, d'ailleurs nettement perceptible avant l'arrivée des vélos en libre-service, a entraîné une mobilisation plus forte qu'autrefois des services de police sur la question des infractions commises par les cyclistes. La verbalisation de leurs fautes de comportement n'est plus marginale et correspond mieux a leur importance relative dans les flux de circulation. Mais il s'agit la d'un effet de rattrapage, et nullement d'une répression sélective et discriminatoire.

L'effort a principalement porté sur les infractions les plus graves que sont le non-respect des feux rouges et des sens interdits, la circulation sur les trottoirs ou l'usage des téléphones portables.

Il est à noter qu'un groupe de travail commun avec la Ville de Paris étudie depuis 2007 les enjeux de sécurité des utilisateurs des couloirs de bus, dont les cyclistes, et de vitesse commerciale. Il s'est réuni à plusieurs reprises avec la participation de la R.A.T.P.

Consécutivement à l'accident survenu le 2 mai 2008, rue La Fayette, dans le 10e arrondissement, une réunion a été organisée sous l'égide de l'adjoint au Maire chargé de la circulation, le 23 mai 2008 afin d'examiner les pistes d'amélioration possibles.

L'analyse est très largement partagée par l'ensemble des acteurs concernés. Pour sa part, la Préfecture de police soutient le renforcement de la signalisation interdisant la circulation des cyclistes dans les couloirs de bus dont l'étroitesse ou la configuration n'autorise pas une cohabitation sans danger avec les autres véhicules.

Après une phase pédagogique, la Préfecture de police veillera à un meilleur respect de la règle, dans l'intérêt de tous les usagers de la voie publique, y compris des usagers des transports en commun."

QOC 2008-84 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le fonctionnement de "Vélib'".

Libellé de la question :

"Nous aimerions avoir des éléments d'information concernant le fonctionnement de "Vélib'", à savoir :

Comment se passe la répartition des vélos en station ? Quelles sont celles qui sont très utilisées ou peu utilisées. Cela remet-il en cause l'existence, la localisation ou la taille de certaines stations ?

Quels sont les mouvements engendrés par la maintenance, c'est-à-dire l'approvisionnement en vélos par les véhicules de la société concessionnaire et les mouvements de matériels causés par la nécessité des réparations. ?

Les frais de maintenance sont-ils conformes à ce qu'attendait la société concessionnaire ? Quelles sont les différences d'utilisation du système selon les saisons et les intempéries ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2008-85 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris à propos du tronçonnement de certaines rues en portions placées tête-bêche par des sens uniques contraires placés en alternance sur des petites distances.

Libellé de la question :

"Vous avez dernièrement régulièrement tronçonné certaines rues en portions placées tête-bêche par des sens uniques contraires placés en alternance sur de petites distances (exemple, rue de Provence).

Cette alternance de sens contraires provoque le report de nombreux trajets sur les voies avoisinantes et a essentiellement pour effet de rallonger le trajet des utilisateurs, notamment des riverains qui ne peuvent plus accéder directement à leur domicile et sont obligés d'effectuer des détours pénalisants en termes de temps passé, de pollution générée et d'essence consommée.

Envisagez vous, devant ces effets indéniables et qui ne sont compensés par aucun avantage, de revenir à la situation antérieure, au moins dans certains cas, et dans l'affirmative, lesquels ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2008-86 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les horaires et le sens des tournées de la collecte des ordures ménagères dans le 16e arrondissement.

Libellé de la question :

"La collecte des containers collectifs ou particuliers et des corbeilles de rues est une mission essentielle de service public, garante de la salubrité. Cette opération indispensable génère néanmoins des difficultés de circulation et des nuisances évidentes pour les habitants et les parisiens de passage dans l'arrondissement, difficultés qu'il conviendra de limiter autant que de possible dans le prochain plan de propreté de l'arrondissement.

Claude GOASGUEN, Danièle GIAZZI, Bernard DEBRE, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, Pierre GABORIAU, Valérie HOFFENBERG, Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD, Conseillers de Paris du 16e arrondissement, et les membres du groupe U.M.P.P.A.,. demandent au Maire de Paris de leur indiquer, premièrement, qui a fixé les heures et le sens des tournées de collecte des ordures ménagères dans le 16e arrondissement, et, deuxièmement, sur quels critères ces décisions ont été prises ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2008-87 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'élaboration d'un "plan canicule" cet été et à la communication des informations de prévention à l'ensemble de la population du 16e arrondissement.

Libellé de la question :

"A la suite du drame de l'été 2003 particulièrement douloureux pour la Ville de Paris, le Gouvernement a réagi en établissant un "plan national canicule" dont l'élaboration est pilotée par la Direction générale de la santé.

Néanmoins, la Ville de Paris se doit d'accompagner l'effort entrepris par le Gouvernement et d'amplifier les dispositifs pris pour à la fois, mieux identifier les personnes fragiles, mais aussi les soutenir au cas où une météorologie aux conséquences graves surviendrait cet été.

La particularité du 16e arrondissement, où se trouvent des personnes âgées isolées qui parfois ne se font pas connaître des services sociaux de la Ville et du Département de Paris, justifie qu'une information ciblée complémentaire soit effectuée. Si le prochain numéro de la "Lettre du Maire du 16e" prévoit cette information, il est nécessaire que la Ville de Paris s'emploie à contacter ces personnes.

Claude GOASGUEN, Danièle GIAZZI, Bernard DEBRE, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, Pierre GABORIAU, Valérie HOFFENBERG, Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD, Conseillers de Paris du 16e arrondissement, et les membres du groupe U.M.P.P.A., demandent au Maire de Paris de leur indiquer, premièrement, les mesures concrètes qu'il a prises pour répondre aux difficultés que ne manqueraient pas de rencontrer les administrés les plus affaiblis en cas de canicule cet été et, deuxièmement, comment il entend communiquer les informations de prévention à l'ensemble de la population du 16e arrondissement."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-88 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme

Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la liste des points d'eau réservés aux véhicules de la Propreté du 16e arrondissement, pour recharger leur citerne.

Libellé de la question :

"'Le nettoyage des rues de l'arrondissement par des véhicules motorisés nécessite que ceux-ci disposent régulièrement de points d'eau afin de recharger leur citerne sans perdre en disponibilité, donc en performance.

Néanmoins, le regroupement de plusieurs véhicules de propreté aux abords de ces points d'eau occasionne des difficultés d'utilisation de la voirie par les cyclistes lorsqu'ils sont sur les pistes cyclables, ou par les autres véhicules, entraînant des embouteillages nuisibles.

Claude GOASGUEN. Danièle GIAZZI, Bernard DEBRE, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, Pierre GABORIAU, Valérie HOFFENBERG, Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD, Conseillers de Paris du 16e arrondissement, et les membres du groupe U.M.P.P.A., demandent au Maire de Paris de leur indiquer, premièrement, la liste de ces points d'eau réservés aux véhicules de la propreté du 16e arrondissement, et, deuxièmement, d'étudier les solutions alternatives qui évitent un attroupement de ces véhicules aux abords de ces points d'eau."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-89 Question de M. Richard STEIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'aménagement d'un arrêt porte d'Asnières pour la navette S.N.C.F. entre Péreire et Cardinet.

Libellé de la question :

"M Richard STEIN et les Elus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient connaître la position de M. le Maire de Paris sur le vœu, maintes fois exprimé par les élus et la population du 17e arrondissement de Paris, de voir la navette S.N.C.F. entre Pereire et Cardinet faire une halte Porte d'Asnières, pour contribuer à désenclaver ce quartier mal desservi.

En effet, le rejet du vœu, présenté en ce sens lors de la séance du 21 avril par la majorité du Conseil, est l'objet de nombreuses interrogations. Pourquoi refuser, depuis sept ans, à ce quartier un petit aménagement sans grande conséquence financière, alors qu'aucun motif valable de refus n'est exposé."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-90 Question de M. Richard STEIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la pollution sur les trottoirs jonchés de mégots engendrée par l'interdiction qui est faite de fumer dans les lieux publics.

Libellé de la question :

"M. Richard STEIN et les élus du groupe U.M.P.P.A., souhaiteraient connaître la position de M. le Maire de Paris sur une conséquence de l'interdiction qui est faite de fumer dans les lieux publics.

En effet, les fumeurs de cigarettes sortant des restaurants ou de leur lieu de travail pour s'adonner à leur plaisir, les trottoirs sont à ces endroits jonchés de mégots. Aussi il lui demande quels aménagements ou quelles mesures il entend prendre pour porter remède à cette nouvelle forme de pollution."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-91 Question de M. Richard STEIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la politique en matière de lutte contre les nuisances dues aux pigeons.

Libellé de la question :

"M Richard STEIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient connaître la politique de la nouvelle Municipalité en matière de lutte contre les nuisances dues aux pigeons.

Comme chaque année, en période printanière, les dégâts de ces volatiles sont impressionnants dans certains lieux (édifices publics, trottoirs, automobiles). Les effets hypothétiques de pigeonniers, ne semblant pas porter leurs fruits, que compte faire le Maire de Paris pour, au moins sur ce point (et alors que la propreté canine a fait de gros progrès), permettre aux parisiens de bénéficier d'un environnement plus en conformité avec leurs légitimes attentes ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2008-92 Question de M. Richard STEIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la possibilité d'obtenir de la R.A.T.P. que les usagers de la ligne 7 puissent bénéficier d'un droit de correspondance à pied entre les stations "Le Peletier" et "Notre-Dame-de-Lorette".

Libellé de la question :

"M Richard STEIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris s'il ne serait pas possible d'obtenir de la RATP que les usagers de la ligne 7 (et en particulier pour ceux venant de la gare de l'Est) puissent bénéficier d'un droit de correspondance à pied (le ticket restant valide) entre les stations "Le Peletier "et "Notre Dame de Lorette".

En effet, il n'existe pas de croisement entre les lignes 7 et 12 et un tel système (qui existe sur d'autres stations) permettrait de gagner Saint-Lazare ou Montmartre avec un seul changement depuis la gare de l'Est."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-93 Question de M. Jean-Jacques GIANNESINI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant l'implantation d'un nouveau marché situé avenue de Flandre (19e), côté impair entre la rue de Crimée et la place de Stalingrad.

Libellé de la question :

"Les riverains du début de l'avenue de Flandres et de la place Stalingrad sont obligés de se rendre aux marchés rue de Joinville ou Place des Fêtes.

Ils ont fait part à l'auteur de la question de leur souhait de l'implantation d'un marché, situé avenue de Flandre, côte impair, entre la rue de Crimée et la place de Stalingrad, qui se tiendrait les mardis, jeudis et samedis dans ce périmètre.

Jean-Jacques GIANNESINI et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient connaître dans quelles conditions et dans quels délais l'implantation de ce nouveau marché pourrait se faire."

Réponse non parvenue.

II - Questions du groupe "Les Verts". QOC 2008-70 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à la fermeture de la piscine Joséphine-Baker (13e).

Libellé de la question :

"Le site paris.fr indique que la piscine Joséphine Baker a été livrée et décrit longuement ses avantages. Une recherche sur ce site ne fait à aucun moment référence à sa fermeture.

Extrait du site paris.fr

Piscine Joséphine Baker

C'est la première piscine flottante parisienne : Joséphine Baker offre un bassin doté d'un toit vitré, deux solariums et un espace de remise en forme équipée de deux saunas, d'un jaccuzi, d'une salle de fitness.

En revanche, le site de la mairie du 13e arrondissement indique une fermeture temporaire depuis le 1er octobre 2007.

Extrait du site mairie 13.paris.fr :

Piscine Joséphine Baker : fermeture temporaire

Le 1er octobre 2007, la piscine Joséphine Baker a fermé pour travaux sur sa coque et remise en état de l'espace sauna et hammam.

Suite aux problèmes rencontrés lors du carénage du bateau, la date de réouverture a été différée dans l'attente d'expertises et de travaux complémentaires.

Depuis cette date les habitants ne peuvent profiter de cet équipement tant attendu.

Les scolaires sont également privés de piscine.

Aucune information n'est délivrée vers le public.

Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" demandent à M. le Maire de Paris :

- à quelle date une réouverture est prévue ou envisageable ;

- quelles dispositions il entend prendre pour que les scolaires ne soient pas privés de cette activité sportive ;

- pourquoi le délai de réouverture est-il si long ;

- s'il est vrai qu'il y a conflit sur les responsabilités ;

- s'il est vrai que la piscine n'est pas assurée autrement que par la Ville elle-même."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-71 Question de Mme Danielle FOURNIER et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris à propos de l'attribution d'un budget supplémentaire en juillet 2008, aux bibliothèques de la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"Les bibliothèques de la Ville de Paris offrent à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens un accès au savoir et à la culture. Elles méritent donc toute notre attention et doivent continuer de bénéficier d'un soutien sans faille de la Ville de Paris.

Or, lors de l'annonce du budget 2008 des bibliothèques de la Ville de Paris, une baisse significative a été constatée et un certain nombre d'agents (de toutes catégories) de ces établissements ainsi que de nombreux usagers s'en sont inquiétés, notant que cela avait notamment fortement perturbé la procédure d'acquisition.

Il a été depuis précisé qu'un budget supplémentaire serait alloué en juillet 2008, et nous nous en réjouissons.

Aussi, Danielle Fournier et les élus "Verts" au Conseil de Paris demandent au Maire de Paris de veiller à ce que ce budget supplémentaire promis permette réellement d'assurer un budget d'acquisitions et de maintien des collections à hauteur des attentes des usagers, notamment à l'heure où le choix d'équiper les bibliothèques de bornes Wi-Fi est contesté par un certain nombre d'agents, et où l'on peut donc légitimement s'interroger sur la pertinence de telles options."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-72 Question de Mme Danielle FOURNIER et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative aux conditions de travail des salariés de "Cyclocity", la filiale de J.C. Decaux chargée de l'entretien et de la rotation des "Vélib's".

Libellé de la question :

"Les salariés de "Cyclocity", la filiale de JC Decaux chargée de l'entretien et de la rotation des Vélib's, sont entrés en grève mercredi 3 juin.

Ils protestent contre des conditions de travail extrêmement dégradées : mécaniciens contraints de traîner à vélo leurs sacs de 25 kg ; chauffeurs des camionnettes qui se voient reprocher de ne pas répondre au téléphone lorsqu'ils sont au volant ; absence de toilettes pour femmes dans certains dépôts comme les y oblige pourtant la loi, etc.

Avec un taux de turn-over de 60 % des salariés, des licenciements fréquents, une part prépondérante du temps partiel subi, et de multiples pressions exercées sur les salariés récalcitrants, JC Decaux a fait la preuve du caractère anti-social de la politique de sa filiale.

L'efficacité de "vélib'", symbole d'une amélioration de la qualité de vie d'une majorité de Parisiens, ne doit pas reposer sur la précarisation des salariés.

En tant que donneur d'ordre, la Ville ne peut s'exonérer de sa responsabilité quant aux conditions de travail de ces salariés.

Aussi Danielle FOURNIER et les éluEs "Verts" demandent au Maire de Paris :

- de diligenter une enquête sur les conditions de travail des salariés de "Cyclocity" ;

- de s'assurer que les salariés puissent être reçus par son Adjointe aux transports ;

- de créer une équipe d'agents de la Ville chargé de veiller au respect par "Cyclocity" de ses obligations sociales et sanitaires."

Réponse non parvenue.

III - Questions du groupe Centre et Indépendants. QOC 2008-67 Question de Mme Valérie SACHS et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Préfet de police sur les difficultés à faire respecter l'arrêté neutralisant le stationnement aux abords immédiats des marchés découverts parisiens et sur la gêne occasionnée pour la mise en place du marché Président Wilson (16e).

Libellé de la question :

"Sur les difficultés à faire respecter l'arrêté n° 2004-17004 neutralisant le stationnement aux abords immédiats des marchés découverts parisiens ou l'obligation de faire dégager à temps les véhicules contrevenants pour ne pas gêner la mise en place du marché Président-Wilson.

Comme élue du 16e arrondissement, de nombreuses plaintes des commerçants du marché Wilson me sont transmises face à la désinvolture de certains de nos concitoyens et la lenteur de réaction des autorités.

Pour résumer les faits, le marché Président-Wilson a lieu les mercredi et samedi, avenue du Président Wilson, sur le terre-plein entre la rue Debrousse et la place d'Iéna. Les autres jours de semaine, le terre-plein central est un parking.

Selon l'article premier de l'arrêté n° 2004-17004, "le stationnement est interdit et considéré comme gênant aux abords des marchés découverts alimentaires parisiens implantés sur les voies de compétence préfectorale et visées en annexe au présent arrêté, les jours de marché, de 0 heure à 18 heures 30".

Les panneaux d'interdiction disposés avenue du Président Wilson sont encore plus restrictifs puisqu'ils interdisent tout stationnement le jour avant le marché à partir de 16 heures 30 pour permettre aux monteurs de procéder à la mise en place des structures métalliques du marché la veille en fin d'après-midi.

Les sanctions prévues à l'article 2 de l'arrêté ci-mentionné semblent pourtant dissuasives "conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, (...) lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route".

Pourtant devant la multiplication des incidents, je demande à M. le Préfet de police que l'exécution du présent arrêté, indispensable au bon déroulement du montage la veille et l'installation des commerçants les matins de marché, soit effective, et le délai raccourci entre le moment où les commerçants informent les forces de police - entre 5 heures 30 et 6 heures - que des véhicules ont été "oubliés" par leurs propriétaires et le moment où les véhicules sont effectivement dégagés - en général autour de 8 heures 30.

Les inconvénients pour les commerçants et les clients du marché Wilson sont doubles : les voitures encore garées empêchent le marché d'être correctement monté la veille, les commerçants le trouvent en kit au matin et sont obligés de le monter eux-mêmes avec les risques inhérents, et quand la fourrière arrive sur les lieux en début de marché, faire sortir les voitures au milieu des stands et des premiers clients devient une mission très délicate."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"En application des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2004-17004 du 5 janvier 2004, le stationnement est interdit et considéré comme gênant avenue du Président-Wilson sur le terre-plein central, entre la rue Debrousse et la place d'Iéna les mercredis et samedis, jours de marché, de 0 heure à 18 heures 30.

Cette neutralisation est destinée à permettre la mise en place des installations nécessaires à la tenue du marché et au nettoyage du site dans de bonnes conditions.

Vos observations relatives à la discordance entre l'arrêté préfectoral et la signalisation effectives ont été enregistrées afin qu'une mise en cohérence intervienne prochainement.

J'ai transmis aux services de police locaux les termes de votre intervention et leur ai donné consigne d'effectuer une surveillance étroite de ce site afin de réprimer strictement les infractions aux règles du stationnement et de demander la mise en fourrière des véhicules garés illicitement le plus tôt possible le matin des jours de marché.

Par ailleurs, l'attention des services de la Ville de Paris a été appelée, lors de la mise en sens unique de l'avenue Marceau, dans le cadre de l'aménagement de la ligne Mobilien 92, sur la nécessité d'intégrer des mesures d'accompagnement, notamment en ce qui concerne la gestion du stationnement des véhicules forains les jours de marché sur l'avenue du Président-Wilson, dans la mesure où cet axe subit le report de circulation de la majeure partie du trafic."

Voir tableau en annexe n° 2.

QOC 2008-68 Question de Mme Valérie SACHS et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Préfet de police concernant le stationnement des limousines sur les emplacements réservés aux taxis devant les grands hôtels parisiens ou à proximité.

Libellé de la question :

"Les taxis relèvent à Paris de la compétence de la Préfecture de police.

Le groupe Centre et Indépendants souhaite attirer votre attention sur la difficulté croissante des riverains et des touristes à trouver un taxi devant les grands hôtels parisiens, Georges V, Crillon, Plaza Athénée... Les stations sont désertées, et les appels aux bornes restent sans réponse.

Les taxis parisiens ne peuvent plus stationner sur leurs emplacements réservés car des limousines occupent la presque totalité des lieux dans l'indifférence générale.

Le service de limousines a un réel impact sur le tourisme d'affaires et l'attractivité de Paris, aussi faut-il faciliter leur stationnement, voire leur permettre de disposer de zones réservées, et/ou d'emplacements pour déposer ou prendre en charge leurs clients."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Il convient en premier lieu de rappeler que le terme : "taxi" désigne "tout véhicule automobile de neuf places assises au plus, y compris celle de chauffeur, muni d'équipements spéciaux, dont le propriétaire ou l'exploitant est titulaire d'une autorisation de stationnement sur la voie publique en attente de la clientèle, afin d'effectuer à la demande de celle-ci, et à titre onéreux, le transport particulier des personnes et de leurs bagages".

En application des dispositions la loi du 20 janvier 1995 relative à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi, seuls les taxis ont la possibilité de stationner sur la voie publique en attente de clientèle. Des emplacements, les stations, leur sont réservés à cet effet.

Aussi, selon les dispositions de l'article R. 417-10 11 2° du Code de la route, l'arrêt et le stationnement sur des emplacements réservés aux taxis sont interdits et considérés comme gênant la circulation publique ; les contrevenants encourent une amende de 2e classe et l'enlèvement du véhicule.

S'agissant du stationnement des véhicules de grande remise, catégorie dont relève les "limousines", il est interdit sur les emplacements réservés au stationnement des taxis. Les véhicules de grande remise ne peuvent légalement pas disposer de telles facilités puisque leurs exploitants, contrairement aux taxis, ne sont pas titulaires d'une autorisation de stationnement.

En revanche, les conducteurs de véhicules de grande remise peuvent prendre en charge leurs clients devant les grands hôtels qui disposent souvent d'une zone de dépose-reprise devant leur entrée. Ces aménagements sont en effet accessibles à tous les véhicules (taxis, autobus, véhicules particuliers, etc.) dès lors que leurs conducteurs se contentent de déposer ou reprendre un passager.

Enfin, en application des dispositions de l'article L. 231-4 du Code du tourisme, les véhicules de grande remise qui ont fait l'objet d'une location préalable peuvent stationner sur la voie publique. Ce stationnement a vocation à intervenir sur les emplacements ouverts au stationnement de droit commun.

Les effectifs de police sont sensibilisés sur la nécessité de maintenir la vacuité des stations de taxis et sanctionnent tout manquement constaté. Le nombre des effectifs et les moyens de la brigade viennent d'être renforcé et seront portés à une trentaine dans le cadre de l'extension à l'ensemble de la zone des taxis parisiens.

Je souligne en réponse à votre question que plus de 19.000 procès verbaux ont été dressés pour stationnement gênant sur les emplacements réservés aux taxis, au cours du premier trimestre de l'année 2008. Pour l'ensemble de l'année 2007, ces verbalisations ont été au nombre de 58.100.

La réservation d'emplacements de stationnement au profit des seuls véhicules de grande remise n'est pas à ce jour autorisée par le code du tourisme (articles R. 231-1 à 231-9), indépendamment de la loi d'orientation sur les transports intérieurs (LOTI)."

QOC 2008-69 Question de Mme Fabienne GASNIER et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris à propos des mesures envisagées par la Ville de Paris afin de réduire la pollution sonore suscitée par la collecte sélective du verre.

Libellé de la question :

"La collecte sélective du verre s'est développée ces dernières années soit par apport volontaire avec les colonnes à verre situées sur la voie publique, soit en porte à porte avec les bacs à couvercles blancs installés dans les immeubles.

Cette collecte est fondamentale d'un point de vue de la préservation de l'environnement car le verre peut se recycler à l'infini.

Mais aujourd'hui, par sa généralisation cette collecte suscite une pollution sonore de plus en plus élevée dans les immeubles.

Alors qu'une amélioration de l'insonorisation des colonnes à verre a été effectuée, les bacs à couvercles blancs sont toujours aussi sonores et gênent de nombreux parisiens notamment dans leur sommeil, lors du dépôt du verre dans les bacs.

Fabienne GASNIER et les élus du groupe Centre et Indépendants souhaiteraient connaître les mesures envisagées par la Ville de Paris afin de réduire cette pollution sonore."

Réponse non parvenue.

B - Questions d'un Conseil d'arrondissement.

QOC 2008-65 Question du Conseil du 15e arrondissement à M. le Maire de Paris concernant la fermeture du garage situé 218, rue de la Croix-Nivert (15e).

Libellé de la question :

"La politique anti-voitures que vous avez mise en oeuvre durant la mandature précédente a conduit, dans le 15e arrondissement, à la suppression d'environ 900 places de stationnement.

Nous apprenons qu'un garage situé 218, rue de la Croix-Nivert, d'une capacité de 600 places, est sur le point d'être vendu à un promoteur immobilier.

Ainsi, si aucune disposition n'est prise par la Mairie de Paris, c'est encore un nombre important de places de stationnement qui est appelé à disparaître dans un quartier où les habitants éprouvent déjà les plus grandes difficultés à garer leur véhicule.

Les élus du groupe U.M.P.P.A. et du Centre et Indépendants souhaitent connaître les mesures que vous comptez mettre en oeuvre rapidement afin, soit d'assurer la pérennité de ce garage, soit de garantir l'offre de stationnement dans ce quartier."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-66 Question du Conseil du 15e arrondissement à M. le Maire de Paris concernant les conséquences des travaux de la C.P.C.U. sur le bon déroulement du marché "Convention".

Libellé de la question :

"Claire de CLERMONT-TONNERRE, Catherine BRUNO et les membres des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants souhaitent connaître les mesures que le Maire de Paris compte mettre en œuvre pour atténuer les désagréments occasionnés pour les riverains par les travaux lourds que la C.P.C.U., E.D.F. et G.D.F. doivent engager rue de la Convention, entre autres.

Ils souhaitent également être informés des compensations qui pourraient être accordées par le Maire de Paris aux commerçants et aux marchands dont l'activité sera inévitablement affectée par ces travaux.

Réponse non parvenue.

Annexe n° 2 - Question 2008 QOC-67

Marchés découverts alimentaires implantés sur les voies de compétence préfectorale
Emplacements autorisés par arrêté municipal du 1er janvier 2003

Marché	Voie concernée	Linéaire concédé	Jours de tenue
Baudoyer (4e)	place Baudoyer	150 m	mercredi, samedi
Saxe-Breteuil (7e)	avenue de Saxe, sur le terre-plein, entre le n°17 et la place Breteuil	960 m	jeudi, samedi
Agueseau (8e)	place de la Madeleine, mail chaussée gauche	62 m	mardi, vendredi
Président-Wilson (8e)	avenue du Président Wilson, sur le terre-plein, entre la rue Debrousse et la place d'Iéna	626 m	mercredi, samedi
Bercy (12e)	place Lachambaudie, du n°14 à la rue Baron-Leroy	142 m	mercredi, samedi
Cours de Vincennes (12e)	cours de Vincennes, du boulevard de Picpus à la rue du Dr Arnold-Netter	976 m	mercredi, samedi
Ledru-Rollin (12e)	avenue Ledru-Rollin, côté pair, entre les rues de Lyon et de Bercy	161 m	jeudi, samedi
Salpêtrière (13e)	boulevard de l'Hôpital, le long du square Marie-Curie	164 m	mardi, vendredi
Maison-Blanche (13e)	avenue d'Italie, côté pair, entre les rues du Tage et du Moulin-de-la-Pointe	500 m	jeudi, dimanche
Amiral-Bruix (16e)	boulevard de l'Amiral-Bruix, entre les rues Weber et Marbeau	232 m	mercredi, samedi
Point-du-Jour (16e)	avenue de Versailles, de la rue Le Marois à la rue Gudin	509 m	mardi, jeudi, dimanche

Sommaire

Ouverture de la séance. 344

Adoption de comptes rendus. 344

2008, DF 30 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2007. 2008, DF 34 - Compte de gestion de M. le Receveur général des Finances de Paris, Trésorier-payeur général de la Région d'Ile-de-France pour les opérations de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2007. 2008, DF 31 - Compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2007. 2008, DF 32 - Compte de gestion 2007 de M. le Receveur général des Finances de Paris pour les états spéciaux d'arrondissement. 2008, DALIAT 19 - DF 17 - Compte administratif du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour 2007. 2008, DALIAT 21 - DF 18 - Compte de gestion pour 2007 de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-payeur général de la Région d'Ile-de-France concernant le Service Technique des Transports Automobiles Municipaux. 2008, DPE 33 - DF 6 Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris. - Approbation du compte administratif 2007. 2008, DPE 35 - DF 7 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris. - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2007. 2008, DPE 32 - DF 8 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. - Approbation du compte administratif 2007. 2008, DPE 34 - DF 9 Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2007. 2008, DEVE 92 - DF 15 Compte administratif du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2007. 2008, DEVE 93 - DF 16 - Compte de gestion pour l'exercice 2007 du budget annexe du fossoyage rendu par M. le Receveur général des Finances, Trésorier-payeur général de la Région Ile-de-France. 2008, PP 56 - Approbation du compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2007. - Affectation des résultats de l'exercice 2007. **2008, PP 55 -** Approbation du compte de gestion 2007 de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-payeur général de la Région d'Ile-de-France concernant les opérations de la Préfecture de police (budget spécial). 344

2008, DU 43 - Echange foncier entre la Ville de Paris et l'OPAC de Paris dans le cadre de l'opération Maroc, Tanger, Flandre (19e). 356

2008, DU 119 - Lancement d'un appel d'offres en vue de passer un marché de conception et de maîtrise d'oeuvre urbaine dans le cadre de l'aménagement du secteur 112 à 122, rue des Poissonniers (18e). 356

2008, DU 125 - Z.A.C. "Chalon" Paris (12e). - Reddition des comptes et quitus à la SEMAEST. 358

2008, DU 137 - Approbation d'un protocole d'accord Ville de Paris - TIRU portant sur la dépollution du terrain d'assiette de l'usine d'incinération d'ordures ménagères désaffectée et déclassée d'Issy-les-Moulineaux (92) dans le cadre de sa cession. 359

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la mise en place d'un référendum d'initiative locale sur l'opportunité de construire des tours à Paris. 360

Voeu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'opération d'aménagement Batignolles-Clichy-Cardinet. 363

Voeu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux modalités de la concertation sur le secteur d'aménagement Paris Nord-Est. Voeu de l'Exécutif. 366

Voeu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place de plates-formes de concentration en vue d'une meilleure gestion des grands chantiers parisiens. 367

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au projet municipal "Paris Wi-Fi". Vœu déposé par l'Exécutif. 368

2008, DU 146 - SGRI 42 - Attribution de la dénomination "rue Lounès Matoub" à la voie DN/19 (19e). 369

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à l'attribution de la dénomination "Yves Saint-Laurent" à un espace parisien. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants concernant un hommage à Yves Saint-Laurent. 371

Voeu relatif à l'attribution de la dénomination "Léo Frankel" à une rue du 13e arrondissement. 373

Voeu relatif à l'attribution de la dénomination de "Darno Maffini" à une place du 11e arrondissement. 373

Voeu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la dénomination d'une place Henri Curiel. 374

2008, DLH 67 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts ANPEEC et PLA-I en vue du financement des programmes de construction d'une résidence sociale située 11-13, passage du Génie (12e) et la restructuration du foyer de travailleurs migrants "La Commanderie" situé 12-21, boulevard de la Commanderie (19e). 375

2008, DLH 112 - Changement d'appellation de l'OPAC de Paris en "Paris Habitat". 375

2008, DU 16 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. - Cession par voie d'adjudication publique d'un logement et d'une cave (lots n° 12 et 24) dépendant de l'immeuble situé 16-24, rue François Miron (4e). 376

Voeu déposé par le groupe U.M.P.P.A. concernant le financement du logement social au titre des opérations d'acquisition-conventionnement. 377

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'opération de vente à la découpe par Gécina des 200 logements de la résidence du 7-9, rue rue Nicolas Houël à Paris 5e. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. et le groupe Centre et Indépendants relatif à la situation des 200 logements du 7-9, rue rue Nicolas Houël à Paris 5e. 378

2008, DU 17 - Espace Champerret, situé 8-10, rue Jean Oestreicher ; 5-7, rue du Caporal Peugeot et 35, rue Jacques Ibert (17e). - Division en volumes de l'ensemble immobilier Champerret, signature d'un protocole d'accord, cession à la SCI Propexpo des Halles A, B et C de la place Basse. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. 380

2008, DPA 138 - DU 83 - Modalités de passation de 13 marchés de prestations intellectuelles pour la rénovation des Halles (1er) et signature des dossiers de permis de construire et de démolir. 381

Dépôt de questions d'actualité. 384

Suspension et reprise de la séance. 385

Examen des questions d'actualité. 385

I - Question d'actualité posée par le groupe communiste à M. le Maire de Paris, relative à la situation des écoles parisiennes. 385

II - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, à M. le Préfet de police, relative aux demandes de régularisation des travailleurs sans papiers. 386

III - Question d'actualité posée par le groupe M.R.C. à M. le Maire de Paris, relative au développement des centres de dépistage du Sida. 388

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police relative à la répression des cyclistes à Paris. 388

V - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative aux conséquences pour Paris à la présidence française du Conseil européen. .391

VI - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les procédures judiciaires relatives aux marchés de la collectivité parisienne. 392

Suspension et reprise de la séance. 395

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. 395

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sauvegarde et à la reconversion de la halle "dépôt quai 4" sur les terrains Cardinet. 396

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés concernant un hommage à François Arago. . .397

2008, DAC 113 - Signature d'un avenant à la convention du 10 janvier 2008, avec la SARL "La Manufacture" (11e) pour l'attribution d'une subvention au Théâtre de la Bastille situé à la même adresse. - Montant : 320.000 euros. 398

2008, DAC 352 - Demande de subvention à l'Etat pour la réalisation de travaux de rénovation au "Théâtre du Rond-Point" (8e). - Montant : 1.134.238 euros. Vœu déposé par M. François LEBEL. 399

2008, DGIC 5 - Signature des conventions de partenariat pour l'opération "Nuit Blanche" 2008. 399

Voeu déposé par le groupe communiste relatif à la situation d'expulsion du collectif Trans Art Express. Voeu déposé par le groupe UMPPA relatif à Trans Art Express. 400

Voeu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris concernant l'attribution du nom d'Aimé Césaire à la bibliothèque Plaisance. 402

Voeu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés proposant d'honorer la mémoire d'Hélène Berr en donnant son nom à une bibliothèque ou un conservatoire du réseau parisien. 402

Voeu déposé par le groupe UMPPA, relatif à l'avenir du collectif d'artistes Comète 347 situé 45, rue du Faubourg du Temple à Paris. 403

Voeu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'armement nucléaire. 404

2008, DAC 61 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Missak Manouchian, 11 rue de Plaisance (14e). 405

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à l'interdiction de commémorations à Paris réhabilitant les actions de l'O.A.S. 405

2008, DAC 132 - DJS 262 - Subvention à l'association "L'Esprit Jazz" (13e) pour l'organisation de la 8e édition de son festival "Jazz à Saint-Germain-des-Prés". - Montant : 21.000 euros. 406

2008, DF 46 - Communication sur les rapports des délégataires de service public remis au titre de 2006. 407

2008, DF 47 - Dispositions permettant à la SEMAVIP et à la RIVP de participer à l'achat de l'entrepôt Ney, 1 à 15 boulevard Ney (18e). 408

Observations sur le déroulement de la séance. 409

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la situation des personnels de la DGFIP et à l'accès aux services publics sur le territoire parisien. 409

Voeu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'extension du kiosque à journaux situé à l'angle des rues Cambronne et Lecourbe. 410

Voeu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'évaluation permanente de contrôle de gestion permettant l'analyse des différents marchés. 411

Voeu déposé par le groupe "Les Verts" concernant l'aide de la Ville aux télévisions associatives diffusées sur la TNT. . . .412

2008, DDEE 119 - Subvention à l'association "Comité Montaigne" (8e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 18.000 euros. 413

2008, DDEE 123 - Avis du Conseil de Paris sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la S.A.D.C.S. "Cartier" pour l'exploitation de sa boutique situé 154, avenue des Champs Elysées (8e). Voeu déposé par le groupe UMPPA en vue d'une ouverture dominicale de tous les commerces sur les Champs Elysées. 414

Voeu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au devenir des marchés parisiens. 414

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au réaménagement du marché Cervantès et de ses abords. 415

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et M.R.C. et communiste relatif aux conséquences de la révision générale des politiques publiques. 416

Vœu déposé par les groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, Mouvement républicain et Citoyen et communiste, relatif à l'accueil des cérémonies de PACS et de parrainage civil. 418

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux imprimantes des éluEs au Conseil de Paris et des services de la Mairie de Paris. 420

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux structures de la Ville de Paris destinées aux entreprises et chercheurs d'emplois dans le 15e arrondissement. Vœu déposé par l'Exécutif. 420

Voeu déposé par le groupe communiste relatif au service public postal à Paris. 422

2008 DVD 57 Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un mur de soutènement dans le cadre de l'opération de construction d'un atelier garage du tramway T3 sur le site sportif Jules Ladoumègue (19e). Voeu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'extension du tramway. 422

2008, DPA 128 - Approbation du principe de réalisation des travaux de démolition de divers bâtiments dans le stade Jules Ladoumègue (19e). - Demande de permis de démolir relative à cette opération. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. 423

2008, DPA 166 - Approbation des modalités de passation d'un marché de travaux pour le déplacement de la chaufferie dans le stade Jules Ladoumègue (19e). Voeu déposé par le groupe "Les Verts". Voeu déposé par le groupe UMPPA. . .425

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal (suite). 426

Voeu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la création de la "Charte du partage de l'espace public". Voeu déposé par le groupe UMPPA relatif à la sécurité des cyclistes. Voeu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au Code de la rue et au schéma directeur des déplacements cyclistes à Paris. Voeu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'autorisation des contre-sens cyclables lors des opérations "Paris respire". Vœu déposé par l'Exécutif. 426

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la circulation des taxis. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au lancement d'une étude sur l'utilisation des nouvelles technologies au profit d'une optimisation du service rendu par les taxis à Paris. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. afin qu'une concertation puisse s'ouvrir à Paris, de"bornes intelligentes", utiles tant aux professionnels taxis qu'à leurs clients. Vœu déposé par l'Exécutif. 429

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'expérimentation du stationnement résidentiel des véhicules sur les places de livraison dans le 3e arrondissement. 431

Voeu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au maintien de la desserte du quartier dit des Frères Voisin par le bus 39. 432

Voeu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au point d'arrêt Voguéo. 433

Voeu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la circulation rue Croulebarbe. 433

Voeu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la réalisation d'une étude multicritères concernant la loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports. 434

Voeu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au stationnement des bateaux logements. 434

Voeu déposé par le groupe communiste relatif aux obligations sociales de l'entreprise "Cyclocity". 435

2008, DEVE 35 - Lancement d'un marché négocié de travaux pour la réhabilitation de la passerelle suspendue au parc des Buttes Chaumont (19e). 436

2008, DEVE 40 - Affectation d'une parcelle du domaine public du Jardin Blanc, parc André Citroën (15e), en vue d'y implanter un manège enfantin. 436

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au "Pavillon de l'Eau". 437

2008, DDATC 43 - Signature d'une convention avec l'association "Cafézoïde" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 12.000 euros. 438

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" visant à rembourser tous les conseillers d'arrondissement de leur abonnement à "Vélib'". 439

2008, PP 58 - Opérations d'enlèvement de la voie publique des engins à moteur à deux, trois ou quatre roues, remorques, caravanes en stationnement illicite à Paris désignés par la Préfecture de police et aux opérations de transfert de préfourrières en fourrières. - Approbation du principe de l'opération et des pièces du marché. 440

Vœu déposé par M. Jacques BOUTAULT, M. Pierre SCHAPIRA et Mme Sylvie WIEVIORKA relatif au rétablissement de la tranquillité publique dans les rues Saint-Denis et Greneta. . .442

Voeu déposé par le groupe UMPPA relatif à la sécurité dans le 19e arrondissement. 443

Voeu déposé par le groupe UMPPA relatif à la lutte contre les crimes et délits sexuels à Paris. Voeu de l'Exécutif. Voeu déposé par le groupe communiste relatif aux victimes de violences sexuelles et de violences conjugales. 445

Voeu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la baisse des crédits de l'Etat pour les associations parisiennes situées en zones "politique de la ville". .448

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif à la gratuité des transports parisiens pour les conjoints survivants des anciens combattants. Vœu déposé par l'Exécutif. 449

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place d'un urbanisme intergénérationnel avec la création d'une première résidence intergénérationnelle dans le 18e arrondissement. 450

Vœu déposé par M. Jean-Yves MANO relatif à la création d'un "Paris Point Emeraude" dans le 16e arrondissement. . .450

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et M.R.C. relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes et aux moyens du service des droits des femmes et de l'égalité. 450

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif à la création d'une maison sociale dans le 16e arrondissement. 451

2008, DASCO 69 - Signature des conventions avec les 15 caisses des écoles proposant les modalités d'achat aux caisses des écoles des goûters fournis pour les enfants durant le temps périscolaire "le goûter récréatif" dans les écoles maternelles. 452

2008, DASCO 78 - Signature de 72 marchés relatifs à l'organisation, la mise en oeuvre et au suivi des ateliers bleus culturels et scientifiques dans les écoles élémentaires publiques pour l'année scolaire 2008-2009. Voeu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au développement de l'éducation à l'environnement dans les "ateliers bleus". Vœu déposé par l'Exécutif. 453

Voeu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux mesures de carte scolaire proposées par l'Académie de Paris. Voeu déposé par Mme Frédérique CALANDRA et M. Julien BARGETON, relatif aux suppressions de classes dans le 20e arrondissement. Voeu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux fermetures de classes prévues à la rentrée scolaire 2008. 454

Voeu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place du plan campus du Gouvernement en faveur des universités du 5e arrondissement. Voeu déposé par les groupes UMPPA et Centre et Indépendants, relatif au "Plan Campus" du gouvernement en faveur des Universités parisiennes, demandant l'implication et plus de volontarisme de la Ville de Paris. Voeu déposé par l'Exécutif. 456

2008, DJS 320 Lancement d'un marché de prestation de service pour l'organisation, l'animation et l'encadrement d'activités sportives et de loisirs au sein de l'espace de remise en forme du complexe sportif Alfred Nakache (20e). 460

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'offre d'infrastructure sportive dans le 19e. 461

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la préservation du Stade de Ligue. 461

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la gestion et à l'aménagement du square du Docteur Calmette. Vœu déposé par l'Exécutif. 462

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil muncipal dans divers organismes (suite). 462

Modification de la composition de commissions. 464

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. 464

Clôture de la séance. 464

Votes spécifiques. 464

Affaires diverses adoptées par l'ensemble de l'Assemblée. 465

Liste des membres présents. 471

Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police. 471

I - Questions du groupe U.M.P.P.A. QOC 2008-73 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le coût définitif du nouveau siège de l'O.P.A.C. situé 21 bis, rue Claude-Bernard (5e). .471

QOC 2008-74 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police concernant l'installation de tentes abritant des personnes sans domicile fixe dans certains quartiers de Paris. 471

QOC 2008-75 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur sa politique en faveur des métiers d'art et sur le devenir du Viaduc des Arts (12e). 472

QOC 2008-76 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'implantation et le devenir du Wi-Fi dans la Capitale. 472

QOC 2008-77 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la participation financière directe de la Ville de Paris pour l'amélioration du trafic de la ligne 13. 472

QOC 2008-78 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la désignation d'un "Monsieur Moto" destiné à gérer les problématiques bien spécifiques des deux-roues dans la Capitale. 472

QOC 2008-79 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au réaménagement de la place de Clichy. 473

QOC 2008-80 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le traitement des termites dans de nombreux immeubles de Paris. 473

QOC 2008-81 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la réhabilitation d'immeubles laissés à l'abandon à Paris. .473

QOC 2008-82 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux désagréments occasionnés par la présence d'un ralentisseur à la sortie d'une "zone 30" ou d'un "quartier vert". 473

QOC 2008-83 Question de Mme Laurence DOUVIN à M. le Préfet de police relative aux accidents et incidents survenus depuis l'installation du système "Vélib'" et à l'élaboration d'une campagne d'information sur les droits et devoirs des cyclistes. 473

QOC 2008-84 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le fonctionnement de "Vélib'". 475

QOC 2008-85 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris à propos du tronçonnement de certaines rues en portions placées tête-bêche par des sens uniques contraires placés en alternance sur des petites distances. 475

QOC 2008-86 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les horaires et le sens des tournées de la collecte des ordures ménagères dans le 16e arrondissement. 475

QOC 2008-87 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'élaboration d'un "plan canicule" cet été et à la communication des informations de prévention à l'ensemble de la population du 16e arrondissement. 475

QOC 2008-88 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la liste des points d'eau réservés aux véhicules de la Propreté du 16e arrondissement, pour recharger leur citerne. 475

QOC 2008-89 Question de M. Richard STEIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'aménagement d'un arrêt porte d'Asnières pour la navette S.N.C.F. entre Péreire et Cardinet. 476

QOC 2008-90 Question de M. Richard STEIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la pollution sur les trottoirs jonchés de mégots engendrée par l'interdiction qui est faite de fumer dans les lieux publics. 476

QOC 2008-91 Question de M. Richard STEIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la politique en matière de lutte contre les nuisances dues aux pigeons. 476

QOC 2008-92 Question de M. Richard STEIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la possibilité d'obtenir de la R.A.T.P. que les usagers de la ligne 7 puissent bénéficier d'un droit de correspondance à pied entre les stations "Le Peletier" et "Notre-Dame-de-Lorette". 476

QOC 2008-93 Question de M. Jean-Jacques GIANNESINI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant l'implantation d'un nouveau marché situé avenue de Flandre (19e), côté impair entre la rue de Crimée et la place de Stalingrad. 476

II - Questions du groupe "Les Verts". QOC 2008-70 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à la fermeture de la piscine Joséphine-Baker (13e). 477

QOC 2008-71 Question de Mme Danielle FOURNIER et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris à propos de l'attribution d'un budget supplémentaire en juillet 2008, aux bibliothèques de la Ville de Paris. 477

QOC 2008-72 Question de Mme Danielle FOURNIER et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative aux conditions de travail des salariés de "Cyclocity", la filiale de J.C. Decaux chargée de l'entretien et de la rotation des "Vélib's". 477

III - Questions du groupe Centre et Indépendants. QOC 2008-67 Question de Mme Valérie SACHS et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Préfet de police sur les difficultés à faire respecter l'arrêté neutralisant le stationnement aux abords immédiats des marchés découverts parisiens et sur la gêne occasionnée pour la mise en place du marché Président Wilson (16e). 478

QOC 2008-68 Question de Mme Valérie SACHS et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Préfet de police concernant le stationnement des limousines sur les emplacements réservés aux taxis devant les grands hôtels parisiens ou à proximité. 478

QOC 2008-69 Question de Mme Fabienne GASNIER et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris à propos des mesures envisagées par la Ville de Paris afin de réduire la pollution sonore suscitée par la collecte sélective du verre. 479

QOC 2008-65 Question du Conseil du 15e arrondissement à M. le Maire de Paris concernant la fermeture du garage situé 218, rue de la Croix-Nivert (15e). 479

QOC 2008-66 Question du Conseil du 15e arrondissement à M. le Maire de Paris concernant les conséquences des travaux de la C.P.C.U. sur le bon déroulement du marché "Convention". 479

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Gisèle BLANCHARD